

HISTOIRE

DE LA VIE POLITIQUE, ET PRIVÉE

DE

LOUIS-PHILIPPE

PAR M. A. DUMAS

TOME PREMIER

PARIS

DUFOUR, MULAT ET BOULANGER, ÉDITEURS

QUAI MALAQUAIS, 21

1854

Se vend
A BORDEAUX,
Chez H. HUGUES,
Libraire et M^l. Papetier,
Rue Huguerle, 4.

Sans cela, le monde en front saignant devant les ques têtes couronnées? un assassinat! tuer un d ter un pays! — à présent à Tubingen, et le jugement lequel de nous doit frapper le Seigneur, afin que le qui tombera au sort ne son poignard ne s'émoussent!

Tous trois s'agenouillèrent
Et la lune qui se balança
éclairait leurs visages in

XVIX.

TROIS HOMMES ET TROIS AMOURS.


N'est-ce pas que si la pourpre environne les trônes,
plus d'une majesté a glissé dans le sang qui en baigne
les degrés? N'est-ce pas que plus d'une tête royale s'est
courbée devant le bourreau, et que plus d'un roi ne
repose pas tout entier dans sa tombe?

BBF-3155

DC
268
.D22
8E2
5495
vol. 1-2

HISTOIRE
DE LA VIE POLITIQUE ET PRIVEE
DE
LOUIS-PHILIPPE
—
TOME I

LAGNY. — TYPOGRAPHIE DE VIALAT ET C^e



Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa



1794

Verme. F. de. Ecole de Médecine de Paris

1794

PHILIPPE ÉGALITÉ

Un homme de bien. M^{re} le Comte de Paris

HISTOIRE
DE LA VIE POLITIQUE ET PRIVÉE
DE
LOUIS-PHILIPPE

PAR
M. A. DUMAS

—
TOME PREMIER

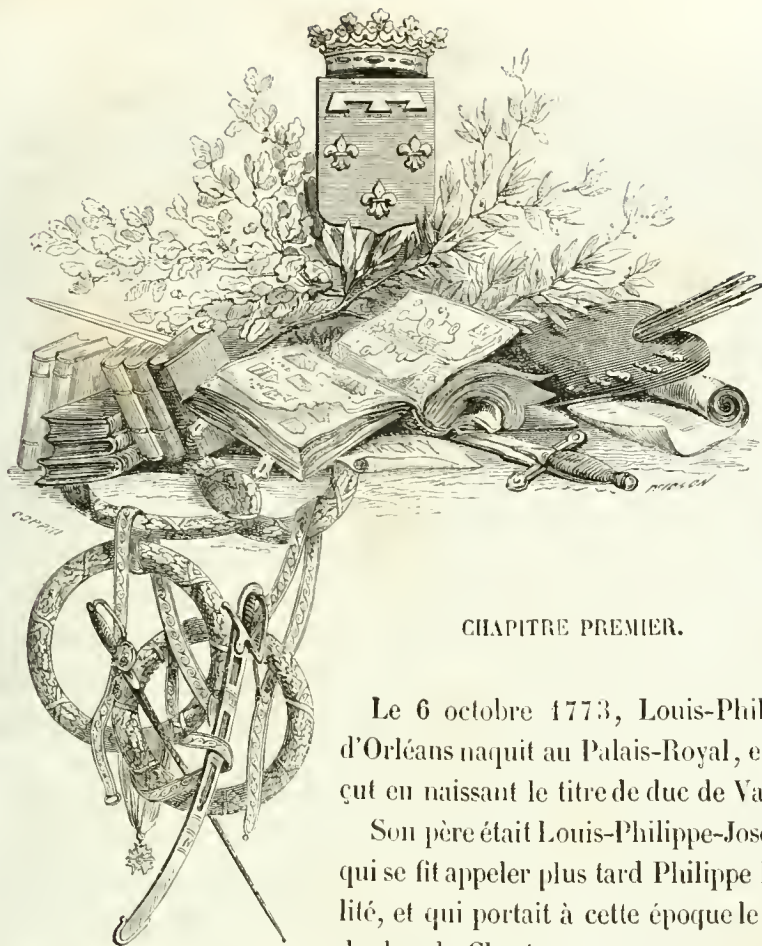
D. M.

PARIS
DUFOUR ET MULAT, LIBRAIRES-ÉDITEURS

21, QUAI MALAQUAIS

—
1852





CHAPITRE PREMIER.

Le 6 octobre 1773, Louis-Philippe d'Orléans naquit au Palais-Royal, et reçut en naissant le titre de duc de Valois.

Son père était Louis-Philippe-Joseph, qui se fit appeler plus tard Philippe Égalité, et qui portait à cette époque le titre de duc de Chartres.

Sa mère était Louise-Marie-Adélaïde de Bourbon, fille du duc de Penthièvre, dernier représentant de la descendance légitimée de Louis XIV et de madame de Montespan, dans la personne du comte de Toulouse.

Louis-Philippe remonte donc à Monsieur, frère du roi Louis XIV, par son père : branche légitime.

Et à Louis XIV lui-même par sa mère : branche légitimée.

Son grand-père était Louis-Philippe d'Orléans, de Valois, de Nemours, de Chartres et de Montpensier.

Sa grand'mère, Louise-Henriette de Bourbon-Conti.

Le mariage de ces deux derniers avait eu lieu en 1743. Pendant les deux premières années de cette union, Louis-Philippe d'Orléans avait été le plus heureux mari et l'amant le plus amoureux qu'il y

eût au monde : ces deux nouveaux époux étaient cités pour la passion exagérée qu'ils avaient l'un pour l'autre. On racontait sur cette passion les anecdotes les plus singulières. Il n'entre point dans notre plan de les rapporter. C'étaient des rendez-vous mystérieux, des billets doux, des surprises, des attentions délicates, tout ce que l'amour a de recherches et de manœuvres coquettes pour en venir à ses fins. Les triomphes étaient faciles ; mais on se plaisait à feindre des obstacles avant la conquête. L'*Oeil-de-Bœuf*, cet impitoyable railleur, enregistrait la chronique galante des deux amants-époux. Comme les bergers de l'*Astrée*, ils jonaient leur pastorale passionnée jusque dans les jardins de Versailles, se souciant de la cour et des railleries autant que des murmures du vent et des regards des étoiles.

Qui se lassa le premier des deux, c'est ce qu'il est difficile de dire. Mais ce que l'on remarqua bientôt, c'est qu'à cet enthousiasme conjugal succédait, de la part de la princesse, une répulsion qui tenait de la haine. Presque répudiée par son mari, elle se jeta dans un délire d'extravagances.

Encore une fois nous écrivons de l'histoire et non de la chronique scandaleuse. Que ceux qui veulent des détails sur la vie déplorable de Louise-Henriette de Bourbon-Conti, aillent les chercher dans les Mémoires du temps. L'époque de la Régence et celle du règne de Louis XV sont deux mines inépuisables en écrits de ce genre. Il faut convenir que dans ce temps-là, si la société était affolée de jouissances criminelles, elle prenait soin du moins d'annoter ses travers et ses vices.

Pour en finir sur ce point, qui ne se souvient de l'affirmation de Philippe Égalité devant la Commune en acceptant une paternité menteuse qui ne devait pas le sauver de l'échafaud.

Dès 1748, c'est-à-dire cinq ans après son mariage, le duc d'Orléans se sépara complètement de sa femme en lui enlevant son fils, qu'il eut le courage, un des premiers en France, de faire inoculer ; il entra en liaison avec madame de Villemonble dont il eut trois enfants naturels, madame de Brossard et les abbés de Saint-Far et de Saint-Albin.

En 1759, la duchesse d'Orléans mourut.

Ce fut sept ans après cette mort que le duc d'Orléans commença

de rendre des soins à la marquise de Montesson, née Charlotte-Jeanne Beraud de la Haie-de-Riou. M. de Montesson, son mari, vivait encore à cette époque, et quoiqu'elle fût plus jeune que lui de près de trente ans, elle lui resta fidèle jusqu'à sa mort, arrivée en 1769. Ce fut alors seulement que le duc d'Orléans se déclara, mais inutilement, à ce que l'on prétendit à cette époque. Aussi, vers la fin de 1772, commença-t-on à parler d'un mariage entre madame de Montesson et ce prince. Enfin, le 24 avril 1773, il prit congé d'une cour nombreuse qu'il avait à Villers-Cotterets, en disant aux plus intimes :

— Messieurs, je laisse la compagnie; je reviendrai tard; je ne reviendrai pas seul, mais bien accompagné d'une personne avec laquelle vous partagerez l'attachement que vous portez à mes intérêts et à ma personne.

Le château demeura toute la journée dans l'attente, et le soir à six heures on vit le duc rentrer au salon, tenant par la main madame de Montesson, qu'il avait épousée dans la journée. L'archevêque de Paris, après s'être assuré de l'agrément du roi, avait accordé aux deux époux les trois dispenses de la publication des bans, et le curé de Saint-Eustache les avait mariés dans la chapelle particulière de l'hôtel de la Chaussée-d'Antin.

Madame de Montesson était à cette époque une femme charmante, de trente-cinq à trente-six ans, et qui en paraissait trente à peine. Elle était poète et musicienne, jouait d'une façon charmante la comédie, et conserva jusqu'en 1806, époque de sa mort, dans son salon de la Chaussée-d'Antin, les meilleures traditions du siècle de Louis XIV et de Louis XV.

Napoléon l'avait en grande estime à cause de ses hautes façons et lui faisait une pension de trente mille francs.

Elle avait survécu de vingt et un ans au prince son mari, mort le 18 novembre 1785; et dont Louis XVI, plus susceptible que son aïeul Louis XV, lui défendit de porter le deuil.

A l'époque où son père épousait madame de Montesson, M. le duc de Chartres était un jeune homme de vingt-cinq à vingt-six ans, qui, depuis dix ans, était entré dans le monde et dont la débauche faisait éclat. Une femme nommée la Deschamps, avait été sa pre-

mière maîtresse, et il ne s'en tint pas à cette passion, glissant par une pente rapide beaucoup plus bas. Le compagnon ordinaire de ses plaisirs était le prince de Lamballe, fils du duc de Penthièvre; mais, moins forte que celle du duc de Chartres, la santé du jeune prince ne put résister à cette vie de basse luxure, et resta tuée dans un mauvais lieu. Alors on accusa le duc de Chartres, non-seulement de débauche, mais de calcul; il avait, disait-on, séduit, prostitué, empoisonné le prince de Lamballe, pour réunir sur la seule tête de mademoiselle de Penthièvre, qu'il devait épouser, et la colossale fortune de sa maison et l'expectative de la charge de grand amiral, possédée par le duc de Penthièvre. Vingt ans plus tard, quand la pauvre princesse de Lamballe fut assassinée à son tour, ces accusations se renouvelèrent plus cruelles encore, de l'hommage que ses assassins avaient cru devoir faire au duc d'Orléans de sa tête. Mais nous, qui ne nous faisons que sur preuves les interprètes de semblables accusations, nous nous hâterons de protester contre ces deux infamies; que le pamphlétaire peut consigner, mais que doit démentir l'historien.

D'ailleurs, en dehors de ces choses fausses, il y a assez de choses vraies à dire sur ce pauvre prince, qui a payé ses fautes comme on paie des crimes.

Il arriva au duc de Chartres, à l'ouverture du règne de Louis XVI, comme il était arrivé de son aïeul à la fin du règne de Louis XIV; tous deux réagirent contre les mœurs royales. Louis XIV était devenu dévot à la fin de sa vie; Louis XVI s'était fait sévère dès le commencement. Le régent avait eu le Palais-Royal, qu'il avait rendu célèbre par ses orgies; le duc de Chartres eut Monceaux, qu'il rendit illustre par ses débauches; au reste, il avait au moins le mérite de la franchise, et ne mettait pas le masque de l'hypocrite sur la figure du roué. Un jour il paria revenir nu, à cheval, de Versailles au Palais-Royal, et gagna loyalement son pari.

L'anglomanie, qui commençait à faire de grands progrès en France, était tout entière l'œuvre de M. le duc de Chartres; il s'était mis franchement à la tête de la fraction de la société qui empruntait tout à l'Angleterre, mœurs, costumes, jockeys, chevaux. Les pre-

nières courses furent encouragées par lui ; Marie-Antoinette y assista ; Mais Louis XVI s'opposa à ces courses et surtout aux paris ruineux qui en étaient la suite. C'est sur l'ordre du roi que les courses cessèrent.

Le duc de Chartres se consola de cette persécution en allant à Londres deux fois par an, en y achetant des propriétés et en se faisant recevoir membre de deux ou trois clubs.

C'était du reste un beau cavalier, bien fait de sa personne, aimant les exercices violents, et ne reculant pas devant le danger qui doit rapporter de la gloire ou même du bruit. En 1778, voyageant dans la Basse-Bretagne, il descendit dans des mines jusqu'à cinq cents pieds de profondeur. Quelques années plus tard, lorsque furent inventés les ballons, et que la rage en prit à tout le monde, il voulut voyager par le nouveau mode, et monta jusqu'à cinq cents toises de hauteur.

Il aimait les arts et la mécanique ; les arts en amateur, la mécanique en mécanicien. Il s'était fait faire en relief des modèles de toutes les manufactures de Lyon, et rêvait toutes sortes d'entreprises de bâtiments. Un de ses projets était d'abattre toutes les maisons de la Cité et de les rebâtir sur un nouveau plan ; malheureusement un autre projet vint en travers qui lui fit moins de popularité que celui-là : ce fut sa spéculation sur les boutiques du Palais-Royal.

Ce fut sur ces entrefaites, et comme M. le duc de Chartres, encore en bons termes avec la dauphine, qu'il amusait, et par son esprit et par son excentricité, comme on a dit depuis, commençait à se brouiller avec le dauphin, que l'*Almanach royal* enregistra, à la date du 6 octobre 1773, la naissance de Louis-Philippe d'Orléans, duc de Valois.

Nous verrons plus tard, à l'époque où Louis-Philippe monta sur le trône, quel parti on essaya de tirer de ce titre.

Soit hasard, soit prédestination, aucune des formalités que l'on accomplit d'habitude à la naissance des enfants des princes du sang ne fut accomplie pour cette naissance qui, cependant, devait combler bien des désirs, puisque, marié depuis quatre ans, le duc de Chartres n'avait encore eu de sa femme qu'une fille morte en naissant.

Le duc de Valois fut simplement ondoyé ; la cérémonie se fit au

Palais-Royal, par l'aumônier de la maison, en présence du curé de la paroisse et de deux valets : Ce fut douze ans plus tard seulement que Louis XVI et Marie-Antoinette tinrent le jeune duc de Chartres sur les fonts de baptême; le jeune duc de Valois venait alors de changer son premier titre contre celui de duc de Chartres, son grand-père étant mort et son père étant devenu duc d'Orléans.

Cinquante-deux ans plus tard, une femme nommée Maria-Stella Petronilla, devait venir en France et contester au duc d'Orléans cette naissance, que la négligence paternelle avait oublié d'entourer de toutes les formalités d'usage.

Consignonsici la fable à l'aide de laquelle Maria-Stella devait établir sa réclamation.

Nous avons dit que, depuis quatre ans de mariage, le duc de Chartres n'avait eu de sa femme qu'une fille morte en naissant, or, *selon Maria-Stella, bien entendu*, une grande partie de la fortune du duc de Chartres étant en apanage et devant retourner à l'État en cas d'extinction de la descendance mâle, le duc d'Orléans aurait décidé d'avoir un garçon à quelque prix que ce fût.

Ce serait sur ces entrefaites et avec cette intention de profiter de toutes les circonstances que le hasard pourrait leur offrir d'arriver à ce but, que, vers le commencement de l'année 1772, le duc de Chartres et sa femme seraient partis pour l'Italie sous le nom du comte et de la comtesse de Joinville.

Au bout de deux ou trois mois de voyage, les deux illustres touristes trouvant au sommet des Apennins un site qui leur convenait, s'arrêtèrent, — *c'est Maria-Stella qui parle et non pas nous*, — dans la petite ville de Modigliana : là se manifestèrent chez la comtesse de Joinville les premiers symptômes d'une nouvelle grossesse.

Les habitudes du duc de Chartres en se jetant au milieu des aventures nocturnes de Paris et de Londres l'avaient accoutumé à se familiariser avec le bas peuple; il fit en conséquence à Modigliana la connaissance d'un géôlier nommé Chiappani, dont la femme se trouva par hasard être enceinte de la même époque que la princesse; alors cette convention se fit entre le géôlier et le prince, que si la géôlière accouchait d'un fils et la princesse d'une fille, on échangerait les

deux enfants ; bien entendu que comme dans tous les pays du monde, une fille est moins appréciée qu'un garçon, il serait donné du retour au geôlier. Au bout de sept mois de la convention faite, les choses arrivèrent comme elles avaient été prévues, la première accoucha d'une fille, la geôlière accoucha d'un garçon et la substitution eut lieu, moyennant une forte somme remise immédiatement au geôlier. En conséquence, au dire de Maria-Stella toujours, le garçon né à Modigliana le 17 avril 1773, aurait été transporté à Paris, et tenu caché jusqu'au 6 octobre, jour où l'on aurait simulé l'accouchement de la princesse.

De là l'absence des témoins et le simple ondoisement du nouveau-né.

Quant à Maria-Stella Petronilla, elle demeura en Italie où elle fut élevée comme la fille du geôlier Chiappani, qui avec les secours qui lui arrivaient annuellement de France, et la somme qu'il avait reçue du comte de Joinville lors de l'échange, lui fit donner une brillante éducation.

Nous verrons reparaitre en 1823 Maria-Stella, et nous reprendrons alors toute cette fable de sa substitution, que nous interrompons pour suivre le jeune duc de Valois dans les premières années de sa vie.

Sa gouvernante fut madame de Rochambeau, sa sous-gouvernante madame Denois. A l'âge de cinq ans, sur la recommandation de M. de Buffon, on lui donna pour précepteur M. de Bonnard, qui jouissait d'une certaine réputation de faiseur de madrigaux et de quatrains parmi les poètes érotiques de l'époque.

Tout le monde était poète à cette époque, même Turgot, qui allait être ministre ; il est vrai que le titre de poète ne tirait pas à conséquence, on était poète *in partibus*, comme nous avons vu de nos jours M. de Frayssinous être évêque d'Hermopolis, on touchait les bénéfices, mais on n'exerçait pas.

Malheureusement pour M. de Bonnard, il y avait dans la maison du duc de Chartres une puissance qui contrebalançait la sienne ; c'était celle de Félicité-Stéphanie Ducrest de Saint-Aubin, comtesse de Genlis.

La comtesse de Genlis, mariée au comte Bruslard de Genlis, qui devint plus tard marquis de Sillery, était la nièce de madame de

Montesson ; par l'influence de sa tante, qui avait, comme nous l'avons raconté, épousé le grand-père du jeune prince, elle avait été placée en qualité de dame d'honneur de madame la duchesse de Chartres et chargée, en 1778, de l'éducation de la princesse Adélaïde ; une fois là, ses fonctions avaient pris un accroissement auquel la duchesse était loin de s'attendre ; et madame de Genlis était presque publiquement dans la maison, au double titre d'institutrice de la fille et de maîtresse du père.

Nous verrons plus tard, dans une lettre de madame la duchesse d'Orléans, combien elle souffrit de cette liaison.

Madame de Genlis n'aimait point M. de Bonnard, rivalité de poètes sans doute. Et quoique M. le duc de Chartres, un an après la nomination du chevalier, eût dit à M. de Buffon : « Je suis charmé de vous revoir, Monsieur, pour vous remercier du choix que vous nous avez fait faire ; tout le monde nous en dit du bien, » au bout de trois ans M. de Bonnard avait été révoqué, parce que, dit madame de Genlis dans ses Mémoires : on avait reconnu en lui des méthodes vicieuses d'enseignement et un ton qui n'était pas celui de la bonne compagnie.

Le jeune duc de Valois se trouva donc sans précepteur.

Ce fut alors qu'il passa une singulière idée par l'esprit de M. le duc de Chartres, ce fut de donner madame de Genlis pour précepteur à son fils.

Madame de Genlis, pour plus grande facilité du double emploi qu'elle remplissait dans la maison d'Orléans, demeurait à Bellechasse. On lui avait bâti, sur ses plans, dans les jardins du couvent, un joli pavillon, qui communiquait au cloître par un berceau de feuillage.

Un soir M. le duc d'Orléans vint *comme à l'ordinaire* entre huit ou neuf heures à Bellechasse. Nous soulignons ces trois mots, parce que nous les empruntons comme renseignements à madame de Genlis elle-même. Madame de Genlis était seule, le duc de Chartres aborda la question du gouverneur de son fils, et pria madame de Genlis de le diriger dans son choix.

Madame de Genlis nomma aussitôt M. de Schomberg.

— Non, répondit le duc de Chartres, il rendrait mes enfants pédants.

— Alors, dit madame de Genlis, prenez M. le chevalier de Durfort.

— Pas plus que M. de Schomberg, il les rendrait exagérés et emphatiques.

— M. de Thiers.

— Il est trop léger et ne s'occupe aucunement de leur éducation.

— Alors, dit en riant madame de Genlis, prenez-moi.

— Pourquoi pas, répondit M. le duc de Chartres.

Madame de Genlis prétend dans ses Mémoires n'avoir voulu faire qu'une plaisanterie et affirme qu'aucune conversation préparatoire n'avait pu lui faire naître la pensée que le prince la réservât à cet emploi.

Le lecteur en croira ce qu'il voudra, nous ne garantissons en aucun point la véracité de madame de Genlis.

Dans tous les cas, le *pourquoi pas* de M. le duc de Chartres ne fut pas une exclamation perdue.

« Je vis la possibilité d'une chose extraordinaire et glorieuse, dit madame de Genlis, et je désirai qu'elle pût avoir lieu. »

Elle ne fit donc aucune objection au duc de Chartres, et lui avoua tout au contraire l'ardent désir qu'il venait de faire naître en elle que la proposition, si singulière qu'elle pût paraître, ne fût point une plaisanterie.

— Eh bien ! soit, voilà qui est fait, dit le duc de Chartres, et vous serez leur gouverneur.

Et en effet, dans l'intervalle, deux autres garçons étaient nés au duc de Chartres, qui avaient reçu les noms de duc de Montpensier, et de comte de Beaujolais.

Le duc de Montpensier était né le 3 juillet 1775.

Et le comte de Beaujolais le 7 octobre 1779.

Il ne s'agissait plus que d'avoir l'agrément du roi. On ne savait pas trop comment il recevrait l'ouverture d'une pareille infraction aux lois de l'étiquette, le roi n'aimait pas beaucoup le duc de Chartres et n'estimait pas fort madame de Genlis.

Aussi, forsque M. le duc de Chartres étant venu faire une visite

au roi, lui eut expliqué quel genre d'autorisation il venait lui demander :

— Gouverneur ou gouvernante, lui dit Louis XVI, faites ce qu'il vous plaira.

Puis tournant le dos au duc de Chartres :

— Heureusement, dit-il assez haut pour être entendu, heureusement que M. le comte d'Artois a des enfants !

A partir de ce moment l'éducation tout entière des enfants de M. le duc de Chartres, filles et garçons, fut confiée à madame de Genlis.

Les filles demeuraient à Bellechasse avec elle ; on lui amenait les garçons.

CHAPITRE II.

Rousseau, qui venait de mourir, était alors le philosophe à la mode, tout le monde n'avait pas lu l'*Émile*, mais tout le monde en parlait. Madame de Genlis décida qu'elle formerait ses illustres élèves selon la méthode de Jean-Jacques.

C'est-à-dire qu'elle en ferait d'abord des hommes ; les princes devaient venir ensuite.

Étrange prévision des destinées réservées aux trois frères, pour lesquels Rousseau semble avoir écrit ces lignes.

« Dans l'ordre naturel, les hommes étant tous égaux, leur vocation commune est l'état d'homme ; et quiconque est bien élevé pour celui-là ne peut mal remplir ceux qui s'y rapportent : qu'on destine mon élève à l'épée, à l'Église, au barreau, peu m'importe ; avant la vocation des parents la nature l'appelle à la vie humaine, vivre est le métier que je veux lui apprendre ; en sortant de mes mains il ne sera, j'en conviens, ni magistrat, ni soldat, ni prêtre, il sera premièrement homme, tout ce qu'un homme doit être, il saura l'être au

besoin tout aussi bien que qui que ce soit. la fortune aura beau le faire changer de place, il sera toujours à la sienne.

« On ne songe qu'à conserver son enfant, ce n'est point assez, on doit lui apprendre à se conserver étant homme, à supporter les coups du sort, à braver l'opulence et la misère, à vivre s'il le faut dans les glaces d'Islande, ou sur le brûlant rocher de Malte.

« Exercez les enfants aux atteintes qu'ils auront à supporter un jour, endurcissez leurs corps aux intempéries des saisons, des climats, des éléments, à la faim, à la soif, à la fatigue, trempez-les dans l'eau du Styx. »

O roi élevé dans l'exil, et mort dans l'exil, après avoir passé dix-huit ans sur le plus beau trône du monde! dites, votre sévère institutrice avait-elle fait de vous cette âme stoïque capable de braver l'opulence et la misère?

Du moins son but était-il celui-là, aussi réforma-t-elle à l'instant les abus de la première éducation. Ni l'un ni l'autre des deux princes, — M. de Beaujolais ne leur fut adjoint qu'en 1783, — ni l'un ni l'autre des deux princes n'avait l'oreille musicale. et cependant ils avaient un maître de musique qui depuis deux ans n'avait pu leur apprendre ni le nom ni la valeur des notes.

Le maître de musique fut supprimé et remplacé par des maîtres de latin, de grec, d'allemand, d'anglais et d'italien. Des domestiques parlant chacun une de ces langues modernes, et ayant reçu l'ordre positif de ne jamais parler français, furent placés auprès des princes: on déjeunait en allemand, on dînait en anglais, on soupaît en italien. La mythologie, la physique, la géographie, les sciences exactes, les lois, le dessin, l'agriculture, la chirurgie, la pharmacie, l'architecture et les arts mécaniques, complétèrent cette éducation merveilleuse, à l'aide de laquelle nous avons vu le roi, non-seulement, indépendant dans l'exil, mais redevenu prince, mais devenu roi, faisant l'étonnement des diplomates avec lesquels il parlait politique, dans leur langue nationale, des savants avec lesquels il parlait science, des praticiens avec lesquels il parlait médecine et pharmacie, enfin, des commerçants, des agriculteurs et des ouvriers, avec lesquels il parlait commerce, agriculture et arts mécaniques.

Quant aux métiers qui doivent faire partie de l'éducation *de l'homme*, Rousseau recommande aux parents d'en faire apprendre un à leur enfant. Madame de Genlis voulut que l'ainé de ses élèves en apprît trois. Dans ses moments perdus le jeune duc de Valois, fut menuisier, chirurgien, jardinier.

Au reste, ce côté de l'éducation plaisait fort aux illustres écoliers; il n'en était pas de même du côté scientifique, madame de Genlis raconte elle-même, dans ses Mémoires, la peine qu'elle eut à donner une certaine application au duc de Valois.

« Les enfants ne savaient rien, dit-elle dans ses Mémoires, et M. le duc de Valois, qui avait huit ans, était d'une inapplication inouïe; je commençai par lui faire des lectures d'histoire, il n'écoutait pas, s'étendait, bâillait et je fus étrangement surprise, à la première lecture, de le voir se coucher sur le canapé sur lequel nous étions assis, et mettre ses pieds sur la table qui était devant nous; pour faire connaissance ensemble, je le mis sur-le-champ en pénitence, et lui fis si bien entendre raison, qu'il ne m'en sut aucun mauvais gré. »

Il y eut plus, au dire de madame de Genlis, toujours, son élève s'attacha plus tard *passionnément* à elle.

L'adverbe y est.

« Il avait, dit madame de Genlis, — c'est du duc de Valois qu'elle parle, car comme si elle eût pressenti sa destinée, c'est de lui particulièrement qu'elle s'occupe, — il avait un bon sens naturel qui, dès les premiers jours, me frappa, il aimait la raison comme tous les autres enfants aiment les contes frivoles; dès qu'on la lui présentait à propos et avec clarté, il l'écoutait avec intérêt. Il s'attacha *passionnément* à moi, parce qu'il me trouva toujours conséquente et raisonnable. »

Si nous avons relevé cet adverbe, *passionnément*, c'est que dans un pamphlet écrit contre le roi depuis sa chute, on a voulu faire de cet adverbe une accusation. En citant toute la phrase, nous croyons lui avoir rendu l'innocence de la pensée qui l'a dictée. Nous l'avons dit, nous tâcherons de n'être ni pamphlétaire ni panégyriste, nous tâcherons d'être historien.

Nous ne voulons pas, certes, faire madame de Genlis meilleure

qu'elle n'était, mais nous n'avons pas le droit de la faire plus mauvaise.

Un jour, dit-on, en visitant le tombeau de Diane de Poitiers, à Anet, la gouvernante du duc de Valois se serait écriée : *Heureuse femme, elle a été aimée du père et du fils !* Et l'on augura de là qu'elle avait sinon été aussi heureuse que Diane de Poitiers, mais que tout au moins elle avait désiré le même bonheur.

C'est donc sur un adverbe écrit et sur une exclamation rapportée par le secrétaire des commandements Myris que l'on base cette accusation que nous laisserons de côté, nous, parce qu'elle nous répugne d'abord et ensuite parce qu'elle est loin de nous paraître prouvée.

Il est vrai qu'il existe de par le monde une cruelle lettre de la gouvernante à son élève. Il y a bien de la femme blessée au cœur dans cette lettre. Nous la citerons plus tard à son jour et à son heure. Elle a été imprimée pendant le règne du roi et sonde profondément plusieurs replis du cœur de l'homme.

Au reste, il résulta du mode d'enseignement appliqué à ses élèves par madame de Genlis, qu'ils furent bientôt familiers avec les trois langues vivantes qu'ils apprenaient par la pratique plus encore que par la théorie; que le duc de Valois, particulièrement, devint de première force en histoire, histoire naturelle et géographie, au point qu'il put entrer quinze ans plus tard comme professeur au collège de Reichenau, et assez fort en chirurgie pour pratiquer une saignée et poser le premier appareil sur une blessure.

Quant aux amusements, ils étaient aussi intelligemment réglés que le reste. Deux fois la semaine madame de Genlis menait ses élèves à Paris et les conduisait au théâtre. Ils y prirent le goût des maîtres et l'admiration des génies primitifs; goût et admiration qui s'exagérèrent peut-être un peu trop chez le roi qui, oubliant les promesses faites par le duc d'Orléans, refusa constamment une fois monté sur le trône d'accorder la moindre valeur aux œuvres de la littérature moderne.

Ce mépris affecté pour les grandes sommités littéraires du dix-neuvième siècle a peut-être, le 24 février 1848, coûté la régence à madame la duchesse d'Orléans et le trône au comte de Paris.

Le tribun Lamartine a cruellement vengé Lamartine le poète.

Au reste, c'est dans le tempérament qu'il a reçu de la nature, c'est dans l'éducation qu'il a reçue de la société, que l'historien doit chercher les causes premières des actes qui, chez l'homme privé, ont une conséquence grave pour la famille; qui, chez l'homme politique, ont une conséquence grave pour le monde.

Maintenant, le roi n'a-t-il pas dû aux travaux manuels exécutés par M. le duc de Valois et qui comprenaient la menuiserie, le jardinage, la reliure des livres, ce goût de bâtisse, de culture, d'aménagement intérieur qui a coûté tant d'argent au roi et qui a fait, de l'architecte Fontaine, le plus assidu de ses compagnons de promenade.

En même temps que madame de Genlis perfectionnait les hommes, elle corrigeait les princes, appliquant tous ses soins à les guérir de toutes ces petites mièvreries qui font les femmes vaporeuses et les grands capricieux : grâce aux travaux, aux promenades, aux visites dans les ateliers et dans les usines, les élèves de l'auteur d'*Adèle et Théodore*, cessèrent de craindre le chaud, le froid, la pluie, l'orage, l'humidité, le bruit, le danger, et presque la douleur.

Ainsi le duc de Valois avait, étant enfant, une horreur instinctive pour les chiens; M. de Bonnard, en conséquence, dans les promenades, avait pris l'habitude de faire marcher devant le prince, deux valets de pied chargés d'écarter ces animaux; de sorte qu'après avoir eu de la répugnance pour eux, depuis, le duc de Valois ne pouvait plus même les voir de loin. Tout au contraire, dès la première conversation, madame de Genlis aborda ce sujet, fit comprendre à son élève le ridicule d'une pareille crainte et la leçon n'était pas finie, que le jeune prince avait demandé un chien.

Une chose avait fort frappé le duc de Valois dans l'histoire antique. C'était l'anecdote de ce jeune Spartiate se laissant dévorer les entrailles par un renard, sans pousser une plainte, sans pousser un cri. Aussi, s'était-il toujours promis, le cas échéant, d'être aussi impassible qu'un Spartiate.

Le cas se présenta.

Un jour, madame de Genlis assistait avec son élève, âgé alors de treize ans, et devenu duc de Chartres par la mort de son grand-père, à une fonte d'argent chez un orfèvre. Le duc de Chartres

s'approcha trop près de la matière jaillissante, dont une éclaboussure lui brûla la jambe; le duc de Chartres ne souffla pas le mot, ne donna pas le moindre signe de douleur, et ce fut madame de Genlis elle-même, qui, à son bas brûlé, s'aperçut de l'accident.

Il s'était tenu parole à lui-même.

Une des qualités remarquables du roi Louis-Philippe, ou plutôt deux de ses qualités remarquables, et, il les dut tout entières, nous n'hésitons pas à le dire, à son éducation, furent — le courage et la patience.

Courageux, il sut affronter; patient, il sut attendre.

En outre, chez le roi, et la chose devait être encore plus sensible chez le prince, puisqu'il y avait en lui la jeunesse, c'est-à-dire, la virginité de toutes les sensations; chez le prince, le premier mouvement était toujours bon, généreux même, aussi, tant que le duc de Chartres ne fut que prince, ou que le duc d'Orléans ne fut que pros- crit, ces bons mouvements atteignirent-ils toute leur extension; mais il n'en fut pas toujours de même du duc d'Orléans au Palais-Royal ou du roi aux Tuileries. Comme ces bons mouvements, chose étrange, venaient plutôt d'une éducation libérale que d'un cœur généreux, ceux qui entouraient le prince, ceux qui conseillaient le roi, combattaient à l'instant même ce bon mouvement. S'il s'agissait chez le prince d'accorder un secours de mille francs, ils le réduisaient à cinq cents; s'il s'agissait chez le roi d'accorder grâce complète, ils la commuaient en bague, en prison, en surveillance. De sorte que toute grandeur était ôtée au bienfait, que la spontanéité personnelle avait fait entier et grand, et que la suggestion étrangère faisait pauvre et mesquin.

J'ai été chargé pendant deux ans de la distribution des secours de M. le duc d'Orléans; il donnait à peu près mille francs par jour, c'est-à-dire quelque chose comme le douzième de son revenu. Bien souvent j'ai eu l'occasion de lui demander directement quand les misères, au nom desquelles je parlais, étaient pressantes, toujours j'ai obtenu; seulement, quand je pouvais faire donner à l'instant même et sans intermédiaire, j'obtenais du duc d'Orléans tout ce que je demandais. Quand la chose était seulement remise au lendemain,

j'obtenais moitié; si elle était remise au surlendemain, le tiers, et ainsi de suite. Tout ce qui entourait le duc comme tout ce qui entourait le roi, au lieu de tendre à le grandir, tendait à le rapetisser.

A côté de leur frère aîné grandissaient les deux autres princes, le duc de Montpensier, presque du même âge que le duc de Chartres, le duc de Beaujolais les suivant d'un peu plus loin.

Ces deux jeunes princes sont morts; l'un à Salthil, près de Windsor, âgé de trente-deux ans.

L'autre à Malte, âgé de vingt-huit.

Un an à peine s'était écoulé, entre la double mort de ces deux frères qui semblaient pressés de se rejoindre, le duc de Montpensier mourut en 1807 et le duc de Beaujolais en 1808.

La France les a peu connus, car ils ont quitté la France avant d'être des hommes. Voyons ce que leur institutrice pensait d'eux; son journal va nous être sur ce point d'une grande utilité.

Nous l'ouvrons à la date de 1791.

« M. le duc de Montpensier, dit madame de Genlis, a un excellent naturel : je lui recommande seulement de se corriger de sa vivacité; en général il est bon pour ses gens et généreux quand ils ont besoin de ses secours; mais pour des bagatelles il s'impatiente et dit des choses dures; si ce tort devenait une habitude, ce serait une véritable tache dans son caractère. Sa nourrice est accouchée tout à l'heure, il a été lui-même la voir et lui a donné tout l'argent de ses menus plaisirs, qui pouvait ajouter à son aisance. Il a fait depuis six mois, à ma connaissance, plusieurs choses de ce genre, et comme on les doit faire, sans aucune ostentation et avec une extrême simplicité; d'ailleurs son esprit prend de la solidité. Il a toujours pris le plus vif intérêt à la révolution, il y jouit à présent de s'occuper des affaires et d'y montrer une grande intelligence. »

Le duc de Montpensier était à la fois écrivain et peintre. Il a laissé des Mémoires charmants de grâce, de gaieté et même remarquables de style sur sa captivité à Marseille; il est difficile de faire à la fois avec la plume et le crayon un portrait plus original que celui que le jeune prince a tracé de M. de Conti, dont les terreurs folles venaient les distraire, son père et lui, de leurs terreurs réelles.

Las de sa captivité dans la tour Saint-Jean, un jour le duc de Montpensier essaya de fuir par une petite fenêtre élevée d'une trentaine de pieds; mais en tentant cette évasion le prince fit une chute et se brisa la cuisse : retrouvé évanoui au pied de la tour, il fut conduit chez un perruquier nommé Coriol, dont la fille devint plus tard sa maîtresse; il résulta de ces amours un garçon, qui tient parmi les notaires à grande clientèle et les joueurs élégants de Paris une place distinguée; il était à peu près reconnu par la maison d'Orléans, dont ses laquais portent encore aujourd'hui la petite livrée.

Il existait dans la galerie du Palais-Royal plusieurs tableaux de M. le duc de Montpensier, et parmi ces tableaux une toile assez remarquable représentant la chute du Niagara.

Quant au comte de Beaujolais, ceux qui l'ont connu, ont connu, à ce qu'ils affirment, un cœur et une figure d'ange; c'était pour le cœur la douceur, la sensibilité, la droiture et la loyauté; c'était pour le corps les formes suaves de l'adolescent antique : le sourire divin du poète et de la femme mêlés ensemble.

Voici ce que disait de lui son institutrice :

« M. de Beaujolais est charmant, lorsqu'il est aimable ce n'est point à demi, je n'ai jamais vu tant de désir de bien faire, son attachement n'est pas seulement en démonstrations.

« Ses sentiments sont excellents et j'ose même dire au-dessus de son âge, il annonce déjà le patriotisme de ses frères; il m'a écrit l'autre jour là-dessus, ayant pris ce sujet de composition; cette petite pièce est charmante pour son âge; il y détaille avec clarté et bon sens les raisons qui lui font aimer la révolution, et il la termine ainsi : *voilà les sentiments de Beaujolais.*

« Son seul défaut était d'être volontaire et capricieux; mais alors il exprimait les raisons de sa volonté et les causes de son caprice avec une telle hardiesse que de ce défaut il faisait une vertu. »

Cette vertu c'était la franchise, qu'il poussait à un degré prodigieux; nul de ceux qui ont approché M. de Beaujolais ne se sont rappelés l'avoir entendu mentir une seule fois dans sa vie.

Quant à madame Adélaïde nous l'avons tous connue, c'était un esprit ferme, droit et honnête : lorsqu'on voulait faire faire au roi quelque chose de bien, de bon et de grand, une chose pour laquelle malgré tout cela il avait de la répugnance, c'était à elle qu'on s'adressait. Au Palais-Royal elle était l'amie de son frère; aux Tuileries elle

fut son bon génie; morte au mois de décembre 1847, elle le laissa isolé dans cette grande crise de 1848. Le duc d'Orléans et madame Adélaïde, c'étaient les deux anges visibles du roi. La Providence les lui prit l'un après l'autre, la Providence avait ses desseins.

Jenne, c'était une douce et charmante enfant, bonne, reconnaissante, spirituelle, à qui l'on ne pouvait reprocher que certaines boutades d'impolitesse, certains éclairs de moquerie.

Seule parmi toute cette jeune lignée de princes elle aimait la musique. Madame de Genlis lui avait appris à jouer de la harpe, et elle était arrivée à être, pour une princesse, bien entendu, d'une certaine force sur cet instrument.

CHAPITRE III.

Sur ces entrefaites, et vers 1786, madame de Genlis perdit une de ses filles; comme elle éprouvait une grande douleur de cette perte, M. le duc d'Orléans essaya de l'adoucir en faisant venir d'Angleterre une petite fille que lui et madame de Genlis aimaient *comme leur enfant*; le prétexte fut de donner à la princesse Adélaïde, une compagne de jeu qui parlât anglais; le but réel fut de rapprocher une fille de son père et de sa mère: cette fille qu'on ne nommait jamais de son nom de famille, s'appelait *Hermine*, de son nom de baptême; celui qui écrivit ces lignes a été presque élevé par elle; ce fut la grand-mère de la malheureuse Marie Capelle, qui, du côté gauche, se trouvait être ainsi la petite-nièce du roi Louis-Philippe.

Une chose remarquable, chez M. le duc de Chartres, une chose constatée par madame de Genlis, et confirmée par le journal même du jeune prince: c'est pendant sa jeunesse une grande ouverture de cœur aux sentiments religieux.

Eh bien! il faut le dire, toute trace de cette religion qui baigna d'une douce piété l'entrée dans la vie des jeunes princes, tout souve-

nir de ce côté consolateur que la foi en Dieu donne dans les grandes infortunes, s'étaient affaiblis chez le roi.

Après avoir été pieux et croyant dès le commencement de sa vie, il était devenu, aux approches de sa vieillesse, presque irréligieux, le malheur avait-il produit en lui l'effet contraire à celui qu'il produit habituellement, l'avait-il éloigné du Seigneur, au lieu de l'en rapprocher, ou bien n'était-ce pas plutôt le bonheur, la réussite facile à des projets souvent peu moraux, enfin, la protection directe accordée par le ciel à une vie si souvent menacée, et qui était devenue tellement providentielle qu'on pouvait finir par l'attribuer au hasard?

Nous rencontrerons plus d'une fois dans le journal du jeune prince, l'expression de ces pieux sentiments et nous les soulignerons pour qu'ils ne passent pas inaperçus sous les yeux du lecteur.

Peut-être mettra-t-on ces sentiments sur le compte de l'hypocrisie, on aura tort à notre avis pour deux raisons, d'abord à dix-huit ans on est rarement hypocrite, puis à cette époque à quoi eût servi l'hypocrisie religieuse, la mode n'était point à la religion, mais bien plutôt à l'impiété.

C'est à cette même époque que le jeune duc de Chartres commença comme prince une série de voyages qu'il devait continuer comme exilé.

Depuis longtemps le duc d'Orléans son père était mal avec la cour dont il vivait entièrement séparé. Grand chasseur, comme sa chasse rencontrait parfois dans la forêt de Villers-Cotterets la chasse du roi, qui chassait dans la forêt de Compiègne, et qu'alors l'étiquette voulait qu'il abandonnât sa chasse et suivit celle du roi, il fit entourer le parc de Villers-Cotterets d'un mur, de façon à être toujours chez lui. Ce mur lui coûta trois à quatre millions.

C'était surtout avec la reine que le duc d'Orléans était au plus mal. Si on s'en fût rapporté à ce qu'il disait dans certains moments de dépit, cette inimitié de la reine contre lui serait venue de ce qu'il n'eût pas voulu répondre à des avances qui, disait-il encore, avaient eu plus de succès près de M. le comte d'Artois.

Cette inimitié de Marie-Antoinette éclata surtout à propos de la bataille d'Ouessant.

M. le duc de Chartres montait le *Saint-Esprit*. Il engagea un

des premiers le combat, qui dura quatre heures. Pendant tout ce temps, le jeune lieutenant général se tint sur son banc de quart, habit et gilet bas, son cordon bleu en bandoulière sur sa chemise, s'offrant ainsi à tous les coups, non-seulement comme soldat, mais comme prince.

La nouvelle de la victoire arriva à la cour. La reine la sut des premières et l'annonça à ses intimes, en disant : « Tout le monde a fait son devoir, excepté M. le duc de Chartres qui a failli nous faire perdre la bataille. »

Rien n'autorisait la reine à tenir ce propos haineux. Au contraire, le rapport du ministre de la marine à M. de Penthièvre était admirable pour le duc de Chartres.

Au reste, cette haine de Marie-Autoinette fit grand bien au duc d'Orléans. La reine commençait à se dépopulariser et par contre-coup son inimitié popularisait. Le roi eut la faiblesse de partager cette inimitié à l'endroit d'un homme auquel il écrivait un mois auparavant :

Versailles, 28 juin 1778.

« J'ai reçu, mon cousin, la lettre que vous m'avez écrite. M. de Sartine m'a mis
« sous les yeux les détails de votre inspection. J'ai été fort content de la manière dont
« vous vous êtes conduit et du bon exemple que vous avez donné; je ne doute pas
« de la bonne volonté que vous avez pour mon service, et je serai toujours content
« de votre service. Vous allez avoir l'occasion de vous exercer. Je suis sûr que tout
« se passera bien avec la volonté que montre la marine et les exemples que vous
« donnez. Comptez toujours, mon cousin, sur mon amitié.

« LOUIS. »

Ainsi, au lieu de rendre justice au duc de Chartres, au lieu de le venger des mauvais propos de la reine par une réception digne des services rendus, Louis XVI consentit que le *Te Deum* qui devait être chanté à propos de la victoire d'Ouessant, fût chanté à propos de la grossesse de la reine.

Aussi, quelqu'un ayant porté devant le duc de Chartres la santé du futur dauphin :

— Le fils de Coigny, répondit le duc de Chartres, ne sera jamais mon roi.

Il est vrai qu'à son retour de Brest le prince fut vengé par l'ardent accueil que lui firent les Parisiens du froid accueil que lui fit la cour.

Entrant dans sa loge à l'Opéra, au milieu de la représentation d'*Ermeline*, l'acteur qui était en scène s'interrompit, alla prendre une couronne dans la coulisse et, revenant sur le devant du théâtre, l'offrit au prince en lui adressant directement ces vers de la pièce qui semblaient faits pour lui :

Jeune et brave guerrier, c'est à votre valeur
 Que nous devons cet avantage ;
 Recevez ce laurier, il est votre partage :
 Ce fut toujours le prix qu'on accorde au vainqueur.

Ce triomphe eût pu faire oublier au prince l'animosité de la reine, mais à un bal masqué de l'Opéra, il comprit que cette calomnie avait été mal étouffée. Voyant un domino qu'il prenait pour une femme, et qui cependant était un homme, il s'arrêta devant lui et le regarda avec cette impudence qu'autorise le masque.

— Je te connais, lui dit-il.

— Et qui suis-je alors ?

— Une beauté passée, reprit le prince.

— Comme votre gloire, Monseigneur, répondit le masque.

Et avec un grand éclat de rire il se perdit dans la foule.

Le duc de Chartres avait donc continué de vivre en brouille avec le roi, lorsque, le 20 septembre, Louis XVI présenta en personne au Parlement l'édit créant l'emprunt successif et fixant la convocation des états généraux à cinq ans : le duc de Chartres, devenu duc d'Orléans à la mort de son père, assistait à cette séance, se levant alors, il demanda au roi : « s'il fallait regarder la séance de ce jour comme un lit de justice ou comme une délibération libre. »

— C'est une séance royale, répondit Louis XVI.

— En ce cas, reprit le duc d'Orléans, je prie Votre Majesté de permettre que je dépose à ses pieds et dans le sein de la cour, la déclaration que je regarde cet enregistrement comme illégal, et qu'il serait nécessaire pour la décharge des personnes qui sont censées y avoir délibéré d'y ajouter : « que c'est par l'express commandement du roi. »

Cette apostrophe fit exiler le duc d'Orléans à Villers-Cotterets, et fut cause que le jeune duc de Chartres, qui eût dû recevoir le cordon

bleu à quatorze ans comme c'était l'habitude pour les princes du sang, c'est-à-dire le 6 octobre 1787, ne le reçut que le 1^{er} janvier 1789.

Madame de Genlis jugea à propos de profiter de cet exil momentané du père pour faire voyager les enfants; comme elle est à peu près le seul historien des premières années du futur roi de France, devenu duc de Chartres, le jour où son père était devenu duc d'Orléans, c'est à elle que nous empruntons les détails des premiers voyages des jeunes princes.

Le voyage commença par Spa où se trouvait madame la duchesse d'Orléans, qui, pour cause de santé, prenait les eaux de la Sauvinière.

De Spa, les jeunes princes revinrent en France et s'arrêtèrent à Givet, où le duc de Chartres passa en revue le 14^e régiment de dragons, dont il était colonel propriétaire depuis 1785, puis de Givet, on gagna Sillery. Cette terre, érigée en marquisat, appartenait au mari de madame de Genlis, il y reçut et y fêta les jeunes princes pendant plusieurs jours.

Le marquis de Sillery fut jusqu'au dernier moment un des fidèles de M. le duc d'Orléans, et même plus que son fidèle, son âme damnée.

Puis on revint à Paris, et l'année suivante on se remit en route pour visiter la Normandie, la Bretagne et la Touraine.

On commença par la Normandie.

A Saint-Valery le jeune duc de Chartres fut parrain d'un vaisseau qu'on lançait à la mer.

De Saint-Valery on gagna le Havre, et du Havre le Mont-Saint-Michel.

Depuis le seizième siècle, le Mont-Saint-Michel était une prison; le grand roi Louis XIV renouvelant pour un pauvre gazetier de Hollande le supplice infligé par Louis XI au fameux cardinal La Balue, avait fait périr ce malheureux dans une cage.

Toute la différence était que la cage de Louis XI était en fer, et la cage de Louis XIV en bois, que La Balue y resta onze ans et que le gazetier y mourut au bout de dix-huit.

Ajoutons que Louis XI avait quelque droit d'agir ainsi, tenant son cardinal sous sa main; tandis qu'au mépris du droit des gens Louis XIV avait fait enlever son gazetier en pleine Hollande.

Cette cage en bois était la plus terrible tradition du Mont-Saint-Michel ; on la montrait aux visiteurs, en racontant tout bas l'histoire du grand roi et du pauvre gazetier. Elle avait tant soit peu servi au même usage sous le règne de Louis XV ; mais depuis l'avènement au trône de Louis XVI, elle était devenue une espèce de salle de police, où l'on mettait pour douze, vingt-quatre ou quarante-huit heures seulement, les prisonniers récalcitrants. L'humidité du cachot, l'obscurité du lieu, et plus encore cette sombre tradition du gazetier hollandais, mettaient bien vite à la raison les plus méchants caractères.

Les princes arrivèrent au Mont-Saint-Michel vers onze heures du soir ; comme ils étaient attendus, le fort était illuminé et les cloches du couvent en branle. Nous ne savons pas quel effet la vue du fort Saint-Michel fit sur les illustres voyageurs, quant à nous qui, moins l'illumination et le carillon des cloches, l'avons visité dans des conditions pareilles d'heure et d'obscurité, bien rarement nous avons trouvé portée à un égal degré de grandeur cette sombre majesté que donne la nuit aux choses immobiles.

A cette époque, tout au contraire d'aujourd'hui, le fort était vide et le couvent plein. Le prieur et une douzaine de religieux remplaçaient la garnison, et reçurent les princes au bas des quatre cents marches qui conduisent à leur couvent.

La terre végétale manque à ce rocher sur lequel n'a rien pu pousser qu'une prison. Quelques habitants de la seule rue qu'on appelle pompeusement la ville, ont de petits jardins qu'un hiver précoce déponille à la fin de septembre et qu'un printemps tardif fait reverdir seulement vers le 15 mai.

Les religieux tiraient tout de Pontorson, même le pain.

Ils n'en reçurent pas moins somptueusement les jeunes princes, qu'un excellent souper attendait. Au milieu du souper, madame de Genlis poussée par les signes de ses élèves aborda la fameuse question de la cage de fer.

Alors le prieur expliqua à la marquise qu'il en était de la cage de fer à peu près comme du masque de fer : le masque de fer était en velours et la cage de fer était en bois.

Mais pour être en bois, elle n'en était pas moins solide, était

composée d'énormes madriers qui ne laissaient entre eux que des intervalles de trois à quatre doigts.

— Au reste, ajouta le prieur, cette cage qui nous est devenue à peu près inutile, fait une mauvaise renommée au couvent, et j'ai pris la résolution de la détruire.

C'était une belle occasion offerte à madame de Genlis de faire ressortir l'éducation philanthropique qu'elle avait donnée à ses élèves; elle saisit au vol la proposition du prieur, et l'invita à faire une solennité de cette destruction.

La cérémonie fut arrêtée pour le lendemain.

Le lendemain on descendit en grande pompe dans le cachot. Madame de Genlis conduisant ses quatre élèves, le prieur menant ses douze religieux, les geôliers gardant leur cinq ou six prisonniers auxquels avait, comme distraction, été accordée l'autorisation d'assister à la fête.

Il y avait en outre trois charpentiers qui devaient achever l'ouvrage commencé par le duc de Chartres.

La mise en scène de ce petit drame était facile, et tout devenait intéressant dans ce cachot fangeux et sombre; les religieux portant des torches descendirent les premiers, puis madame de Genlis et ses quatre élèves, puis le prieur, les religieux et les personnes de la ville invitées à l'exécution.

En bas attendaient déjà les prisonniers et les charpentiers.

On entoura la fameuse cage, puis un charpentier s'avança présentant une hache au jeune duc de Chartres, qui frappa le premier coup en disant :

— Au nom de l'humanité, je brise cette cage.

Les charpentiers firent le reste.

Hélas! comme il n'existe pas d'événement en ce monde qui, si joyeux qu'il soit, n'ait son côté triste pour quelqu'un, il y avait un homme qui regardait, les larmes aux yeux, cette fameuse cage tomber en débris; le duc de Chartres vit cette tristesse et lui en demanda la raison.

— Monseigneur, répondit le bonhomme, je suis le suisse de l'abbaye, et je tirais de grands profits de cette cage, que je montrais



Paris. Rue de Médecine de Paris.

LE DUC DE CHARTRES

1831

1831

aux voyageurs, en leur racontant l'histoire du pauvre gazetier hollandais : la cage détruite, je suis ruiné.

— C'est juste, dit le duc de Chartres, et je vous dois une indemnité ; voici dix louis, mon brave homme, et désormais, au lieu de montrer la cage aux voyageurs, vous leur montrerez la place où elle était.

En 1830, le duc de Chartres, devenu Louis-Philippe I^{er}, reçut une députation de la ville d'Avranches, qui, au milieu de son compliment d'avènement au trône, intercala ce souvenir, alors âgé de quarante-deux ans.

Le roi répondit d'abord au compliment avec cette facilité qu'il avait à répondre, puis il ajouta :

— Je vous remercie de m'avoir rappelé ce que j'ai regardé comme une circonstance heureuse de ma vie. J'ai donné là, en effet, des preuves de mon amour pour la liberté et de ma haine pour le despotisme qu'inspire la vue de cet horrible rocher.

J'ai, ajouta-t-il, un tableau qui retrace ce souvenir.

Hélas ! Sire, ne l'auriez-vous pas regardé comme un faux prophète, celui qui fût venu vous dire à la fin de votre discours :

— Roi populaire, c'est toi qui rouvriras ce couvent, c'est toi qui repeuieras ces cachots, et le bruit des gémissements et des plaintes que tu y feras pousser de 1833 à 1848, absorbera pour l'avenir le bruit du fameux coup de hache de 1788.

Et celui-là, cependant, Sire, vous eût seul dit la vérité au milieu des flatteurs qui vous entouraient déjà.

CHAPITRE IV.

Le duc de Chartres avait détruit la cage de bois de Louis XIV.

Le peuple allait détruire la cage de pierre de Charles V.

Un jour la royauté se trompa, au lieu d'enfermer les corps à la Bastille, elle y enferma les idées.

Les idées, mal comprimées par des murailles de quarante pieds d'épaisseur, firent éclater la forteresse.

Le peuple entra par la brèche.

Ceux qui forcèrent la Bastille, ce n'est ni Thuriot, ni Maillard, ni Élie, ni Hullin.

Ce furent Pélisson, Voltaire, Lingnet.

Le duc d'Orléans avait pris sa part de tous ces mouvements qui avaient préparé cette grande journée du 14 juillet; seulement sa situation fausse l'avait empêché de dessiner bien nettement sa position.

Si les La Fayette et les Lameth étaient gênés dans leurs fraes républicains, à plus forte raison un d'Orléans, un Bourbon, un prince du sang, un descendant du cinquième fils de saint Louis.

Aussi cet homme, qui, à Onessant, avait affronté, la poitrine nue et sans autre cuirasse que son cordon bleu, les boulets de sept bâtiments anglais, se plastronna-t-il la poitrine pour venir rejoindre le tiers, à l'église Saint-Louis, à la tête de quarante-sept membres de la noblesse.

Encore, mal rassuré par le plastron, l'air lui manqua-t-il: il se trouva mal; on ouvrit son gilet, on vit la cuirasse.

On en fit une pareille pour Louis XVI au 10 août, et le roi, si faible qu'il fût, refusa de la mettre.

Aussi on connaît, à ce propos, le mot de Mirabeau, mot sublime d'obscénité.

En à l'unanimité président de l'Assemblée nationale, lorsqu'il s'agit de remplacer Bailly, dont les fonctions expiraient le 1^{er} juillet, il refusa la présidence, pensant que plus il serait en vue, plus il lui faudrait prendre un parti décisif, précis, sans retour. Il aimait mieux, le pauvre prince, rester dans un demi-jour où il croyait pouvoir dissimuler les palpitations de son cœur et les pâleurs de son visage.

Voilà pourquoi le parti d'Orléans ne fut jamais assez réel pour agir, quoique assez visible pour être accusé.

D'ailleurs l'Angleterre fut pour beaucoup dans cette accusation. « Dépensez, dépensez, disait Pitt, et surtout ne me rendez pas compte. »

Or, cet argent, ces millions, ce milliard que Pitt ordonnait de dépenser, c'était non-seulement pour faire la révolution en France, mais pour la faire selon le cœur de l'Angleterre, terrible, sanglante, infâme parfois. Les Anglais avaient à faire oublier une chose et à se venger de l'autre.

Ils avaient à faire oublier la révolution de 1648, l'échafaud de Wite-Hall, les onze ans de règne de Cromwell.

Ils avaient à se venger de l'appui que la France avait donné à l'Amérique dans la guerre de l'indépendance.

Pitt en voulait moins à Washington affranchissant son pays qu'à La Fayette allant en amateur affranchir un pays qui n'était pas le sien.

Vent-on savoir au reste ce que pensait madame de Staël, cet esprit fort, du duc d'Orléans, ce faible esprit.

Nous copions.

« Il avait plus de mécontentements que de projets, plus de vellétés que d'ambitions réelles. Ce qui faisait croire à l'existence d'un parti d'Orléans, c'était l'idée généralement établie dans la tête des publicistes d'alors, qu'une déviation de la ligne d'hérédité telle qu'elle avait eu lieu en Angleterre, pouvait être favorable à l'établissement de la liberté, en plaçant à la tête de la constitution un roi qui lui devrait le trône, au lieu d'un roi qui se croyait dépouillé par elle.

« Mais le duc d'Orléans était, sous tous les rapports possibles, l'homme le moins propre à jouer en France le rôle de Guillaume III en Angleterre, et, en mettant même à part le respect qu'on avait pour Louis XVI et qu'on lui devait, le duc d'Orléans ne pouvait, ni se soutenir lui-même, ni servir d'appui à personne. Il avait de la grâce, des manières nobles, de l'esprit en société, mais ses succès dans le monde ne développèrent en lui qu'une grande légèreté de principes, et quand les tourmentes révolutionnaires l'ont agité, il s'est trouvé sans frein comme sans force. Mirabeau sonda sa valeur morale dans quelques entretiens et se convainquit, après l'avoir examiné, qu'aucune entreprise politique ne pouvait être fondée sur un tel caractère.

« Le duc d'Orléans vota toujours avec le parti populaire de l'Assemblée constituante, peut-être par l'espoir très-vague de gagner le premier lot, mais cet espoir n'a jamais pris de consistance dans aucune tête. Il a, dit-on, soudoyé la populace, mais que cela soit ou non, il faut n'avoir aucune idée de la révolution pour imaginer que cet argent, s'il a été donné, ait exercé la moindre influence. Un peuple entier n'est pas mis en mouvement par des moyens de ce genre. La grande erreur des gens de la cour a toujours été de chercher dans quelques faits de détail la cause des sentiments exprimés par la nation entière. »

Madame de Staël a raison, les grands mouvements populaires se font par un besoin de changement que dans leurs malaises éprouvent les nations.

Ces premiers mouvements sont instinctifs, irrésistibles, providentiels.

Mais ces mouvements, les intérêts individuels s'en emparent et conduisent toujours les nations au delà du but qu'elles voulaient atteindre.

Ainsi, les Parisiens en prenant la Bastille, en 1789, ne voulaient, certes, ni l'emprisonnement, ni le procès, ni la mort du roi Louis XVI.

Ainsi, les Parisiens en criant *vive la Charte!* en 1830, ne voulaient ni la chute de Charles X, ni l'appel au trône du duc d'Orléans.

Ainsi, les Parisiens en criant *vive la Réforme!* en 1848, ne voulaient ni la chute du roi Louis-Philippe ni la République.

Ce qu'ils voulaient en 1789, c'était une constitution.

Ce qu'ils voulaient en 1830, c'était le retrait des ordonnances.

Ce qu'ils voulaient en 1848, c'était un changement de ministère, c'était la réforme électorale.

Des intérêts individuels ont fait le reste.

Après cela, notre avis, à nous, est que, comme la Providence ne peut opérer que par des moyens humains, ces intérêts individuels sont les moyens dont se sert la Providence.

Mais là-bas les événements se pressent, revenons-y.

Le 10 juillet La Fayette, l'homme des initiatives, dont une portion de la vie se passa à faire les révolutions, tandis que l'autre s'usa à les comprimer, le 10 juillet, La Fayette lut la déclaration des droits.

Le 11 au soir, au milieu de son souper, Necker reçut l'ordre de quitter la France, mit la lettre dans sa poche, acheva son repas et en se levant de table dit ce seul mot :

— Partons.

Le 12, Louis XVI constitue un nouveau ministère, et l'émeute, encore ignorante de sa force, encore mal assurée contre le danger, l'émeute commence à courir les rues.

C'est Camille Desmoulius, le seul républicain qu'il y eût peut-être alors en France, avec Péthion; c'est Camille Desmoulius qui est l'âme de cette émeute.

C'est le Palais-Royal qui en est le centre, le premier le Palais-Royal a eu son club, le Cercle social, son journal, la *Bouche de fer*,

Le Palais-Royal qui a ses motionnaires, qui enverront des députations à la Commune et à l'Assemblée.

C'est du Palais-Royal que partent les hommes qui vont mettre en liberté les gardes françaises détenus à l'Abbaye.

C'est du Palais-Royal que part cette procession, que tachera de sang le Royal-Allemand, et qui porte en triomphe les bustes de Necker et du duc d'Orléans.

C'est du Palais-Royal, enfin, que part ce souffle qui renversera la Bastille.

Où était le duc d'Orléans pendant cette journée terrible? derrière quelque contrevent à moitié entrebâillé et s'ouvrant sur une rue pleine de trouble et de tumulte.

Où était le duc de Chartres? oh! cela on le sait; le duc de Chartres était avec ses frères, sa sœur et madame de Genlis, au château de Saint-Leu.

On était en train d'y jouer la comédie, lorsqu'on vint annoncer que les barrières étaient brûlées, que le Royal-Allemand avait tiré sur le peuple, que les gardes françaises avaient tiré sur le Royal-Allemand et que l'on marchait sur la Bastille.

C'était une nouvelle trop intéressante pour qu'elle n'interrompît point à l'instant même le spectacle. Chacun sauta donc à cheval, on courut aux voitures, les acteurs sans même prendre le temps de changer de costume; l'un d'eux arriva sur le boulevard en polyphème, et, pris pour un aristocrate qui raillait la situation, faillit y être mis en morceaux.

A cette époque la maison de Beaumarchais, dont nous avons encore vu les ruines, s'élevait sur le boulevard, au milieu d'un charmant jardin en terrasse. Beaumarchais était l'ami du Palais-Royal; madame de Genlis conduisit donc les jeunes princesses chez l'auteur du *Mariage de Figaro*; et ce fut de la terrasse de celui qui avait bien contribué, pour sa part, à ce qui s'accomplissait, qu'ils virent la chute de la Bastille.

Ce fut une grande joie pour le duc de Chartres que cette chute.

Un pamphlet royaliste que nous avons sous les yeux, l'accuse de n'avoir pu à cette vue contenir son enthousiasme.

« Il ne pouvait se tenir assis, il battait des pieds et des mains, saluait tous les passants, enfin il était dans un tel délire, que madame de Genlis, qui au fond n'était pas moins joyeuse que lui, se crut obligée d'arrêter par les réprimandes ces indiscrettes démonstrations. »

Nous ne sommes pas de l'avis du pamphlet royaliste, cet enthousiasme était beau, Sire; pourquoi n'avez-vous pas fait faire un tableau de cette prise de la Bastille, comme vous en avez fait faire un de la destruction de la cage de fer du Mont-Saint-Michel; peut-être, devenu roi, vos yeux seraient-ils tombés dessus et auriez-vous compris, après l'action du prince, ce qu'il y avait d'illogique dans la conduite du roi.

Après la journée du 14 juillet vint la nuit du 4 août, M. le duc d'Orléans se fit sa part dans les sacrifices de cette nuit. Il renonça à toutes ses prérogatives comme Bailly Désonnière dans la France Wallone.

Mais tout cela ne donnait pas du pain à la France, et littéralement la France mourait de faim.

CHAPITRE V

Les présages terribles se multipliaient, n'annonçant pas cette fois la mort d'un roi, mais la fin d'une monarchie; depuis un an l'on n'entendait parler que de malheurs.

Le 13 juillet 1788 une grêle affreuse avait ravagé la France, tout le territoire de Chartres, le plus riche de la France, était ruiné; quarante-trois paroisses de l'Ile-de-France avaient manqué leurs récoltes; on écrivait de l'élection de Clermont en Beauvoisis, que cinquante-quatre paroisses, non-seulement n'avaient pas de quoi vivre, mais encore n'avaient pas de quoi ensemençer.

Et puis l'hiver approchait avec cet allié terrible de la faim, le froid, et quel froid, dix-sept degrés! Le port gela à Marseille, la mer gela à Calais; pendant deux lieues on put marcher sur les glaces de

la Manche, comme sur celles d'un océan polaire, la Loire déborda, le Rhône emplit sa vallée, sur les côtes de Nantes les poissons moururent, à Lille on trouva des vieillards et des enfants gelés dans leur lit; à Paris les fontaines tarirent, partout les puits se changèrent en glaçons, partout les moulins à eau s'arrêtèrent immobiles comme si, n'ayant plus rien à moudre, il était inutile qu'ils continuassent leur mouvement.

Quelques paysans essayèrent de manger du son, d'autres de l'herbe bouillie.

Le duc d'Orléans avait été admirable pendant ce terrible hiver, *par calcul*, disent les historiens : que nous importe à nous qui jugeons le fait et non la pensée; admirable, nous le répétons, car il fit distribuer du pain et de la viande au peuple dans plusieurs quartiers de la capitale, et allumer des feux immenses dans sa cour; son intendant écrivit au curé de Saint-Eustache, l'abbé Poupart, de distribuer, nous ne dirons pas en son nom, mais à son compte, mille livres de pain tous les matins : deux remises attendant au Palais-Bourbon avaient été transformées par lui en cuisines, et de grosses pièces rôties étaient servies depuis le matin jusqu'au soir aux passants affamés.

Calcul soit, mais calcul sublime dans son résultat : il sauvait la vie à des milliers d'hommes.

Ce fut pendant ce terrible hiver que s'exaltèrent les esprits; ces chauffoirs publics virent s'échanger entre des hommes aux habits déchirés et aux visages livides plus d'un projet menaçant, mais peut-être moins menaçant encore que ceux qui s'échangeaient au cercle du Palais-Royal, au café Foy, ou dans le cabinet de lecture de Girardin, entre les hommes que l'on appelait Camille Desmoulins, le marquis de Saint-Huruge, Danton et Marat.

Le froid cessa avec le printemps, mais la famine continua; on reste rien d'organisé, entre la municipalité et l'Assemblée qui attaquaient et la cour qui se défendait; le peuple vivait au hasard, sa subsistance dépendait d'un arrivage incertain d'un bateau de Corbeil, d'un convoi de la Beauce, à minuit souvent Bailly n'avait que la moitié de la farine nécessaire à son marché du lendemain, alors le pauvre astronome s'enhardissait jusqu'à menacer; un jour

les habitants de Versailles détournèrent un convoi destiné à Paris.

« Si vous ne nous restituez pas les farines que vous nous avez prises, écrivait-il à M. Necker, trente mille hommes iront les chercher demain. »

Et les farines arrivaient.

Mais alors les distributions ne pouvaient se faire que tard, on attendait jusqu'à cinq heures du soir à la porte des boulangers pour avoir du pain; à cinq heures le pauvre avait perdu sa journée, il avait jeûné le matin, il mangerait le soir et il serait obligé de travailler toute la journée du lendemain pour acheter un second pain, quarante-huit heures après avoir acheté le premier, tout cela était horrible.

Les femmes surtout souffraient, elles souffraient pour leurs maris, que la faim rendait brutaux pour leurs enfants, que la faim rendait injustes.

— Pourquoi ne me donnes-tu pas de pain quand j'ai faim? demandait l'enfant à qui la nature n'avait pas encore donné la conscience de l'impuissance maternelle.

Aussi une nouvelle révolution était-elle instante, et celle-là on sentait que c'étaient les femmes qui la feraient.

Les hommes avaient fait les 13 et 14 juillet, les femmes firent les 5 et 6 octobre.

Tous ces défauts d'arrivages étaient mis sur le compte de la cour : le convoi de farine détourné par Versailles avait fait grand bruit, c'était donc pour le roi, pour la reine, pour le dauphin et pour la cour, que Versailles détournait les grains; que pouvaient-ils faire de tant de farines qu'ils absorbaient : aussi le boulanger, la boulangère et le petit mitron, c'était ainsi qu'on appelait le roi, la reine et le pauvre petit dauphin, qui, un jour aussi, lui, devait apprendre ce que c'est que la faim.

— Si le roi, si la reine, si le dauphin habitaient Paris, au lieu d'habiter Versailles, cela n'arriverait point.

— Pourquoi ne les irait-on pas chercher à Versailles, et ne les amènerait-on pas à Paris?

Dans la soirée du 4 octobre, il y avait peut-être à Paris cent mille

personnes qui n'avaient pas mangé depuis vingt-quatre heures et cinq ou six mille depuis quarante-huit.

Le 4 au soir, une femme court du quartier Saint-Denis à celui du Palais-Royal en criant :

— A Versailles! demain à Versailles!

Le 5 au matin, une jeune fille prit un tambour et battit le rappel; quinze mille femmes se réunirent autour d'elle en criant : A Versailles!

On connaît le résultat de ce terrible pèlerinage à main armée, où le saint qu'on allait invoquer était menacé de mort.

Trois ou quatre bourgeois et cinq ou six gardes du corps y laissèrent la vie. Sanglante expiation du fameux repas du 1^{er}, où la reine avait apparu le dauphin à la main.

Au milieu de cette orgie un dragon ivre déclare qu'il est envoyé par le duc d'Orléans, que le duc d'Orléans l'a chargé d'assassiner le roi. Il se fait une petite blessure et prie ses camarades de l'achever; ses camarades font à moitié droit à sa demande, en le laissant à demi mort et assommé de coups de pieds.

Ce furent les 1^{er} et 3 octobre qui firent les 5 et 6. Varicourt et Deshutes, tués à la porte de la reine, leurs têtes rapportées à Paris au bout de deux piques furent les hideux trophées de cette journée.

Le roi ramené à Paris fut un résultat immense.

Le duc d'Orléans était parfaitement innocent du mouvement des 5 et 6 octobre. Il s'agita beaucoup, c'est vrai, pendant cette nuit du 5 au 6. Mais cette nuit-là tout le monde s'agitait; on le vit partout sur la route entre Paris et Versailles; mais nul ne porte la moindre accusation contre lui. Le 6 au matin, tandis que les corps des gardes gisent encore sanglants dans la cour de marbre, il se montre dans cette même cour avec une badine à la main, une cocarde énorme au chapeau.

Mais son nom a été prononcé, prononcé à souper par ce soldat ivre, prononcé pendant la nuit par ce peuple affamé. Il a beau, après avoir montré sa cocarde et joué avec sa badine, venir offrir ses services au roi, le roi lui tourne le dos, la reine l'accuse. C'est le duc d'Orléans et Mirabeau qui ont fait ces journées terribles, ce sont eux

qui sont responsables du sang qui est venu éclabousser la reine jusque dans l'OEil-de-Bœuf.

Le duc d'Orléans, disait-on, visait à la lieutenance générale du royaume, Mirabeau au ministère.

Mais que faire du duc d'Orléans? ce n'était pas un homme dont on se débarrassât ainsi d'un mot, d'un geste.

Liège venait de se révolter : le peuple avait chassé son prince-évêque et s'était emparé du gouvernement. C'était une occasion; le prince voulait-il partir pour les Pays-Bas, calmer cette insurrection de l'Autriche contre la Belgique, il y avait un beau titre à gagner une fois la paix faite.

Que dirait-il d'un duché souverain de Brabant?

Ce fut M. de Montmorin qui se chargea de faire cette proposition au duc.

Il refusa.

Alors on lui dépêcha La Fayette.

Il y avait pour le duc, grâce à sa réputation d'anglomanie, une belle position, lui faisait-on dire, à prendre en Angleterre.

La Fayette lui fit un de ces discours creux mais sonores, comme il en savait si bien faire.

— Prince, lui dit-il, les marches du trône sont brisées, mais le trône lui-même existe encore tout entier, et il existera toujours, car il est le rempart de la Constitution et de la liberté du peuple. Le roi et la France ont également besoin de la paix, et votre présence en ces lieux est un obstacle. Les ennemis de la patrie, qui sont les vôtres, abusent de votre nom pour égarer la multitude et exciter des désordres. Il est temps de mettre fin à ces troubles, à ces bruits injurieux. Vos relations en Angleterre vous donnent les moyens d'y rendre au royaume d'importants services; le roi vous y charge de ses intérêts, et il est persuadé que vous vous empresserez de répondre à cette marque honorable de sa confiance et de contribuer au rétablissement de l'ordre en ôtant sur-le-champ un prétexte aux perturbateurs du repos public.

Le duc avait bonne envie de faire de cette offre comme il avait fait de la première, mais cette fois, il n'y avait pas moyen de refuser.

C'était un bel et bon exil caché sous une mission.
Le duc d'Orléans partit.

CHAPITRE VI.

Madame de Genlis, à laquelle le règne de madame de Buffon, nouvelle maîtresse en titre de l'exilé, n'avait rien ôté de son influence politique, madame de Genlis demeura chargée de veiller sur les jeunes princesses, auxquels, sans doute, une ligne de conduite fut tracée pendant cette absence, dont on ne pouvait prévoir la durée.

Ainsi il est impossible de croire que ce fut en dehors de l'influence paternelle que le jeune duc de Chartres et ses deux frères, les ducs de Beaujolais et de Montpensier, se présentèrent tous trois en uniforme de gardes nationaux, au district de Saint-Roch, pour y prêter le serment patriotique dont ils pouvaient parfaitement se dispenser puisqu'il n'était exigible qu'à vingt et un ans.

Ce n'est point le tout. Le duc de Chartres suivait avec une grande exactitude les séances de l'Assemblée nationale et du club des Jacobins. Un pamphlet royaliste assure que le duc de Chartres et ses deux frères se trouvaient à l'Assemblée nationale, dans la tribune des suppléants, le jour où Péthion et Mirabeau dénoncèrent le repas donné aux gardes et aux officiers du régiment de Flandres.

Était-ce vrai? Voici ce que dit le pamphlet :

« Les royalistes furent frappés de stupeur, les orléanistes s'emportèrent en imprécations, les têtes s'embrasèrent, des cris de sang se firent entendre. Mirabeau, Sillery, Alexandre de Lameth, Charles de Lameth, Péthion, Grégoire crièrent d'une voix effroyable : « Il faut des victimes à la nation! » Les orléanistes qui se trouvaient dans la tribune partagèrent cette ivresse, cette soif de sang. Dans celle des suppléants, Puget de Barbantane se leva en criant à haute voix : « On voit bien que ces messieurs veulent encore des lanternes, eh bien! ils en auront! » L'épouse de Charles de Lameth, qui était à côté de lui, lui ayant parlé à l'oreille, il répéta d'un ton animé : « Eh! vous voyez bien, Madame, que ces messieurs demandent encore des lanternes! — Il est abominable, s'écrièrent les marquis de Raignecourt et de Beauharnais qui se trouvaient là, que l'on ose ici tenir des propos comme ceux-là! » Les ducs de Chartres et de Montpensier, fils du duc d'Orléans, étaient aussi dans cette tribune. Le premier,

après l'exclamation de ces messieurs, leur dit, sur un ton de moquerie et en applaudissant :

« — Oui, Messieurs, oui, il faut encore des lanternes! »

Ce que nous rapportons là ne prouve point que le duc de Chartres ait tenu les propos qu'on lui prête, mais prouve au moins qu'il était à l'Assemblée ce jour-là.

Il est vrai que ce jour-là le duc d'Orléans était encore à Versailles.

Mais, nous l'avons dit, il était en Angleterre lorsque le duc de Chartres et ses deux frères se présentèrent, le 9 février, au district de Saint-Roch, en uniforme de la garde nationale, et, rayant tous les titres de noblesse dont on avait fait suivre son nom, ajouta en leur lieu et place cette simple qualité :

Citoyen de Paris.

Un jour, un publiciste traita le peuple de bête féroce, le duc de Chartres, indigné, répondit à ce publiciste dans le journal de Marat, *l'Ami du peuple*.

Dans le journal de Marat, cela avait bien sa signification...

Il avait encore grande envie d'une chose, le jeune révolutionnaire, qui embrassait son frère le duc de Montpensier le jour où l'Assemblée abolissait le droit d'aînesse.

— J'en suis charmé, mais quand l'Assemblée ne l'eût pas fait, il en eût été de même entre nous.

Il désirait entrer aux Jacobins, mais la démarche était grave; sa mère, cette digne princesse de Penthièvre, s'y opposait de tout son pouvoir.

Il est vrai qu'elle n'avait pas grand pouvoir.

Partagé entre deux maîtresses, madame de Buffon et madame de Genlis, le duc d'Orléans avait donné à l'une l'amour, à l'autre l'influence.

Cependant cette opposition de la duchesse eut pour résultat de faire attendre le retour de son mari, lequel, après huit mois d'exil, fut rappelé à temps pour reparaitre, le 14 juillet 1790, au Champ-de-Mars, à la fête de la Fédération.

Ce fut quelques jours après ce retour d'Angleterre que la duchesse

d'Orléans écrivit une lettre à son mari, que nous trouvons assez importante pour ne point hésiter à la citer tout entière (1).

Malgré cette lettre où l'épouse se résigne et où la mère supplie, le duc de Chartres fut reçu aux Jacobins.

Voici comment le jeune prince raconte lui-même cette réception dans son journal.

Nous avons oublié de dire que, sur l'invitation de madame de Genlis, le duc de Chartres tint un journal de ses actions, de ses idées ou de ses impressions, jour par jour, depuis le 23 octobre 1790 jusqu'au 23 août 1791.

Ce journal existe encore et nous l'avons sous les yeux.

Il a été imprimé en 1800, réimprimé en 1831.

Revenons à la note de ce journal relative au 1^{er} novembre 1790.

1^{er} novembre. — « J'ai dîné à Monceaux : le lendemain, mon père ayant approuvé le vif désir que j'ai d'être reçu aux Jacobins, M. de Sillery m'a présenté. »

2 novembre. — « J'ai été reçu hier aux Jacobins, on m'a fort applaudi. »

Ce ne fut point tout que d'être reçu aux Jacobins, le jeune prince voulut qu'il ne fût fait aucune différence entre son noviciat et celui des autres membres du club; pendant un mois il y remplit les fonctions d'appariteur ou d'huissier, c'est-à-dire d'ouvrir et de fermer les portes, d'introduire les membres de la société, de repousser les intrus, d'imposer silence aux perturbateurs.

Tout cela n'avait point fait tomber l'enthousiasme du jeune prince pour l'illustre assemblée, et la preuve, c'est qu'y étant entré, il voulut aussi y faire entrer son frère Montpensier.

Le 3 novembre on trouve sur son journal la note suivante :

« J'ai demandé que l'admission pour l'âge requis aux Jacobins, fût fixée à dix-huit ans, on a rejeté mon amendement; j'ai dit alors que j'avais un intérêt à cet amendement, que mon frère désirait ardemment entrer dans la société, et que cela le rejetait bien loin. M. Collot-d'Herbois m'a répondu que cela ne ferait rien, que quand on avait reçu une telle éducation, on était dans le cas des exceptions; je l'ai remercié et je m'en suis allé. »

Ne trouvez-vous pas que le duc de Chartres ne débute pas ma

(1) Voyez aux pièces justificatives, n° 4.

dans la carrière révolutionnaire : il écrit dans le journal de Marat, et fait protéger son frère par Collot-d'Herbois.

Marat, cela se comprend encore, il y avait dans cet homme une espèce de conviction, la conviction du vautour et du tigre.

Mais dans Collot-d'Herbois, dans le méchant poète, dans le mauvais histrion, dans le tribun toujours ivre, dans le futur mitrailleur de Lyon, dans le futur proscripteur de 93!

Au reste les jacobins, qui devaient finir par faire couper le cou au père, faisaient toutes sortes de marivaudages au fils.

3 novembre. — « J'ai été ce matin à l'assemblée, le soir on m'a nommé membre du comité des présentations, c'est-à-dire du comité chargé d'examiner les propositions. »

9 novembre. — « Le soir j'ai été aux Jacobins, on m'a nommé censeur, j'ai appris que j'avais été nommé de la députation chargée de porter à l'Assemblée le projet relatif au Jeu de Paume. »

Nous terminerons ici nos citations du journal du duc de Chartres. On n'y trouve rien de bien remarquable, comme on peut voir, si ce n'est ce grand enthousiasme pour la révolution et ce grand amour pour les jacobins.



CHAPITRE VII.

Ilâtons-nous de dire pour ne pas faire le duc de Chartres plus sans-culotte qu'il n'était, que les jacobins de 1791 ne ressemblent guère aux jacobins de 93.

Ce ne sont ni les mêmes hommes, ni les mêmes opinions; et une surface brillante cache encore de sombres et terribles profondeurs.

Cependant il y a déjà quelque chose qui donne fort à réfléchir aux esprits scrutateurs.

Le fondateur des Jacobins est Duport, un penseur, une tête forte, un homme de spéculation et d'expérience révolutionnaire. Avant

de fonder ce club, il avait réuni chez lui, rue du Grand-Chantier, près du Temple, quelques hommes politiques connaissant comme lui à fond la police parlementaire et cette vieille organisation des émeutes, pratiquée de longue main, par la basoche et le peuple, en faveur du gouvernement.

Mirabeau et Siéyès vinrent une seule fois chez Duport. En se retirant, ils se regardèrent effrayés. — Politique de caverne, dit Siéyès, et il n'y voulut point retourner.

Après Duport, venaient, comme influence, aux Jacobins, Barnave et Lameth.

— Ce que Duport a pensé, disait-on, Barnave le dit, Lameth le fait. Mirabeau les avait baptisés le *triumqueusat*.

Au reste, les Jacobins sont à cette heure la meilleure société de Paris. C'est une réunion distinguée, poudrée, coquette, lettrée surtout. Outre Duport, Lameth et Barnave, trinité politique de l'endroit, on y rencontre à chaque séance La Harpe, Chénier, Champfort, Andrieux, Sedaine, Vernet, Larive, Talma. Laïs le chanteur vise les cartes, le duc de Chartres, lui-même nous l'a dit, est appariteur; et Laelos, l'auteur des *Liaisons dangereuses*, cet homme noir, dont le sourire est si caustique, Laelos, l'agent direct du duc d'Orléans, Laelos tient le bureau, tandis que Maximilien de Robespierre tient la tribune.

De tous ces hommes-là, un seul devait servir de lien, des jacobins de 91 aux jacobins de 93, entre les faux jacobins et les vrais jacobins.

C'était Robespierre.

Maintenant, les jacobins futurs, ceux qui apparaîtront au fur et à mesure que les autres s'engloutiront dans l'abîme révolutionnaire, c'est Saint-Just, c'est Couthon, c'est Collot-d'Herbois, c'est Tallien, c'est Santerre, c'est Henriot, c'est Lebas, c'est Carrier, c'est Garat, c'est Roumme.

On voit que cette seconde assemblée ne ressemblait guère à la première.

Prévoyait-elle cette seconde couche cachée sous la première, la pauvre duchesse d'Orléans, quand elle suppliait son mari de ne pas conduire son fils aux Jacobins?

Non certes, elle ne voyait que le refroidissement successif de ses enfants pour elle et leur amour croissant pour une étrangère.

« Comme nous allons, maintenant qu'il fait beau, écrivait le duc de Chartres, le 25 février, recommencer nos courses, j'ai prévenu ma mère que je ne pourrais plus dîner chez elle que deux fois la semaine, elle l'a trouvé très-bon et m'a dit que ce qui me convenait lui conviendrait toujours et qu'elle était bien sûre que j'irais toujours dîner chez elle autant que je le pourrais; mais qu'elle ne voulait pas que je me gênasse. »

En même temps, le duc de Chartres écrivait à madame de Genlis :

« Ce que j'aime le mieux au monde, c'est la nouvelle Constitution et vous. »

Ce fut le dernier coup porté à l'amour maternel de la pauvre duchesse; elle quitta subitement Paris et alla se réfugier à Eu, près de son père; c'est de là qu'elle lança une demande en séparation, fondée sur la différence d'opinions politiques et religieuses, sur le délabrement de la fortune de son mari et sur sa haine pour madame de Genlis.

Alors, ce fut à son tour madame de Genlis qui quitta Bellechasse; mais comme Louis XV avait fait lors de l'éloignement de son précepteur, M. de Fréjus, ce fut madame Adélaïde qui tomba si sérieusement malade de douleur, que l'on fut forcé de rappeler madame de Genlis.

Toutes ces dissensions intérieures firent grand'peine au jeune duc de Chartres, et il écrit sur son journal les lignes suivantes, qui sont un pastiche du style de Rousseau, et où l'on retrouve toute la sensiblerie des écrivains de l'époque :

Le 22 mai 1794. — « Les malheurs que nous avons éprouvés depuis six semaines, les soins que j'ai donnés à ma pauvre sœur, mes occupations, mon établissement dans mon appartement nouveau, m'ont fait suspendre ce journal. Je vais le reprendre; j'y rendrai compte de toutes mes actions et même de tous mes sentiments; en lisant ceci on lira dans mon âme et rien n'y sera omis, ni en bien, ni en mal. Depuis un an environ, ma jeunesse me livre des combats presque continuels, je souffre beaucoup; mais cette douleur n'a rien d'amer, au contraire, elle me fait envisager un heureux avenir. Je pense au bonheur dont je jouirai quand j'aurai avec moi une femme aimable et jolie, qui me donnera un moyen légitime de satisfaire ces désirs ardents dont je suis dévoré. Je sens bien que ce moment est encore éloigné, mais enfin il viendra, voilà ce qui me soutient; sans cela je succomberais, je me livrerais à tous les dérèglements des jeunes gens. O ma mère! que je vous bénis de m'avoir préservé de tous ces maux en m'inspirant des sentiments de religion qui font ma force!... »

A qui croyez-vous que cette exclamation, ô ma mère! s'adresse? à la duchesse d'Orléans, n'est-ce pas? détrompez-vous. C'est à madame de Genlis, cette femme d'une vertu douteuse, c'est à cette femme qui est, avec la nouvelle Constitution, ce que le jeune duc aime le mieux au monde.

Quelle étrange idée a donc eue le prince de faire imprimer ce journal en 1800, et de le faire réimprimer en 1831.

Pendant que se passaient, dans l'intérieur de la maison du duc d'Orléans, les divers événements de famille que nous venons de raconter, les événements politiques marchaient de ce pas fatal qui conduisait la France à 93, et le roi au 21 janvier.

Necker donne sa démission, et, rappelé un an auparavant en triomphateur, s'éloigne en fugitif, les Parlements sont supprimés. L'Assemblée, prévenue par le roi que les émigrés fomentent, parmi les princes allemands, des dispositions hostiles, ordonne de porter tous les régiments au pied de guerre et de lever cent mille soldats auxiliaires pour être répartis dans les régiments.

Ce décret est suivi d'un autre qui ordonne à tous les colonels-propriétaires de rejoindre leurs régiments, sous peine de démission.

En conséquence le duc de Chartres partit le 14 juin pour Vendôme où était son régiment.

C'était le 14^e de dragons, lequel portait le nom de dragons de Chartres.

Le 15, il avait rejoint; le 16, il commençait son service militaire.

Ce service, le duc de Chartres le faisait avec enthousiasme, à ce qu'il paraît, car nous lisons dans son journal :

16 juin. — « Levé ce matin à quatre heures trois quarts, à six heures j'ai été dans toutes les écuries avec le lieutenant-colonel. »

17. — « J'ai été ce matin aux écuries, il n'y avait point d'officiers; il doit toujours y en avoir un, les dragons m'ont fait très-bonne mine. »

18. — « Ce matin, aux écuries, à six heures, tous les officiers étaient à leur poste. »

Nous revenons aux Jacobins; on sait de quel réseau de clubs la vente principale, la loge mère, avait couvert la province. Les Amis de la Constitution de Vendôme étaient une succursale de la société de Paris.

49. — « J'ai été aux Amis de la Constitution, les présidents n'y étaient pas, on m'a nommé président par intérim; j'ai fait beaucoup de difficultés, j'ai dit que je ne pourrais pas rester longtemps, que j'avais des lettres à écrire et que c'était le courrier de Paris, tout a été inutile, il a fallu présider, j'ai donc présidé. »

Maintenant si le lecteur n'est point suffisamment édifié sur les sentiments révolutionnaires du jeune prince, qu'il nous permette de lui glisser sous les yeux cette note du 20 juin :

« Ce matin à six heures aux écuries, il pleuvait à verse; en sortant d'une des écuries de M. Martin, je rencontre M. Lagondie, qui me dit : — Comment, Monsieur, vous allez aux écuries par le temps qu'il fait? — Monsieur, rien ne m'arrête quand je remplis mon devoir. — Mais vous ne devriez pas vous prodiguer autant, il vaudrait mieux que les dragons vous vissent moins fréquemment. — Je ne vois pas de raison pour cela. — Il est très-dangereux de faire perdre aux dragons cette crainte que leur inspire votre cordon bleu, et la pensée que vous êtes un Bourbon. — Loin de croire qu'il soit dangereux de faire perdre aux dragons la crainte dont vous parlez, je désire fort que ce soit ma personne qui soit respectée et non pas toutes ces *balivernes*. — C'est avec des balivernes que l'on mène les hommes. S'il m'était permis de vous donner un conseil sur le club, je vous dirais qu'à votre place je n'aurais point refusé cette place de distinction qu'on voulait vous donner, car il me semble d'un danger imminent que vous soyez assis sur le même banc qu'un dragon. Cela l'habitue à vous regarder comme son égal. — *J'aurais plutôt mangé cette chaise que de recevoir une distinction quelconque.* Je les *déteste*, et je ne croirai jamais qu'elles soient nécessaires à la discipline d'un régiment. Je vous déclare qu'autant je respecte un ancien militaire qui porte la marque des services qu'il a rendus à sa patrie, autant je méprise celui qui passe sa vie dans les antichambres pour obtenir un cordon bleu; voilà mon opinion sur les distinctions honorifiques, vous avez la vôtre, il m'est impossible de changer la mienne, ainsi changeons de conversation. »

M. le duc de Chartres écrivait cette note le 20 juin, c'est-à-dire la veille du jour où le roi devait quitter la France.

Le roi, arrêté à Varennes par le fils du maître de poste de Sainte-Menchould, Drouet, revint à Paris ramené par les populations armées et accompagné de Barnave, Latour-Maubourg et Péthion.

On sait l'effet que produisit cette fuite par toute la France, l'Assemblée suspendit le roi de ses fonctions, et comme on trouvait que c'était une bien légère punition pour une si grande faute, le *Patriote français* publia les lignes suivantes :

« Que les quatre-vingt-trois départements se confondent et déclarent qu'ils ne veulent ni tyrans, ni monarque, ni protecteurs, ni régents, qui sont des ombres de rois, aussi funestes à la chose publique que l'ombre du bohon-upas qui est mortelle. En nommant un régent, la guerre civile s'allume et l'on combattra bien plutôt pour un maître de son choix que pour les libertés. »

On comprend que si le *Patriote français* était de cet avis, dix

autres journaux étaient d'opinion contraire, beaucoup poussaient à la régence, quelques-uns y portaient hautement le duc d'Orléans.

Le prince publia cette déclaration dans le journal *l'Assemblée nationale* :

« Ayant lu, Monsieur, dans votre journal, numéro 689, votre opinion sur les mesures à prendre, depuis le retour du roi, et tout ce que vous a dicté sur mon compte votre justice et votre impartialité, je dois vous répéter ce que j'ai déclaré publiquement dès le 21 et le 22 de ce mois, à plusieurs membres de l'Assemblée nationale, que je suis prêt à servir ma patrie, sur terre, sur mer, dans la carrière diplomatique, en un mot dans tous les postes qui exigeront du zèle et un dévouement sans bornes au bien public, *mais que s'il est question de régence, je renonce dans ce moment et pour toujours, aux droits que la constitution m'y donne.* J'oserai dire qu'après avoir fait tant de sacrifices à l'intérêt du peuple et à la cause de la liberté, il ne m'est permis de sortir de la classe des simples citoyens où je ne me suis placé, *qu'avec la ferme résolution d'y rester toujours et que l'ambition serait en moi une inconséquence inexcusable.* Ce n'est point pour imposer silence à mes détracteurs que je fais cette déclaration, je sais trop que mon zèle pour la liberté nationale, pour l'égalité, qui en est le fondement, alimenterait toujours leur haine contre moi; je dédaigne leurs calomnies, ma conduite en prouvera constamment la noirceur et l'absurdité; mais j'ai dû déclarer dans cette occasion mes sentiments et mes résolutions irrévocables, afin que l'opinion publique ne s'appuie pas sur une fausse base dans ses calculs et ses combinaisons relativement aux nouvelles mesures que l'on pourrait être forcé de prendre. 26 juin 1791. — L.-P.-J. d'Orléans. »

Pendant ce temps, le duc de Chartres faisait mieux que de protester contre les projets ambitieux qui pouvaient lui être attribués. il sauvait deux ecclésiastiques de la colère du peuple et tirait de l'eau un homme qui se noyait.

Voici comment le duc de Chartres rend compte lui-même de cette dernière action :

3 août 1791. — « Quelle heureuse journée! J'ai sauvé la vie à un homme ou plutôt j'ai contribué à la lui sauver. Ce soir, après avoir lu quelques pages de Pope, de Métastase et d'Emile, j'ai été me baigner; je me séchais ainsi qu'Édouard quand j'entendis crier : *A moi, à moi, je me noie!* J'y cours aussitôt ainsi qu'Édouard qui était un peu plus loin; j'arrive le premier; on ne voyait plus que le bout de ses doigts; je prends cette main qui serrait la mienne avec une force inexprimable, et par la manière dont il me prenait, il m'aurait fait noyer si Édouard n'était arrivé et ne lui eût pris une jambe, ce qui lui ôta la possibilité de s'accrocher après moi. Nous l'avons ainsi ramené à bord, à peine s'il pouvait parler; il m'a cependant témoigné beaucoup de reconnaissance ainsi qu'à Édouard. Je pense, avec plaisir, à l'effet que cette nouvelle produira à Bellechasse. Je suis né sous une bien heureuse étoile, toutes les occasions se présentent, je n'ai qu'à en profiter. Celui qui se noyait est M. Siret, demeurant à Vendôme, sous-ingénieur des ponts-et-chaussées.

« Je me couche bien content. »

Et vous avez raison, prince, c'est beaucoup devant Dieu que la

vie d'un homme sauvé par un autre homme. Et cela nous fait oublier que vous ne pensez qu'à Bellechasse et pas un instant à Eu, à madame de Genlis et pas à votre mère.

CHAPITRE VIII.

4^{or} août 1791. — « Charmante journée, vivent les dragons! il n'y a pas de régiment comme cela en France, avec de tels hommes nous recevrons bien les gneux qui auront l'audace d'entrer en France, et la patrie sera libre ou nous périrons avec elle. »

Le duc de Chartres écrivait ces lignes sur son journal périssable, dix-huit mois avant que l'histoire écrivit celles-ci sur son livre éternel :

4 avril 1793. — « Le général Dumouriez ayant trop présumé de ses moyens et de son influence, et ne pouvant engager les soldats qu'il commande à entrer en France, et à marcher sur Paris de concert avec les Autrichiens, s'échappe de son quartier général, établi aux bains Saint-Amand, et se réfugie aux avant-postes ennemis, accompagné du duc de Chartres-Orléans. »

Nous verrons à cette date comment cette fuite s'opéra, et quelle influence eut cette action du fils sur la destinée du père.

O vie des princes, mélange étrange de contradictions, pleine de projets loyaux et d'actions fatales, où l'homme propose, où la destinée dispose, où l'historien flotte éternellement entre le blâme et l'indulgence, et où prenant la plume pour juger comme Tacite, il finit par être forcé de raconter purement et simplement comme Suétone.

Cependant l'action du duc de Chartres sauvant la vie à ce jeune homme qui se noyait, avait porté ses fruits. M. Siret, dans un mouvement de reconnaissance bien naturel, avait écrit au club de Vendôme une lettre dans laquelle il racontait le fait dans tous ses détails. Le président du club envoya à cette occasion une note à tous les journaux, avec la copie d'un discours du prince sur l'abolition des ordres (1).

En outre, le corps municipal de Vendôme décida que, pour que

(1) Voyez aux pièces justificatives, n° 2.

la récompense fût complète, on décernerait désormais une couronne civique à tout citoyen qui aurait sauvé son semblable.

Par un effet rétroactif de cette décision, la première couronne fut offerte au duc de Chartres.

Deux procès-verbaux, en date du 10 et du 11 août 1791, consacrent cette solennité.

Cependant, le 6 juillet, l'empereur Léopold II, par une lettre datée de Padoue, avait invité les souverains étrangers à s'unir à lui pour déclarer qu'ils regardent tous la cause du roi Très-Chrétien comme leur propre cause, et qu'ils demandent que ce prince et sa famille soient mis sur-le-champ en pleine liberté; qu'ils se réuniront pour venger avec le plus grand éclat tous les attentats ultérieurs quelconques; qu'enfin ils ne reconnaîtront comme lois constitutionnelles légitimement établies en France que celles qui seront munies du consentement volontaire du roi, jouissant d'une liberté parfaite; mais, qu'au contraire, ils emploieront de concert tous les moyens qui seront en leur puissance pour faire cesser le scandale d'une usurpation de pouvoir qui porterait le caractère d'une révolte ouverte, et dont il importerait à tous les gouvernements de l'Europe de réprimer le funeste exemple. C'était une déclaration de guerre véritable. L'Assemblée nationale l'accepta, et le duc de Chartres reçut l'ordre de partir pour Valenciennes.

— Oh! s'écria-t-il en recevant cet ordre, me voilà donc sûr de servir la patrie, et de ne pas manquer un coup de sabre.

Le 14 août, le duc de Chartres quitta Vendôme, s'arrêta à Paris, signa le 17 au registre de la société de ses chers jacobins, et prit la route de Valenciennes où l'attendaient, vu l'ancienneté de son grade de colonel, les fonctions de commandant de place.

Le 27 août, comme le jeune prince s'installait dans son nouveau poste, Léopold II et Frédéric-Guillaume se réunissent à Pilsnitz.

En même temps, l'Assemblée nationale, du 3 au 13 septembre, terminait l'acte constitutionnel, connu depuis sous le titre de Constitution de 91, et, le 14 septembre, le roi se rendait à l'Assemblée, prêtait serment à cette constitution, et s'engageait à la maintenir de tout le pouvoir qui lui était délégué.

Au reste, le duc d'Orléans avait, de son côté, eu l'occasion de faire, à l'Assemblée nationale, une nouvelle profession de principes. Le 24 août précédent, on avait discuté la position des membres de la famille royale.

Le paragraphe présenté par le comité portait qu'ils ne pourraient exercer aucun des droits du citoyen actif.

Ce paragraphe fournit au duc d'Orléans l'occasion de faire une sortie toute citoyenne.

« Je n'ai qu'un mot à dire, s'écria-t-il, sur la seconde partie de l'article qui vous est proposé, c'est que vous l'avez rejeté directement il y a peu de jours. Quant à la qualité de citoyen actif, je demande si c'est ou non pour l'avantage des parents du roi qu'on vous propose de les en priver. Si c'est pour leur avantage, un article de votre commission s'y oppose formellement, et cet article, le voici :

« Il n'y a plus pour aucune partie de la nation, ni pour aucun individu, aucun privilège ni exception au droit commun de tous les Français. » Si ce n'est pas pour l'avantage des parents du roi, je soutiens que vous n'avez pas le droit d'opérer cette radiation. Vous avez déclaré citoyens français ceux qui sont nés en France d'un père français; or, c'est en France et c'est de père français que sont nés les individus dont il s'agit; dans le projet de vos comités, vous avez voulu qu'au moyen de conditions faciles à remplir, tout homme, dans le monde, pût devenir citoyen français; je demande si les parents du roi sont des hommes....

« Vous avez dit que la qualité de citoyen français ne pouvait se perdre que par une renonciation volontaire, ou par des condamnations qui supposent un crime. Si donc ce n'est pas un crime pour moi d'être né parent du monarque, je ne peux perdre la qualité de citoyen français, que par un acte libre de ma volonté. Et qu'on ne me dise pas que je serai citoyen français, mais que je ne pourrai être citoyen actif, car avant d'employer ce misérable subterfuge, il faudrait expliquer comment celui-là peut être citoyen, qui, dans aucun cas, ni à aucune condition, ne peut en exercer les droits. Il faudrait expliquer par quelle bizarrerie, le suppléant le plus éloigné du monarque ne pourrait pas être membre du Corps législatif, tandis que le sup-

pléant le plus immédiat d'un membre du Corps législatif, peut, sous le titre de ministre, exercer toute l'autorité du monarque.

« Au surplus, je ne crois pas que vos comités entendent priver aucun parent du roi de la faculté d'opter entre la qualité de *citoyen français* et l'expectative, soit prochaine, soit éloignée du trône. Je conclus donc à ce que vous rejetiez purement et simplement l'article de vos comités ; mais dans le cas où vous l'adopteriez, je déclare que je déposerai sur le bureau ma renonciation formelle aux droits de membre de la dynastie régnante, pour m'en tenir à ceux de *citoyen français*. »

Le duc d'Orléans descendit de la tribune au milieu des applaudissements. Et, sur un discours de Sillery et de Robespierre, l'Assemblée décréta que les membres de la famille royale ne seraient point privés de leurs droits de citoyen.

Puis deux autres questions, conséquence de celles-ci, furent résolues séance tenante.

1° Pourront-ils occuper des places à la nomination du pouvoir exécutif ?

Réponse. — Oui, excepté au ministère ; ils ne commanderont l'armée et ne seront chargés d'ambassade qu'avec l'agrément du Corps législatif.

2° Seront-ils désignés sous une dénomination particulière et quelle sera cette dénomination ?

Réponse. — Les membres de la famille royale appelés à la succession éventuelle au trône porteront le nom qu'ils auront dans leurs actes de naissance avec la qualification de princes français.

Les actes constatant légalement leurs naissance, décès et mariage, seront soumis au Corps législatif et déposés dans ses archives.

Cette double décision réservait, sauf l'agrément du Corps législatif, un commandement au duc de Chartres dans l'armée.

Au lieu d'un, il en obtint deux.

Le 11 septembre, il fut nommé lieutenant général et gouverneur de Strasbourg. Il avait dix-huit ans.

Il accepta le grade de lieutenant général ; mais refusa celui de gouverneur de Strasbourg.

Alors, il fut, selon son désir, réintégré dans l'armée de Metz, sous les ordres de Kellermann.

Le jeune prince se hâta de se rendre à son poste et de se présenter devant son supérieur, qui le regarda des pieds à la tête et voyant son âge, ne put s'empêcher de dire :

— Corbleu! Monsieur, vous êtes le premier officier général de dix-huit ans que j'aie jamais vu; comment diable avez-vous fait pour être officier général?

— Je suis tout simplement né le fils de celui qui vous a fait colonel, répondit le jeune duc.

— Eh bien! s'il en est ainsi, répondit Kellermann, je suis enchanté de vous avoir sous mes ordres.

Ceci se passait vers la fin d'octobre, et l'on était déjà en pleine campagne, campagne malheureuse, qui avait commencé par la retraite ou plutôt par la déroute de Quiévrain, et par l'assassinat de Théobald Dillon.

Au mois de mars 1792, le duc d'Orléans, maintenu au rang des amiraux depuis 1779, était parti pour Lorient où se préparait une revue générale des officiers de marine. Ce fut pendant le cours de ce voyage, qu'il apprit que le 20 avril 1792, Louis XVI s'était rendu à l'Assemblée législative pour déclarer la guerre à François I^{er}, roi de Bohême et de Hongrie.

Alors, il s'empressa de s'adresser au ministre Lacoste, afin qu'il sollicitât du roi un commandement pour lui.

— Vous connaissez mon zèle pour la Constitution, disait-il, il ne me permet pas de rester dans ce moment, où la guerre est déclarée, dans une inactivité vraiment pénible pour tout bon citoyen.

Cette démarche n'eut d'autre résultat qu'un refus.

Pendant le duc d'Orléans insista, alors le roi répondit au ministre qui plaidait sa cause :

— Eh bien! Monsieur, qu'il aille donc où il vaudra.

Le duc d'Orléans avait profité de la permission quelque peu gracieuse qu'elle fût, et était parti avec son troisième fils, le comte de Beaujolais, pour rejoindre l'armée.

C'est à ce moment qu'avait eu lieu la malheureuse affaire de Quié-



Gabe del

LEONARD STILES, ESQ.

OF NEW-YORK

Author of

1784

vrain ; les deux fils aînés du duc d'Orléans y avaient reçu le baptême de feu, et M. de Biron dans son rapport disait, en parlant d'eux : « MM. de Chartres et de Montpensier ont marché avec moi comme volontaires, et ont essuyé pour la première fois beaucoup de coups de fusil de la manière la plus brillante et la plus tranquille. »

Ce fut sur ce rapport et à la suite de cette journée que le duc de Chartres avait été nommé maréchal de camp.

Il était passé de là avec une brigade de dragons sous les ordres de Luekner au camp de la Magdeleine, et de là s'était présenté le 17 juin devant Courtrai, où il avait fait de nouveau connaissance avec les balles ennemies.

Courtrai fut pris d'assaut.

C'est le moment où Dumouriez va apparaître à l'armée du Nord.

Cet homme a eu une si grande influence sur la destinée du prince dont nous écrivons l'histoire, qu'on nous permettra de dire quelques mots sur lui, et de montrer dans quelles circonstances il quittait le ministère et arrivait à l'armée.



CHAPITRE IX.

De grands événements s'étaient passés à Paris, depuis que le duc de Chartres avait à son passage à Paris écrit son nom sur le registre des jacobins.

Ces événements avaient pris le nom de leurs dates.

Ils s'appelaient : le 20 juin, le 10 août, les 2 et 3 septembre.

Ils sont trop connus pour que nous nous y arrêtions.

Ils avaient amené : l'emprisonnement du roi au Temple ;

La création du tribunal révolutionnaire,

Un unanime et terrible élan vers la frontière.

Au milieu de tout cela La Fayette avait voulu jouer le rôle de Monk ; par une adresse il avait appelé son armée à rétablir la Con-

stitution, à défaire le 10 août et à remettre le roi aux Tuileries.

Par bonheur son armée était restée sourde à l'appel de la rébellion, et se voyant perdu, il avait passé la frontière; par bonheur encore, les Autrichiens l'avaient arrêté et envoyé dans les cachots d'Olmütz.

Sans sa captivité, La Fayette était un traître, ni plus ni moins que sept ou huit mois plus tard devait être Dumouriez.

L'Assemblée le décréta d'accusation.

Le commandement de l'armée de l'Est fut donné à Dumouriez, le commandement du Nord à Kellermann.

Ce fut dans ce commandement que le duc de Chartres, comme nous l'avons vu, se présenta à Kellermann.

Ces grands événements qui avaient précipité le roi, Dumouriez avait fait ce qu'il avait pu pour les empêcher.

Avec la nouvelle Assemblée s'était révélé un nouveau parti, le parti de la Gironde.

Robespierre, qui avait cru dominer l'Assemblée par les jacobins, Robespierre avait tout à coup vu s'épanouir, sur les banes qu'il venait de quitter lui et ses collègues, toute cette députation d'avocats, de poètes, de publicistes arrivant à Paris avec un cœur droit, des idées ardentes, un courage à toute épreuve.

A Mirabeau mort, à Barnave écrasé, avait succédé Vergniaud.

La gironde, en moins de six mois, s'était faite majorité, et force avait été à la reine, malgré sa répugnance pour lui, de se laisser imposer, à la chute de M. de Narbonne, un ministère girondin.

Mais au moment de faire leur ministère, les girondins avaient été presque aussi embarrassés que la cour. La tribune, à ce moment-là, était un poste plus important que le ministère. Aussi tenait-elle à garder ses orateurs pour défendre son ministère.

En conséquence, on s'arrêta à un ministère mixte.

Dumouriez eut les affaires étrangères;

Clavière les finances;

Roland l'intérieur.

Voilà pour la gironde.

Les trois autres ministres, Duranton, de Grave et Lacoste; le

premier à la justice, le second à la guerre et le troisième à la marine, étaient sans importance.

Arrêtons-nous à Dumouriez, c'est le seul que nous ayons réellement besoin de faire connaître à nos lecteurs.

Dumouriez, né en 1733, était, à l'époque où nous sommes arrivés, un homme de cinquante-huit ans; son geste rapide, sa marche décidée, la flamme de son regard, lui enlevaient dix ans à la première vue. C'était un homme d'esprit dont les circonstances firent un homme d'intrigue, mais ne purent jamais faire un homme de génie; soldat depuis l'âge de dix-neuf ans, brave jusqu'à la folie, haché de blessures qu'il avait reçues un jour qu'entouré d'ennemis il avait refusé de se rendre; gentilhomme, mais de cette noblesse de province sans influence à la cour, il avait passé les trente premières années de sa vie, tantôt à l'armée où il gagnait péniblement chacun de ses grades, tantôt dans l'ombre de cette diplomatie non avouée qu'entretenait Louis XV près de sa diplomatie au grand jour. Il est vrai que sous Louis XVI il avait grandi en attachant son nom à cette œuvre nationale, que Louis XVI entreprit, que Napoléon acheva, et que l'on appelait le port de Cherbourg.

Enfin, il était arrivé; mais une fois arrivé, il lui manquait pour se maintenir cette qualité si rare de tout temps, et qui semble devenir de plus en plus rare encore : — la conscience.

Il était donc arrivé au ministère des affaires étrangères, flanqué de Clavière et de Roland.

On a fort discuté sur Dumouriez. Était-il royaliste constitutionnel, girondin ou jacobin? Il était tout cela et rien de tout cela, il était ambitieux.

C'était le ministère Dumouriez qui avait déclaré la guerre à l'Autriche.

On sait par quel effroyable échec commença cette guerre, — une déroute et un assassinat.

La déroute de Quiévrain, l'assassinat de Dillon.

En échange des gardes du corps licenciés, après les 5 et 6 octobre, en échange des Suisses exterminés au 10 août, une garde constitutionnelle avait été donnée au roi.

En demeurant près du roi, cette garde constitutionnelle était devenue à peu près royaliste.

Aussi le bruit se répandit-il qu'à la nouvelle de la déroute de Quiévrain, cette garde constitutionnelle s'était fort réjouie.

Si la garde constitutionnelle était joyeuse, Paris, tout au contraire, était fort triste, Paris était sombre, Paris était menaçant.

Sur un rapport de Bazire, et sur le rapport d'un soldat de la garde constitutionnelle, nommé Joachim Murat, lequel déclare qu'on a voulu le gagner à prix d'argent et l'envoyer à Coblenz, mais que lui, bon patriote, a refusé, la garde constitutionnelle est licenciée, et les postes des Tuileries remis à la garde nationale.

La déroute de Quiévrain n'en était pas moins un coup terrible porté au ministère Dumouriez. Aussi lui fallut-il abandonner son ministre de La Grave en manière de boue émissaire.

Il fut remplacé par le colonel Servan, un homme à Roland ou plutôt à madame Roland.

Qu'on ne se trompe pas à la signification de ce mot. Nul ne suspectera la chasteté de la femme qui, ayant un refuge ouvert chez un homme qu'on avait dit être son amant, au lieu de courir à ce refuge, s'assit près du berceau de sa fille et attendit qu'on vint l'arrêter là.

Trois jours après l'entrée de Servan au ministère, il proposait à l'Assemblée, sans en avoir dit un seul mot à ses collègues, à propos du prochain anniversaire de la Fédération, de réunir sous Paris un camp de vingt mille volontaires.

Cet écart de Servan atteignit en plein cœur l'ambition de Dumouriez. Plus de réaction militaire ou royaliste possible. Lui, qui espérait bien réussir un jour ou l'autre où La Fayette va échouer.

Ce camp de volontaires, c'est-à-dire d'hommes dévoués à la révolution, tuait du coup cette espérance.

Aussi la cour se prononça-t-elle contre ce camp.

La gironde se lassa de cette lutte éternelle; elle résolut de rompre en visière carrément une fois pour toutes avec le roi; elle rendit le 27 mai, un décret d'urgence contre les prêtres réfractaires.

Ce décret était conçu en ces termes :

« La déportation aura lieu dans un mois, hors du royaume, si elle est demandée par vingt citoyens actifs, approuvée par le district, prononcée par le département. Le déporté recevra trois livres par jour, comme frais de route, jusqu'à la frontière. »

Ce décret rendu, la cour ne peut garder son masque constitutionnel.

Si le roi l'approuve, le roi est girondin comme la gironde.

Si le roi y met son *veto*, il dépose le masque et se déclare le roi des prêtres et des émigrés.

S'il abdique, il reste à moitié route, et la révolution continue son chemin toute seule.

Le roi saisit le prétexte d'une lettre publiée par Roland pour forcer celui-ci à donner sa démission. Roland donne sa démission; mais en même temps, Clavière et Servan, c'est-à-dire la pure gironde, donnent leur démission avec lui.

Le roi comptait sur Dumouriez. Si Dumouriez restait, on pouvait encore lutter : Dumouriez, c'était l'épée du roi.

Dumouriez consentit, mais fit ses conditions.

Il fallait faire semblant de rester girondin en écrasant la gironde.

C'était chose difficile, mais pas impossible.

Voici le moyen que proposa Dumouriez :

Sanctionner le décret de vingt mille hommes; sanctionner la déportation des prêtres, et se faire un ministère avec lequel, tout en ayant l'air de céder le terrain à la gironde, on pût avec le temps regagner le terrain perdu.

Il proposa Naillac pour les affaires étrangères, Vergennes pour les finances, Mourgues pour l'intérieur, se réservant, lui, la véritable force, le ministère de la guerre.

Mais, quand Dumouriez eut accepté, quand il eut affronté la colère de l'Assemblée, pire à cette époque pour les généraux que le feu des champs de bataille; quand il eut apaisé cette colère en faisant entendre que la question contre Roland, Clavière et Servan était toute personnelle et tenait à la publication de la lettre de Roland; quand il eut affirmé que le roi était toujours girondin dans le cœur, et qu'il s'y fut fait fort, comme preuve de ce qu'il avançait, de faire ratifier au roi les deux décrets, le roi déclara à Dumouriez qu'il consentait à sanctionner le décret du camp de vingt mille hommes, mais que

sa conscience religieuse s'opposait absolument à ce qu'il sanctionnât le décret de déportation des prêtres.

Dumouriez se sentit perdu comme ministre. Il ne lui restait plus qu'une ressource, qu'une absolution même, c'était de sauver la France comme général.

Le lendemain il envoya sa démission, en échange de laquelle il reçut l'ordre de rejoindre l'armée.

Il avait donc, comme nous l'avons dit, rejoint l'armée, et cela dans quel moment!

Quand la Vendée se soulevait, quand Longwy était assiégée, quand Valenciennes était bombardée, quand Verdun ouvrait ses portes et envoyait ses plus pures et ses plus belles vierges porter des fleurs à l'ennemi.

Il est vrai que Beaurepaire s'était brûlé la cervelle pour ne pas se rendre; il est vrai que Paris était compromis par les massacres de septembre; il est vrai que la France tout entière poussait ses enfants comme un rempart vivant à l'ennemi.

Mais, avec tout cela, l'ennemi n'était plus qu'à trois ou quatre journées de Paris.

Alors arriva une chose heureuse pour Dumouriez, c'est que, tout en jugeant sévèrement le ministre, on apprécia l'homme de guerre; c'est qu'on sépara le politique du général; c'est qu'on comprit qu'en lui mettant l'épée de général en chef à la main il vaincrait d'abord, fût-ce au profit de la révolution.

Qu'en résulta-t-il? C'est que Dumouriez une fois à la frontière, la gironde, c'est-à-dire Vergniaud, les jacobins, c'est-à-dire Robespierre, les cordeliers, c'est-à-dire Danton, se réunirent sincèrement à Dumouriez.

Et cependant les girondins le haïssaient, il les avait trompés.

Les jacobins le haïssaient, il les avait constamment combattus.

Danton le haïssait, comme il haïssait toute chose aristocratique survivante à l'ancien régime.

Et cependant les girondins l'allèrent chercher dans son humble position de l'armée du Nord et en firent un général en chef.

Les jacobins approuvèrent et soutinrent sa nomination.

Enfin Danton lui envoya le souffle, avec Fabre d'Églantine, et la force avec Westermann.

Avec Fabre d'Églantine à sa gauche et Westermann à sa droite, Dumouriez combattait entre le 20 juin et le 10 août.

Dumouriez n'était pas, mais il semblait être l'homme de la révolution.

Au reste la situation physique, si l'on peut dire cela, paraissait désespérée, mais la situation morale portait la tête haute.



CHAPITRE X.

Longwy avait été prise, mais par la trahison de quelques officiers royalistes; Verdun avait ouvert ses portes, mais par la terreur de quelques bourgeois; Beaurepaire avait protesté contre cette capitulation en se brûlant la cervelle, et le jeune officier chargé de porter au roi cette capitulation, au roi qui la recevait d'un visage attristé peut-être, mais d'un cœur joyeux, ce jeune officier la lui remit avec une voix si émue, avec des yeux si baignés de larmes que le roi demanda son nom.

Il se nommait Marceau.

Il avait perdu tous ses équipages, et avait été obligé de rendre son sabre.

— Quelle indemnité désirez-vous? demanda le roi.

Alors la voix du jeune homme se raffermir, alors l'éclair de ses yeux brûla ses larmes.

— Un autre sabre, Sire, dit-il.

On le lui donna, et il alla quatre ans plus tard se faire tuer général à Altenkirchen.

Aussi Brunswick sentait bien cela lorsqu'il demeura huit jours à Verdun; il sentait bien cela quand il répondait aux émigrés, ardents au retour, et qui le pressaient d'avancer.

« J'attends ces royalistes dont vous me promettez le secours, leurs députations vont sans doute arriver ; oui, j'ai vu venir au-devant de nous, c'est vrai, des jeunes filles et des fleurs, mais ce n'est point assez, je voudrais voir venir des hommes et du pain. »

Au lieu de cela, que voyait-il ? au lieu de cela, qu'entendait-il, l'auteur du fameux manifeste ? il voyait six cent mille volontaires marchant à la frontière, mal armés, mal vêtus, mal nourris c'est vrai, mais pleins d'enthousiasme et de volonté de mourir.

Qu'entendait-il ? l'antique *Ça ira*, et la jeune *Marseillaise*, née tout exprès pour être le chant triomphal de Valmy.

Puis à propos de ce fameux manifeste, il était assez mal satisfait, ce pauvre duc de Brunswick ; d'abord il ne s'en était pas fort soucié de ce manifeste, il ne voulait pas l'écrire, il ne voulait pas le signer.

Voulez-vous savoir comment la chose se fit ? demandez à un livre intitulé : *Charles d'Este, ou Trente ans de la vie d'un souverain*, voici ce que vous y trouverez :

« Les émigrés français avaient demandé et obtenu du roi de Prusse qui se trouvait alors près de son armée, de lancer contre la France républicaine un manifeste capable de porter la terreur au sein de ses Assemblées.

« Les ministres de Frédéric-Guillaume et les généraux qui entouraient sa personne, d'accord avec ce monarque, persuadèrent au duc de Brunswick, qu'en qualité de généralissime de l'armée du roi, c'était de lui que devait émaner cet acte. Le duc éprouva une vive répugnance à le faire ; mais croyant qu'il était de son devoir d'obéir aux ordres positifs du roi, il consentit à signer un manifeste dont on lui soumit le brouillon. Il en signa la copie mise au net après l'avoir à peine parcourue des yeux, pour ainsi dire de confiance, ne pensant pas qu'il fût possible de suspecter la loyauté du roi ; mais celui-ci avait ajouté au fameux brouillon le fameux paragraphe par lequel on faisait déclarer au duc « que si les Français ne consentaient pas à mettre bas les armes et à recevoir le roi Louis XVI, il ferait brûler Paris et exécuter à mort un homme sur dix de la population. » Le duc, à la publication du manifeste, s'étant aperçu qu'on avait ajouté ce paragraphe, offrit sa démission au roi ; celui-ci ne voulut point la recevoir, et s'humilia tellement devant le duc, qu'il mit ce dernier dans l'impossibilité de persister dans un parti qui aurait compromis aux yeux du monde l'honneur de la cause qu'il avait juré de servir noblement. »

Qu'était Brunswick ? qu'était l'homme aux mains duquel était remise la fortune du roi et de la coalition son alliée.

Brunswick était lui-même un prince souverain portant sa petite couronne fermée au milieu des grandes couronnes royales et impériales dont il était le bras armé, il était vieux, savait beaucoup, et, comme tous ceux qui savent beaucoup, doutait fort.

Il est vrai qu'il y avait un dieu auquel il avait une foi absolue, ce dieu c'était le plaisir, il était placé entre son grand-prêtre et sa grande-prêtresse, Léopold second et Catherine II : Léopold avait succombé, Catherine semblait au contraire y puiser ses forces.

Tout savant qu'il était, Brunswick ignorait une chose toute matérielle, toute physique, c'est que les femmes vivent de ce qui tue les hommes.

Lui était resté brave, spirituel, expérimenté, mais le cerveau avait faibli, et la volonté, cette Minerve qui devait en sortir tout armée, y était morte ou plutôt y agonisait avant de voir le jour.

Il avait dit, en parlant de la campagne de France : *C'est une promenade militaire*, et à cette promenade militaire Frédéric-Guillaume s'était invité, et avait invité ses ducs et ses princes, qui ne savent encore aujourd'hui s'ils sont de véritables souverains ou seulement des grands vassaux de la Prusse ou du Saint-Empire.

Au nombre de ces princes était le duc de Weymar; comme Brunswick il avait l'honneur de mener un roi à sa suite, roi de la pensée c'est vrai, mais sachant au moins que lui ne relevait que de Dieu.

C'était Goëthe, qui, au milieu de tout cet attirail militaire, de tout ce brouhaha guerrier, composait ce catéchisme du doute, qu'on appelle Faust, œuvre faible et incohérente de composition, comme toutes les œuvres de Goëthe, mais merveilles de détails.

Et il faisait cela sans se douter, le grand poëte, que Dieu aussi faisait au moment même son Faust et son Méphistophélès. Seulement que son Faust à lui s'appelait Napoléon et son Méphistophélès Talleyrand.

Les premiers chapitres des deux Faust devaient paraître en même temps et finir aussi presque en même temps.

O démons aux pieds boiteux, dites-nous lequel fut plus désespéré, ou de Faust voyant Marguerite décapitée au Broken, ou de Napoléon voyant la France égorgée à Waterloo.

Puis il avait fait une grande faute pour un homme d'esprit, ce bon duc de Brunswick : outre son manifeste, au lieu de donner la parole au roi de la poésie, c'est-à-dire à Goëthe, il la laissait prendre au roi de la matière, à Frédéric-Guillaume.

Or, que disait ce roi?

« On me demande ce que je vais faire à Paris. — Il croyait déjà y être. — C'est bien simple, ce que j'y vais faire le voilà : J'y vais rendre au roi la royauté, aux prêtres les églises, *aux propriétaires les propriétés.* »

La phrase était bien tournée, Sire, et l'académicien le plus difficile n'y eût rien trouvé à redire.

Mais le peuple, c'était autre chose : *Rendre aux propriétaires les propriétés.*

Savez-vous à quoi vous vous engagiez là, monsieur Frédéric-Guillaume, comme vous appelaient alors les jacobins français? Vous vous engagiez à défricher une forêt bien autrement vivante, bien autrement touffue, bien autrement enracinée que cette fameuse forêt du Tasse, dont chaque arbre parlait et versait le sang par la blessure qu'on lui faisait.

Vous vous engagiez à faire divorcer le paysan avec une femme qui lui tient bien autrement au cœur que sa véritable femme. Depuis un an, chez nous, le paysan a épousé la Terre, et il lui a fait une fille, qui s'appelle la Liberté.

Une France nouvelle s'est faite depuis un an, monsieur Frédéric-Guillaume, une France dont vous ne vous doutez pas ; cette France se compose : des acquéreurs de première main, qui ont vendu à d'autres, lesquels ont déjà revendu à leur tour. Les propriétés, divisées en lots, ont été divisées en parcelles, ces parcelles subdivisées en atomes. Allez donc retirer des mains du paysan cette perche de terre, à laquelle sont intéressés non-seulement lui-même, mais son père, mais son fils, mais le prêteur d'argent qui a déjà pris hypothèque dessus.

Impossible, monsieur Frédéric-Guillaume, et puis attendez, quelque chose de plus simple va se passer.

Dumouriez vous attend dans les défilés de l'Argonne.

D'ailleurs le ciel est d'intelligence avec nous ; une pluie, la pluie de 1792, pluie aussi providentielle à un autre point de vue que le sera vingt ans plus tard la gelée de 1812, une pluie incessante tombe sur les Prussiens, détrempe la terre sous leurs pieds, les prend aux pièges dans la boue.

Où, sans doute, cette pluie et cette boue existent pour les Français comme pour les Prussiens. Mais quelle différence, devant l'ennemi tout se retire et tout s'arme, le paysan commence par cacher son grain; puis il prend son fusil, s'il a un fusil; sa faux, s'il a une faux; sa fourche, s'il n'a qu'une fourche.

Il est vrai qu'il reste les raisins de la Champagne. Les raisins de septembre; c'est-à-dire la dysenterie et la mort.

Devant les Français tout au contraire pleins d'enthousiasme national toutes les portes s'ouvrent, tous les foyers s'éclairent; mauvais pain, mauvaise bière, c'est vrai; mais offert, mais mangé et bu de bon cœur.

Puis il y avait quelque chose de chevaleresque dans ce Dumouriez, quelque chose qui tenait à la fois à l'ancien régime et au nouveau. Deux charmants aides-de-camp, deux jeunes et jolis hussards bons au bal, bons à la bataille, les demoiselles de Fernig et près d'elles pour les sauvegarder même de la plus légère calomnie leur père et leur frère : voilà pour l'ancien régime; un domestique, Renaud, dont il a fait son officier d'ordonnance : voilà pour le nouveau.

Puis cette armée, cette armée de vagabonds, de tailleurs et de savetiers, savez-vous ce qu'elle vient de faire, roi Frédéric-Guillaume? elle vient de mettre en morceaux Charlat, qui a tué la princesse de Lamballe et qui a porté sa tête au bout d'une pique.

Elle l'a mis en morceaux en disant : « Nous sommes tous ici honnêtes gens, et nous ne voulons parmi nous ni brigands, ni septembriseurs. »

De pareils hommes sont bien forts lorsqu'ils ont à ce point la conscience de leur pureté.

Disons encore un mot de ce Charlat, car ce mot que nous allons dire se rattache à l'histoire du duc de Chartres.

La tête, après avoir été portée au Temple, fut portée au Palais-Royal.

Le duc d'Orléans était à table avec madame de Buffon, cette bonne et excellente créature à laquelle pardonnait si chrétiennement la pieuse duchesse; on força le duc de se lever, et de venir à son balcon saluer les assassins. Madame de Buffon ignorant ce dont il

s'agissait y vint avec lui, puis, envisageant le hideux trophée, elle se rejeta en arrière, s'écriant les mains sur les yeux :

— Mon Dieu ! on portera aussi bientôt ma tête dans les rues !

CHAPITRE XI.

Il était encore venu à cette armée une autre bande des volontaires de Châlons, gens de sac et de corde, hurlant contre Dumouriez ; criant : *A mort l'aristocrate ! à mort le traître !* et croyant que l'armée va répondre à ces cris comme un immense écho.

Le lendemain de leur arrivée, le général ordonne une revue, place les nouveaux venus entre sa cavalerie, le sabre au poing, et son artillerie mèche allumée, et il leur dit simplement :

— Il y a parmi vous des bons et des mauvais ; il y a des honnêtes gens et des scélérats, friez-vous vous-mêmes, et chassez les brigands, sinon, je vous sabre et vous mitraille tous ; je ne veux ici ni assassins, ni bourreaux.

Le lendemain, les mauvais sujets étaient chassés, et il ne restait autour de Dumouriez que ceux qui étaient dignes de la victoire.

Et, disons-le ici, cette armée de Dumouriez, ainsi épurée, fut admirable !... Admirable au combat, admirable après la bataille.

Voyons d'abord la bataille et la part qu'y prit le duc de Chartres.

Deux hommes avaient poussé deux cris bien différents, et qui, cependant, concoururent tous deux également au salut de la France.

Danton avait crié : *Il faut faire peur aux royalistes !* et les massacres de septembre avaient eu lieu.

Vergniaud avait crié : *La patrie est en danger !* et cent mille volontaires s'étaient élancés à la frontière.

Mais il faut le dire, ce qui contribua fort à sauver la France, ce fut l'énergique volonté de Dumouriez.

Tous les généraux voulaient la retraite, et s'accordaient à défendre

la ligne de la Marne, lui s'obstina à défendre la ligne de l'Argonne, vaste forêt qui sépare de la Champagne pouilleuse le riche pays de Metz, de Toul et de Verdun. Qui le rendait si fort de lutter ainsi seul contre tous? Fabre d'Églantine et Westermann, nous l'avons dit, la pensée et le bras de Danton.

Il écrivit à Paris :

« L'Argonne, sera les Thermopyles de la France, seulement, je les défendrai mieux et plus heureusement que Léonidas. »

Le lendemain du jour où il avait écrit ces mots, il garda mal un passage, ce passage mal gardé faillit tout perdre, lui-même le dit dans ses Mémoires.

Le 14 septembre, son aile gauche fut battue à la Croix-aux-Bois, et le duc de Brunswick, envahit la Champagne.

Le 17 septembre, il occupa le camp de Sainte-Menehould, et devant lui les Prussiens établirent sur des collines, ce camp qu'on appela le camp de la Lune.

Ainsi placés, les Prussiens étaient de deux lieues plus près de Paris que Dumouriez.

Les Prussiens croyaient avoir fait une magnifique manœuvre.

— Nous l'isolons, disaient-ils, c'étaient eux qui étaient isolés. — Isolés de l'Allemagne d'où ils tiraient leurs vivres, c'était au contraire Dumouriez avec son armée leste, rapide, pleine d'enthousiasme, trouvant chez les paysans le vin, le pain et le feu manquant à l'ennemi, c'était Dumouriez qui les isolait.

Cependant on attendait Kellermann. Kellermann, vieux soldat alsacien, vétéran de la guerre de sept ans, furieux d'être placé sous la main de Dumouriez; Kellermann non-seulement ne se hâtait pas de suivre les ordres donnés, mais encore les exécutait à son caprice.

Le 29, Kellermann le rejoignit : seulement, au lieu de s'emparer des hauteurs de Gisaucourt, il passa le ruisseau de l'OEuvre dans la nuit du 18 au 19 septembre et se porta sur l'éminence de Valmy.

Ce fut là que le 19 au matin, Dumouriez le trouva campé sur deux lignes, la première commandée par le général de Valence, la seconde par le duc de Chartres.

Kellermann et Dumouriez réunis comptaient soixante-seize mille hommes sous leur double commandement.

Seulement cette position de Valmy, que Kellermann avait prise de préférence à Gisaucourt, était une excellente position pour un homme décidé à vaincre ou à mourir; arrivé là, toute retraite devenait impossible; en l'apercevant, les Prussiens crurent qu'il avait fait une faute.

Ils se trompaient, il leur envoyait un défi.

Au point du jour, les Prussiens attaquèrent l'avant-garde de Kellermann, placée sous le commandement de Desprez de Cranier; après une résistance héroïque elle fut forcée de se replier, un secours envoyé à temps par Kellermann et qui lui permit de faire halte, rétablit les affaires sur ce point.

Cette attaque avait fait faire un mouvement à tout le corps d'armée, qui se trouva formé en équerre, la première ligne devant Orbeval, entre l'Œuve et le plateau de Valmy, perpendiculairement à la chaussée de Châlons, la seconde parallèlement à la chaussée et perpendiculairement à la première, sur l'éminence de Valmy.

Sur ce plateau Kellermann établit une batterie de dix-huit pièces de canon, ordonnant en même temps au duc de Chartres d'aller remplacer le général Steigel dans son poste, et à celui-ci d'aller occuper les collines de l'Hyron.

Le duc de Chartres fit toute diligence pour obéir à cet ordre, mais cependant il ne put atteindre le général Steigel que vers les huit heures du matin. Du plus loin qu'il l'aperçut celui-ci lui cria :

— Venez donc, mais venez donc, je ne puis abandonner ce poste sans que vous y soyez établi, et pourtant — il montrait les collines de l'Hyron — si je ne devance pas les Prussiens là-haut nous sommes écrasés ici.

C'était le 20 septembre, le ciel était gris et froid, le pays aride; une brume épaisse empêchait les deux armées de se voir : elles se devinaient voilà tout; mais comme l'artillerie tirait sur des masses, peu importait la limpidité du temps, les boulets n'en portaient pas moins en pleine chair.

C'était la pire situation pour une armée toute d'enthousiasme comme était la nôtre, que de recevoir ainsi la mort sans savoir si

elle la rendait. Tout à coup des obus ennemis tombent sur deux caissons, les deux caissons sautent, et les conducteurs s'éparpillent; un boulet tue le cheval du général qui roule à terre et que l'on croit tué.

Mais en cinq minutes le trouble causé par les obus a disparu, et Kellermann sain et sauf, un peu étourdi seulement de sa chute, est remonté sur un autre cheval.

En ce moment le brouillard se fond aux rayons encore chauds du soleil de septembre, et à travers le voilé qui va s'éclaircissant de plus en plus, on voit trois colonnes prussiennes marchant sur le plateau.

Kellermann tire sa montre, il est onze heures.

Il se forme en trois colonnes comme l'ennemi, et fait dire sur toute la ligne :

« Ne pas tirer mais attendre, et recevoir l'ennemi à la baïonnette. »

L'ennemi s'avancait grave et sombre : c'étaient bien là les vétérans du grand Frédéric; ils franchirent l'espace intermédiaire et se mirent à gravir la colline.

En même temps le feu de Dumouriez commença; il les prenait en pleins flancs.

Les Prussiens montaient toujours.

Quant à Kellermann et à ses soldats ils offraient un spectacle étrange : généraux, officiers, soldats, en signe qu'avant un moment donné ils ne se serviraient pas de leurs armes, avaient le chapeau au bout du fusil, de l'épée ou du sabre.

Puis un immense cri planait sur toute cette armée, passant comme un tonnerre sur l'armée ennemie : c'était le cri de *vive la Nation!*

Les Prussiens montaient toujours; mais à chaque instant le feu de Dumouriez brisait leurs lignes.

Un mur de fer sur le plateau, un ouragan de feu sur les flancs.

Cependant les premières lignes vont s'aborder.

C'est là où Kellermann, brave soldat mais médiocre général, grand dit véritablement de dix coudées. Le génie de la France était en lui ce jour-là; ce fut son jour sublime.

« Allons, enfants, le moment est venu, à la baïonnette! » dit-il.

Et alors la muraille de fer s'ébranle, le duc de Chartres charge

des premiers. Prussiens et Français combattent corps à corps ; tout à coup l'armée prussienne plie et se rompt par le milieu ; c'est l'artillerie de Dumouriez qui lui brise les vertèbres.

Brunswick voit que l'attaque est manquée, il donne le signal de la retraite qui, un quart d'heure plus tard, n'eût été qu'une déroute, et ramène ses soldats brisés.

Mais cet ordre de retraite humilie l'orgueil du roi de Prusse, il se lance à la tête de ses soldats, ordonne de battre la charge, pousse sa merveilleuse infanterie contre le plateau, charge lui-même, s'avance avec son état-major à deux portées de fusil de ce plateau, reconnaît une seule âme dans toute cette armée, comprend l'inutilité d'une plus longue attaque, et se retire comme s'est retiré Brunswick.

On tira quarante mille coups de canon dans la journée ; c'était beaucoup à cette époque où Napoléon ne nous avait pas encore habitués aux batailles d'artillerie.

On n'avait tiré que sept mille coups de canon à Malplaquet.

Aussi appela-t-on cette journée la *canonnade de Valmy*.

Le soir, les Prussiens abandonnèrent le champ de bataille, mais le lendemain on les retrouva au poste de la veille.

Ce lendemain, 21 septembre, la Convention proclamait la République.

Le lendemain, un parlementaire prussien, qui ignorait les événements de la veille, fut conduit au duc de Chartres ; il avait des lettres de recommandation pour tous les châteaux échelonnés sur la route de Paris, il les montrait au jeune duc, se promettant toutes sortes de joie sur la route, et une joie plus grande encore une fois arrivé à Paris, celle de voir pendre les patriotes.

Le duc de Chartres lui raconta alors les changements qui s'étaient faits depuis la veille dans les affaires du roi de Prusse, puis en souriant et comme il lui demandait ce qu'il lui fallait faire :

— Mon cher ami, lui dit-il, le plus sage, croyez-moi, est de retourner à Berlin, où je souhaite que vous ne voyiez pendre personne.

Peu de jours auparavant un colonel prussien s'était déjà présenté au quartier général du duc de Chartres ; c'était un aide-de-camp du roi de Prusse, patronné par le baron de Leyman qui servait dans nos

rangs et qui devait son avancement à la protection du duc d'Orléans.

Il était porteur d'une lettre qu'il pria le duc de Chartres de faire passer à son père.

— Monsieur, répondit le jeune duc, je consens très-volontiers à me charger de la commission, si cette lettre ne contient que les témoignages de votre attachement pour lui.

— Ah! Monseigneur, répondit M. de Maustein, si elle ne contenait que cela, ce ne serait point assez, je ne dirai pas pour lui, mais pour nous.

— Voyons, que contient-elle donc?

— Des offres.

— Des offres, et de quelle nature?

— Ah! Monseigneur, dit le colonel, il dépend peut-être du duc d'Orléans d'arrêter tous les fléaux de la guerre; je connais les intentions des souverains alliés, je sais ce qu'ils désirent; avant tout, c'est de préserver la France de l'anarchie, et comme on a pensé que je parviendrais jusqu'à vous, j'ai été autorisé à faire savoir au prince votre père que l'on se rassurerait si on le voyait à la tête du gouvernement.

— Bon, dit le duc de Chartres, comment avez-vous pu croire que mon père et moi écouterions de pareilles sornettes?

Et sur le refus du jeune général de se charger d'une lettre politique, le colonel Maustein remit au duc de Chartres une simple lettre de respects que le duc de Chartres envoya à son père, et que le duc d'Orléans déposa cachetée sur le bureau du président.

L'Assemblée ordonna qu'elle serait brûlée sans être lue.

Un fait qui se passa pendant le combat donnera une idée de l'enthousiasme de ces braves volontaires qui avaient marché à la frontière au pas de course et qui étaient arrivés à temps pour placer une barrière à l'invasion.

Un détachement sous les ordres du duc de Chartres avait été chargé de garder les équipages pendant la bataille, mais au bruit de la canonnade, les braves jeunes gens déclarèrent qu'ils n'étaient pas venus pour garder des charrettes et des bagages, mais pour combattre. Le jeune général fut instruit de cette sublime insubordina-

tion et, mettant son cheval au galop, il arriva tout à coup au milieu d'eux. A sa vue, les clameurs redoublèrent et le plus vieux soldat sortant des rangs :

— Général, dit-il, je parle ici au nom de tous mes camarades et au mien, eux et moi sommes ici pour défendre la patrie et non pour garder les équipages, nous demandons à aller combattre.

— Eh bien ! soit, mon camarade, répondit le duc de Chartres ; les équipages se garderont tout seuls aujourd'hui et votre bataillon marchera tout entier avec vos camarades de la ligne auxquels vous montrerez que vous êtes tout aussi bien qu'eux des soldats français.

Et le détachement marcha et fit merveille.

Quant aux équipages, comme l'avait dit le duc de Chartres, ils se gardèrent tout seuls.

Le surlendemain de la bataille on reçut le rapport de Kellermann et on le lut à haute voix à la Convention.

Cette phrase enleva les applaudissements de toute la salle :

« Embarrassé du choix, je ne citerai, parmi ceux qui ont montré un grand courage, que le duc de Chartres et son aide-de-camp, M. de Montpensier, dont l'extrême jeunesse rend le sang-froid à l'un des feux les plus soutenus que l'on puisse voir extrêmement remarquable. »

Tous les yeux se tournèrent vers le duc d'Orléans et tous les applaudissements lui furent adressés.

Qui eût dit qu'un an après, la tête du duc d'Orléans tomberait sur l'échafaud ; que le duc de Montpensier serait prisonnier à la tour Saint-Jean, à Marseille, et que le duc de Chartres serait passé à l'ennemi ?

CHAPITRE XII.

Nous avons dit que les Prussiens nous avaient abandonné le champ de bataille mais que le lendemain les avait retrouvés au même poste que la veille.

Ils y restèrent, non-seulement le lendemain, mais dix jours encore. La bataille n'avait pas été aussi meurtrière qu'on aurait pu le croire. Au bruit de ces quarante mille coups de canon tirés, à peine les Prussiens avaient-ils perdu douze cents hommes et nous huit cents.

Et cependant Paris tenait la victoire pour décisive, Paris, en proie à une panique horrible vers la fin d'août, puis tombé dans la prostration la plus complète après les 2 et 3 septembre, Paris se relevait après la nouvelle de la victoire, joyeux, battant des mains, et déjà accusateur.

Dumouriez trahissait, puisqu'il n'avait pas encore envoyé le roi de Prusse pieds et poings liés à Paris.

C'est qu'en réalité la situation des Prussiens n'était matériellement ni meilleure ni pire qu'auparavant. Ils avaient perdu de la confiance et nous en avions repris, voilà tout. Les ducs de Broglie et de Castries, émigrés tous deux, tous deux du conseil du roi de Prusse, continuaient de pousser Frédéric-Guillaume à marcher en avant. On avait reçu des vivres d'Allemagne. C'était une partie mal engagée, voilà tout; mais à peine avait-on perdu la première manche.

Qui empêcha le roi de Prusse d'aller en avant? Disons-le d'abord puis, ensuite, nous dirons ce qui fit qu'il alla si lentement en arrière.

Dans toute grande machine qui ne fonctionne pas comme elle devrait fonctionner, on trouvera, si l'on cherche bien, la cause du dérangement, cause minime, ridicule parfois, souvent imperceptible.

Ce qui empêcha le roi de Prusse de se rendre aux conseils de Broglie et de Castries, ce fut un de ces obstacles imperceptibles aux yeux

vulgaires, et que ne pénétrèrent que les regards auxquels on ne peut rien cacher.

Le roi de Prusse avait une maîtresse, ce n'était cependant pas un des exemples qui lui avaient été légués par le grand Frédéric. Cette maîtresse n'avait point osé suivre l'armée en France, ou peut-être même n'en avait point reçu la permission de son royal amant. Elle s'était, en conséquence, arrêtée à Spa; de là elle écrivait tous les jours, et ses lettres arrivaient au roi de Prusse pleines de terreurs que les boulets des Français ne tuassent le corps, que les yeux des Françaises n'enlevassent le cœur.

En outre, il y avait deux partis à la cour : le parti de la paix et le parti de la guerre.

Le roi de Prusse, battu à Valmy, le parti de la paix triompha. On l'avait bien dit à Sa Majesté, qu'elle travaillait, non pas pour elle, mais pour l'Autriche qui l'avait poussée en avant, et qui l'assistait si mal une fois engagée.

Et le roi répondait : « Vous avez raison, et s'il n'y avait pas dans tout cela une question de royauté qui intéresse tous les rois de la terre, je laisserais l'Autriche se tirer de là comme elle pourrait. Mais Louis XVI est au Temple, Louis XVI est prisonnier, Louis XVI court péril de la vie.

« Ce serait une honte d'abandonner Louis XVI. »

En politique, quand on n'est plus retenu que par la honte on est bien près de céder.

La France avait donc déjà pour elle, et c'était beaucoup, comme on voit, la maîtresse du roi de Prusse, la comtesse de Lichtneau.

Puis la France avait encore près du roi de Prusse deux Français qui s'étaient faits Prussiens, c'est vrai, mais qui n'en servaient pas moins les intérêts de la mère-patrie.

Ces deux hommes étaient le Français Lombard, secrétaire du roi de Prusse, et le Franco-Allemand Heymann, général, qui venait d'émigrer.

Lombard, voyant l'indécision du roi de Prusse, lui proposa de se faire prendre, lui, Lombard, par les Français; il arriverait ainsi à Dumouriez et pourrait traiter sans soupçons.

Le roi de Prusse y consentit. Lombard se fit prendre et se fit conduire au général en chef.

Lombard exposa alors à Dumouriez le seul motif qu'avait le roi de Prusse de continuer sa marche agressive : il était engagé de parole avec Louis XVI, et, pour rien au monde, ne voulait avoir l'air de manquer à cette parole.

Dumouriez démontra alors à Lombard que ce que le roi de Prusse pouvait faire de plus hostile au prisonnier du Temple c'était de continuer de marcher en avant. Puis, pour qu'il ne restât point de doutes à Sa Majesté sur ce point, il envoya au général Heymann, sous prétexte de traiter avec lui de l'échange des prisonniers, Westermann, l'homme de Danton.

C'était la vérité qui entraînait au camp prussien. Westermann était un des plus actifs soldats de la journée du 10 août. Il expliqua au roi de Prusse et au duc de Brunswick le véritable état de la France; que l'Assemblée ne voulait plus de rois, ni français ni étrangers, et venait d'abolir la royauté et de proclamer la République.

La colère du roi de Prusse fut terrible à cette nouvelle. A la grande joie des émigrés, il donna l'ordre de reprendre les hostilités le 29 septembre. Le 28, Brunswick lança un manifeste furieux; mais on savait ce que c'étaient que les manifestes de Brunswick. Le 29, des lettres arrivèrent d'Angleterre et de Hollande : les deux puissances refusaient d'entrer dans la coalition. Le 30, on apprit que Custine marchait sur le Rhin. La frontière de Prusse était complètement dégarnie. On craignit pour Coblenz et sa forteresse. Custine à Coblenz coupait toute retraite à Frédéric-Guillaume.

Pendant ce temps, Dumouriez expédiait Westermann à Danton. Danton, dans ces sortes de matières, avait une suprême intelligence; il comprit l'avantage qu'aurait la République, née d'hier, à traiter avec la Prusse, ne fût-ce que d'une retraite qui devait sauver la Prusse. Puis il y avait peut-être bien aussi, dans cette longanimité, un million pour lui et un million pour Dumouriez, Westermann et Fabre d'Églantine. Dumouriez et Danton étaient des hommes de plaisir, aimant fort l'argent, l'aimant d'autant plus qu'ils ne le convoitaient pas pour l'amasser, tout au contraire. Toutes ces consi-

dérations plaidant, Dumouriez reçut deux lettres, une du conseil des ministres, austère, inflexible, violente, lettre faite pour être montrée.

Puis une autre de Danton, de Danton seul.

Danton ne repoussait pas le moins du monde cette idée de négociation, et il avertissait Dumouriez, que le jacobin Prieur de la Marne et les deux girondins Carra et Sillery parlaient pour s'entendre avec lui et avec Sa Majesté Frédéric-Guillaume.

Les conférences s'entamèrent, le roi de Prusse était devenu beaucoup plus calme dans l'intervalle, on lui avait fait comprendre que c'étaient messieurs les émigrés qui l'avaient entraîné dans cette échauffourée, et toute sa colère était retombée sur eux.

Aussi, lorsqu'on lui demanda quelle clause du traité il demandait pour eux :

— Aucune, répondit-il, je traite pour moi, qu'ils traitent pour eux.

Restaient les Autrichiens, ces bons alliés qui, sans bouger, avaient lancé le roi de Prusse se faire battre à Valmy.

Dumouriez en toucha quelques mots au duc de Brunswick.

— Voyons, avait dit Dumouriez au duc anglais, comment tout cela va-t-il se passer ?

— Mais c'est tout simple, avait répondu Brunswick, et vous avez une chanson là-dessus.

— Comment cela ?

— Oui.

Allons-nous-en, gens de la noce,
Allons-nous-en chacun chez nous.

Eh bien, nous nous en irons comme les gens de la noce.

— D'accord, répondit Dumouriez ; mais les frais de la noce, qui les paiera ?

— Dame, répondit Brunswick en grattant ses ongles avec un canif, cela ne nous regarde pas, nous n'avions pas attaqué les premiers, nous.

— Non, ce sont les Autrichiens, et en vérité, l'empereur nous devrait bien les Pays-Bas, comme indemnité.

— Nous voulons la paix, répondit Brunswick, et quand on veut

la fin ou veut les moyens; nous attendrons vos plénipotentiaires à Luxembourg.

Restait Louis XVI.

Ah! nous l'avons dit, c'était à cet endroit que le bât royal blessait le pauvre Frédéric-Guillaume.

Heureusement pour lui, Danton lui avait ménagé une retraite honorable; on avait peu à peu amené Frédéric-Guillaume à déclarer qu'il abandonnait le roi, mais qu'à toute force il voulait sauver l'homme.

On lui remit tous les arrêtés de la Commune, qui pouvaient faire croire que le roi était entouré de bons traitements. Dumouriez donna sa parole de sauver la tête de Louis XVI, et cela lui suffit.

En conséquence, le 29 septembre, la retraite de l'armée prussienne commença, on fit une lieue le premier jour, une lieue le second, on ne voulait pas avoir l'air de battre en retraite, on se promenait.

Ce fut ainsi que l'ennemi repassa la frontière; la frontière dépassée il doubla le pas.

Dumouriez avait donné sa parole de sauver le roi, il voulut tenir sa parole.

Le 12 octobre il arriva à Paris; le prétexte était de préparer avec le ministère l'invasion de la Belgique, le but était de juger par lui-même de la situation: il alla trouver madame Roland au ministère de l'intérieur, où elle était rentrée, l'aborda un beau bouquet à la main, demanda pardon de toute cette affaire du camp de Paris et du *veto*, l'obtint facilement, s'informa à madame Roland de ce qu'on pensait de lui, et apprit d'elle qu'on le *jugeait royaliste*.

En effet on soupçonnait Dumouriez de vouloir jouer le rôle de Monk.

On a soupçonné tout le monde en France de vouloir jouer ce rôle, seulement, en 1792, le Monk français s'appelait Dumouriez, en 1802 il s'appelait Napoléon Bonaparte, en 1831 il s'appelait Louis-Philippe, en 1850 il s'appelait Changarnier.

On attendait son discours à la nouvelle Assemblée, on attendait son serment à la République.

Il fit un discours et éluda le serment.

Seulement il aborda la difficulté avec plus d'audace qu'on ne s'y attendait.

— Je ne vous ferai pas de nouveaux serments, dit-il, je me montrerai digne de commander aux enfants de la liberté et de soutenir les lois que le peuple souverain va se faire par votre organe.

Le soir il alla aux Jacobins, les jacobins étaient des gens froids, méticuleux, difficiles. Cette retraite dans laquelle le roi de Prusse avait fait une lieue par jour les tracassait fort. Collot-d'Herbois monta à la tribune, félicita Dumouriez sur sa victoire; mais lui reprocha d'avoir *reconduit* le roi de Prusse avec *trop de politesse*.

Danton était président, la position était difficile, lui aussi avait reconduit le roi de Prusse, ni plus ni moins que Dumouriez; on le poussa à monter à la tribune, ses ennemis étaient curieux de voir comment il se tirerait de ce mauvais pas.

Il y monta, et dit : « Consolons-nous par des triomphes sur l'Autriche, de ne pas voir ici le despote de la Prusse. »

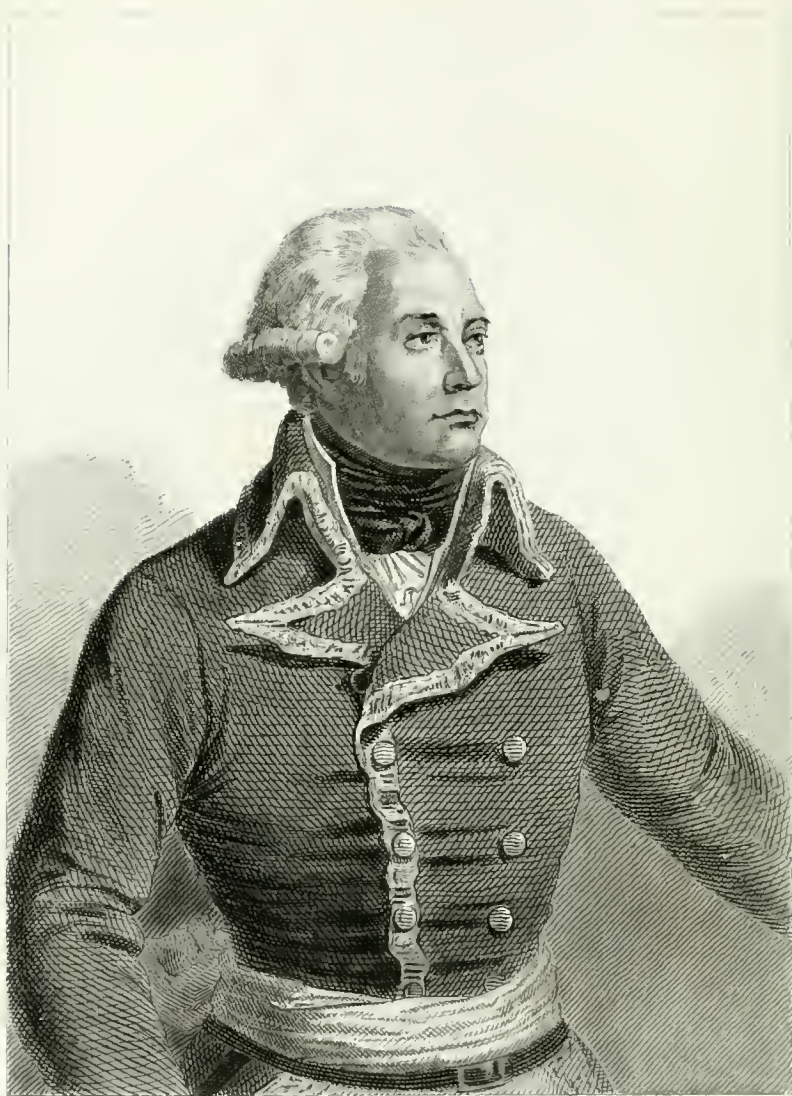
On avait grand besoin de concorde en ce moment-là, à Paris, voilà pourquoi Danton était venu aux Jacobins, voilà pourquoi Danton avait présidé la séance, Danton, cet homme rude, à la parole blessante mais jamais haineuse, manquant de tiel réel comme toutes les fortes natures. Brouillé avec la gironde il avait voulu se raccommoder avec la gironde dans la personne de Roland et de sa femme; en conséquence, comme on avait préparé la loge du ministre de l'intérieur, de Roland, pour Dumouriez, Danton, en attendant Dumouriez et Roland, vint y établir sa femme et sa sœur; mais Danton avait compté sans la susceptibilité de madame Roland, elle vint donnant le bras à Vergniaud, trouva deux femmes dans sa loge, *deux femmes de mauvaise tournure*, dit-elle, et refusa d'entrer.

Comme on le voit, mademoiselle Manon-Jeanne Philippon, femme Roland, était devenue bien difficile.

Ces deux femmes, nous l'avons dit, étaient la sœur et la femme de Danton.

Danton adorait sa femme, femme charmante, cœur d'or qui s'en allait mourant noyé dans le sang de septembre et qui mourut en effet six mois après.





A. J. Lafitte del. et sc.

Imp de Perrot

DUMOURIEZ

Il fut horriblement sensible au dédain de madame Roland.

Talma se chargea de tout raccommo-der, il donna à Dumouriez une fête où se trouva toute la gironde et une portion des premiers jacobins. Il y avait là Chenier, David, Collot-d'Herbois, Vergniaud. La gironde, la politique, l'art. Des femmes charmantes comme il y en avait au théâtre à cette époque-là, et parmi elles la bonne et belle Candeille, l'auteur de la *Belle Fermière*, la maîtresse de Vergniaud.

Hélas! si quelque devin fût entré dans cette réunion splendide où les partis avaient oublié leurs haines pour fêter le vainqueur de Valmy; s'il eût prédit à ceux-ci l'échafaud, à ceux-là la trahison, à ceux-là l'exil, quel voile de profonde tristesse il eût jeté sur cette fête!

Ce ne fut point un devin qui entra; ce fut bien pis.

Tout à coup Marat apparut.

Plus hideux, plus sale, plus jaune, plus hâve, plus plein de fiel et de menace qu'il n'avait jamais été; il avait trouvé moyen de découvrir le méfait de Dumouriez à l'endroit de ces volontaires septembriseurs qu'il avait chassés des rangs de l'armée, et il venait, au nom des jacobins, lui demander compte de cette aristocratique susceptibilité.

Il s'avança vers le général pour lui faire subir un interrogatoire. Dumouriez l'attendit.

Lui seul peut-être ne pâlit pas en voyant franchir à Marat cet espace de dix pas qui le séparait de lui.

Arrivés face à face, général et tribun, homme de sabre et homme de plume, ce fut le soldat qui commença l'attaque.

— Qui êtes-vous? demanda-t-il à Marat.

— Je suis Jean-Paul Marat, répondit celui-ci.

Un sourire d'un dédain mortel passa sur les lèvres de Dumouriez.

— On m'avait dit que vous étiez laid, on me trompait, vous êtes hideux.

Et après lui avoir craché ces mots à la figure, Dumouriez tourna le dos à Marat.

Marat sortit furieux et alla se plaindre aux jacobins.

A son entrée, Dugazon avait mis une pelle rougir dans le feu; Marat sorti, Dugazon prit du sucre, le brûla sur cette pelle, sui-

vant scrupuleusement les traces de l'ami du peuple, et purifiait l'air partout où le venimeux serpent l'avait empoisonné.

Le 23 octobre Dumouriez était de retour à Valenciennes, il y rencontra Beurnonville et le duc de Chartres. Le duc de Chartres avec lequel il devait émigrer, et Beurnonville qu'il devait livrer à l'ennemi cinq mois plus tard.

En ce moment la face des choses avait bien changé, quoique deux mois se fussent écoulés à peine depuis la bataille de Valmy; nous avions nous aussi repassé la frontière sur tous les points et nous étions maîtres du Palatinat, de la Savoie et de Nice.

En France, en même temps, la République, comme Hercule à son berceau, faisait de ces actes terribles qui indiquaient sa puissance, et décrétait de mort les émigrés pris les armes à la main, elle supprimait la croix de Saint-Louis, elle brisait publiquement la couronne et le sceptre, elle instruisait le procès de Louis XVI.

C'est que la France était une, et que l'Europe était divisée.

Aussi, cette fois, avons-nous reporté la guerre du lieu d'où elle nous était venue, après avoir gagné Valmy sur le roi de Prusse, nous allions gagner Jemmappes sur l'empereur d'Autriche.

Après un ou deux engagements sans grande importance l'armée française se trouva prête, le 5 au soir, pour un engagement général et bivouaqua devant le camp des Autrichiens retranchés sur les hauteurs qui bordent circulairement la ville de Mons.

C'était une chose étrange que cette armée qui eût pu être de près de cent mille hommes si Dumouriez n'eût par une fausse manœuvre éloigné les deux divisions de La Bourdonnais et de Valence.

Valence avait été chargé de surveiller la Meuse et d'empêcher les Autrichiens d'amener du secours. Valence était orléaniste, tout naturellement, par madame de Genlis, sa belle-mère, et Dumouriez comme tel lui avait donné ce poste glorieux. La Bourdonnais tout au contraire avait été poussé vers le nord, il était jacobin, on désirait l'éloigner de la victoire, puisque tous les chefs de cette armée républicaine, à commencer par Dumouriez, étaient royalistes. Dillon, Custine, Valence, appartenaient tous à la cour, aussi à Jemmappes comme à Valmy, ce ne furent pas les généraux qui vainquirent, ce fut l'armée.

Armée sans pain, sans eau-de-vie, sans souliers, sans vêtements; armée qui, le jour de la bataille, à midi, n'avait pas encore reçu sa ration de vivres et qui sortait à jeun, après une nuit glaciale, des marais où elle avait passé la nuit.

Mais le génie de la liberté était dans cette armée, elle avait un merveilleux *Credo* qu'on appelait la *Marseillaise*, elle avait une conscience qui lui donnait un cœur de fer, son droit.

Elle était ridicule à voir cette armée, et l'on comprend qu'elle prêtât à rire aux élégants émigrés, et aux vieux et sévères généraux autrichiens, nourris dans les traditions du prince Eugène et de Montecuculli. c'étaient des bandes de volontaires sans uniformes; le bataillon du Loiret, par exemple, marcha au combat avec des blouses et des bonnets de coton; le moyen de croire que la victoire, une femme, une capricieuse, une coquette, serait jamais amoureuse de pareils soldats!

CHAPITRE XIII.

Nous avons dit que le 5 au soir les deux armées se trouvèrent en présence; nos soldats purent alors contempler la majesté de la position prise par l'ennemi.

Les impériaux avaient reculé afin de nous attirer jusqu'à Jemmapes, nous y étions venus.

Nous nous trouvions dans la prairie ou plutôt dans les marais vers lesquels semblent descendre par un double escarpement les villages de Jemmapes et de Cuesmes, ces deux villages étaient fortifiés, crénelés, dominés par des forts et surtout par un plateau où dix-neuf mille hommes des meilleures troupes autrichiennes se tenaient en réserve derrière soixante bouches à feu.

En outre, derrière eux, les Autrichiens avaient Mons, vive alliée, ville forte, qui leur fournissait tout ce dont ils avaient besoin.

C'était à l'ennemi à vivre dans l'abondance, c'était à nous à manquer de tout.

La situation de Valmy était retournée.

Notre aspect était si misérable que, quoique l'armée française fût d'un tiers plus forte que l'armée autrichienne, le duc de Saxe Teschen, commandant en chef l'armée impériale, ne jugea point à propos de tirer de Mons six mille hommes qu'il y avait mis en réserve, et qui y restèrent inutiles pendant toute la journée du 6.

Pendant la nuit, Beaulieu, un Belge, essaya de déterminer le général en chef à tomber sur nous avec ses vingt-huit ou trente mille hommes, et à nous écraser dans ces marais où nous barbotions demi-nus, mourant de soif et de faim.

Mais le duc de Saxe Teschen était trop grand seigneur pour se compromettre dans une attaque nocturne, d'ailleurs Clairfait lui affirmait que la position de Jemmapes était inexpugnable.

Au reste, la supériorité du nombre dans notre position cessait d'être un avantage, la disposition du terrain faisait qu'on ne pouvait, que par d'étroits passages, par des défilés, par des ravins, arriver jusqu'aux impériaux, c'était une affaire de têtes de colonne, d'une et d'autre part les têtes de colonne décideraient tout.

Aux premiers rayons du jour, et le jour vient tard en Belgique dans le mois de novembre, aux premiers rayons du jour nos soldats purent se rendre compte de la terrible besogne qu'ils allaient avoir à faire, c'était un amphithéâtre de redoutes, habitées par une armée, à escalader.

Cette armée, tout au contraire de la nôtre, était bien vêtue, couverte de splendides uniformes étrangers, barbares peut-être, mais chauds et garnis de fourrures. Ceux qui n'avaient pas de fourrures, les dragons autrichiens par exemple, avaient de grands manteaux blancs qui valaient les pelisses hongroises et les dolmans impériaux.

Tous surtout avaient très-bien déjeuné, et c'était là surtout cet avantage que leur enviaient nos soldats bien plus que leurs fourrures et leurs manteaux.

En face de cette terrible redoute de Jemmapes, Dumouriez, après

un large coup d'œil jeté sur l'ensemble, distribua son armée de la manière suivante :

A l'avant-garde, Beurnonville ayant devant lui la gauche de l'ennemi sur les hauteurs de Cuesmes, soutenu par Dampierre, posté entre Frameries et Pâturages, conduisant notre aile droite et appuyé lui-même à d'Harville qui, à l'extrême droite de notre ligne, dans la position de Sipl'y, menace l'aile gauche des impériaux campés à Berthamiont.

Au centre, le duc de Chartres, avec vingt-quatre bataillons, correspond au centre des Autrichiens et abordera le plateau malgré la cavalerie ennemie échelonnée sur sa route.

Enfin, à gauche, le général Ferrand, avec trois maréchaux de camp sous ses ordres, se portera sur le côté droit de Jemmapes en traversant le village de Quaregnon.

Entre chaque division la cavalerie se tient prête à soutenir les mouvements de l'infanterie, tandis que l'artillerie battra en flanc chaque redoute attaquée de face.

Dumouriez est au centre avec le duc de Chartres ; depuis Valmy, Dumouriez poursuit ce but de couronner le jeune homme dans la gloire pour en faire le candidat d'une nouvelle royauté.

Dumouriez ne s'était pas entièrement trompé ; en 1830, Valmy et Jemmapes, habilement exploités, ne nuisirent pas à l'intronisation de la meilleure des Républiques.

C'était par la gauche qu'il fallait commencer l'attaque et réussir. Beurnonville et ses volontaires parisiens avaient à droite des obstacles presque insurmontables, obstacles de terrain, c'est vrai, plutôt qu'obstacles d'art, mais les remparts que crée la nature sont bien autrement rudes à emporter que ceux faits par la main des hommes.

A huit heures, le général Ferrand attaqua ; mais il était vieux, il attaqua mollement ; à onze heures, il n'avait encore rien fait de bon, et cependant il avait sous ses ordres ce que l'on croyait les meilleures troupes de l'armée, les vieilles troupes.

A onze heures, Dumouriez se décide ; à cette gauche qui hésite, il envoie un homme, seulement, cet homme, c'est Thouvenot, une partie de son âme.

Thouvenot arrive aux premières lignes, reprend le commandement aux faibles mains du général Ferrand, entraîne les colonnes chancelantes, traverse Quaregnon, tourne Jemmapes et emporte le village.

Pendant ce temps, Dumouriez, tranquilisé sur sa gauche, où il est lui-même dans la personne de Thouvenot, Dumouriez passe au milieu du feu, sur le front de bataille, et arrive à la droite où une effroyable canonnade se fait entendre.

Là, un prodigieux spectacle s'offre à ses yeux.

Les volontaires parisiens, conduits par le général Dampierre, ont enlevé la première marche du gigantesque escalier; jetés ainsi en avant, ils sont à la fois écrasés par le feu des redoutes supérieures et par le feu de notre extrême droite qui, les prenant pour l'ennemi, les foudroie en flanc; derrière eux sont les vieilles troupes de Dumouriez qui les regardent faire, elles ne les soutiendront qu'à la dernière extrémité. Il y a haine entre les vétérans et les nouveaux venus.

Ce n'est pas le tout, au premier mouvement d'attaque ou de retraite qu'ils feront, les dragons impériaux, qui attendent le sabre haut l'ordre de charger, descendront comme une avalanche et les entraîneront meurtris dans les bas-fonds d'où ils viennent de sortir.

Les volontaires parisiens, jacobins renforcés, se croyaient trahis, le général royaliste les avait envoyés là pour les faire tailler en pièces, quand lui-même, à défaut de ses soldats, semble venir à leur aide.

Dumouriez rencontre sur son chemin le bataillon des Lombards, bataillon girondin qui, en ligne avec les volontaires de Paris, lutte de fermeté avec eux; à sa vue, le courage prêt à faiblir s'exalte: Lombards et Parisiens font un mouvement d'attaque; au même instant les dragons s'ébranlent, la terre tremble sous les pieds de quinze cents chevaux, les enfants de Paris s'arrêtent, attendent les dragons à vingt pas, font feu, en couchent cent cinquante par terre et attendent en croisant la baïonnette.

Mais Dumouriez prend deux régiments de cavalerie, les lance sur les dragons ébranlés qui prennent la fuite et ne s'arrêtent que dans les murs de Mons.

Alors, Dumouriez qui vient de débayer la route des hauteurs, revient vers les Parisiens, vers les Lombards, vers les vieux soldats du camp de Maulde : A vous, mes enfants, à vous, crie-t-il ; en avant ! et la *Marseillaise* !

Les Lombards et les soldats du camp de Maulde entonnent en effet la *Marseillaise*, mais c'est le terrible *Ça ira*, que chantent les enfants de Paris, c'est aux accents de ce chant sauvage, presque féroce, qu'ils abordent les Hongrois étourdis et s'emparent des hauteurs.

Dumouriez, qui les voit lancés, qui comprend que rien ne les arrêtera plus, revient vers le centre.

Là encore sa présence est nécessaire.

Le centre, au moment où Thouvenot prenait Jemmapes, s'était ébranlé à son tour, et avait doublé le pas pour traverser la plaine : cependant deux brigades avaient dévié de leur chemin ; l'une d'elles, à la vue des cavaliers impériaux chargeant sur elle, s'était jetée derrière une maison, l'autre surprise par le feu, s'était arrêtée, et sans reculer n'avancait plus ; alors deux hommes, deux jeunes gens du même âge, mais de positions bien différentes, s'élancent à la tête de ces deux brigades, et les ramènent au combat : l'un de ces deux jeunes gens est le duc de Chartres, l'autre est Baptiste Renard, le valet de chambre de Dumouriez ; c'est alors qu'on apprend que Thouvenot a tourné Jemmapes et est maître de la droite ; cette nouvelle exalte le centre qui marche droit au plateau, qui gravit la pente sous le feu de soixante pièces de canon, qui aborde les dix-huit mille hommes qui le défendent corps à corps, main à main, homme à homme.

Le duc de Chartres, un des premiers, aborde le plateau, l'attaque, y creuse sa place et celle des hommes qu'il a ralliés autour de lui, et trouve pour les y maintenir un de ces mots heureux qui cuirassent les cœurs contre la mitraille.

— Enfants, s'écrie-t-il, vous vous appelez, à partir de cette heure, le bataillon de Jemmapes.

Puis il dépêche son frère, le duc de Montpensier, à Dumouriez, pour lui annoncer qu'il vient de culbuter Clairfait et ses douze mille hommes.

Ce n'était point encore fait, mais du moment où c'était annoncé, il fallait le faire.

En ce moment, Thouvenot, vainqueur, arriva par Jemmapes, Dampierre par Cuesmes, les trois étages de redoutes étaient pris, les feux éteints, l'ennemi balayé.

La victoire était complète :

L'armée s'assit sur le champ de bataille et mangea.

Elle mangea ce que les impériaux avaient laissé. Mais les restes d'un ennemi vaincu n'humilient pas, surtout quand on n'a pas mangé depuis vingt-quatre heures.

C'en était fait de toute l'armée, si d'Harville avait coupé la route de Bruxelles au général Clairfait, il arriva trop tard ; Clairfait, soutenu par Beaulieu, avait passé et ne pouvait être poursuivi sans risque.

Ce fut un moment solennel que celui où l'armée de la jeune République embrassa des yeux tout ce champ de bataille qu'elle venait de conquérir et cria au monde sa première victoire.

Cette victoire, il faut le dire, le duc de Chartres en eut sa grande et belle part. Les héros de la journée furent Thouvenot, Dampierre, le duc de Chartres et Baptiste Renard.

Mais surtout, les véritables héros furent ceux dont les noms ne furent pas même prononcés, les volontaires parisiens, les volontaires des Lombards, ces hommes qui voyaient le feu pour la première fois et qui, du premier coup, furent des exemples de foi, de patriotisme et de courage.

Il y eut de plus grandes batailles physiques que Jemmapes, si l'on peut dire cela ; il n'y eut pas de plus grande victoire morale.

Jemmapes est la porte par laquelle nos soldats ont marché à la conquête du monde ; c'est la mère de toutes les victoires de la République et de l'Empire.

CHAPITRE XIV.

Dumouriez avait écrit à la Convention : « le 15 je serai à Bruxelles, et le 28 à Liège. »

Cette fois il tint plus que sa parole, car il fut à Bruxelles le 14 et à Liège le 28.

En moins d'un mois, toute la Belgique se trouva conquise, et le 8 décembre nous entrions à Aix-la-Chapelle.

Pendant ce temps, le procès du roi s'instruisait; aussi, pour tenir sa promesse au roi de Prusse de veiller sur la vie de Louis XVI, à peine Dumouriez eut-il établi son quartier général à Liège qu'il partit avec le duc de Chartres et le duc de Montpensier pour Paris.

Le duc de Chartres en arrivant trouva, en récompense de son admirable conduite aux journées de Valmy et de Jemmapes, sa sœur proscrite : un arrêté de la Commune, en date du 3 décembre 1792, enjoignait à la princesse Adélaïde de quitter Paris dans les vingt-quatre heures et la France dans les trois jours. Le duc de Chartres, pour la conduire à l'exil, reprit tristement la même route qu'il venait de suivre plein de l'enivrement d'une double victoire.

Puis, sa sœur installée à Tournai, il revint à Paris.

La proscription promettait de ne point s'arrêter là.

Aussi le duc d'Orléans fit-il imprimer la protestation suivante :

Paris, 9 décembre.

« Plusieurs journaux, dit-il, affectent de publier que j'ai des desseins ambilieux et contraires à la liberté de mon pays et que dans le cas où Louis XVI ne serait plus, je suis placé derrière le rideau pour mettre mon fils ou moi à la tête du gouvernement. Je ne prendrais pas la peine de me défendre de pareilles imputations, si elles ne tendaient pas à jeter la division et la discorde, à faire naître des partis et à empêcher que le système d'égalité qui doit faire le bonheur des Français et la base de la République ne s'établisse. Voici donc ma profession de foi à cet égard; elle est la même que dans l'année 1791, aux derniers temps de l'Assemblée constituante. Voici ce que je prononçai à la tribune : Je ne erois pas, messieurs, que vos comités entendent priver

aucun parent du roi de la faculté d'opter entre la qualité de citoyen français et l'expectative soit prochaine, soit éloignée du trône. Je conclus donc à ce que vous rejetiez, purement et simplement, l'article de vos comités. Mais dans ce cas où vous l'adopteriez, je déclare que je déposerai sur le bureau *ma renonciation formelle aux droits de membre de la dynastie régnante, pour m'en tenir aux droits de citoyen français. Mes enfants sont prêts à signer de leur sang qu'ils sont dans les mêmes sentiments que moi.*

Signé L.-P. JOSEPH. »

Cette protestation n'eut aucun effet sur l'Assemblée. La position du duc d'Orléans y était si fautive qu'elle était devenue impossible, il ne pouvait continuer à voter avec la montagne, qu'en reniant tout son passé. Il l'avait renié; et il sentait parfaitement que la montagne, sur laquelle il avait compté pour le soutenir au moment où l'attaquerait la gironde, le laisserait glisser sur la pente escarpée et sanglante qui devait le conduire à l'échafaud.

En effet, sur la proposition de Thuriot, le 16 décembre, l'Assemblée décréta :

« Que quiconque tenterait de rompre l'unité de la République ou d'en détacher des parties intégrantes pour les unir à un territoire étranger, serait puni de mort. »

Le décret était à l'adresse des girondins, accusés de royalisme, et qu'on voulait forcer à voter la mort du roi.

Buzot s'était chargé de répondre à ce décret, et il avait répondu.

« Si le décret proposé par Thuriot, avait-il dit, doit ramener la confiance, je vais vous en proposer un qui ne la ramènera pas moins. La monarchie est renversée, mais elle vit encore dans les habitudes, dans les souvenirs de ses anciennes créatures. Imitons les Romains, ils ont chassé Tarquin et sa famille; comme eux chassons la famille des Bourbons; une partie de cette famille est dans les fers; mais il en est une autre bien autrement dangereuse parce qu'elle est plus populaire: c'est celle d'Orléans; le buste de d'Orléans fut promené dans Paris, ses fils bouillant de courage se distinguent dans nos armées; et le mérite même de cette famille la rend dangereuse pour la liberté; qu'elle fasse un dernier sacrifice à la patrie en s'exilant de son sein, qu'elle aille porter ailleurs le malheur d'avoir approché du trône, et le malheur plus grand encore de porter un nom qui nous est odieux, et dont l'oreille d'un homme libre ne peut manquer d'être blessée. »

Était-ce comme ennemi que Buzot demandait ce décret à l'Assemblée. Était-ce comme ami qu'il donnait au duc d'Orléans le conseil de s'exiler? dans l'un ou l'autre cas Philippe Égalité suivant le conseil et obéissant au décret sauvait sa tête et son honneur.

C'était l'avis de madame de Genlis. Voici ce qu'elle dit elle-même

dans ses Mémoires, en parlant avec le duc de Chartres de ce décret révoqué.

« Je lui fis comprendre que la révocation du décret contre sa famille était un véritable malheur, parce qu'il était évident que ce nom ayant été déclaré suspect et dangereux, ne pourrait plus être utile à la patrie et serait infailliblement persécuté. Je lui dis que d'après tout ce qui s'était dit à la Convention, rien ne serait plus noble et plus raisonnable que de s'imposer un exil volontaire, et que ce ne serait peut-être que prévenir une proscription. Vertueux par principe et par caractère, incapable de la moindre vue ambitieuse, M. de Chartres ne vit rien de pénible dans le parti que je lui proposais : si nous ne pouvions plus être utiles, me dit-il, et si nous causions de l'ombrage, pourrions-nous hésiter à nous expatrier. »

En effet, ce fut le conseil que le duc de Chartres donna à son père. Madame de Genlis était parvenue à lui faire considérer comme une faveur ce décret de bannissement. La position du duc d'Orléans était terrible, et son fils la comprenait bien : il allait se trouver avec toutes les vieilles haines amassées depuis le combat d'Ouessant, en face du roi, du roi accusé, accusé d'un crime entraînant la peine capitale; en ne votant pas il était suspect aux deux partis, en votant pour la vie il rompait avec la montagne, en votant pour la mort il était odieux.

Le duc de Chartres proposait de s'embarquer pour l'Amérique, et d'aller attendre aux États-Unis des jours meilleurs.

Ce fut un grand malheur pour le duc d'Orléans, que le rejet de cette motion de Buzot, après le procès du roi : ce rejet lui donna une arme contre les prières de son fils, et le duc de Chartres quitta Paris et rejoignit l'armée le désespoir dans le cœur.

C'était le bon génie d'Égalité qui l'abandonnait.

Or, voici ce qui était arrivé; voici comment Philippe Égalité poussé en avant ne pouvait plus reculer.

On connaissait l'irrésolution, disons plus, la faiblesse de caractère de Philippe Égalité; Mirabeau avait caractérisé cette audacieuse faiblesse par un mot sublime d'obscénité.

Depuis longtemps Philippe Égalité, siégeait et votait avec la montagne; mais quelques gages qu'il eût donnés aux jacobins, jusqu'au moment où on était arrivé, on voulait quelque chose de plus positif encore, on voulait que le duc d'Orléans figurât au procès du roi.

D'abord on était loin d'exiger qu'il votât et surtout qu'il votât la

mort, c'était un simple acquiescement à la mise en accusation que l'on demandait ; mais on le demandait impérativement, c'était la condition à laquelle la montagne s'engageait à soutenir le prince.

La première ouverture ou, pour mieux dire, le premier avis lui en fut donné par Manuel. — Mais, s'écria le prince, c'est une *impitoyable tyrannie* que d'exiger cela de moi, et je *périrai plutôt que de céder*.

— Bien, dit Manuel, j'attendais cela de vous, tenez ferme dans cette résolution, car si vous faisiez ce que l'on exige de vous, vous seriez abandonné, non-seulement de tous vos amis, mais encore de ceux qui l'auraient exigé, et un jour ou l'autre vous péririez misérablement ; en suivant la ligne opposée, vous aurez tous les honnêtes gens pour vous, et particulièrement vous pouvez compter sur moi et sur mes amis.

Et sur cette promesse engagée, Manuel quitta le prince.

C'était un excellent homme que Manuel, et qui avait, dans les terribles journées de septembre, sauvé tous ceux qu'il avait pu sauver.

Mais derrière Manuel vinrent les montagnards, les montagnards menaçant de se joindre à Buzot dans sa motion d'exil ; le pauvre duc d'Orléans tenait fort à la France, surtout aux immenses propriétés qu'il y possédait. La lutte fut longue, acharnée, mais enfin il céda.

En cédant, le duc croyait accorder ce simple acquiescement qu'on lui demandait. — Après tout, disait-il à Camille Desmoulins, si je ne suis plus libre de me récusar, je suis toujours libre de mon vote.

Hélas ! non, le pauvre prince, il n'était plus libre de rien ; comme sur Faust, le mauvais génie avait mis la main sur lui, il lui fallait subir jusqu'au bout sa fatale destinée.

— Oh ! s'écria Manuel en apprenant l'engagement que venait de prendre le prince ; il n'a pas vu le piège, et il y est tombé : aujourd'hui juge, demain bourreau, après-demain victime.

Manuel avait vu la situation, il en avait apprécié toutes les exigences ; bientôt cette religion du juge ne lui fut plus même laissée, le vote devait être public et il fallait déshonorer le duc d'Orléans par un vote infâme, il fallait creuser un abîme entre lui et la royauté,

et, pour que cet abîme ne pût jamais être comblé, il fallait commencer par y jeter son honneur.

Le conventionnel Courtois, dans les Mémoires duquel nous puisons ces détails, raconte que, sur ces entrefaites, il reçut une invitation pour se rendre au Palais-Royal; il était huit heures du soir lorsqu'il y entra.

Il trouva le duc dans son cabinet de travail, en proie à une violente agitation, il était debout et marchait à pas saccadés et rapides.

Après un moment de conversation indifférente, il parut faire un effort sur lui-même, et se retournant vers Courtois :

— Voyons, vous, dit-il, homme sage, modéré, ennemi de tout excès, quel rôle joueriez-vous dans la grande affaire qui nous occupe ?

— Votre position, répondit Courtois, est tout exceptionnelle, et ne saurait se régler sur l'opinion d'aucun de nous.

— Oh ! je sais bien cela, mais n'importe ; mettez-vous à ma place, et faites une réponse nette et précise, je vous prie.

— Eh bien ! dit Courtois, puisqu'il vous est impossible maintenant de vous abstenir ou de vous récuser, je ferais au moins tout ce qu'il me serait possible pour sauver la vie du roi.

— Oui, murmura le duc d'Orléans, oui, c'est ce qu'il y a à la fois de plus sage, de plus humain et de plus politique, et c'est aussi ce que je voulais faire.

— Au reste, ajouta Courtois, croyez-le bien, beaucoup de députés se rallient à cette idée.

Le prince saisit convulsivement les mains de Courtois.

— Sont-ils bien sûrs d'eux-mêmes ? s'écria-t-il. Résisteront-ils aux influences, aux menaces ? Beaucoup, j'en ai peur, feront bon marché de la vie du roi pour sauver la leur.

En ce moment, la porte s'ouvrit, Danton et Camille Desmoulins apparurent sur le seuil du cabinet.

Danton fit un mouvement en apercevant Courtois, et marchant droit à lui :

— Je ne m'attendais pas à te trouver ici, lui dit-il ; mais, je t'en

préviens, tes conseils et ceux de Manuel sont hors de saison, si tant est qu'aujourd'hui on songe à retirer la parole donnée hier.

— Eh bien ! dit Danton en allant au prince, que décidons-nous ?

— Je ne me récuserai point, dit le prince, bien que j'aie eu tort de m'engager à ne point me récuser, mais quant à voter avec vous, jamais. Je vous ai fait part de mes raisons, Courtois les connaît maintenant comme nous, qu'il soit notre juge.

— Ah ! ah ! dit Danton, il paraît que nous procédons comme les avocats, par des fins de non-recevoir. Allons, allons, citoyen Égalité, et Danton appuya énergiquement sur ce mot, ce qui a été convenu, juré hier, ne saurait être remis en question aujourd'hui.

A CHOSE JUGÉE IL N'Y A PLUS D'ARBITRE.

Nous avons votre parole et nous y comptons.

Pendant ce temps, Camille Desmoulin était resté muet, mais alors il s'approcha. Il aimait fort le prince, qui, de son côté, avait toutes sortes de boutés pour lui, et en bégayant plus que jamais :

— Il n'y a plus à s'en dédire, vous voterez avec nous, dit-il, et voilà qui prévient tout soupçon, toute arrière-pensée sur la sincérité d'intentions que l'on calomnie.

Et prenant une plume, Camille Desmoulin écrivit :

« Uniquement occupé de mon devoir, convaincu que tous ceux qui ont attenté ou
« attentent par la suite à la souveraineté du peuple méritent la mort, je prononce
« la mort de Louis. »

Danton prit le papier des mains de Camille, le lut avec attention, parut en peser tous les termes, approuva d'un signe de tête, et le remit au duc qui, malgré sa répugnance visible, le reçut avec un signe d'assentiment. Cette répugnance n'échappa point à Danton qui, haussant les épaules, articula clairement :

— Quelques idiots pourront penser, le cas échéant, que cela vous rend indigne du trône, mais, aux yeux des républicains qui sacrifient leurs convictions, vous n'en serez digne, au contraire, qu'à cette condition ; ne revenons donc plus sur *ces misères*. De terribles événements sont proches, ils nous emporteront tous, peut-être, mais faisons notre devoir, adviennent que pourra.

Le duc d'Orléans poussa un soupir, ordonna d'apporter des rafraîchissements. Camille Desmoulins essaya de jeter au milieu de l'embarras général quelques plaisanteries, qui ne firent que mieux ressortir cet embarras.

On éprouvait le besoin de se séparer, on se sépara.

En sortant, Danton dit à Courtois :

— Si je n'avais coupé court à ce qui a été décidé, juré hier soir, tout était remis en question. Ce que je redoute le plus au monde, ce sont les lâches : s'il n'est garrotté, il nous échappera.

Courtois s'était intéressé à cette question ; il s'informa de ce qui s'était passé la veille au Palais-Royal. Il y avait eu, entre le duc d'Orléans et les montagnards, une scène très-violente. Le duc d'Orléans s'était débattu longtemps ; deux ou trois fois il avait pris la parole, et une fois entre autres s'était écrié : « En révolution, pour mériter de vivre, faut-il donc être le bourreau de son roi et de ses proches ! » Mais Danton avait soutenu la lutte. L'œil ardent, la parole tonnante, il avait montré en perspective au prince l'exil de toute sa famille, la confiscation de ses biens, la vie même du duc mise en question. Alors le duc s'était rendu, avait tout promis, et c'était pour échapper au fatal engagement pris la veille qu'il avait eu l'idée de prendre pour arbitre Courtois, dont il connaissait d'avance les opinions.

CHAPITRE XV.

Ce fut ainsi que Philippe Égalité siégea parmi les juges de Louis XVI et laissa tomber dans l'urne mortelle le vote qu'il n'avait pas même écrit, et qui, ainsi qu'on vient de le voir, lui avait été donné tout formulé par Camille Desmoulins.

Le 17 janvier, dans la nuit, Louis XVI fut condamné à mort à la majorité de cinq voix !

Le 19, Buzot monte à la tribune, demande qu'on surseoie au jugement, et ajoute :

— J'ai l'intime conviction que l'on veut un roi à la place de celui-ci ; qu'il existe un parti qui en veut élever un autre. Rapprochez les événements d'Angleterre de ceux où nous sommes, et vous verrez que ce parti ne veut la mort de Louis XVI que pour mettre à sa place un autre roi.

Ainsi, on le voit, par la concession qu'il avait faite, toute terrible qu'elle fût, le duc d'Orléans n'avait rien gagné.

Le 21 janvier 1793, Louis XVI fut exécuté.

Cette exécution amena la rupture de la France avec l'Europe entière et même avec la France.

La Vendée, qui grondait sourdement, éclata. L'Angleterre renvoya notre ambassadeur, nous aliéna la Hollande, la Prusse et l'Espagne, et Louis XVIII, par une déclaration donnée à Hamm, prit le titre de régent, et constitua son frère, le comte d'Artois, lieutenant général du royaume.

Dumouriez était à Paris, avait-il sérieusement essayé de défendre le roi de l'échafaud, ou avec ses projets d'avenir sur le duc de Chartres, n'avait-il pas tout intérêt au contraire à laisser opérer librement le fer de la guillotine ; c'est ce que lui, le duc d'Orléans et Dieu surent seuls.

Il n'en offrit pas moins sa démission après le 21 janvier ; mais on sentait trop que, dans la situation où l'on se trouvait, l'épée du vainqueur de Valmy et de Jemmapes était nécessaire à la République.

La démission de Dumouriez fut refusée, Dumouriez n'insista point ; cette démission, sans doute, le dégageait à ses propres yeux des promesses faites au roi de Prusse. Il présenta plusieurs plans de campagne, un de ces plans, qui consistait à envahir rapidement la Hollande, fut adopté.

Le 17 février, l'avant-garde de Dumouriez fit irruption en Hollande.

Voici quel était le plan de la campagne.

On marchait sur Berg-op-Zoom, de Berg-op-Zoom à Bréda, on parvenait jusqu'au Moerdick, on franchissait le Bielbos, bras de mer

de deux lieues conduisant à Dordreck; de Dordreck, on poussait, par Rotterdam et La Haye, jusqu'à Amsterdam.

Une fois dans la capitale de la Hollande, la Hollande était conquise.

Dumouriez prit le commandement en chef de l'expédition, exposa le plan général à Valence et à Miranda, ses deux lieutenants, leur recommanda de s'avancer le plus près possible de Nimègue et mit Thouvenot en observation sur la Meuse.

Puis quittant le gros de son armée, il rassembla en toute hâte dix-huit mille hommes, partagés en quatre divisions, et partit d'Anvers avec son artillerie.

En vingt jours, le général Berneroy, avait pris Klundert-Dascon; par deux merveilleux coups de main, s'était emparé de Bréda et de Gertruidenberg; quatre cents bouches à feu, cinq cents milliers de poudre, six mille fusils neufs et trente-cinq bâtiments de transport en bon état étaient tombés entre nos mains.

Pendant ce temps, le duc de Chartres bombardait Vanloo et Maestricht; pour cette dernière ville l'ordre était positif : traiter Maestricht comme le duc de Saxe Teschen a traité Lille.

Or, le duc de Saxe Teschen avait écrasé Lille de boulets.

Au bout de trois jours de bombardement, Maestricht était en feu; seulement, la ville, défendue en grande partie par les émigrés français, commandés par le général d'Antichamp, la ville opposait une résistance de Français à Français.

Sur ces entrefaites, on apprit que le prince de Saxe-Cobourg, à la tête de soixante mille Autrichiens, s'avancait vers nos places de la Meuse pour faire sa jonction avec les Prussiens réunis à Vesel. Leur but était de nous faire lever les sièges de Maestricht et de Vanloo, et nous chassant de la Hollande, de nous obliger à repasser la Meuse, sur les bords de laquelle ils eussent attendu la reprise de Mayence sur Custine.

Le 1^{er} mars, le prince de Saxe-Cobourg commença cette grande manœuvre; il tomba sur Aix-la-Chapelle, repoussant devant lui Dampierre et Steingel. Le 3, l'archiduc Charles, de son côté, surprit le général Leveneur qui bombardait Maestricht du côté de Wick, et qui repassa la Meuse en sauvant son artillerie et son

matériel. Voyant la retraite de Leveneur, Miranda, à son tour, qui commandait avec le duc de Chartres le bombardement de la rive gauche, se retira laissant ses bagages aux mains de l'ennemi, vers Saint-Tron où le rejoignirent Valence, Dampierre et Miazinski; puis, Lamarlière et Champmorin, renvoyés de Ruremonde, y arrivèrent à leur tour; d'Harville et Steingel suivirent la même direction. Enfin, après une retraite des plus difficiles, nos troupes se trouvèrent réunies à Tirlémont, c'est-à-dire, sur le point d'où elles étaient parties.

Dumouriez, de son côté, était à l'œuvre pour l'accomplissement de son plan d'invasion.

Il était maître de Bréda, de Klundert, de Gertruidenberg; il assiégeait Villeinstadt, il faisait le blocus de Berg-op-Zoom, et de Steinberg. Heurden sommé de se rendre allait ouvrir ses portes, il était au Moerdick et se préparait à passer le bras de mer, lorsqu'il apprend que sa présence est indispensable à l'armée de Belgique.

En effet, Valence vient d'être battu près de Tirlémont; la déroute a été complète, les fuyards sont arrivés jusqu'à Paris, ce qu'on n'a jamais vu, même quand les Prussiens étaient à Verdun.

Dumouriez arrive le 11 mars à Anvers et rallie les troupes.

Il trouva l'armée dans un désordre effroyable.

Les troupes campées devant Louvain avaient tout perdu, tentes, canons, équipages; les soldats désertaient en masse, plus de dix mille volontaires avaient déjà repassé la frontière; personne parmi les généraux n'avait cette influence, non pas de reprendre l'offensive, mais de diriger la retraite.

Dumouriez ne cacha point les sentiments qu'il apportait avec lui: haine à la Convention, restauration royaliste, murmures et mépris, sédition prochaine, voilà ce que recueillaient soldats et généraux, c'était de la révolte en paroles préparant la révolte en action.

Danton et Lacroix, qui étaient à l'armée de Belgique partirent pour Paris; un choc évident se préparait entre Dumouriez et la Convention, il s'agissait d'amortir le coup.

De leur côté, les commissaires de la Convention, Camus, Merlin de Douai, Treillard, que le flot des fugitifs avait entraînés à Lille

et qui essayaient d'y réorganiser l'armée, se hâtèrent de venir trouver Dumouriez à Louvain.

Alors commencèrent les réeriminations.

Les commissaires reprochèrent à Dumouriez ses actes qu'ils appelaient anti-révolutionnaires, et entre autres la restitution ordonnée par lui de l'argenterie aux églises.

Alors Dumouriez s'écria :

— Croyez-vous donc, Messieurs, que je croie n'avoir à rendre compte de mes actes qu'à vous ou même à la France? Non, je m'estime plus cher et me juge de plus haut. Je dois compte de mes actes à la postérité. Allez voir dans les cathédrales belges les hosties foulées aux pieds, les tabernacles, les confessionnaux brisés, les tableaux déchirés. Si la Convention applaudit à de tels crimes, si elle ne s'en offense pas, si elle ne les punit pas, tant pis pour elle et pour ma malheureuse patrie. Sachez que s'il fallait commettre un seul crime pour la sauver, je ne le commettrais pas; cet état de choses déshonore la France, et je suis résolu à le faire cesser.

Ces paroles de Dumouriez étaient trop en harmonie avec l'opinion que les commissaires s'étaient faite de lui pour ne pas leur ouvrir les yeux.

— Général, dit Camus, on vous accuse d'aspirer au rôle de César; si j'en étais sûr, je deviendrais Brutus et je vous poignarderais. •

— Mon cher Camus, répondit en riant le général, je ne suis pas César, vous n'êtes pas Brutus, et la menace de mourir de votre main m'assure l'immortalité.

Puis, haussant les épaules, il quitta les députés et écrivit à la Convention une lettre dans laquelle il disait que les mesures prises par le gouvernement français dans les Pays-Bas avaient tellement indisposé la Belgique contre nous, que pour ne pas compromettre le salut de l'armée qu'il commandait il avait cru devoir la faire replier jusqu'aux frontières de France.

La lettre fut lue publiquement à la Convention.

En attendant, Dumouriez avait, comme nous l'avons dit, rallié les troupes, et livré sur le même champ de bataille, à peu près où avait été battu Valence, un combat que lui avait gagné.

Ce combat avait eu lieu le 16 mars.

On se retrouvait en face de l'ennemi.

Une grande bataille remonterait le moral des troupes.

Dumouriez risqua la bataille de Neerwinden et la perdit, dit-il, par la faute de Miranda.

Le duc de Chartres fit des prodiges dans cette bataille, où il eut un cheval tué sous lui. Il prit deux fois le village de Neerwinden et ne l'abandonna que le dernier, comme un capitaine quitte le dernier le bâtiment qui va sombrer.

Le général Valence fut haclé de coups de sabre.

Dumouriez se multiplia, tout fut inutile, le jour des revers était venu pour lui. Il fallait que la destinée fatale du vainqueur de Valmy et de Jemmapes s'accomplît.

Quatre mille Français furent tués ou blessés, trois mille pris, tout le matériel tomba aux mains de l'ennemi.

Dumouriez accusa Miranda d'indiscipline; Miranda accusa Dumouriez de trahison.

Dumouriez ne trahissait pas; un général ne trahit pas le sabre à la main; tous les trésors du monde ne sauraient cicatriser la blessure que fait à l'amour-propre d'un général une bataille perdue.

Ce fut sur ces entrefaites qu'arriva à la Convention la lettre de Dumouriez.

Nous avons dit que cette lettre avait été lue publiquement.

Marat était depuis longtemps l'ennemi de Dumouriez, on le sait; nous avons vu ce qui s'était passé entre le général et le journaliste chez Talma; la lettre lue, Marat prit la plume et se mit à barbouiller du papier.

On sut comment mordait Marat avec ses dents noires et braulantes.

Selon Marat, qui daignait passer à Dumouriez sa bataille de Valmy, comme ayant été de quelque utilité pour la France, les combats de Grandpré, de Mons, ainsi que la bataille de Jemmapes n'étaient que des triomphes désastreux, où le sang français avait été prodigué sans fruit pour servir l'ambition d'un aventurier perfide.

On comprend que pour Dumouriez, qui avait vingt fois joué sa vie dans ces quatre combats, qui avait sauvé la France à Valmy, et

l'honneur français à Jemmapes ; que pour Dumouriez dont on laissait les soldats manquer de pain au bivouac, de charpie sur les champs de bataille, et de médicaments dans les hôpitaux, on comprend, disons-nous, l'assertion était peu encourageante.

Aussi Dumouriez, qui se sentait menacé à Paris par les chefs des jacobins, et qui venait de perdre la bataille de Neerwinden, comprenait-il qu'il n'y avait plus guère d'autre salut pour lui, que de passer le Rubicon comme César, et de marcher sur Paris comme le vainqueur des Gaules avait marché sur Rome.

Trois jours après la bataille de Neerwinden, il entra donc en négociation avec les Autrichiens, et, en garantie des engagements qu'il prenait vis-à-vis d'eux, il leur livra, le 31 mars, Bréda et Gertruidenberg.

Au reste, ces négociations n'étaient pas nouvelles, quelque chose comme un plan de restauration de la monarchie en France avait été arrêté entre la Hollande et Dumouriez dans les derniers jours de janvier ; mais la déclaration de guerre du 1^{er} février avait tout arrêté.

Traiter après cette déclaration de guerre eût été une trahison dont Dumouriez ne voulait se rendre coupable qu'à la dernière extrémité ; or, il en était arrivé à la dernière extrémité.

Aux nouvelles qui lui venaient de Paris, il comprit que sa perte était arrêtée.

CHAPITRE XVI.

A peine les nouvelles négociations étaient-elles ouvertes que trois émissaires de la Convention, Dubuisson, Prolly et Pereira, se présentèrent à Dumouriez comme envoyés par le ministre Lebrun, dont ils lui apportaient une lettre.

Ils avaient, disaient-ils, des communications à lui faire sur les affaires de Belgique.

Dumouriez avait le cœur doublement gros, gros de sa défaite de Neerwinden, gros des injustices qu'on lui faisait à Paris, il ne se donna pas même la peine de dissimuler ses sentiments en face des ambassadeurs de la Convention ; dès la première conversation, il leur dévoila tous ses projets.

— Messieurs, leur dit-il, c'est aux faibles de ruser, mais les forts disent tout haut ce qu'ils veulent, attendu que lorsque le fort veut, ce qu'il veut arrive ; or, je vous dis, moi, que je sauverai la patrie malgré la Convention ; la Convention est tout bonnement composée de sept cent quarante-cinq tyrans tous régicides, car je ne fais, moi, aucune différence entre ceux qui ont voté l'appel au peuple et ceux qui ne l'ont pas voté ; je me moque de tous les décrets ; je l'ai dit à d'autres et je le répète à vous, dans un mois cette fameuse Assemblée n'aura plus d'autorité que dans la banlieue de Paris ; d'ailleurs, il y a une chose que je ne souffrirai jamais, c'est l'existence d'un tribunal révolutionnaire, et tant que j'aurai quatre pouces de fer à mon côté, je saurai m'opposer aux horreurs des jacobins.

— Mais, général, demanda Proly, vous ne voulez donc pas de constitution ?

— Je veux celle de 1791.

— A la bonne heure, mais sans roi, n'est-ce pas ?

— Avec un roi, au contraire.

— Avec un roi ! reprirent les trois envoyés stupéfaits.

— Mon opinion, dit tranquillement Dumouriez, est qu'il faut un roi.

— Mais pas un Français n'y souscrira !

— Allons donc !

— Mais au seul nom de Louis...

— Eh qu'importe, reprit Dumouriez, qu'il s'appelle Louis ou Jacques ou Philippe.

— Mais comment ferez-vous adopter cette constitution ?

— J'ai mes gens tout trouvés, ce sont les procureurs généraux des départements et les présidents de districts, puis, enfin, j'ai mieux que tout cela, j'ai cent mille Autrichiens et Hollandais qui, dans trois semaines, seront à Paris.

— A Paris, les Autrichiens! s'écrièrent les envoyés, et la République?

Dumouriez haussa les épaules.

— Votre République, dit-il, j'y ai cru trois jours : c'est une absurdité, un rêve, une utopie; depuis la bataille de Jemmapes j'ai regretté tous les succès que j'ai obtenus pour une si mauvaise cause. Aussi, je vous le répète, dans trois semaines, ou un roi, ou les Autrichiens à Paris.

— Mais votre projet compromet le sort des prisonniers du Temple!

— Que m'importe! croyez-vous que je fasse de tout ceci une question d'hommes? pas le moins du monde, j'en fais une question de principes. Le dernier des Bourbons serait tué, même ceux de Coblenz, que la France n'en aurait pas moins un roi; et si Paris ajoutait ce meurtre à ceux dont il s'est déjà déshonoré, à l'instant je marcherais sur Paris et je m'en rendrais maître, non pas à la manière de Broglie, dont le plan était absurde, mais avec douze mille hommes, dont je placerais une partie à Pont-Saint-Maxence, une autre à Nogent et aux autres ports de la rivière; ainsi, je l'aurais bientôt réduite à la famine.

Les trois envoyés se regardèrent et, comprenant qu'ils étaient à la merci de Dumouriez, feignirent d'entrer dans ses vues; de son côté, Dumouriez prétend que l'idée ne lui vint même pas de sonder leurs dispositions, les regardant comme trop peu importants pour qu'il s'inquiétât de leur bon ou de leur mauvais vouloir à son égard.

En conséquence, il les laissa s'éloigner sans les inquiéter aucunement.

Ceci se passait à Tournai, où se trouvait madame Adélaïde, sœur du duc de Chartres, et madame de Sillery-Genlis, sa gouvernante. Dumouriez voyait tous les jours la princesse, et dans ces conférences, assure-t-on, il était grandement question de faire roi le jeune duc de Chartres.

Ainsi, dès 1793, cette fleur royale qui avait, depuis deux cents ans, constamment flotté autour des d'Orléans, se fixait sur la tête de l'un d'eux.

Danton aussi, comme nous l'avons dit, avait été en Belgique pour y voir Dumouriez et pour tâcher d'adoucir son ressentiment. Dan-

ton avait tout intérêt à ce qu'on ne scrutât point de trop près la conduite du vainqueur de Valmy, Danton était de cette grande affaire commerciale qu'on appelait la retraite des Prussiens.

Il revint de Belgique sur ces entrefaites, et comme il n'avait rien obtenu de Dumouriez, il résolut de rendre à la France, par la puissance de sa parole, un de ces moments d'énergie qu'il savait si bien lui inspirer.

Il monta donc à la tribune, et de cette voix puissante qui n'appartenait qu'à lui :

« Citoyens représentans, s'écria-t-il, montrez-vous révolutionnaires, et alors la liberté ne sera plus en péril : les nations qui veulent être grandes doivent comme les héros être élevées à l'école du malheur. Sans doute nous avons eu des revers, mais si, au mois de septembre dernier, quand le roi de Prusse était en Champagne, on vous eût dit : la tête du tyran tombera sous le glaive des lois, l'ennemi sera chassé du territoire de la République, cent mille hommes seront à Mayence; nous aurons une armée à Tournai, vous auriez vu alors la liberté triomphante. Eh bien ! notre position est la même, nous avons perdu un temps précieux, il faut le réparer, c'est aujourd'hui qu'il faut que la Convention décrète que tout homme du peuple aura une pique aux frais de la nation, les riches la paieront. Il faut décréter que dans le pays où la contre-révolution s'est manifestée, quiconque aura osé la provoquer sera mis hors la loi. Il faut que le tribunal révolutionnaire soit en pleine activité, il faut que la Convention déclare à l'Europe, aux Français, à l'univers, qu'elle est un corps révolutionnaire, qu'elle est résolue de maintenir la liberté et d'éteindre les serpents qui la déchirent; et maintenant, citoyens représentans, j'ai dit, décrétons. »

Et l'on décréta tout ce que demanda Danton ou à peu près.

Néanmoins, on passa à l'ordre du jour sur plusieurs propositions de Robespierre, et entre autres sur celle qui demandait que tous les parents de Louis XVI fussent tenus de sortir dans les huit jours du territoire français et de tous les pays occupés par les armées de la République; que la reine fût traduite au tribunal révolutionnaire, jugée comme complice du roi, et que Louis Capet leur fils fût retenu au Temple jusqu'à nouvel ordre.

Ce fut alors que Dubuisson, Proly et Pereira arrivèrent de Tournai, et rendirent compte à la Convention de leur entrevue avec Dumouriez. Il n'y avait pas à se tromper aux projets du général : la gironde fit semblant de ne pas croire aux rapports des envoyés; mais ses dénégations ne servirent à rien, les ennemis du général en

révolte furent secondés par les témoins, et il fut décrété que Dumouriez serait mandé à la barre de la Convention pour rendre compte de sa conduite.

En outre, le ministre de la guerre Beurnonville devait partir à l'instant pour l'armée du Nord, afin d'en connaître la situation et d'en rendre compte à la Convention nationale.

En outre encore, quatre commissaires choisis dans le sein de l'Assemblée devaient se rendre à l'instant même à l'armée avec pouvoir de suspendre et faire arrêter tous généraux, officiers, militaires, fonctionnaires publics et autres citoyens qui leur paraîtraient suspects, de les faire traduire à la barre et d'apposer les scellés sur leurs papiers.

On procéda à l'instant même à la nomination de ces quatre citoyens, et Camus, Bancal, Quinette et Lamarque furent nommés à la majorité des suffrages.

Pendant ce temps, Dumouriez agissait et tentait de mettre son plan à exécution.

En conséquence, il avait envoyé l'ordre au général Miazinski, qui était à Orchies, de se présenter devant Lille avec sa division, d'y entrer et de faire arrêter les commissaires de la Convention qui s'y trouvaient, ainsi que les principaux clubistes, et cela fait, de se rendre à Douai, d'en chasser le général Mouton et d'y faire proclamer ainsi qu'à Lille la Constitution de 1791.

Après quoi, il se rendrait par Cambrai à Péronne, y prendrait poste et attendrait de nouveaux ordres.

Mais le génie de l'avenir veillait sur la France. Miazinski se confia à des hommes qu'il croyait sûrs et qui le trahirent en l'attirant à Lille avec une faible escorte.

Une fois entré à Lille, il fut enveloppé, pris et envoyé à Paris où sa tête tomba sur l'échafaud.

Dumouriez, informé de ces événements, envoya aussitôt son aide-de-camp Devaux pour prendre le commandement de la division Miazinski.

Mais depuis que Dumouriez était traître, Dumouriez était malheureux. Devaux fut pris, envoyé à Paris et guillotiné comme Miazinski.

Il en était à chercher quelque combinaison qui pût réparer ce double échec, quand le 2 avril, vers les quatre heures du soir, un courrier vint lui annoncer l'arrivée du ministre de la guerre et des quatre commissaires de la Convention.

Le général assembla son état-major et attendit.

Les commissaires se présentèrent chez le général et furent introduits aussitôt.

Camus porta la parole, et regardant autour de lui, il invita le général à passer dans quelque appartement où il y eût moins de monde, et où il pût lui faire lecture d'un décret de la Convention.

Dumouriez passa dans un petit cabinet attenant à la première chambre.

Alors Camus remit au général le décret dont il était porteur.

Dumouriez le prit, le lut, et le lui rendit avec la plus parfaite tranquillité.

— Eh bien ? demanda Camus.

— Eh bien, dit Dumouriez, je suis désespéré d'une chose, Messieurs.

— De laquelle ?

— C'est que les circonstances et l'état dans lequel se trouve mon armée ne me permettent pas de me rendre à Paris pour obéir aux ordres de la Convention. Au reste, ajouta-t-il, j'offre ma démission, comme tant de fois déjà je l'ai offerte.

— Général, répondit Camus, vous remarquerez que, chargés d'un mandat spécial, nous ne sommes point compétents à refuser ou à recevoir votre démission.

— Soit, répondit Dumouriez ; acceptez ou refusez, peu m'importe. Quant à moi, je vous déclare que je ne me rendrai pas à Paris pour me voir, moi qui vous ai sauvés tous, avili, hué, baffoué, je ne vous porterai pas ma tête, fort en sûreté ici, pour que vous la fassiez rouler sur la plate-forme de votre guillotine.

— Mais, demanda Camus, vous ne reconnaissez donc pas l'autorité de la Constitution ?

— Non.

— Vous ne reconnaissez donc pas le tribunal révolutionnaire ?

— Oh ! si fait, je le reconnais, lui, pour un tribunal de sang,

pour une assemblée de bourreaux, pour un fauteur de crimes, et tant qu'il me restera un pouce de fer dans la main, je ne m'y soumettrai pas. Il y a plus, je vous déclare que, si j'en avais le pouvoir, il serait aboli, non pas demain, non pas dans une heure, mais à l'instant même; car je le tiens pour l'opprobre d'une nation libre.

C'était l'époque des citations antiques. Camus se lança dans l'érudition et cita l'exemple des vieux Grecs et des vieux Romains qui, soit dans les fonctions civiles ou militaires, s'étaient soumis aux ordres de leurs gouvernements avec l'abnégation de l'obéissant.

Dumouriez haussa les épaules.

— Nous nous méprenons toujours sur nos citations, dit-il, et nous défignons l'histoire en donnant pour excuse à nos crimes l'exemple des vertus de Rome, d'Athènes ou de Sparte. Tarquin était un bien autre tyran que Louis XVI, vous en conviendrez; eh bien! les Romains n'ont pas assassiné Tarquin, ils se sont contentés de le chasser. Plus tard, si vous en arrivez au temps des Camille et des Cincinnatus, je vous dirai que, déjà à cette époque, les Romains avaient de bonnes lois, une République bien réglée; qu'ils n'avaient ni club de jacobins, ni tribunal révolutionnaire. Nous sommes dans un temps d'anarchie, vos guillotineurs demandent ma tête, je ne veux pas la leur donner, moi. Oh! je puis faire cet aveu sans être accusé de faiblesse; on sait bien que je n'ai pas peur de la mort, moi. Mais, puisque vous puisez vos exemples chez les Romains, je vous déclare que j'ai joué souvent le rôle de Décius, mais que je ne jouerai pas celui de Curtius. Vous avez ouvert le gouffre, se jette dedans pour le fermer qui voudra, ce ne sera pas moi.

Les députés laissèrent aller Dumouriez jusqu'au bout, puis Camus reprit :

— Général, lui dit-il, je crois que vous vous trompez à l'état de Paris. Vous n'avez, pour le moment, affaire ni aux jacobins, ni au tribunal révolutionnaire, vous êtes mandé à la barre de la Convention, voilà tout.

Dumouriez sourit.

— Écoutez, Messieurs, dit-il, j'ai passé le mois de janvier à Paris, j'ai donc vu Paris orageux et soulevé. Certes, Paris ne s'est pas

calmé depuis, tout au contraire. Je sais de source certaine que votre Convention est dominée par votre odieux Marat, par vos infâmes jacobins, et par vos indécentes tribunes, toujours remplies de leurs émissaires. La Convention, voulût-elle me sauver, ne le pourrait pas.

— Ainsi, reprit Camus, vous refusez positivement d'obéir aux décrets de la Convention? •

— Je refuse.

— Pensez que, non-seulement votre désobéissance vous perd, mais encore qu'elle perd la République.

— Cambon a dit à votre tribune, et au milieu des applaudissements de l'Assemblée tout entière, que le sort de la République ne dépendait pas d'un homme. Je vous déclare, d'ailleurs, que, pour moi, la République n'est qu'un vain mot; que, dans ma conviction, elle n'existe pas, que nous sommes en pleine anarchie. Je ne cherche pas à éluder un jugement, et la preuve c'est que je vous promets sur ma parole d'honneur, et les militaires y sont fidèles, que, dès que la nation aura un gouvernement et des lois, je rendrai un compte exact de ma conduite et de mes motifs; je ferai plus, je demanderai moi-même un tribunal, je me soumettrai à un jugement. Mais, quant à présent, accepter votre tribunal et me soumettre à son jugement, ce serait un acte de démence.

— En ce cas, général, dirent les commissaires, permettez-nous de nous retirer, afin que nous verbalisions.

— Faites, répondit Dumouriez.

Les commissaires se retirèrent en effet, et un instant après reparurent.

Ils avaient l'air grave et résolu.

— Citoyen général, dit Camus, voulez-vous obéir au décret de la Convention nationale et vous rendre à Paris?

— Pas dans ce moment-ci, Messieurs, répondit Dumouriez.

— Eh bien! je vous déclare que je vous suspends de vos fonctions. Vous n'êtes plus général. J'ordonne qu'on ne vous obéisse plus et qu'on s'empare de vous; en outre, je vais mettre les scellés sur vos papiers.

— Entrez, et arrêtez ces quatre hommes, dit Dumouriez en alle-

mand et en ouvrant une porte à des hussards étrangers qui attendaient ses ordres, prêts à y obéir.

L'arrestation se fit sans aucune difficulté. Les quatre commissaires de la Convention, ainsi que le ministre de la guerre, furent faits prisonniers et adressés au général Clairfait, qui les conserva comme otages et les envoya en Autriche où commença pour eux cette captivité de deux ans et demi, dont ils ne furent tirés que par leur échange contre Madame royale.

Mais en accomplissant cet acte Dumouriez avait atteint les limites de son autorité, à tout ce qu'il tenta de plus pour lutter contre la France, tout ce qu'il y avait de cœurs français dans son armée se refusa énergiquement.

Aussi, voyant s'échapper une à une toutes ses espérances de rébellion, sortit-il de Saint-Amand le 4 avril, accompagné du duc de Chartres, des deux Thouvenot, de M. de Montjoie, et d'une escorte d'une quarantaine d'hommes : le but de cette course était de se rendre à Condé, où l'attendaient les chefs autrichiens.

On devait y arrêter définitivement les conventions entamées à Alts.

A trois quarts de lieue de Condé il rencontra trois bataillons de volontaires marchant sur cette ville avec armes et bagages, cette manœuvre ne faisait pas son affaire, aussi Dumouriez leur donna-t-il l'ordre de rebrousser chemin.

Mais soit que la trahison fût visible, soit simple intuition, ceux-là, au lieu d'obéir, préparèrent leurs armes, ce que voyant, Dumouriez mit son cheval au galop, ce qui fut aussitôt imité par ceux qui l'accompagnaient.

Alors les cris : arrêtez ! arrêtez ! retentirent, les balles sifflèrent, et comme une troupe en avant de celle que venait de dépasser Dumouriez barra la route, on s'élança à travers champs, mais alors, comme s'il se refusait à servir plus longtemps son maître, le cheval de Dumouriez s'obstina à ne point vouloir franchir le fossé.

Dumouriez mit pied à terre, abandonna son cheval, et au milieu d'une grêle de balles monta sur celui que lui offrait Baudoin, palefrenier du duc de Chartres.

Grâce au dévouement de ce brave serviteur, la petite troupe put s'éloigner au galop.

Quant à Baudoin il feignit d'être blessé, s'assit au bord de la route derrière une meule de foin, et donnant une fausse direction aux recherches des soldats, il sauva deux fois les fugitifs.

La faute avait été grande, mais la punition fut terrible. Le Coriolan moderne n'eut pas même comme le Coriolan antique la satisfaction de faire trembler Rome, et l'histoire demeura d'autant plus sévère pour lui, qu'il n'eut pas même, comme le fils de Veturie, le bonheur de subir cette expiation sanglante qui lave tout.

Et cependant sa punition à lui fut pire que la mort : déclaré traître publiquement par la France, reconnu traître chez toutes les nations, il offrit inutilement son épée à chaque roi se préparant à faire la guerre à la France, refusé partout, vivant d'une pension que lui faisait l'Angleterre, il n'osa pas même rentrer, en 1814, dans cette France loin de laquelle il mourut, laissant son cadavre à l'exil, et sa mémoire au jugement de la postérité.

Avant de suivre le duc de Chartres dans ce long exil, que lui aussi devait accomplir, revenons à Paris, et voyons l'influence que sa fuite devait avoir sur ses amis, sur sa famille et particulièrement sur son père.

CHAPITRE XVII.

Cette fuite du duc de Chartres retombait directement, comme on le comprend bien, sur Philippe Égalité : le duc et Sillery enrent beau se présenter immédiatement au comité, et solliciter un examen scrupuleux de leur conduite, les susceptibilités de la Convention ne furent point désarmées, le comité délivra des mandats d'arrêt contre madame de Genlis, contre le général Valence, contre les ducs de Chartres et de Montpensier, et enfin contre Montjoie et Servan.

Tous ces mandats d'arrêt, chose étrange, n'émanèrent point de la Convention, mais d'un comité sans autorité reconnue, et furent signés Dubern.

La gironde triomphait.

Aussi Barbaroux monta-t-il à la tribune.

« Il y a cinq mois, dit-il, que nous vous dénonçons la faction d'Orléans, et depuis cinq mois vous nous traitez de mauvais citoyens; aujourd'hui vous reconnaissez que nous avons raison : en effet, que demande Dumouriez? le rétablissement de l'ancienne constitution de 1791; quel est celui qu'appelle au trône l'ancienne constitution? d'Orléans. »

Le 7, on proposa la mise en arrestation des membres de la famille d'Orléans.

Château-Randon monta à la tribune.

« J'appuie, dit-il, la proposition de faire mettre en état d'arrestation la femme et les enfants de Valence, et la citoyenne Montesson, mais je réclame aussi cette mesure contre la femme Égalité; parmi les lettres prises sur le courrier expédié par Valence, il en existe deux d'Égalité fils, l'une à sa mère, l'autre à son père; dans celle qu'il écrivit à son père, il dit :

« *C'est la Convention qui a précipité la France dans l'abîme.* « Si Égalité fils écrivit dans ce sens, vous comprenez qu'il est important de s'assurer de la mère; je demande donc qu'elle soit mise en état d'arrestation. »

Levasseur succède à Châteauneuf, monte à la tribune, et s'écrie à son tour :

« Que la Convention se souvienne qu'il est dit dans le procès-verbal des trois commissaires du conseil exécutif, que Dumouriez non-seulement a énoncé ses principes, mais encore ses projets contre-révolutionnaires en présence de Valence et d'Égalité fils; je ne veux pas d'autres preuves de leur complicité. Quand ce fils d'Égalité ne partagerait pas l'opinion de Dumouriez, il serait coupable par cela seul qu'il ne l'a point poignardé lorsqu'il tenait de pareils discours; je demande qu'Égalité père et Sil-lery soient également gardés à vue. »

Le due d'Orléans essaya de se défendre.

« Citoyens, dit-il, le comité de défense générale a rendu compte à la Convention de la demande que j'ai faite de l'examen de ma conduite; si je suis coupable je dois être puni, cela va sans dire, si mon fils l'est, je suis en face du buste de Brutus. »

Alors ce fut le tour de Boyer-Fonfrède; les girondins, les éternels persécuteurs des d'Orléans se croyaient maintenant par leurs

relations avec Dumouriez presque mis en cause comme complices; Boyer-Fonfrède bondit de sa place à la tribune. « Citoyens, dit-il, les Égalité ont servi la liberté! eh bien, je ne veux rien devoir, moi, à ces hommes dans les veines desquels coule le sang des rois. En conséquence, je dois dire ici tous mes soupçons : c'est devant Égalité fils que Dumouriez a fait ses atroces confidences, et il n'est point encore arrêté; je demande qu'il le soit et traduit à la barre ainsi que Valence. »

Puis Buzot, à son tour, demanda qu'on lût à l'Assemblée, cette fameuse lettre du duc de Chartres à son père, dans laquelle il était dit que la Convention avait tout perdu en France.

La motion de Buzot appuyée, la lettre fut lue.

Voici cette lettre; elle était de quatre jours antérieure à la fuite du duc de Chartres, et correspondait au jour même où Dumouriez livrait aux Autrichiens Bréda et Gertruidenberg.

Tournai, 30 mars.

« Je vous ai écrit de Louvain, cher papa, le 21, c'est le premier instant dont j'aie pu disposer depuis la malheureuse bataille de Neerwinden; je vous ai encore écrit de Bruxelles et d'Enghien, ainsi vous voyez qu'il n'y a point de ma faute, mais on n'a pas idée avec quelle promptitude les administrations de la poste font retraite : j'ai été dix jours sans lettres et sans papiers publics. Il y a dans ces bureaux-là comme dans tout le reste un désordre admirable.

« Mon couleur de rose est à présent bien passé; il est changé en le noir le plus profond. Je vois la liberté perdue, je vois la Convention nationale perdre tout à fait la France par l'oubli de tous les principes; je vois la guerre civile allumée; je vois des armées innombrables fondre de tous côtés sur notre malheureuse patrie, et je ne vois point d'armée à leur opposer. Nos troupes de ligne sont presque détruites, nos bataillons les plus forts sont de quatre cents hommes, le brave régiment des Deux-Ponts est de cent cinquante hommes et il ne leur vient pas de recrues; tout va dans les volontaires et dans les nouveaux corps. En outre, le décret qui assimile les troupes de ligne aux volontaires les a animés les uns contre les autres; les volontaires désertent et fuient de toutes parts; on ne peut pas les arrêter. Et la Convention croit qu'avec de tels soldats elle peut faire la guerre à toute l'Europe. Je vous assure que pour peu que ceci dure, elle sera bientôt détrompée. Dans quel abîme elle a précipité la France!

« Ma sœur ne se rendra point à Lille où l'on pourrait l'inquiéter sur son émigration. Je préfère qu'elle aille habiter un village aux environs de Saint-Amand.

« EGALITE fils. »

La lecture de cette lettre produisit une effroyable rumeur dans l'Assemblée, et sur la proposition de La Réveillère-Lépeaux amena

un décret qui ordonnait que le duc d'Orléans et Sillery seraient gardés à vue. Marat alla plus loin et demanda plus, il demanda la mise à prix de la tête du duc de Chartres, étendant cette motion à tous les Bourbons fugitifs. L'amendement de Marat fut rejeté, mais le soir, au moment où le duc d'Orléans donnait une leçon d'histoire au duc de Beaujolais, on entra dans son cabinet et on l'arrêta.

Lelendemain de son arrestation la Convention reçut le billet suivant :

« Citoyens mes collègues, il est venu chez moi deux particuliers, l'un se disant officier de paix, l'autre inspecteur de police; ils m'ont présenté un réquisitoire signé Pache pour me rendre à la mairie. Je les ai requis d'en suspendre l'effet à mon égard. Invinciblement attaché à la République, sûr de mon innocence et désirant voir se rapprocher le temps où ma conduite sera examinée et scrutée, je n'aurais pas retardé l'exécution de ce décret si je n'eusse cru qu'il compromettait le caractère dont j'étais revêtu.

« PHILIPPE ÉGALITÉ. »

L'Assemblée passa à l'ordre du jour et le duc d'Orléans, conduit de la mairie à l'Abbaye, fut, presque aussitôt, transféré de l'Abbaye à Marseille.

Enfermé au fort de La Garde avec le comte de Beaujolais, le duc de Montpensier qui venait d'être arrêté, la duchesse de Bourbon, sa sœur, le prince de Conti, son oncle, il passa quelque temps après au fort Saint-Jean où s'écoula le plus long temps de sa captivité.

Le duc de Montpensier a laissé sur toute cette captivité de charmants Mémoires, pleins de cette douce et juvénile tristesse qu'on sent n'être jamais dénuée d'espérance.

Depuis quelque temps, d'ailleurs, la situation des prisonniers était moins dure. Le prince pouvait communiquer avec ses fils, prendre ses repas avec eux, lire les journaux et recevoir quelques lettres; en outre ses persécuteurs les plus acharnés étaient morts; Marat d'abord, puis Buzot, Barbaroux, Pétion, tandis qu'au contraire Danton et Camille Desmoulins, ses amis, avaient survécu.

Le 15 octobre, les journaux annoncèrent que la Convention venait de décréter le prochain jugement de Philippe Égalité. Le prince était occupé à jouer aux cartes avec ses fils lorsque la nouvelle lui fut donnée par le concierge qui apportait les journaux.

— Ah! tant mieux, dit-il, au moins cela finira bientôt pour moi

d'une manière ou d'une autre. Embrassez-moi, mes enfants, ce jour est beau dans ma vie.

Alors ouvrant le journal il lut le décret d'accusation qui le concernait.

— Allons, allons! dit-il, le décret n'est motivé sur rien; il a été sollicité par de grands scélérats, mais n'importe, ils auront beau faire, je les défie de rien trouver contre moi.

Allons, mes enfants, ne vous affligez pas de ce que je regarde comme une bonne nouvelle et remettons-nous à jouer.

Le 23 octobre suivant, à cinq heures du matin, le duc de Montpensier fut réveillé par son père qui entra dans son cachot accompagné des commissaires que la Convention envoyait pour le prendre.

— Mon cher Montpensier, dit-il en embrassant le jeune prince, je viens pour te dire adieu, je vais partir.

Et comme le jeune prince, tout tremblant, ne pouvait lui répondre, il le serra contre son cœur en fondant en larmes.

— Je voulais partir sans te dire adieu, ajouta-t-il, car c'est toujours un moment terrible que celui du départ; mais le moyen, mon pauvre enfant, de résister au désir de te voir. Adieu, console-toi, console ton frère et pensez tous deux au bonheur que nous éprouverons en nous revoyant.

Le duc d'Orléans partit, et les deux frères restèrent, chacun essayant de donner à l'autre une espérance qu'il n'avait pas.

Le prince était accompagné d'un seul valet de chambre nommé Gamache, serviteur parfaitement dévoué, que nous avons encore connu concierge du parc de Monceaux, et qui nous a dix fois, à nous-même, raconté les détails du voyage et de la mort du prince. Dans la même voiture que lui se tenaient les trois commissaires de la Convention; le tout était escorté d'un détachement de gendarmerie. — On voyageait lentement; on s'arrêtait le soir pour coucher dans les meilleures hôtelleries des grandes villes : à Auxerre on dina et une lettre fut expédiée à Paris par les commissaires. Cette lettre demandait à quelle prison il fallait conduire le prince.

CHAPITRE XVIII.

En arrivant à la barrière on trouva un homme aposté : c'était la réponse à la lettre ; il monta dans la voiture et indiqua la Conciergerie.

L'arrivée du prince était déjà connue, aussi la cour du Palais-de-Justice dans laquelle il descendit était-elle encombrée de curieux ; le cachot qui lui était réservé était près de celui qu'avait occupé la reine ; c'est celui par lequel on entre aujourd'hui dans la chapelle expiatoire et qui touche à la fameuse salle des morts, devenue une église.

Le valet de chambre sollicita et obtint la permission de rester près de son maître.

— Eh bien, mon cher Gamache, lui dit le prince dès qu'ils furent seuls, vous n'avez donc pas voulu me quitter ? Je vous reconnais là et vous remercie ; il faut espérer que nous ne serons pas toujours en prison.

Un instant alors le prince eut l'idée d'écrire à ses enfants et surtout au duc de Chartres et à sa fille ; mais il n'osa, de peur que les lettres ne fussent décachetées.

Un défenseur lui fut accordé. — Ce défenseur se nommait Voidel et communiqua en toute liberté avec lui. Comme le prisonnier, Voidel paraissait convaincu de l'acquiescement.

Le 6 on vint lui annoncer qu'un panier de vin d'Aï demandé par lui était arrivé. Il était en train de le goûter lorsque la porte se rouvrit. On venait le chercher pour le conduire au tribunal révolutionnaire.

C'était le concierge qui venait lui annoncer cette nouvelle.

Il le laissa s'acquiescer de la commission fatale, et lui tendant un verre :

— Tenez, mon ami, faites-moi le plaisir de goûter ce vin et de me dire ce que vous en pensez.

Le concierge n'osait accepter.

— Allons, allons, dit le duc, ne craignez rien. — Oh ! si je vous demandais de boire à ma santé, à la bonne heure ; cela pourrait vous compromettre et dans ce moment-ci surtout. Mais je ne vous demande pas autre chose que de goûter ce vin et de m'en dire votre avis.

Le concierge but deux verres d'Aï. Le duc d'Orléans vida le reste de la bouteille d'un trait, mit deux bouteilles à part, distribua les autres aux geôliers et se rendit au tribunal.

Son entrée produisit une sensation profonde.

Les débauches, la fatigue, l'inflammation du sang, une calvitie récoce, faisaient du prince, au moment de son arrestation, un homme chez lequel bien peu de chose restait du beau, de l'élegant duc de Chartres, vainqueur d'Ouessant. Mais, changement étrange, un régime sain et dépuratif, l'air de la mer respiré par les fenêtres de la tour Saint-Jean, l'abstinence même de la prison, avaient fait du duc d'Orléans un tout autre homme.

Le prince avait maigri, son teint était devenu clair, les boutons qui lui brûlaient le visage avaient disparu, et sur son front une seule ride creusée indiquait la présence importune d'une seule et même pensée.

Ajoutez à cela un grand calme, effet de la puissance morale qu'en face du danger le prince avait reprise sur lui, cette majesté princière que donne le malheur même à ceux qui ne sont pas princes, et l'on aura une idée de ce qu'était le duc d'Orléans lorsqu'il parut devant ses juges.

L'accusation était vague, presque chimérique. Si un homme avait tout sacrifié à la République, jusqu'à son honneur, cet homme c'était lui.

— N'avez-vous pas voté la mort du tyran avec l'ambitieuse prétention de lui succéder ? demanda Hermann.

— Non, répondit-il, je l'ai fait dans mon âme et conscience.

Ainsi, de ce qui avait déjà tué son honneur, on se faisait maintenant une arme pour tuer sa vie.

Les autres questions furent celles-ci :

— Avez-vous connu Brissot ?

— Quel poste occupait près de vous Sillery ?

— Avez-vous dit au député Poulhier : que me demanderez-vous quand je serai roi ?

A la plupart de ces questions le duc haussait les épaules.

On lui demanda encore :

— Pourquoi, pendant la République, avez-vous souffert qu'on vous appelât prince, et dans quel but avez-vous fait ces grandes largesses pendant la révolution ?

— Ceux qui m'appelaient prince, répondit le duc, m'appelaient prince malgré moi, et j'avais fait afficher à la porte de ma chambre que ceux qui me donneraient ce nom, paieraient une amende aux pauvres. A l'égard des largesses dont vous m'accusez, moi, au contraire, je m'en vante, car, par ces largesses que j'ai faites en vendant une partie de mes propriétés, j'ai soulagé les indigents pendant un hiver rigoureux.

Le duc d'Orléans fut condamné à mort.

On lui lut son arrêt. — Un léger sourire d'ironie crispa ses lèvres à cette lecture ; et, se contentant de lever les épaules :

— Puisque vous êtes décidés à me faire mourir, dit-il, vous auriez dû au moins chercher des prétextes plus spécieux à ma condamnation ; car vous ne persuaderez jamais à qui que ce soit au monde que vous m'ayez cru coupable des trahisons dont vous venez de me déclarer convaincu.

Puis jetant un dernier regard sur l'ex-marquis d'Antouelle :

— Et vous, moins que personne, vous qui me connaissez si bien, dit-il. — Au reste, puisque mon sort est décidé, ne me faites pas languir, je vous prie, jusqu'à demain, et envoyez-moi aujourd'hui même à l'échafaud.

C'étaient là de ces grâces que Fouquier-Tinville n'avait garde de refuser. — On reconduisit le prince dans sa prison.

Deux prêtres l'attendaient.

Seulement, dans l'intervalle qui séparait le tribunal révolutionnaire du cachot, il s'était fait un grand changement dans le prince ou plutôt dans l'homme. Prêt à rentrer dans l'obscurité de sa prison,

près de rester seul avec ses souvenirs, tout ce qu'il avait d'amertume et d'indignation dans le cœur, s'en échappait au fur et à mesure qu'il s'éloignait du tribunal révolutionnaire.

— Les scélérats, s'écria-t-il, en rentrant sous la haute voûte prise entre les deux grilles, je leur ai tout donné, rang, fortune, ambition, honneur, renommée de ma maison dans l'avenir, répugnance même de la nature et de ma conscience à condamner leurs ennemis; et voilà la récompense qu'ils me gardaient. Ah! si j'avais agi comme ils le disent, par ambition, je serais bien malheureux aujourd'hui. Non, c'était une ambition plus haute que le trône qui me poussait, c'était l'ambition de la liberté de mon pays, de la félicité de mes semblables. — Eh bien! encore une fois *vive la République!* Ce cri sortira de mon cachot comme il est sorti de mon palais.

Puis ce cri sortit déchirant de sa poitrine brisée :

— Oh! mes enfants, mes enfants!

C'était la fin de l'explosion violente; il alla s'appuyer au poêle et laissa tomber sa tête dans ses deux mains.

Les gendarmes, les geôliers et les deux prêtres le regardaient.

Ils entendaient bien souvent de pareilles exclamations, mais l'homme qui les proférait cette fois avait été prince, et quoiqu'on eût déclaré qu'il n'y avait plus de princes, leur attention protestait contre la déchéance.

Alors un des deux prêtres se leva; c'était un prêtre allemand nommé Lothinger, lourd et presque grossier. Un homme pour lequel la sublime mission de consolateur est un état qu'il exerce en conscience, c'est vrai, mais voilà tout.

Il s'approcha du prince.

— Allons, allons, lui dit-il, c'est assez gémir, il faut vous confesser.

— Allez... dit le duc, et laissez-moi en repos, imbécile!

— Vous voulez donc mourir comme vous avez vécu? insista obstinément le prêtre.

Le duc d'Orléans ne répondit pas, mais geôliers et gendarmes répandirent pour lui.

— Oui, oui, il a bien vécu, laissez-le mourir comme il a vécu.

Le second prêtre au contraire, nommé l'abbé Lambert, avait toute la délicatesse de cœur et d'esprit qu'ignorait son collègue; tout honteux de la brutalité de l'abbé Lothinger et de la grossièreté des gendarmes et des geôliers, il s'approcha du prince à son tour, et, d'une voix douce et persuasive :

— Égalité, lui dit-il, je viens t'offrir les sacrements ou du moins les consolations d'un ministre du ciel; veux-tu les recevoir d'un homme qui te rend justice et qui te porte une sincère commisération ?

— Qui es-tu, toi? demanda le duc.

— Je suis, répondit l'abbé Lambert, le vicaire général; si tu ne désires pas mon ministère comme prêtre, puis-je te rendre, comme homme, quelques services auprès de ta femme et de ta famille?

— Non, dit le duc, je te remercie. Si ma conscience est sombre, raison de plus pour que mon œil seul y pénètre. Crois-moi, je n'ai besoin que de moi seul pour mourir en bon citoyen.

Alors le prince se fit servir à déjeuner, mangea avec appétit et but en mangeant les deux bouteilles d'Aï qu'il s'était réservées.

Un membre du tribunal vint lui demander s'il n'avait pas, en ce moment, quelque révélation à faire dans l'intérêt de la République.

— Si j'avais su quelque chose contre la sûreté de la patrie, répondit le duc, je n'aurais pas attendu jusqu'à présent pour le dire. Au surplus, je n'emporte aucun ressentiment contre le tribunal, pas même contre la Convention et les patriotes; ce ne sont pas eux qui veulent ma mort, elle vient de plus haut.

A trois heures on vint le chercher pour le conduire à l'échafaud.

Il descendit au milieu d'une haie de gendarmes tenant le sabre nu à la main. Beaulieu, l'écrivain royaliste, le vit passer de la fenêtre de son cachot.

« J'étais alors enfermé à la Conciergerie, dit-il, je le vis traverser les guichets et la cour de cette prison; il était escorté par une demi-douzaine de gendarmes sabres nus. On doit le dire, à sa démarche assurée, à son air vraiment noble, on l'eût pris plutôt pour un général qui commande à des soldats, que pour un malheureux que l'on mène à l'échafaud. »

Le prince, arrivé à la porte, s'élança rapidement dans la charrette.

A côté de lui, montèrent Coutand, cet ancien député de la Société législative qui, dans la journée du 10 août, avait sauvé la vie à neuf officiers suisses, et un pauvre ouvrier en veste dont personne ne savait le nom.

Ainsi, par cette véritable égalité devant l'échafaud, étaient représentées les trois classes de la société française : aristocratie, bourgeoisie et peuple.

La charrette se mit en route, marchant lentement à cause de l'immense foule; tous les yeux cherchaient le prince, les uns par vengeance, ceux-là par pitié, beaucoup par simple curiosité, pour savoir comment mourrait celui qui avait si mal vécu. Lui était redevenu fier et hardi en face de la mort, comme doit être un véritable Bourbon. Jamais il n'avait porté la tête si haute qu'à ce moment où elle allait tomber. L'abbé Lothinger n'avait pas voulu l'abandonner, il était monté avec lui dans la charrette et le fatiguait de ses obsessions. Le cortège s'arrêta en face du Palais-Royal, alors le duc d'Orléans se souleva sur la charrette, et deux ou trois fois, avec une certaine impatience, plongea son regard dans la profondeur des cours. L'abbé Lothinger profita de cette halte pour tenter un dernier effort.

— Regarde ce palais que tu ne dois plus habiter, lui dit-il, et à la vue de ces biens périssables qu'il faut quitter un jour ou l'autre, repens-toi.

Le duc d'Orléans fit un mouvement d'impatience.

— Tu le vois, dit le prêtre obstiné, la route s'abrège, songe à ta conscience et confesse-toi.

Le duc frappa du pied et murmura tout bas quelques mots qu'on ne put entendre, puis, au bout de dix minutes le cortège reprit sa marche.

Et maintenant, on s'est souvent demandé d'où venait cette halte, et les uns ont répondu, d'un simple encombrement de voitures, les autres, d'un raffinement de cruauté.

Cen'était ni l'un ni l'autre des deux raisons. Et le préfet de la Seine, Froment, s'est d'ailleurs chargé de répondre dans ses Mémoires.

La station avait été préparée pour sauver le duc d'Orléans. Plus

de cent personnes armées étaient dans le Palais-Royal, avec ceux qui devaient donner le signal et diriger le mouvement.

En outre, deux cabarets qui sont l'un près de l'autre, à l'entrée de la rue Saint-Thomas-du-Louvre et de celle de Chartres, étaient remplis de canonniers de la section de l'Arsenal, de celle des Gravilliers, et de celle de Poissonnière. Une partie de la gendarmerie était gagnée; enfin, plus de huit cents hommes armés suivaient mêlés au peuple. Quelques-uns habillés en femme, tous admirablement armés.

A un signal donné, qui devait partir du Palais-Royal, tous ces hommes, inconnus les uns aux autres, devaient agir simultanément et se reconnaître à l'œuvre. Un grand mouvement ferait diversion dans la foule, on disperserait la force armée, on désarmerait les gendarmes et les soldats qui voudraient faire résistance, on délivrerait le duc d'Orléans, on se porterait chez Robespierre qui demeurait à deux cents pas de là, on l'assassinerait et l'on porterait le prince en triomphe à l'Assemblée nationale.

Voilà pourquoi le duc d'Orléans jetait sur son palais ces regards inquiets et impatients. Voilà pourquoi il frappait du pied quand le prêtre voulait attirer son attention vers Dieu. Voilà pourquoi il tomba sur le banc de la charrette, les sourcils contractés, mais sans pâlir, lorsqu'il sentit que le cortège se remettait en marche.

Maintenant, voici comment toute la conjuration manqua.

Par un hasard que nul n'avait prévu, Robespierre n'était pas rentré chez lui quand le cortège quitta la Conciergerie; on attendit dix minutes devant le Palais-Royal, mais une chaîne de conjurés communiquant de proche en proche, continuait d'accuser cette absence. Robespierre était au comité de salut public, il n'y avait pas moyen de l'aller frapper là. Cette course, ces hésitations durèrent dix minutes, ce fut pendant ces dix minutes que la charrette stationna devant le Palais-Royal.

A la hauteur de la rue de l'Échelle, on crut Robespierre rentré, et pour s'en assurer on fit de nouveau arrêter le cortège; mais rentré ou non, on était déjà trop loin pour recevoir le signal, le fil était brisé, la charrette continua sa route: la route aboutissait à l'échafaud.

Cette seconde station avait brisé le duc ; il laissa pendant quelques instants tomber sa tête sur sa poitrine ; en arrivant à la place de la Révolution, le roulement des tambours la lui fit relever, et il vit alors cette foule immense qui encombra la place de la Révolution.

Le prêtre profita de ce moment pour revenir avec instance.

— Incline-toi devant Dieu et accuse tes fautes, lui dit-il.

— Eh ! dit le prince, le puis-je au milieu de cette foule et de ce bruit ? d'ailleurs il me semble qu'ici j'ai plus besoin encore de courage que de repentir.

— Eh bien ! insista le prêtre, confesse au moins celle de tes fautes qui te pèse le plus. Dieu te tiendra compte de l'intention et de l'impossibilité, et je te pardonnerai celle-là et les autres en son nom.

Alors, le prince parut fléchir : il s'inclina, parla quelques instants à demi-voix au prêtre et reçut le pardon de Dieu, à quelques pas de l'échafaud.

La confession et l'absolution durèrent à peine cinq minutes. Le prince descendit légèrement de la charrette. On put voir alors qu'il était élégamment vêtu, et, selon son habitude, plus à l'anglaise qu'à la française.

On voulut le soutenir pour monter les degrés un peu raides de la guillofine, mais il écarta les valets de l'exécuteur avec ses coudes ; arrivé sur le plancher même de l'échafaud, le bourreau s'appêta à lui tirer ses bottes.

— Mais non, dit le duc, ce sera bien plus commode après ; dépêchons, dépêchons.

L'exécuteur ne le fit pas attendre plus longtemps, il le coucha sur la planche fatale, la planche bascula, et la tête du prince tomba calme et sereine comme si, effectivement, il n'eût rien eu à se reprocher, ou que le pardon du prêtre eût lavé toutes les souillures de son âme.

Un seul jugement a été porté sur le malheureux duc d'Orléans. Est-il plus juste pour avoir été unanime ? nous ne le croyons pas.

Toute époque terrible a besoin de son bouc émissaire, de sa victime expiatoire, que l'on charge des péchés de tous, et qu'on pré-

cipite dans le gouffre espérant que derrière cette victime le gouffre se refermera.

Le duc d'Orléans était-il coupable de toutes les menées dont on l'a accusé? Nous répondrons hardiment, non, car il n'eût pas pu pendant six ans être le levier de toutes les émeutes et ne pas laisser une preuve de sa participation soit à l'incendie de Réveillon, soit aux journées des 5 et 6 octobre, soit à celle du 20 juin, soit à celle du 10 août. Non, le véritable agent du progrès, c'était l'esprit public; le véritable mobile des assassinats commis, ce fut l'or de Pitt, alors qu'il ordonnait de dépenser sans qu'on lui en rendît compte et qu'il avait pour but de déshonorer la Révolution par ses propres excès et de la rendre odieuse aux révolutionnaires eux-mêmes.

Maintenant pourquoi le duc d'Orléans était-il haï de tous? c'est bien simple.

Il était haï du roi, parce que les rois haïssent toujours les chefs des races qui doivent succéder à leur race.

Il était haï de la reine, parce qu'il disait tout haut, dans ses orgies et ses fêtes, ce que les autres ne disaient que tout bas.

Il était haï des montagnards, parce que les montagnards avaient été ingrats envers lui.

Il était haï des girondins, parce qu'il était montagnard.

Il était haï de l'aristocratie, parce qu'il s'était fait peuple.

Il était haï du peuple, parce qu'il était né prince.

Voilà assez de haines, ce me semble, pour calomnier une mémoire.

CHAPITRE XIX.

Le 6 avril, le duc de Chartres arriva à Mons. On a vu les dangers qu'il avait courus sur la route, un danger plus grand l'attendait une fois arrivé.

Le prince de Saxe-Cobourg lui offrit d'entrer au service de l'empire avec le grade qu'il avait dans l'armée française.

Le duc de Chartres refusa.

Ce refus vint-il de son cœur ou de son intelligence? on a beaucoup disenté là-dessus. Notre avis est qu'il vint de tous deux.

Ce qui faussa l'esprit du duc d'Orléans, ce qui perdit le roi, ce fut le grand mépris qu'il faisait des hommes. A l'époque dont nous parlons, il avait appris à les craindre, mais pas encore à les mépriser.

Il répondit donc au prince de Saxe-Cobourg, que tout ce qu'il désirait de lui c'était un passe-port pour César Dueret, son aide-de-camp, et un autre pour lui-même.

Il les obtint, et après avoir prévenu de son départ sa mère, gardée à vue dans le château du vieux duc de Penthièvre, il se mit en route sous le nom de Corby, voyageur anglais.

Il comptait se rendre en Suisse par Liège, Aix-la-Chapelle et Cologne.

Pendant ce temps, Dumouriez publiait la lettre suivante dans les journaux allemands et anglais :

« Ayant appris qu'on avait élevé quelques soupçons contre mes intentions, d'après une prétendue liaison qu'on suppose exister entre moi et Philippe d'Orléans, prince français, connu sous le nom d'Égalité; jaloux de conserver l'estime dont je reçois chaque jour les preuves les plus honorables, je m'empresse de déclarer que j'ignore s'il existe réellement une faction d'Orléans, que je n'ai jamais eu aucune liaison avec le prince qu'on en suppose le chef ou qui en est le prétexte. Que *je ne l'ai jamais estimé*, et que depuis l'époque funeste où il a déchiré les liens du sang et manqué à toutes les lois connues, en votant criminellement la mort de l'infortuné Louis XVI sur lequel il a prononcé son opinion avec une impudence atroce, mon mépris pour lui s'est changé en une aversion légitime qui ne me laisse que le désir de le savoir livré à la sévérité des lois.

« Quant à ses enfants, je les crois doués d'autant de vertus qu'il a de vices; ils ont parfaitement servi leur patrie dans les armées que je commandais, sans jamais montrer d'ambition; j'ai une grande amitié pour l'aîné, fondée sur l'estime la mieux méritée; je crois être sûr que bien *loin d'aspirer jamais à monter sur le trône de France*, il fuirait au bout de l'univers plutôt que de s'y voir forcé. Au reste, je déclare que si *d'après les crimes de son père* ou par les atroces résultats des factieux et des anarchistes, il se trouvait dans le cas de balancer entre les vertus qu'il a montrées jusqu'à présent et la bassesse de profiter de l'affreuse catastrophe qui a mis en deuil la partie saine de la nation et toute l'Europe, et qu'alors l'ambition l'avenglât au point d'aspirer jamais à la couronne, je lui vouerais une haine éternelle et j'aurais pour lui le *même mépris* que je porte à son père. »

Après cette lettre, publiée, comme nous l'avons dit, dans les journaux anglais et allemands, on se demande comment cette grande

intimité du duc de Chartres continua de subsister avec Dumouriez. Y a-t-il des motifs politiques assez puissants au monde pour qu'un fils pardonne de pareils outrages faits à un père?

Quant à nous, nous ne le comprenons pas.

Il est vrai que, depuis, nous n'avons pas compris non plus l'intimité presque tendre avec laquelle madame la baronne de Feuchères était reçue au château de Neuilly.

Mais ce que l'on comprendra encore moins probablement, c'est le pendant que nous allons donner à cette première lettre de Dumouriez. La seconde est écrite à Charette et a été trouvée dans ses papiers.

Nous la reproduirons textuellement. Nous verrons jusqu'à quel point on eût eu raison de se fier aux protestations républicaines de Dumouriez, et à quel degré il eût poussé le mépris que lui eût inspiré pour le duc de Chartres son aspiration au trône (1).

On connaît la réponse de Charette.

Elle était courte, mais expressive.

Malheureusement, il nous paraît à peu près impossible de la citer.

Dans l'intervalle qui sépara ces deux lettres, dont, nous l'avouons franchement, nous aimerions mieux voir le duc de Chartres ignorer la première que la seconde, — revenons à lui, et suivons-le dans son pèlerinage, — c'est-à-dire dans une des époques les plus nobles et les plus loyales de sa vie.

Ce fut à Francfort que le prince apprit l'arrestation de son père et de ses deux frères. — Sans doute, s'ils fussent restés à Paris, et si leur procès eût été instant, — le duc de Chartres eût tout bravé pour venir les défendre; — et, disons-le, c'eût été un magnifique spectacle et digne des jours antiques que celui de ce jeune vainqueur accourant du fond de son exil pour défendre contre les bourreaux son père et ses frères.

Sachant, au contraire, son père et ses frères envoyés à Marseille, le jeune prince dut croire qu'une volonté protectrice veillait sur eux, et qu'une main amie les poussait au delà du cercle tracé par la mort.

(1) Voir aux pièces justificatives, n° 3.

Nous avons vu qu'il s'était trompé.

Le duc de Chartres continua sa route vers Bâle, emportant avec lui cette nouvelle, lourd et pénible fardeau qui pesait à son cœur.

M. de Montjoie habitait Bâle; le duc de Chartres allait trouver un asile près de cet ami éprouvé, lorsqu'il fut reconnu par mademoiselle de Condé et par un capitaine de Royal-Suédois. Le comte de Montjoie lui donna alors le conseil de gagner Schaffouse, où s'étaient réfugiés la princesse Adélaïde et madame de Genlis.

La princesse y était tombée malade, et quoique le séjour de la ville ne fût pas très-sûr, elle y resta cependant avec son frère et sa gouvernante jusqu'au 6 mai.

Le 7, ils partirent pour Zurich; mais, reconnus presque aussitôt leur arrivée, force leur fut de gagner Zug. — Là, les trois fugitifs se donnèrent pour des Irlandais, chose qui leur était d'autant plus facile, que tous trois parlaient l'anglais comme leur langue maternelle.

Le 14 mai, ils louèrent une petite maison isolée sur les bords du lac, et s'y établirent. Mais leur tranquillité ne fut pas longue: reconnus au bout d'un mois, les persécutions commencèrent, et, cette fois, furent tellement brutales, que la princesse faillit y laisser la vie. — Une grosse pierre brisa sa fenêtre, et l'eût brisée elle-même si elle l'eût atteinte. — Le duc de Chartres s'élança alors hors de la maison, armé d'un bâton, dont il tira assez bien, dispersa les six ou huit paysans qui l'assiégeaient. — Mais cette sortie faite heureusement, il fut convenu, à sa rentrée, qu'une séparation était absolument nécessaire à la sécurité de chacun. Seulement, où aller? — Que devenir? — A quel canton demanderait-on un asile? — chassé qu'on se trouvait être des deux cantons les plus tolérants de la Suisse.

Par bonheur, M. de Montjoie alors se souvint du général Montesquiou: il venait de conquérir la Savoie, et la Convention l'avait récompensé selon ses mérites en l'exilant. Mais comme, dans son commandement des Alpes, il avait rendu de grands services à Genève, la Suisse reconnaissante lui avait offert l'hospitalité.

Le général Montesquiou habitait Bremgarten.

Madame de Genlis lui écrivit et lui exposa la situation.

Aussitôt le général appela près de lui toute l'illustre famille exilée,

fit entrer mademoiselle Adélaïde et madame de Genlis au couvent de Sainte-Claire, situé à un quart de lieue de Bremgarten.

Quant au duc de Chartres, le général lui conseilla de laisser passer les jours orageux en voyageant incognito en touriste, afin qu'un jour il eût cette page pittoresque dans le livre de sa vie.

C'était aussi l'avis de Dumouriez. Exilé lui-même, ce vainqueur écrivait à cet autre vainqueur, exilé comme lui :

« Mon cher Montesquiou, embrassez pour moi notre bon jeune homme. Ce que vous faites pour lui est digne de vous. Qu'il profite de sa disgrâce pour s'instruire et se fortifier. Ce vertige passera, et alors il trouvera sa place. Invitez-le à faire un journal circonstancié de son voyage. Outre qu'il sera piquant de voir le journal d'un Bourbon qui roule sur autre chose que sur la chasse, les femmes et la table, je suis bien aise que cet ouvrage, qu'il pourra donner un jour, lui serve de certificat de vie, soit lorsqu'il rentrera, soit pour le faire rentrer. Les princes doivent produire des odyssées plutôt que des pastorales. »

En conséquence de ce double avis, le duc de Chartres se sépara de sa sœur et se rendit à Bâle. M. de Montjoie l'y attendait, mais pour lui dire adieu seulement. On se défit des chevaux, excepté d'un seul. On retira soixante louis de cette vente; et, le 20 juin 1793, le prince partit avec un seul valet de chambre.

C'était ce même Bandoïn qui, dans la fuite de Saint-Amând, avait exposé sa vie pour sauver celle de Dumouriez.

Baudoin était malade et cependant il n'avait pas voulu quitter son jeune maître; de son côté, le duc de Chartres n'ayant, comme nous l'avons dit, qu'un cheval, le donna à son valet de chambre et marcha à pied près de lui.

C'était, au reste, la bonne manière de visiter la Suisse; il vit ainsi Neufchâtel, Morat, Uri, Unterwald, Burglen, Kussnack, le manoir de Habsbourg, berceau de la maison d'Autriche, Grindewald et son glacier bleu, Rosenlowi, où les roses des Alpes croissent au milieu des neiges, le pont du Diable, où Masséna devait ensevelir l'armée de Souwarow, le Saint-Gothard, où Russes et Français devaient lutter au milieu des nuages, et où les religieux refusèrent de recevoir le prince en disant qu'ils n'hébergeaient pas les piétons de son espèce, et le renvoyèrent sous un hangar où il partagea le souper et la couche des muletiers; à Gordona, où l'hôtesse, sur sa mise,

le renvoya dans la grange où, trop heureux de trouver un lit de paille, il se réveilla gardé par son hôte qui, un fusil à la main, attendait le paiement de son hospitalité; à Lucerne, où, tout pauvre qu'il était, plus riche encore qu'un pauvre prêtre qui attendait sur le bord du lac, faute d'une obole, il paya le passage de l'homme de Dieu.

Si économe qu'eût été le duc de Chartres, quelque privation qu'il se fût imposée en vendant son cheval, le dernier louis arriva; comme il était en train de le changer, il reçut une lettre de M. de Montesquiou à qui il avait écrit pour lui demander quelque argent; le général était aussi pauvre que le voyageur, mais à défaut d'argent il lui offrait une ressource.

Le général de Montesquiou était intimement lié avec le capitaine Aloyse Jost de Saint-Georges, directeur du pensionnat de Reicheneau, une place promise était restée vacante, le titulaire n'était pas venu la remplir et l'on ne pouvait l'attendre plus longtemps. Ce titulaire, d'une grande famille lui-même, se nommait Chabaud Latour.

Le prince se présenta sous ce nom, subit ses examens et fut admis comme professeur de géographie, aux appointements de quinze cents francs.

Celui qui écrivit ces lignes, visita ce même collège trente-sept ans plus tard. Depuis deux ans, l'ex-professeur était roi de France, peut-être sera-t-on curieux de voir ce qu'en écrivait à cette époque l'historien de cette étrange existence pleine de hauts sommets et de profonds précipices, comme cette Suisse qui, à cette époque, lui donnait l'hospitalité.

La lettre était adressée à son fils, héritier présomptif de la couronne. Elle contenait, hélas! un triste avertissement que le temps s'est chargé de réaliser (1).

Au reste, cette station à Reicheneau, c'était, il faut le dire, un des souvenirs que caressait le plus amoureusement le duc d'Orléans et même le roi.

Duc d'Orléans, il avait fait faire un tableau représentant cette salle

(1) Voir aux pièces justificatives, n° 4.

d'étude de Reicheneau; il y était représenté debout, donnant une leçon de géographie au milieu des professeurs et des élèves.

CHAPITRE XX.

Sur ces entrefaites arriva la grande révolution du 9 thermidor; le duc de Chartres, devenu duc d'Orléans, crut y voir un heureux changement dans sa situation; le vent était non-seulement au modérantisme, mais même à la réaction; il vit dans ce changement une espérance de recueillir quelques débris de la fortune de son père; il résolut donc de quitter le collège et, muni d'un certificat constatant son aptitude à l'enseignement, d'un passe-port au nom de Corby, signé de toutes les autorités de Reicheneau et de Coire, il se remit en route à pied et le sac sur le dos.

Baudoin, qui était venu avec lui à Reicheneau, mais qui, en sa qualité de palefrenier, n'eût pu que professer l'équitation dans des montagnes que les chèvres seules peuvent gravir, Baudoin partit le premier, et alla prévenir M. de Montesquiou du retour de son maître.

Le duc d'Orléans retrouva Baudoin qui l'attendait à une demi-lieue de Bremgarten.

La route était libre, M. de Montesquiou, moins espionné qu'au premier passage du duc, se faisait une fête de le recevoir.

Cependant, par excès de prudence, monseigneur le duc d'Orléans attendit la nuit pour entrer à Bremgarten et profiter de l'hospitalité du général.

Là, arriva une aventure assez singulière.

Ce nom de Corby qu'avait pris le duc d'Orléans était celui d'un jeune aide-de-camp du général Montesquiou qui, au moment où s'était exilé le général, était rentré en France; mais depuis, ayant craint les poursuites, il s'était exilé à son tour, et était venu habiter Bremgarten.

Seulement, lui aussi avait pris un autre nom que le sien et se faisait appeler le chevalier de Riosnel.

Il en résulta que lorsqu'il vit s'asseoir en face de lui, à table d'hôte, le faux Corby, le faux Riosnel n'osa rien dire, attendu que c'était se dénoncer lui-même.

M. de Montesquiou, qui était sûr du vrai Corby, éclaircit l'affaire d'un mot.

Le jeune aide-de-camp se trouva fort honoré de prêter pour quelques mois son nom au duc d'Orléans, et, sûr que, pendant cet emprunt, il ne serait fait aucune tache à ce nom, il demeura caché sous celui de Riosnel.

Le duc d'Orléans, de son côté, prit, près du général Montesquiou, la place du vrai Corby.

Cependant les calomnies qui avaient poursuivi le père, ne ménageaient point le fils. On disait en France que le duc d'Orléans, en quittant l'armée, avait emporté des sommes énormes, et vivait somptueusement à Bremgarten, dans un palais que le général de Montesquiou avait fait bâtir avec l'or anglais. Le duc d'Orléans ne voulut pas servir plus longtemps de prétexte à une calomnie qui atteignait le général de Montesquiou en même temps que lui; il résolut de se remettre en route et de s'enfoncer plus avant encore dans cette route de l'exil, dont le chemin est si large pour ceux qui partent, si étroit pour ceux qui reviennent.

Cette fois ce fut une femme qui se fit le protecteur du duc d'Orléans :

Madame de Flahaut.

C'est ainsi qu'au fur et à mesure que nous prononçons certains noms, nous trouvons la source des influences qui ont entouré le trône de 1830.

Madame de Flahaut avait d'abord écrit en France, pour démentir toutes ces basses calomnies.

« J'ai vu en Suisse, disait-elle, le jeune duc d'Orléans; depuis qu'il a quitté l'armée, sa conduite à l'égard de sa mère a été parfaite. Sa manière de vivre est celle de son aïeul Henri IV; il est mélancolique, mais doux et modeste.

« Toute son ambition est d'aller oublier en Amérique la grandeur et les souffrances qui ont accompagné sa jeunesse, mais il ne possède rien au monde. Ne pourriez-

« vous pas lui rendre le service d'informer sa mère de sa noble conduite et de sa vénération pour elle. »

Ce désir de visiter les États-Unis avait sa possibilité dans une circonstance qui ressortait de l'ancienne fortune du prince.

Le ministre plénipotentiaire des États-Unis en France, de 1792 à 1794 avait été reçu au Palais-Royal dans les derniers jours de la puissance du prince Égalité. Avec ses principes de puritanisme exalté, le diplomate américain n'avait vu, dans le duc d'Orléans, que ce que la postérité y verra peut-être, c'est-à-dire un républicain sincère ayant fait tous les sacrifices à son pays, égaré peut-être par le double exemple de ces deux Brutus, dont le nom, symbole des rigides vertus, a servi de prétexte à tant de crimes : il lui avait voué, en conséquence, une véritable amitié.

Il avait surtout connu madame la duchesse d'Orléans et avait apprécié cette sainte femme à sa valeur.

Ce ministre se nommait M. Gouverneur Morris.

Madame de Flahaut qui, à cette époque, fréquentait fort le Palais-Royal, y avait connu M. Gouverneur Morris, et, réfugiée, comme le jeune prince, chez M. de Montesquiou, elle eut l'idée de lui écrire et de lui exposer la position de M. le duc d'Orléans.

Poste pour poste, le prince reçut une lettre de M. Gouverneur Morris, par laquelle le prince était invité à passer à l'instant même en Amérique; une fois qu'il aurait touché New-York, il serait sous la protection du gouvernement et, non-seulement n'aurait plus rien à craindre, mais n'aurait plus même à s'inquiéter de rien.

A cette lettre était jointe une traite de cent louis sur un banquier de Bâle. Ces cent louis étaient destinés aux frais de voyage du prince.

Le prince répondit aussitôt :

Bremgarten, 24 février 1795.

Monsieur,

« J'accepte avec beaucoup de plaisir les offres que vous me faites, votre bonté est
« un bienfait que je dois à ma mère et à notre amie. Je suis sûr que mon excellente
« mère sera quelque peu consolée et plus tranquille en apprenant que je suis près
« de vous. Dans votre heureux pays, je suis tout disposé à travailler pour me rendre
« indépendant. J'entrerais à peine dans la vie, quand les plus grands malheurs m'ont

« assailli, mais, Dieu merci, ils ne m'ont pas découragé. Trop heureux dans mes
« revers que ma jeunesse ne m'ait pas trop donné le temps de m'attacher à ma posi-
« tion ou de contracter des habitudes difficiles à rompre, et que j'aie été privé de ma
« fortune avant que d'avoir pu soit en abuser, soit même en user.

« Notre excellente amie a bien voulu vous faire connaître quelques particularités
« concernant ma position actuelle qui est assez déplorable, mais de laquelle vous de-
« vez être instruit. J'espère, Monsieur, que ma confiance vous donnera une preuve
« de tous les sentiments d'estime et d'amitié que vous m'avez inspirés

« L.-P. D'ORLÉANS. »

Il était temps, au reste, que cette voie fût ouverte à l'illustre voyageur; la persécution qui le poursuivait allait s'étendre à M. de Montesquion. Le duc d'Orléans apprit cette circonstance d'une façon indirecte, par quelques paroles surprises à une conversation qu'on ne le croyait pas à portée d'entendre et qu'il entendit.

Son départ fut donc résolu à l'instant même.

Le surlendemain du jour où cette révélation lui avait été faite, c'est-à-dire le 10 mars 1795, le prince quitta Bremgarten.

Quant à sa sœur; elle s'était retirée en Hongrie, près de la princesse de Conti, sa tante, et avait quitté le couvent de Sainte-Claire le 11 mai 1794; c'est-à-dire depuis près d'un an.

De son côté madame de Genlis était à Hambourg avec M. de Valence et Dumouriez.

M. de Montesquion donna au duc d'Orléans des lettres pour Dumouriez qui, loin de renoncer à son espoir de restaurer la monarchie, y travaillait plus activement que jamais.

Le 20 mars, le duc d'Orléans arriva à Hambourg accompagné de M. de Montjoie et de Beaudoin. Il y trouva Dumouriez qui répondit aussitôt à la lettre de M. de Montesquion. Cette réponse contenait le passage suivant qui vient à l'appui de ce que nous disions des espérances du vainqueur de Valmy.

« J'ai embrassé, comme vous jugez bien, avec la plus grande satisfaction, mon
« jeune ami; je l'ai trouvé résigné et courageux; il a passé cinq jours avec moi. J'au-
« rais pu le retenir assez agréablement tout l'été, mais si nous eussions été découverts,
« on aurait dit que j'arrangeais sa royauté, que j'élevais à la brochette le chef de la
« nouvelle dynastie.

« En effet, je regarde dès à présent la dynastie capétienne comme finie, car au-
« cune des révolutions qui se rengrènerait l'une sur l'autre ne lui sera favorable. Il y
« aura un jour un roi de France. Je ne sais quand, je ne sais qui, mais à coup sûr il
« ne sera pas pris en ligne directe. »

Il est remarquable que presque au moment même où Dumouriez écrivait cela, ce futur roi de France se révélait par le 13 vendémiaire et devait servir à la fois à réaliser et à faire mentir la prédiction de Dumouriez.

Arrivé à Hambourg, au lieu de s'embarquer pour l'Amérique, une fantaisie de jeune homme s'empara du prince; il voulut visiter le Nord le plus loin possible, jusqu'où la terre manquerait à ses pas, comme dit Regnard. Sans doute avant de se placer en face de la froide réalité des Washington et des Adams, voulait-il errer un peu à travers les fantastiques brouillards d'Elseneur.

Le 6 mai 1795, il aborda en Suède.

Le roi Gustave venait d'être assassiné par Anckarstroem, Horn et Ribing, le duc de Sundermanie était régent.

Ce duc de Sundermanie, qu'on appelle le d'Orléans de la Suède, ne pouvait être qu'une protection certaine pour l'exilé. Il lui prouva toute sa sympathie au reste en l'accueillant à merveille, et en le protégeant contre les persécutions de l'envoyé de France, nommé Rivals, qui avait reçu du Directoire ordre de surveiller, d'une façon particulière, le jeune duc d'Orléans.

CHAPITRE XXI.

Pendant les deux mois qui venaient de s'écouler, le voyageur avait parcouru tout ce pays des vieilles légendes, véritable patrie des spectres et des fantômes, qu'on appelle le Danemark. Il avait vu le château de Cronembourg et les jardins d'Hamlet, il avait visité Elsenbourg et Gottenbourg, il avait remonté le lac Vener jusqu'aux cascades du fleuve des Goths à Trohalihatan; il avait pris la route de Norvège et visité, à Frédérickshall, la place où était mort Charles XII, puis il avait séjourné à Christiana; il y avait, sous son nom de Corby, connu le pasteur protestant Monod, qu'il revit plus

tard à Paris, puis il avait longé les côtes de Norvège jusqu'au golfe Saften, visité le Malestrom, abîme trop réel et qui semble emprunté, pour quelque nouveau voyage de Symbad le Marin, à un conte des *Mille et une Nuits*; puis, à pied avec les Lapons, il avait, de montagnes en montagnes, atteint le lac de Tys, avait poussé jusqu'au cap Nord, et, après avoir séjourné pendant quelques jours au milieu des neiges, en face d'un océan de glace, à dix-huit degrés du pôle, il était revenu à Torneo, sur le golfe de Bothnie, où à peine quelques Français étaient-ils venus depuis que le roi Louis XV y avait envoyé Maupertuis pour mesurer un degré du méridien sous le cercle polaire.

Enfin, en revenant par Abo, le jeune prince avait parcouru la Finlande, et après avoir visité jusqu'au fleuve Kinen les champs de bataille des Russes et des Suédois, il était rentré à Stockholm, où, comme nous l'avons dit, la persécution l'attendait sur les limites du monde civilisé.

Malgré l'appui que lui offrait le duc de Sundermanie, le voyageur reprit son bâton, quitta la Suède et s'en alla joindre, dans le Holstein, Dumouriez qui l'attendait avec une grande impatience.

Dumouriez avait à lui rendre compte de ses démarches près de Charette, près de Puisaye et même près de Beurnonville qui venait de rentrer en France, échangé, lui, les quatre commissaires de la Convention et Dronet, contre Madame Royale.

Cependant madame de Genlis s'emuyait de l'exil, soit quelle crût avoir quelque motif de se plaindre de son élève, soit qu'elle espérât qu'avoir l'air de rompre avec lui était un moyen de lui rouvrir les portes de la France. Ce fut alors que du fond du Holstein elle lui écrivit une lettre un peu dure, un peu sévère, mais qui cependant jette un grand jour sur le caractère de celui dont nous écrivons aujourd'hui l'histoire (1).

Pendant toute cette odysée de graves événements s'étaient accomplis en France.

Les girondins qui avaient accusé le duc, les montagnards qui l'a-

(1) Voir aux pièces justificatives, n° 5.

vaient livré, d'accord un instant sur le point, s'étaient rapidement brouillés.

Marat avait été la pierre d'achoppement.

Décrété d'accusation, sur la demande de la gironde, à propos du pillage des épiciers, il avait été acquitté, porté en triomphe, et était rentré à l'Assemblée pour y faire, monstrueuse association, de concert avec Chaumette, Robespierre et Danton, cette fameuse insurrection de la Commune qui avait produit le 31 mai, ou plutôt le 2 juin, c'est-à-dire la mise en accusation du comité des Douze, la proscription des girondins, et l'arrestation de madame Roland.

Puis les autres événements s'étaient déroulés rapides comme des torrents, désastreux comme des avalanches.

Charlotte Corday avait assassiné Marat et avait été exécutée.

Marie-Antoinette avait été mise en jugement, condamnée et exécutée.

Le duc d'Orléans avait été mis en jugement, condamné et exécuté.

Les vingt et un conventionnels *brissotins*, *girondins*, *fédéralistes*, comme on voudra les appeler, proscrits par la journée du 2 juin, avaient été mis en jugement, condamnés et exécutés.

Chabaud, Barrère, Lacroix, Desmoulius, Danton, Héroult de Séchelles, Fabre d'Églantine, et autres cordeliers avaient été mis en jugement, condamnés et exécutés.

Lavoisier et vingt-sept fermiers généraux avaient été mis en jugement, condamnés et exécutés.

La princesse Élisabeth, sœur de Louis XVI, cette sainte, cette martyre, avait été mise en jugement, condamnée et exécutée.

Enfin, à leur tour, Robespierre, Saint-Just, Lebas, Henriot et dix-huit autres jacobins sont mis en jugement, condamnés et exécutés.

Alors la réaction commence.

Rattachons à cette sanglante période les mitrailleuses de Lyon, les noyades de Nantes, la reprise de Toulon sur les Anglais, par Dugommier ou plutôt par Bonaparte.

Voyons, au milieu de tout cela, percer les hommes qui feront un jour l'Empire, Jourdan, Kléber, Lefebvre, Bernadotte, Moncey, Augereau.

Puis les exécutions réactionnaires suivent les exécutions révolutionnaires, Carrier est exécuté, Fonquier-Tinville est exécuté.

Collot-d'Herbois, Billaud-Varennes, Amar, Vadier sont déportés.

Puis arrive la journée du 13 vendémiaire, où Bonaparte reparait pour annoncer Napoléon.

La Convention fait place au Directoire.

Il était temps, les prisons contenaient neuf mille prisonniers et menaçaient d'éclater si l'on essayait d'en enfermer davantage. — Le louis d'or valait deux mille six cents francs en assignats.

Mais aussi la Vendée est pacifiée, Bernadotte a battu les Russes en Suisse; Kléber a battu les Autrichiens sur le Rhin, et Bonaparte est en train d'accomplir sa magnifique campagne d'Italie.

Cependant nul ne peut voir dans l'avenir de la France. Parmi les directeurs aucun n'est sympathique au duc d'Orléans. Charette, sur lequel on avait compté, est fusillé. Sillery, l'agent parisien, a été guillotiné avec les girondins.

Le prince exilé a donc tout le temps d'accomplir son voyage aux États-Unis avant qu'aucun événement important ne vienne changer la politique du gouvernement français.

D'ailleurs, ce voyage, grâce à la susceptibilité du Directoire, allait devenir un devoir pour le prince; pendant une halte d'un instant qu'il fait à Frédérickshall, une lettre de sa mère le rejoint, elle est en date du 27 mai 1796 (1).

On voit, par cette lettre du duc d'Orléans, quelle plaie profonde avait faite dans son cœur l'épître que nous avons citée dans le chapitre précédent.

Nous avons connu personnellement madame de Genlis, et nous lui avons entendu dire à elle-même que M. le duc d'Orléans ne la lui avait jamais pardonnée.

C'est concevable.

Le duc d'Orléans n'avait point utilisé la lettre de crédit du ministre Gouverneur Morris. Cette lettre de crédit, tirée sur M. Pâris, banquier à Hambourg, était de quatre cents pounds. Le duc d'Or-

(1) Voir aux pièces justificatives, n° 6.

léans en envoya cent à sa sœur, en garda trois cents pour lui, écrivit à son protecteur, en lui annonçant son prochain départ pour l'Amérique, et s'occupa de trouver un bâtiment sur lequel faire la traversée.

La chose fut facile, un beau bâtiment de commerce faisait régulièrement et plusieurs fois par an le voyage entre Hambourg et Philadelphie. Le duc d'Orléans y arrêta son passage.

Ce bâtiment se nommait l'*America*.

Le ministre Gouverneur Morris était en mission en Allemagne, où il reçut la lettre du duc d'Orléans. Il écrivit aussitôt à ses correspondants de New-York pour ouvrir un crédit au prince, qui, malgré son désir de quitter promptement l'Europe, ne put partir de Hambourg, retenu qu'était le bâtiment par les vents d'ouest, que le 24 septembre 1796.

Une seconde lettre écrite à madame la duchesse d'Orléans nous donne tous ces détails.

La brouille du prince avec madame de Genlis, avait, comme on le voit, profité à la pauvre mère.

Son fils lui était revenu tout entier; et nous avons vu nous-même le duc d'Orléans l'entourer, à son retour en France, et jusqu'à sa mort, de toute la vénération et de tout l'amour qu'elle méritait (1).

Enfin, comme nous l'avons dit, le 24 septembre 1796, au moment où Jourdan se laisse battre à Wurtzbourg, et où Bonaparte, après avoir détruit la troisième armée autrichienne envoyée contre lui, force Wurmser à s'enfermer dans Mantoue, l'*America* sort de l'Elbe et fait route pour les États-Unis.

Le duc d'Orléans avait pris passage comme sujet danois. Il avait pour tout compagnon de voyage, outre son fidèle Beaudoin, un émigré français, ancien colon de Saint-Domingue, qui, fort embarrassé du peu d'anglais qu'il savait, et voyant avec quelle facilité le duc d'Orléans parlait cette langue, le pria, dans un patois inintelligible, de vouloir bien être son interprète.

Alors le duc d'Orléans l'invita à lui parler français, lui disant que, tout étranger qu'il fût, la langue française lui était familière.

(1) Voir aux pièces justificatives, n° 7.

— En effet, répondit celui-ci, pour un Danois vous ne le parlez pas mal.

Et enchanté d'avoir trouvé, dans le seul compagnon de voyage qu'il eût, un homme avec lequel il pouvait causer, notre émigré ne quitta plus le duc, excepté à la hauteur de Calais, où un événement imprévu lui fit faire le plongeon jusqu'à fond de cale.

Un corsaire français, conduisant deux bâtiments anglais qu'il venait de capturer, héla l'*America*, et lui ordonna de mettre en panne et de se préparer à recevoir sa visite.

La terreur de l'émigré fut grande : il craignait fort d'être reconnu et ramené en France.

Pour lui la France en était toujours à 93, et il se voyait déjà jugé et condamné. Le duc d'Orléans essaya de le rassurer et de le déterminer à affronter la visite du corsaire; mais il n'y eut pas moyen.

— On voit bien, lui dit-il, que vous n'êtes pas Français comme moi, vous. Si vous étiez Français, vous ne seriez pas à votre aise.

Et il se précipita à fond de cale.

Un instant après les corsaires étaient à bord, et le capitaine leur faisait voir ses papiers.

Le duc d'Orléans, debout, assistait à l'examen.

— Bon! dit le chef des visiteurs, de Hambourg à Philadelphie; c'est-à-dire de port neutre à port neutre. Continuez votre route : nous n'avons rien à faire là dedans. Seulement, si nous avons un conseil à vous donner, serrez la côte d'Angleterre : elle vaut mieux que la terre de France.

Et reprenant la mer, ils remontèrent dans leur bâtiment.

Derrière eux, la tête de l'émigré reparut à l'écoutille.

— Eh bien? demanda-t-il au duc d'Orléans. — Eh bien! ils sont partis. — Bien partis? — Regardez.

L'émigré sortit de l'écoutille et regarda avec précaution par-dessus le bastingage du bâtiment.

— Ah! ah! dit-il, en effet, ils sont partis. Que le diable les emporte! ils m'ont donné une fière venette.

Le 21 octobre suivant, c'est-à-dire vingt-sept jours après le départ, le bâtiment jetait l'ancre devant Philadelphie.

Le duc d'Orléans bondit de la barque sur le quai ; et tirant une cocarde tricolore, il la mit à son chapeau.

Il venait de toucher enfin une terre libre.

L'émigré s'approcha de lui.

— Mais, Monsieur, lui dit-il, vous êtes donc Français ?

— Sans doute, répondit le prince.

— Mais alors, si vous êtes Français, comment êtes-vous resté là pendant la visite des corsaires ?

— Monsieur, lui dit le prince, si, depuis quatre ans, vous aviez autant souffert que moi, vous ne craindriez plus rien, et vous seriez d'avis qu'il n'y a pas de danger qui vaille la peine que, pour le fuir, on descende à fond de cale.

— Mais qui êtes-vous donc ? demanda l'émigré.

— Je suis Louis-Philippe d'Orléans, citoyen des États-Unis d'Amérique.

Et saluant l'émigré tout étourdi, le prince entra dans la ville.

Quinze jours après, le duc de Beaujolais et le duc de Montpensier s'embarquaient à Marseille.

Pendant leur détention à la tour Saint-Jean, les deux frères avaient tenté de s'évader par une fenêtre élevée de vingt pieds à peu près au-dessus du sol : ils devaient gagner le quai.

Le duc de Beaujolais, passé le premier, était déjà sur la terre ferme, quand, le pied manquant à M. le duc de Montpensier, il tomba sur les pierres qui bordent le port, et se brisa la jambe.

Le voyant incapable de fuir, le duc de Beaujolais revint se livrer lui-même.

Depuis longtemps on leur promettait la liberté ; et tant de fois ils avaient vu s'écouler le jour qui devait ouvrir les portes de leur prison, qu'ils avaient cessé d'espérer. Enfin, le 2 novembre, on vint leur dire que ce serait pour le 3 ; et le 3 et le 4, comme ils tremblaient que cette fois on les trompât encore, on leur renouvela cette promesse.

Le 7 janvier 1797, les trois princes furent réunis, libres et presque riches, grâce à la lettre de M. Gouverneur Morris ; ils résolurent de voyager dans l'intérieur du pays.

Après avoir assisté à la séance où Washington, heureux et fier de rentrer dans la vie privée, remettait la présidence aux mains de M. Adams, son successeur, ils partirent à cheval, le 2 avril, sans autre suite que le fidèle Beaudoin.

Une lettre du duc de Montpensier à sa sœur madame Adélaïde, résume mieux que nous ne pourrions le faire, ce beau voyage (1).

Quatre ans auparavant, Chateaubriand, cet autre prince exilé, avait fait le même voyage. Je ne sais point ce qu'ont valu ou ce que vaudront à la France, à part la gouache promise par le duc de Montpensier à sa sœur, ces quelques connaissances qu'ils avaient acquises, mais le voyage de Chateaubriand, lui, a valu le *Génie du Christianisme* et les *Natchez*, sans compter cette relation merveilleuse toute scintillante de nuits étoilées, toute murmurante de brises sauvages, toute resplendissante de lacs réfléchissant le ciel et de cascades réfléchissant le soleil dans chaque goutte d'eau, qui se précipite comme une gaze, qui rejaillit comme une étincelle, qui s'évanouit comme une vapeur.

O génie, seul prince de droit divin qui existe au monde, ne seras-tu donc jamais reconnu que par la postérité !

Les princes revinrent à Philadelphie, le manque d'argent les forçait d'interrompre leur voyage, mais, à peine y étaient-ils arrivés que la fièvre jaune se déclara : en deux ou trois jours la panique fut universelle, et chacun s'enfuit, excepté le duc d'Orléans et ses frères ; la même cause qui avait interrompu leur voyage les clouait à Philadelphie.

Ils demeurèrent donc, et la fièvre jaune passa sans les atteindre.

Cette pénurie dura jusqu'à la fin de septembre, époque à laquelle une somme assez forte, envoyée par leur mère, arriva d'Europe aux exilés. Ce premier voyage, si fatigant qu'il eût été, avait exalté la jeune imagination des trois princes qui résolurent d'en faire un second.

Ils partirent pour New-York, visitèrent Newport et Providence, parcoururent les Massachusetts, les New-Hampshire, le Maine, ré-

(1) Voir aux pièces justificatives, n° 8.

montèrent jusqu'à Boston, et peut-être rencontrèrent dans ces courses, le jeune Cooper, ce grand poëte qui rêvait déjà cette merveilleuse épopée dont les principaux personnages sont des chasseurs, des soldats et des sauvages.

Tout à coup, la nouvelle de la révolution du 18 fructidor parvint aux jeunes princes avec tous ses détails.

Pendant la nuit du 17 au 18 fructidor, Augereau, appelé par Barras, était entré dans Paris avec dix mille hommes et quarante pièces d'artillerie, et, à quatre heures du matin, les Parisiens étaient réveillés par le bruit du canon.

On sait comment s'accomplit cette révolution et quels en furent les résultats. Les deux assemblées composant le corps législatif furent cernées, deux directeurs, cent cinquante-quatre députés et cent quarante-huit citoyens accusés de complicité avec eux, furent déportés, les prêtres réfractaires et les émigrés, expulsés de nouveau; le bannissement des Bourbons de la branche aînée et des Bourbons de la branche cadette, poursuivi avec plus de rigueur que jamais; enfin, le Directoire investi de la toute-puissance dictatoriale, avec le droit de mettre les villes en état de siège et de faire juger les suspects par les commissions militaires. C'était, à peu de chose près, une seconde terreur contre les débris royalistes échappés à la première.

La duchesse d'Orléans, respectée par Marat et par Robespierre, la duchesse d'Orléans réfugiée chez le duc de Penthièvre pendant les terribles années de 93 et 94 sans y être inquiétée, fut cette fois arrêtée, enfermée à la Force, enfin, jetée hors de France le 26 septembre 1797, avec une pension de cent mille francs, payables sur ses biens confisqués.

Elle se retira en Espagne.

D'autres nouvelles, plus étranges encore que celles-ci, arrivaient en même temps aux jeunes princes; un homme dont le nom leur était à peine connu au moment où ils avaient quitté la France, grandissait avec rapidité; ce nom prononcé à Toulon, avait fortement retenti au 13 vendémiaire, et, répété par les échos de Montenotte, d'Arcole et de Lodi, commençait à remplir le monde. Ce nom, c'était celui de Bonaparte.

○ Cependant ces dernières nouvelles étonnaient peut-être, mais n'inquiétaient pas encore les princes. Cette fortune rapide, aussi bien attribuée au hasard qu'au génie, n'était encore que la fortune d'un soldat, et quoique en prévision des événements futurs, le vainqueur de l'Italie eût déjà enlevé de son nom la lettre qui l'italianisait, Bonaparte seul, en supposant même qu'un coin du voile eût été déchiré pour lui, Bonaparte seul avait pénétré dans les futurs destins de Napoléon.

Néanmoins, attiré en Europe par le double désir de revoir sa mère et de se rapprocher des événements dans lesquels tout un parti continuait de mêler son nom, le duc d'Orléans résolut de quitter l'Amérique et de se rendre en Espagne.

Une seule chose faisait difficulté à ce projet, c'était la guerre déclarée entre la Péninsule et l'Angleterre.

Les princes, après un conseil tenu entre eux, les princes résolurent de se rendre à la Louisiane, de la Louisiane ils gagneraient la Havane, et de la Havane un point quelconque de l'Europe.

On obtint l'assentiment du ministre d'Espagne à Philadelphie, et l'on partit le 10 décembre 1797, le même jour où Bonaparte, de retour de Rastadt, était présenté au Directoire, et où Paris célébrait la paix de Campo-Formio.

Les princes avaient leurs chevaux : mais comme le voyage à cheval était trop fatigant pour les ducs de Montpensier et de Beaujolais, tous deux de faible santé, on acheta un chariot, on y attela les trois chevaux, et l'on voyagea à la manière de ces émigrants qui allaient à cette époque chercher fortune dans l'intérieur des terres, et discuter avec les peaux rouges les limites d'un établissement.

Le voyage fut long, car on ne pouvait faire plus de huit ou dix lieues de France par jour; à Carlisle, le chariot versa et le duc d'Orléans faillit être tué; à Pittsburg, on trouva le Monongahela glacé, par bonheur l'Alleghany était encore libre; on acheta une barque comme on avait acheté un chariot, et le 3 janvier 1798, les trois princes se hasardèrent sur l'Ohio. Parvenus au fort Mausac, après avoir eu à combattre à peu près les mêmes dangers que dans une navigation polaire, ils s'y approvisionnèrent de gibier et se hasardèrent sur

le Mississipi qu'ils descendirent jusqu'à la Nouvelle-Orléans, où ils arrivèrent le 17 février : là, on avait résolu d'attendre l'arrivée d'une corvette espagnole, mais la corvette n'arrivant pas, on partit sur un navire américain, qui, arrivé au milieu du golfe du Mexique, se fit capturer par une frégate anglaise.

Les princes crurent d'abord l'événement plus désastreux qu'il ne l'était réellement : la frégate naviguait sous pavillon tricolore, et ils pensèrent être tombés aux mains du Directoire.

L'ordre d'amener donné en anglais les rassura ; cependant, avant de monter à bord, le duc d'Orléans cria en anglais au lieutenant :

— Monsieur, je suis le duc d'Orléans, mes deux compagnons sont mes frères le duc de Montpensier et le comte de Beaujolais. Nous nous rendions à la Havane, veuillez prévenir le capitaine de notre présence.

Le capitaine accourut ; c'était celui qui fut depuis l'amiral Cochrane, et que nous avons connu à Paris chez le duc d'Orléans, rentré en France et habitant le Palais-Royal. Il annonça aux exilés qu'ils seraient les bienvenus à son bord, et leur envoya une corde pour faciliter l'ascension ; mais la corde, mal jetée ou mal saisie, échappa au duc d'Orléans qui tomba à la mer, mais qui, nageant parfaitement, en fut quitte pour un bain qui n'avait rien de dangereux sous cette température presque tropicale.

Ce que les princes avaient regardé d'abord comme un événement fâcheux était au contraire une bonne fortune. Le capitaine Cochrane mit sa frégate à la disposition du duc d'Orléans, et, ayant appris, comme nous l'avons dit, que les princes se rendaient à la Havane, voulut les y conduire lui-même.

Ils arrivèrent à cette destination le 31 mars.

Là ils furent arrêtés par des ordres formels de la cour de Madrid, qui défendaient positivement qu'on laissât les princes français entrer en Espagne.

La vieille inimitié entre le régent et Philippe V n'était pas morte.

Les princes avaient été bien reçus à la Havane, ils songèrent un instant à s'y arrêter et à y fonder un établissement ; mais le comte de Frobert, gouverneur général de l'île de Cuba, reçut, le 21 mai 1799,

l'ordre d'expulser les princes français des colonies espagnoles du Nouveau-Monde.

La Louisiane seule était exceptée, et les princes avaient autorisation d'y demeurer.

C'était le jour même où Bonaparte levait le siège de Saint-Jean-d'Acre, où le roi de Suède entraît dans la coalition, et où Souvarov s'emparait d'Alexandrie.

Le duc d'Orléans refusa cette étrange hospitalité, et, suivi de ses frères, il monta sur un parlementaire espagnol qui le conduisit aux îles anglaises de Bahama et d'Halifax, où le duc de Kent, fils du roi d'Angleterre et père de la reine Victoria, les reçut en princes, mais sans prendre sur lui cependant de leur donner passage pour l'Angleterre sur un bâtiment de l'État.

Force fut alors aux exilés de retourner aux États-Unis, qui, moins scrupuleux, facilitèrent leur passage pour Londres, où ils arrivèrent en janvier 1800.

CHAPITRE XXII.

Depuis trois mois, Bonaparte avait fait le 18 brumaire et se trouvait à peu près maître de la France.

Aussi, en débarquant à Falmouth et en apprenant les étranges nouvelles qui, de la France, se répandaient sur l'Europe, Louis-Philippe écrivait-il à Gouverneur Morris, son ancien protecteur, cette lettre qui constatait son étonnement.

30 janvier 1800.

« J'apprends qu'un paquebot va partir pour New-York, et je profite de cette occasion pour vous informer de notre heureuse arrivée, après une traversée de vingt et un jours, après peu de mauvais temps et sans avoir, Dieu merci, rencontré de croisières d'aucune espèce. Cependant, nous vîmes un vaisseau qui n'était pas anglais; il voulut bien, par bonheur, avoir peur de nous. Nous sommes d'autant plus heureux qu'en ce moment la mer est couverte de corsaires et que quatre paquebots viennent d'être pris.

« Les journaux ne parlent que de captures et de coups de vent.

« Je vous écrirai bientôt plus au long; mais je n'ai en ce moment à vous annoncer que notre bon retour. Vous voyez que je suis né heureux.

« Bonaparte, premier consul! l'abbé Sièyès son collègue!! et l'évêque d'Autun, son ministre!!! »

Le dix-neuvième siècle s'ouvrait pour Louis-Philippe par trois points d'exclamation.

En effet, la vue de ce qui se passait en Europe, cette grande réédification du monde moderne à sa genèse, devait bien étonner le fils de Philippe Égalité, l'écolier de madame de Genlis, l'élève de Dumouriez.

De Dumouriez qui, si étonné lui-même de ce qui se passait, écrivait les lignes suivantes, étrange démenti à sa conduite depuis sept ans.

« Vous m'indiquez comme chef d'une faction d'Orléans; vous m'englobez comme chef de cette faction, avec une dame célèbre par sa plume, qui, malheureusement pour elle, a écrit contre le jeune prince qui se trouve compromis par l'accusation que vous portez contre moi. Je connais très-peu cette dame, que je n'ai vue qu'à Tournai, en 1793, lorsqu'elle accompagnait la jeune et intéressante princesse que j'ai sauvée alors de la proscription et de la rage des Robespierre et des Marat. Je n'ai pas revu cette dame depuis; j'étais fort lié avec le jeune prince, c'est chez moi qu'il a fait sa réponse à l'écrit indiscret qu'elle avait lancé contre lui. Ces deux pièces ont été imprimées à Hambourg et sont connues de vous.

« Vous jugez donc bien qu'il ne peut y avoir aucune liaison entre nous et encore moins l'union nécessaire à une faction.

« Je n'ai pas besoin de défendre les trois jeunes princes de la branche infortunée que les scélérats veulent séparer pour jamais de l'arbre auguste qui a si longtemps honoré notre patrie. Je ne dirai que peu de mots sur le jeune duc d'Orléans. Il a pleuré avec moi la mort de Louis XVI, il s'est réuni à moi pour la venger, il a quitté avec moi la France; depuis lors il a continuellement voyagé en Suisse, en Danemark, en Norvège, en Laponie, en Suède, en Amérique, à la Havane, où il s'est rendu depuis un an avec ses frères. Quand, par qui, avec qui, comment pourrait-il, éloigné, errant et pauvre, communiquer, intriguer, comploter avec les scélérats de Paris, qui peut-être abusent de son nom, et qu'il ne connaît pas? Vous pouvez, Monsieur, dans la ville que vous habitez, prendre des informations précises sur sa conduite et son caractère. Vous êtes entouré de gens qui le connaissent particulièrement. Il n'a montré, partout où il a été, que de l'application, de la constance et des vertus.

« Quant à moi, Monsieur, si j'étais chef d'une faction usurpatrice, j'aurais ménagé les scélérats que dans tous mes écrits j'ai couverts d'opprobres. Je me serais réservé des moyens de raccommodement pour pouvoir rentrer en France et me rallier à mes complices.

« J'aurais évité de me montrer toujours royaliste, toujours attaché à l'ordre naturel de la succession. Tous mes écrits font foi de mes sentiments. Oui, Monsieur, je suis royaliste, je reconnais Louis XVIII pour mon légitime souverain. Tout mon espoir de la régénération de la France, réside dans ses vertus, son expérience, ses

lumières, sa clémence, et dans le retour de la nation à la vérité, à la raison, à l'amour de l'ordre, de ses lois et de ses rois.

« Tels sont les sentiments dans lesquels je veux vivre et mourir.

« J'ai l'honneur d'être, etc.

« DUMOURIEZ. »

On retrouvera cette lettre dans le *Spectateur du Nord*, du mois d'octobre 1799.

Au reste une déclaration des jeunes princes vint à l'appui de cette lettre de Dumouriez. Cette déclaration, qui devait être le pacte de réconciliation entre la branche aînée et la branche cadette, fut à peu près dictée par M. le comte d'Artois à M. le duc d'Orléans. Un double en fut envoyé à Louis XVIII, alors à Mittau, tandis que l'original demeurait aux archives du comte d'Artois à Londres.

Voici le texte de cette déclaration, qui, on en conviendra, ressemblait fort à une rétractation.

« Nous déclarons qu'étant convaincus que la majorité du peuple français partage tous les sentiments qui nous animent, nous faisons, tant au nom de nos loyaux compatriotes, qu'en notre propre nom, le serment solennel et sacré que nous avons prêté, sur notre épée, à notre roi, de vivre et de mourir fidèles à notre honneur et à notre souverain légitime. Si l'injuste emploi d'une force majeure parvenait, à ce qu'à Dieu ne plaise, à placer, *de fait et jamais de droit*, sur le trône de France tout autre que notre roi légitime, nous déclarons que nous suivrions, avec autant de confiance que de fidélité, la voix de l'honneur qui nous prescrit d'en appeler, jusqu'à notre dernier soupir, à Dieu, aux Français et à notre épée. »

Nous demandons comment aurait été reçu au Palais-Royal l'audacieux qui eût remis, le 8 août 1830, cette déclaration sous les yeux du roi Louis-Philippe I^{er}.

Grâce à cette déclaration, le duc d'Orléans et ses frères prirent à l'étranger la position de *princes français* et eurent part aux subventions accordées par l'Angleterre.

Leur part fut une rente de cinquante mille livres.

Au reste, ce rapprochement avait été ménagé depuis six mois par la duchesse douairière d'Orléans; elle avait écrit à Louis XVIII qui, à cette occasion, écrivait de son côté au duc d'Harcourt le 27 juin 1799:

« Je m'empresse de vous faire part, monsieur le duc, de la satisfaction que j'éprouve d'avoir pu exercer ma clémence en faveur de M. le duc d'Orléans, mon cousin. Sa respectable mère, cette princesse vertueuse, a été trop grande dans ses malheurs pour recevoir de ma part une nouvelle atteinte qui aurait porté le désespoir et la

mort dans son cœur. Elle a été l'intermédiaire entre son roi et son fils. J'ai recueilli avec sensibilité les larmes de la mère, les aveux et la soumission du jeune prince que son peu d'expérience avait livré aux suggestions coupables d'un père monstrueusement criminel.

« Cette détermination a été prise de l'aveu de mon conseil et j'ai la bien douce satisfaction de vous annoncer que ses membres ont proclamé d'une voix unanime les mots de clémence et de pardon.

« LOUIS. »

C'était, comme on le voit, un terrible usurier que Louis XVIII, et il faisait payer cher cette clémence et ce pardon qu'il ne donnait pas, mais qu'il prêtait pour avoir le droit de les reprendre.

Malgré ce rapprochement apparent, les relations étaient difficiles entre le duc d'Orléans et le comte d'Artois. Aussi le duc d'Orléans reprit-il son projet de voyage en Espagne. La duchesse douairière d'Orléans résidait à Sarria près Barcelone. Ses trois fils s'embarquèrent pour Minorque où ils trouvèrent une corvette napolitaine qui les conduisit à Barcelone.

Mais les susceptibilités de la cour d'Espagne étaient toujours les mêmes et les jeunes princes ne purent débarquer, force leur fut de retourner en Espagne sans avoir vu leur mère et sans avoir pu communiquer avec elle autrement que par lettres.

Cette communication eut pour résultat la réunion de la princesse Adélaïde avec sa mère.

Pendant ce temps, Bonaparte affermissait à Marengo son pouvoir naissant, non-seulement sur la France mais sur l'Europe, et s'appretait à prendre le titre d'empereur des Français en forçant le roi d'Angleterre à abandonner son titre de roi de France.

Ces nouvelles avaient une grande influence sur l'Europe. Le 21 janvier 1801, jour anniversaire de la mort de Louis XVI, l'empereur Paul avait-il réfléchi à cette étrange coïncidence de date? le 21 janvier 1801 l'empereur Paul abandonna la cause des Bourbons et invita Louis XVIII à s'éloigner de Mittau avec sa petite cour. L'invitation équivalait à un ordre. Louis XVIII quitta Mittau et passa en Prusse.

Mais la Prusse elle-même ne voulait rien faire de désagréable au premier consul et à la République française, de sorte que Louis XVIII

fut invité à quitter son titre de roi de France. Il n'y avait pas moyen de résister. Il prit celui de comte de Lille.

La fortune de Bonaparte marchait à pas de géant : le bonheur qui plane sur les hommes prédestinés l'accompagnait partout. Touché d'un boulet à Marengo, il en avait été quitte pour une égratignure. Menacé par la machine infernale de Carbon et de Saint-Régent, il avait vu la machine infernale, en éclatant, tuer autour de lui cinquante-six personnes et en blesser vingt-deux. Enfin il avait échappé à Georges Cadoudal, le plus terrible, peut-être, des conspirateurs armés contre lui, et dont la conspiration, en le délivrant de Moreau et de Pichegru, ses deux ennemis, lui fournit encore l'occasion de mettre à néant tous ces bruits d'intelligence répandus entre lui et les Bourbons.

Le duc d'Enghien, arrêté le 15 mars 1804 à Ettenheim, arrivé le 20 à Paris, était fusillé le 21 dans les fossés de Vincennes.

Enfin, le 2 novembre de la même année, le pape Pie VII partait de Rome, arrivait le 25 du même mois à Fontainebleau, se rendait à Paris le 28 dans la même voiture que Napoléon, et le 2 décembre le sacrait à Notre-Dame empereur des Français.

C'étaient là de rudes coups portés aux espérances des princes exilés.

CHAPITRE XXIII.

Suivons sur le futur roi de France, qui devait, à son tour, échapper à la machine infernale de Fieschi, aux balles d'Alibaud, de Meunier et de Lecomte, l'effet produit par ces divers événements.

La mort de Georges Cadoudal avait suivi de près l'exécution du duc d'Enghien, une partie des conjurés était morte sur l'échafaud, une autre avait été graciée par l'empereur, quelques-uns avaient pu fuir et s'étaient réfugiés en Angleterre.

Cette fois le comte d'Artois ne s'endormit pas dans une confiance absolue ; il manda chez lui un des officiers de Georges Cadoudal, dont

l'aptitude lui était comme; c'était Brèche qui, plus heureux que son général, avait pu retourner en Angleterre après la tentative de Paris.

— Connaissez-vous Dumouriez? lui dit le prince. — Non, Monseigneur, répondit Brèche.

— Tant pis; ses alentours vous sont-ils également étrangers? — Je ne les connais pas même de nom.

— Je le regrette beaucoup. — Pour quelle raison, Monseigneur? — Parce que je vous aurais engagé à les voir. — Pourquoi, Monseigneur? — Pour causer. — Sur quel sujet? — Sur ce qui vous ferait plaisir, peu importe. — Si ce n'est que cela, je verrai à me mettre en rapport avec Dumouriez ou avec ses amis. — Voyez cela le plus tôt possible.

Dumouriez habitait une petite maison de campagne près de Londres. Dès le lendemain Brèche s'y rendit et alla se promener près du jardin, ne paraissant occupé que d'en admirer l'élégance et les belles fleurs. Quelqu'un de la maison l'ayant remarqué, l'engagea poliment à entrer, ce qui fut accepté. La conversation s'entama en anglais, mais bientôt Brèche dit :

— Je vous crois Français comme moi, il nous serait plus commode de parler notre langue.

— Je suis de votre avis, répondit le personnage.

L'entretien ayant continué en français, Brèche demanda à son interlocuteur s'il était émigré; sur sa réponse qu'il était émigré, sur sa réponse qu'il était attaché au général Dumouriez, habitant de cette maison, il ajouta que lui aussi n'était pas tout à fait émigré, mais un compagnon de Georges, ce qui parut lui faire prendre à la conversation un intérêt plus vif.

— Et vous êtes allé à Paris avec lui? dit-il.

— Oui. Alors il entra dans la maison et revint bientôt inviter Brèche à déjeuner de la part de Dumouriez, ce qui fut accepté, et il suivit son guide qui le mit en présence du général.

On fit encore un tour de jardin.

— Vous étiez donc à Paris avec Georges, lui dit le général, c'est une grande perte pour le parti royaliste.

— Irréparable.

- Il reste encore bien des éléments.
- Sans doute ; mais qui saura s'en servir ?
- Oh ! les hommes capables ne manquent pas.
- J'en connais un, dit l'officier royaliste.
- Lequel ?
- Vous, général.

— Oh ! non ! j'ai commandé des armées républicaines ; sans être jacobin, j'en ai porté les couleurs. Jamais les royalistes ne me le pardonneront ; mais il est une autre personne qui conviendrait mieux.

- Qui donc ?
- Le duc d'Orléans.

— Comme vous il a commandé les troupes républicaines et il a été à la société des Jacobins.

— C'est vrai, mais on excuse chez un prince ce que l'on n'exuse pas chez un particulier.

— Reste à savoir si la chose conviendrait au duc d'Orléans et aux royalistes de l'intérieur.

— En ce qui regarde le prince, je puis vous répondre positivement ; quant aux royalistes, vous devez être plus éclairé que moi sur ce point.

— Mais un argument de cette nature conviendrait-il au gouvernement anglais, sans la participation duquel on ne peut rien entreprendre ?

— A cet égard, je puis vous assurer qu'il ne se rencontrera point de difficultés.

— Il ne me reste plus qu'une observation à faire, général, celle de savoir si un pareil projet recevrait l'approbation de la branche aînée ?

Sur cette objection, Dumouriez fit claquer en l'air son doigt du milieu et son ponce avec un geste ironique et il dit :

— Oh ! ma foi, ils approuveront ou ils n'approuveront pas ; mais nous n'en marcherons pas moins.

A l'effet produit par ces paroles, il jugea qu'il était allé trop loin et il s'empressa d'ajouter pour correctif :

— *Dans l'intérêt général de la cause royaliste.*

Brèche devina alors sans peine dans quel but le comte d'Artois

l'avait chargé de voir Dumouriez. Après quelques phrases insignifiantes, il prit congé. Le général prit son adresse, l'engageant à réfléchir sur l'intéressant objet de leur conversation.

Le lendemain, Brèche rendait compte de cette conversation au comte d'Artois, et le comte d'Artois, selon son habitude, dans ses moments de préoccupation, *se mordait la lèvre inférieure*.

Il dut se la mordre bien autrement encore à Rambouillet, lorsqu'il apprit que le duc d'Orléans était nommé lieutenant général du royaume, et à Cherbourg, lorsqu'il apprit que Louis-Philippe était proclamé roi.

Brèche retourna une seule fois chez Dumouriez et l'ouverture n'eut pas de suite.

Vers la fin de 1805, les premières propositions de servir contre la France furent faites au duc d'Orléans par le roi de Suède, Gustave IV, qui venait d'adhérer à la coalition.

Ici, nous touchons à la partie véritablement délicate de la vie du duc d'Orléans, puisque la popularité de Louis-Philippe reposa surtout sur ce qu'il n'avait jamais voulu servir contre la France.

Il est donc de notre devoir d'historien de ne marcher que pas à pas dans cette partie de la vie du roi et de ne rien attester que la preuve à la main.

L'agent de Gustave IV et des Bourbons était un nommé Fauche-Borel.

Voici comment il avait conquis la confiance des princes émigrés et du roi de Suède :

Malgré la protestation de Louis XVIII, Napoléon s'était fait empereur. La France l'avait proclamé et l'Europe l'avait à peu près reconnu.

La situation était grave pour le prétendant; il résolut, dans un congrès de famille, de rédiger, dans le but d'une restauration future, une déclaration de principes qui prouvât aux Français, qu'en cas de retour, il était prêt à faire des concessions à l'esprit de liberté qui avait chassé les Bourbons de France.

La difficulté était de savoir où l'on se réunirait.

On a vu que Paul I^{er} avait invité le roi à quitter Mittau. Louis XVIII

s'était, avec l'autorisation de la Prusse, retiré à Varsovie; mais en lui accordant cette hospitalité, la Prusse avait déclaré :

« Que cet asile avait un sens limité, qu'il ne pouvait être que pour abriter sa tête proscrite; mais qu'en aucun cas Varsovie ne pouvait servir de chef-lieu à un projet de la maison de Bourbon, contre le gouvernement établi en France et reconnu par la Prusse. »

On fit demander au roi Gustave IV une ville où tenir ce congrès, et il accorda la ville de Calmar, petite ville épiscopale de Norvège.

Le roi Louis XVIII et le comte d'Artois s'y trouvèrent le 5 octobre 1804.

Ce fut à cette réunion que furent posées les premières bases de la Charte.

Fauche-Borel avait été l'intermédiaire entre le prince français et le roi de Suède.

Fauche-Borel, sujet prussien, avait été compromis dans l'affaire de Piehegru; il était resté longtemps en prison et n'en était sorti que sur les vives instances du roi de Prusse.

Cette fois encore ce fut lui qui se fit fort de réconcilier à l'armée suédoise, le duc de Berry et le duc d'Orléans. Le roi Gustave lui donna tout pouvoir de traiter avec les deux jeunes princes.

Mais si vite qu'eût agi Fauche-Borel, la fortune de Napoléon avait marché plus vite encore que lui. La bataille d'Austerlitz avait amené la paix de Presbourg, et la paix de Presbourg l'anéantissement de la coalition.

L'auteur de la Vie anecdotique du roi Louis-Philippe nie que le prince ait accepté les offres du roi de Suède et ait consenti à se réconcilier à la coalition; mais l'auteur de sa vie publique et privée l'affirme. Nous ne déciderons point entre eux et nous, nous nous contenterons de citer une lettre que le jeune prince écrivait, le 5 novembre 1806, à M. le comte d'Entraigues, chargé par l'Angleterre d'une mission près de la Russie.

On y verra un passage sur la Pologne qui ne manque pas d'intérêt :

« J'ai bien du regret, mon cher comte, de me trouver engagé demain. Je serai libre dimanche et vous me feriez plaisir de venir dîner avec moi.

« Nous aurons le comte de Starhemberg, qui sait vous apprécier et qui désire vous revoir et cultiver votre connaissance. J'ai pensé que ce jour-là vous conviendrait mieux que tout autre, parce que dans ce pays-ci le dimanche est un jour mort pour les affaires et qu'il appartient de droit aux amis qu'on a.

« Si vous voulez venir avant le diner, nous causerons à notre aise et puis nous causerons généralement pendant et après le diner. Je pense comme vous que tout est très-mal ; mais que tout est loin d'être perdu. Avec de l'énergie et de la vigueur tout peut et doit être rétabli. Il faut que l'empereur de Russie ne souffre pas la paix de la Prusse ; il faut, si elle est faite, qu'il ne la reconnaisse pas. Il doit mettre en mouvement toutes les forces de son vaste empire, pour empêcher la résurrection révolutionnaire de la Pologne, et il le doit également, soit que la Prusse ait la lâcheté de s'y soumettre, soit qu'elle ait le courage de s'y opposer. Le sort de l'empire de Russie, comme celui de la Prusse, dépend de celui de la Pologne. Je ne crois point que *Buonaparte* essaie de forcer l'Oder cet hiver ; s'il le fait et qu'il y réussisse, je pense que ce mouvement peut et doit lui faire trouver son Pultawa et que l'empereur Alexandre pourra venger Austerlitz et réparer Auerstadt. Il ne faut que de la célérité, de la vigueur et surtout de la résolution. Nous causerons de tout cela à fond et si vous trouvez que mes idées en soient dignes, votre plume de feu les transmettra.

« Recevez, mon cher comte, l'assurance bien sincère de ma considération et de tous mes sentiments pour vous,

« L.-P. D'ORLÉANS. »

CHAPITRE XXIV.

Ce fut vers ce temps que mourut le pauvre duc de Montpensier, toujours souffrant depuis sa captivité à Marseille. Atteint d'une maladie de poitrine, il s'éteignit doucement et lentement à Saltill, près Windsor. Il fut enterré à Westminster, où nous avons salué sa tombe en allant déposer Louis-Philippe dans la sienne.

Le comte de Beaujolais ne lui survécut que bien peu de mois. Atteint de la même maladie qui venait de tuer son frère, on lui conseilla un climat plus doux ; les deux seuls endroits, les deux seuls ports d'une latitude tempérée que l'état de l'Europe laissât aux prospères étaient Malte ou Madère ; le comte de Beaujolais choisit Malte ; car Malte c'était encore l'Angleterre. Le duc d'Orléans l'y accompagna ; mais à Malte la chaleur était si étouffante, qu'un médecin proposa Nicolosi, c'est-à-dire les régions moyennes de l'Etna. On écrivit au roi Ferdinand IV qui accorda la permission, mais quand cette permission arriva, le comte de Beaujolais était mort.

Le jeune prince fut enterré pendant les premiers jours de juin 1808, dans l'église Saint-Jean, avec les plus grands honneurs.

En 1829, le duc d'Orléans, pendant un voyage qu'il fit en Angleterre, fit élever dans l'église de Westminster, un monument au duc de Montpensier, et en 1843, il remplit le même devoir pieux envers le comte de Beaujolais.

Puis, singulière destinée de cet homme, il s'en retourna mourir à son tour en exil, comme y étaient morts ses deux frères.

Ce fut du rocher de Malte, ce fut au chevet de son frère mourant que, le 17 avril 1808, le prince Louis-Philippe écrivit cette lettre à Dumouriez :

Hélas ! c'est pour les hommes politiques surtout qu'a été fait le terrible proverbe *Scripta manent*.

« Ma position bizarre présente quelques avantages que je puis m'exagérer, mais dont il me semble qu'on pourrait tirer parti, ce

qui est tout ce que je demande. Je suis prince français, et cependant je suis Anglais, d'abord par besoin, parce que nul ne sait mieux que moi que l'Angleterre est la seule puissance qui veuille et qui puisse me protéger; je le suis par principe, par opinion et par toutes mes habitudes. Dans ma conversation avec la reine, nous allons beaucoup plus loin que je ne veux vous mener dans une lettre, et c'est après ces conversations que cette princesse me témoigne le regret que je ne puisse pas entreprendre d'exécuter ce dont je lui ai fait sentir la nécessité; mais je lui dis que mon *curricie* (Dieu le bénisse!) m'attend sur la route d'Hamptoncourt, que je dois y être rassis au mois de juin; et mon traitement et la protection de l'Angleterre, que je ne suis nullement disposé à abandonner... Vous pensez bien que si la guerre qui s'allume en Italie m'offre quelque chance de m'y *fourrer*, le *curricie* attendra. Ici il y a une armée anglaise, à laquelle cependant il pourrait ne pas être inutile que je fusse Napolitain; mais pour que ma coopération lui soit bien utile, peut-être seulement pour qu'elle la veuille ou qu'elle la permette, il faut que le gouvernement s'explique, il faut au moins qu'il daigne m'approuver ou qu'on sache d'une manière catégorique si je leur conviens ou non.

« Vous me feriez un vrai plaisir, vous me rendriez un grand service, de faire sentir cela à M. Canning, de le mettre au fait de la position où je me trouve, et de lui faire sentir que je peux probablement leur être bon à quelque chose, et que c'est le plus sincère comme le plus ardent de mes désirs. Il importe à l'Angleterre d'arracher les îles Ioniennes aux Français. On y trouvera plus de six mille hommes de garnison, dont deux mille Italiens et quinze cents Albanais et Épirotes, qui feront sur-le-champ de très-bons soldats pour sa cause contre les Français. Elle en aura alors la disposition, et l'Autriche accédera à tout, pourvu que les Français en soient exclus.

« Si elle me croit un personnage convenable pour ces îles, je suis tout prêt et j'en serai enchanté; je vous répons que j'y aurai bientôt un petit noyau de troupes avec lequel je ferai du tapage... Si l'Angleterre ne veut pas penser à moi, j'en suis tout consolé et je

chercherai fortune ailleurs. — Mais je crois vraiment que cela pourrait aller ; ruminez cela dans votre bonne tête, et je suis sûr que votre amitié pour moi vous fera faire tout ce qui sera possible.»

CHAPITRE XXV.

Malheureusement, cette fois-là comme l'autre, la rapidité des victoires napoléoniennes empêcha la réponse d'arriver ; la paix de Tilsitt détruisit les projets de 1808, comme la paix de Presbourg avait détruit ceux de 1805. Au milieu de tout cela, et pendant un séjour assez long qu'il fit à Palerme, les préliminaires d'un mariage avaient été arrêtés entre le duc d'Orléans et Marie-Amélie, fille de Ferdinand de Naples et de Caroline d'Autriche, sœur de Marie-Antoinette, laquelle était loin de se douter, à cette époque, que deux ans plus tard, Napoléon, en épousant Marie-Louise, deviendrait son neveu et celui de Louis XVI.

Mais ce qui n'était plus un doute, c'était une guerre avec l'Espagne.

Napoléon, pour punir Jean VI de son alliance avec les Anglais, avait ordonné à Junot d'envahir la Péninsule avec vingt-quatre mille hommes.

Junot entra dans Lisbonne le 30 novembre 1807, et proclama la déchéance de la maison de Bragance.

Le 19 mars 1808, c'est-à-dire au moment où le duc d'Orléans et son frère étaient en route pour Malte, Charles IV était forcé d'abdiquer à Aranjuez, en faveur de son fils, qui, le même jour, à la grande joie du peuple espagnol, était proclamé roi d'Espagne et des Indes, sous le nom de Ferdinand VII.

Ce qui rendait le peuple espagnol si joyeux, c'est qu'il était délivré du gouvernement de don Manuel Godoi, et de la reine Maria-Luisa.

Cette abdication ne faisait pas tout à fait les affaires de Napoléon ; l'empereur des Français, roi d'Italie, avait sans doute déjà jeté les

yeux sur l'Espagne, pour en faire la dotation de quelque prince de sa famille, comme il avait fait du trône de Naples et du royaume de Hollande. Or, un jeune prince porté au trône par un mouvement national était plus difficile à déposséder qu'un vieux roi imbécile et infirme.

Napoléon s'était donc interposé entre le père et le fils, et les appelant tous deux à Bayonne, il força Ferdinand VII de rendre à Charles IV la couronne qu'il lui avait enlevée le 19 mars, et que Charles IV lui avait cédée à lui, Napoléon, par le traité du 3 mai 1808.

Il y eut alors une mutation dans les couronnes, Murat passa roi de Naples, et Joseph roi d'Espagne.

Ce fut alors que Ferdinand, réfugié lui-même à Palerme, résolut d'envoyer son second fils, le prince Léopold, faire ses premières armes pour soutenir la nationalité espagnole.

Cette fois le duc d'Orléans résolut de faire tout ce qui lui serait possible pour prendre une part active à la guerre, et nous donnons entière et textuelle la lettre qu'il écrivit à sa future belle-mère, le 18 juillet 1808.

« Madame,

« Les bontés dont Votre Majesté vient de me combler et la franchise si noble et si digne d'elle avec laquelle elle a daigné me questionner sur un point relativement auquel il me tardait de pouvoir manifester mes sentiments, me l'ont espéré qu'elle me pardonnera de l'importuner d'une lettre où je puisse les répéter et les constater de la manière la plus formelle, la plus positive et la plus solennelle. Plus j'éprouve de satisfaction à profiter de la permission que Votre Majesté a daigné m'accorder de la rendre dépositaire des sentiments qui m'animent, et dont j'ai fait profession depuis longtemps, et plus je désire le faire par *écrit*, et de manière à défier toutes les insinuations de l'envie et de la calomnie, quel que soit le succès de mes efforts, ou le sort que la Providence me destine. J'ose donc espérer que Votre Majesté me pardonnera de lui parler de moi, autant que je vais être obligé de le faire pour atteindre ce but.

« Je suis lié, Madame, au roi de France, mon aîné et mon maître, par tous les serments qui peuvent lier un homme, par tous les devoirs qui peuvent lier un prince, je ne le suis pas moins par le sentiment de ce que je me dois à moi-même, que par ma manière d'envisager ma position, mes intérêts, et par le genre d'ambition dont je suis animé.

« Je ne ferai point ici de vaines protestations : mon objet est pur, mes expressions seront simples. *Jamais je ne porterai de couronne, tant que le droit de ma naissance et l'ordre de succession ne m'y appelleront pas. Jamais je ne me souillerai en m'appropriant ce qui appartient légitimement à un autre prince. Je me croirais AVILLÉ, DÉGRADÉ en m'abaissant à devenir le successeur de Buonaparte, en me plaçant dans une situation que je méprise, que je ne pourrais atteindre que par le*

parjure le plus scandaleux et où je ne pourrais espérer de me maintenir quelque temps que par la SCÉLÉRATESSE ET LA PERFIDIE, dont il nous a donné tant d'exemples. Mon ambition est d'un autre genre : j'aspire à l'honneur de participer au renversement de son empire, à celui d'être un des instruments dont la Providence se servira pour en délivrer l'espèce humaine, pour rétablir sur le trône de nos ancêtres le roi, mon aîné et mon maître, et pour replacer sur leurs trônes tous les souverains qu'il a déposés.

« J'aspire peut-être plus encore à l'honneur d'être celui qui montre au monde que quand on est ce que je suis, *on dédaigne, on méprise l'usurpation*, et qu'il n'y a que des parvenus sans naissance et sans âme qui s'emparent de ce que les circonstances peuvent mettre à leur portée, mais que l'honneur leur défend de s'approprier. La carrière des armes est la seule qui convienne à ma naissance, à ma position et en un mot à mes goûts. Mon devoir s'accorde avec mon ambition, pour me rendre avide de la parcourir, et je n'ai point d'autre objet. Je serai doublement heureux d'y entrer, si elle m'est ouverte par les bontés de Votre Majesté et par celles du roi son époux, et si mes faibles services peuvent jamais être de quelque utilité à leur cause, j'ose dire à la nôtre et à celle de tous les souverains, de tous les princes et de toute l'humanité.

« Que Votre Majesté daigne agréer, etc. »

La lettre du duc d'Orléans arrivait dans un moment d'autant plus opportun que le conseil de régence d'Espagne, présidé par Castanos, venait de demander au roi de Naples qu'un prince de son auguste maison voulût bien commander une armée espagnole et fût accompagné du sérénissime duc d'Orléans, dont la participation aux affaires de la Péninsule ne pouvait manquer de fomenter une insurrection en France.

L'offre que le duc d'Orléans faisait de son épée fut donc agréée, et il s'apprêta à partir comme mentor de son futur beau-frère.

Mais comme il ne voulait rien faire que de l'agrément du chef de la famille, il envoya à Louis XVIII la lettre qu'il avait écrite à la reine Caroline, en l'accompagnant de la lettre suivante :

« Sire,

« Il m'est enfin permis de me livrer à l'espérance que j'aurai bientôt l'occasion de signaler mon zèle pour le service de Votre Majesté et mon dévouement à sa personne. Les derniers événements qui ont eu lieu en Espagne, la captivité des deux rois et des infants, et le soulèvement général de toute la nation espagnole contre la tyrannie et les usurpations de *Buonaparte*, viennent de décider le roi des Deux-Siciles à envoyer en Espagne son second fils, le prince Léopold, *pour y exercer l'autorité royale, en l'absence des princes, ses aînés*. Me trouvant en ce moment à la cour de Leurs Majestés Siciliennes, je me suis empressé de profiter de cette occasion inattendue, pour sortir de la pénible inaction à laquelle nous sommes réduits depuis si longtemps. J'ai sollicité, Sire, la permission d'accompagner en Espagne ce jeune prince que ses qualités personnelles et la noble ardeur dont il est animé rendent digne de la grande

entreprise dont il va être chargé. J'ai demandé à être admis à l'honneur de servir dans les armées espagnoles contre Buonaparte et ses satellites, et Leurs Majestés ont daigné me l'accorder. Je sens que j'aurais dû préalablement solliciter l'agrément de Votre Majesté, mais j'ai pensé qu'il ne pouvait être douteux. Je me suis flatté que mon zèle serait mon excuse et que vous sentiriez, Sire, que je n'aurais pas pu l'attendre, sans laisser échapper une de ces occasions uniques, qu'en général on cherche inutilement à faire renaître quand on a eu le malheur de les manquer.

« Je suis comblé des bontés de Leurs Majestés Siciliennes, et les expressions me manquent pour exprimer la reconnaissance dont elles me pénètrent. On a cherché, Sire, à m'entraver et à paralyser mon zèle, en s'efforçant d'insinuer des soupçons injurieux à mon caractère dans l'esprit de Leurs Majestés; la reine a daigné m'en instruire, avec la franchise la plus noble, et il ne m'a pas été difficile d'en effacer jusqu'à la moindre trace, car la grande âme de Sa Majesté sait triompher de ses préventions, quand elle s'aperçoit qu'elles sont sans fondement. Cependant en me rappelant que *verba volant et scripta manent*, j'ai voulu remettre entre les mains de la reine le témoignage écrit de ce que j'avais eu l'honneur de lui dire verbalement, et j'espère que Votre Majesté me pardonnera la liberté que je prends de lui envoyer une copie de cette lettre.

« Sire, puissé-je avoir bientôt le bonheur de combattre vos ennemis, puissé-je avoir le bonheur plus grand encore de participer à les faire rentrer sous le gouvernement paternel, sous la protection tutélaire de Votre Majesté ! Je sais, Sire, que le rétablissement de Votre Majesté est un des vœux les plus chers que forment Leurs Majestés Siciliennes, et le prince Léopold est animé des mêmes sentiments. Nous ne pouvons pas pénétrer les desseins de la Providence et connaître le sort qui nous attend en Espagne; mais je ne vois qu'une alternative : ou l'Espagne succombera, ou son triomphe entraînera la chute de Buonaparte. Je ne serai qu'un militaire espagnol tant que les circonstances ne seront pas de nature à déployer avec avantage l'étendard de Votre Majesté; mais nous ne manquerons pas l'occasion, et si, avant que j'aie pu recevoir ses ordres et ses instructions, nous pouvions déterminer l'armée de Murat, ou celle de Junot à tourner leurs armes contre l'usurpateur; si nous pouvions franchir les Pyrénées et pénétrer en France, *ce ne sera jamais qu'au nom de Votre Majesté, proclamé à la face de l'univers et de manière à ce que, quel que soit notre sort, on puisse toujours graver sur nos tombes : Ils ont péri pour leur roi et pour délivrer l'Europe de toutes les usurpations dont elle est souillée.*

« Que Votre Majesté daigne agréer avec sa bonté ordinaire l'hommage de mon profond respect et de mon entier dévouement. Je suis, Sire, de Votre Majesté, le très-humble, très-obéissant et très-fidèle serviteur et sujet,

« L.-P. D'ORLÉANS. »

Palerme, 49 juillet 1808.

Mais le ministère anglais en avait décidé tout autrement que n'en avaient fait les deux princes. En arrivant devant Gibraltar, ils trouvèrent lord Collingwood, commandant de la forteresse, muni d'un ordre qu'il leur signifia.

Cet ordre retenait le prince Léopold prisonnier, et commandait le retour immédiat en Angleterre du duc d'Orléans.

Le prince ne lit que prendre pied à Londres; il sollicita ardem-

ment la permission d'aller rejoindre sa mère à Port-Mahon, mais la seule chose qu'il put obtenir, fut d'être transporté à Malte, sans toucher aucun point de l'Espagne.

Au moment de s'embarquer, le duc fut rejoint à Portsmouth par sa sœur : il y avait quinze ans que les deux pauvres exilés ne s'étaient vus : cette réunion fut une grande joie pour ces deux cœurs endoloris ; sans doute ce fut en ce moment qu'ils jurèrent de ne se plus quitter, serment qu'ils ont tenu si fidèlement dans ce monde et dans l'autre.

A Malte les attendait un pieux pèlerinage à la tombe de leur frère. Hélas ! c'est une chose étrange que la façon dont l'exil a semé par le monde la tombe des Bourbons ; Mesdames, sœurs de Louis XVI, à Rome et à Trieste, le comte de Beaujolais à Malte, le duc de Montpensier à Westminster ; le roi Charles à Goritz, le roi Louis-Philippe à Claremont !

Et qui sait dans quelle partie du monde s'endormiront du dernier sommeil les débris de cette grande race qui a régné huit siècles sur la France.

Le refus qu'avait fait l'Angleterre de laisser le prince accomplir sa mission en Espagne était un violent échec porté à son mariage avec la fille de Ferdinand. Louis-Philippe comprit que sa présence était urgente à Palerme ; il quitta Malte, laissant sa sœur aux soins de madame de Montjoie, puis comme il trouvait les dispositions mauvaises à la cour de Sicile, il écrivit à sa mère, sur laquelle il comptait pour vaincre les répugnances de la reine Caroline, de venir le rejoindre à Cagliari, où il allait l'attendre ; mais il l'attendit vainement, on n'avait pas plus permis à la mère d'aller rejoindre son fils, qu'on n'avait promis au fils de venir rejoindre sa mère ; force fut donc au prince de retourner à Palerme ; là il apprit par sa sœur, qui accourait de Malte, pour lui donner cette bonne nouvelle, que la défense du cabinet de Saint-James était levée : le duc d'Orléans et la princesse Adélaïde, s'embarquèrent aussitôt pour Mahon, mais de son côté la duchesse d'Orléans, désireuse de revoir le plus tôt possible ses enfants, s'embarquait pour la Sicile : les deux bâtiments se croisèrent, et en arrivant à Port-Mahon, le duc d'Orléans

et sa sœur apprirent que leur mère était partie depuis trois jours pour Palerme.

Ils revinrent donc sur leurs pas, et après cette course à travers les mers, commencée en 1797, et toujours inutilement poursuivie pour se rejoindre, la mère et les enfants se trouvèrent réunis, le 15 octobre 1809, dans le palais de Santa-Cruz, à un quart de lieue de Palerme.

Le duc d'Orléans avait deviné juste : la présence de sa mère aplanit tous les obstacles, et le 25 novembre suivant, Louis-Philippe et Marie-Amélie furent unis dans la charmante petite chapelle byzantine del Palazzo-Reale.

J'ai toujours eu une pieuse vénération pour la reine Marie-Amélie, quoique sa race ait été mortelle à la mienne, quoique son père Ferdinand et sa mère Caroline aient empoisonné mon père dans les cachots de Brendizi ; mais je ne suis pas de ceux qui font retomber sur les innocents les crimes des coupables, et je puis le dire, les vertus de la fille ont sauvé de sanglantes pages au Claude napolitain et à la Messaline viennoise ; peut-être un jour ma vengeance filiale évoquera-t-elle les deux ombres sanglantes, et les forcera-t-elle à poser, nues et hideuses devant la postérité ; peut-être un jour l'assassin de Caracciolo et la maîtresse d'Acton auront-ils à me rendre compte des caresses paternelles qu'ils m'ont enlevées à l'âge où l'on sait à peine ce que c'est qu'un père ; mais pour cette terrible exécution de deux cadavres, j'attendrai que la pieuse exilée soit couchée, pâle, froide et sourde près de l'époux qui lui a juré fidélité dans cette chapelle, qui vient d'éveiller en moi ce lugubre souvenir.

Or, voilà ce que je voulais dire à propos de cette chapelle.

J'étais à Palerme en 1835, et je la visitais avec ce religieux respect que j'ai pour les lieux saints ; il me sembla alors que ce serait une joie pour cette reine sur le trône que d'avoir un souvenir de ses jours d'exil, et que, parmi les souvenirs de ces jours-là, le plus doux serait une image de cette chapelle où avaient été échangés des serments si chastement tenus. Je priai donc Jadin, mon compagnon de voyage, d'en faire un dessin dans lequel il fondrait tout ensemble et son talent et son cœur.

Jadin se mit à l'œuvre, et passa huit jours sous ces voûtes étincelantes de mosaïques qui passèrent sur son carton jusque dans leurs moindres détails.

Nous rapportâmes le dessin en France, et notre premier soin, en arrivant à Paris, fut de l'envoyer à la reine, accompagné d'une lettre qui essayait de lui faire comprendre ce qu'il y avait de pieuse vénération dans l'envoi que nous nous permettions de lui adresser.

Huit jours après, je ne sais quel serviteur de la maison vint demander à Jadin combien on lui devait; Jadin balbutia, il ne comprenait pas qu'on lui dût quelque chose.

Le surlendemain on lui envoya cent écus.

On était quitte avec le peintre.

Hélas ! pauvres princes de la terre, savez-vous ce qui vous précipite de si haut dans les révolutions? c'est que vos cœurs secs, et lassés par la flatterie, n'ont jamais su battre à l'unisson des cœurs loyaux et généreux qui avaient pitié de votre grandeur, et qui essayaient de vous en consoler; de sorte qu'au jour de la chute, ne vous étant attachés à rien, vous ne pouvez vous retenir à rien, et que vous roulez au fond du précipice, les mains déchirées par les ronces et les épines, qui seules avaient poussé autour de vous.

Ce mariage tant désiré par le duc d'Orléans sembla lui apporter la double réalisation de ses vœux : dans les premiers jours de mai 1810, une frégate espagnole vint, au nom de la régence de Cadix, supplier le duc d'Orléans, *de se mettre à la tête des armées victorieuses de l'Espagne, et en promettant la liberté à la France opprimée, de délivrer le trône de ses ancêtres, et de rétablir l'ordre en Europe, en proclamant le triomphe de la vertu sur la tyrannie et l'immoralité.*

Comme cette demande de la régence répondait aux plus ardents désirs du duc d'Orléans, il se hâta d'accepter, répondit le 7 mai par un manifeste dans lequel il rappelait les services que son aïeul, le régent, avait rendus au trône d'Espagne, et où il promettait de faire de son mieux pour suivre l'exemple donné un siècle auparavant.

En conséquence, le 22 mai, le prince s'embarqua sur la frégate la *Vengeance*, le nom du bâtiment promettait et s'accordait avec la situation.

Mais il était décidé dans les décrets de la Providence que Dieu, qui sans doute avait ses desseins sur lui, ne permettrait pas que le duc d'Orléans servit contre la France.

A son arrivée à Tarragone, le gouverneur lui déclara qu'il ne pouvait lui remettre le commandement. Pendant le voyage du prince, il avait reçu de nouveaux ordres, qui, s'ils étaient rigoureusement exécutés, forçaient le duc d'Orléans de retourner en Sicile, sans même toucher la terre d'Espagne.

Le prince, désespéré, se remit en mer, mais il ne voulut pas quitter la Péninsule sans tenter un dernier et suprême effort, il fit mettre le cap sur Cadix, où il arriva le 20 juin.

Le même jour il visita les membres de la régence, ceux-là même qui lui avaient écrit, et se mit à leur disposition.

Cette fois encore c'était l'Angleterre qui se mettait en travers des desirs du prince français; son ambassadeur avait déclaré que si un commandement quelconque était donné au duc d'Orléans, les troupes anglaises évacueraient à l'instant même le territoire espagnol.

Louis-Philippe essaya d'en appeler aux cortès de cette décision; le 30 novembre, il se présenta à la porte de la salle de leurs séances, qui se tenaient dans l'île de Léon, mais cette porte resta fermée devant lui.

Il n'y avait pas à lutter contre un mauvais vouloir si général, le duc d'Orléans se rembarqua pour la Sicile, et en arrivant à Palerme, il trouva sa femme accouchée d'un prince qui reçut sur les fonts de baptême, où le tinrent le roi de Sicile et la duchesse douairière d'Orléans, les noms de Ferdinand-Philippe-Louis-Charles-Henri-Joseph d'Orléans, duc de Chartres.

C'est le même dont, trente-deux ans plus tard, le 13 juillet 1842, il recevait le dernier soupir.

Mort terrible, inattendue, pleine de larmes, mais providentielle s'il en fut; mort qui supprimait le seul obstacle qui existât entre la monarchie et la république.

Quand le prince rentra à Palerme, il trouva la Sicile toute prête pour une révolution; le despotisme de la reine Marie-Caroline, l'insouciance du roi Ferdinand avaient exaspéré les Siciliens; de tous

côtés des émeutes éclatèrent ; lord Bentinck et ses vingt-cinq mille hommes intervinrent, Ferdinand abdiqua en faveur de son fils, et Marie-Caroline, poursuivie par la haine de ses anciens sujets, retourna en Autriche, où elle mourut près de Vienne, au château de Melzendorff, le 7 septembre 1814, empoisonnée, selon toute probabilité, dans une glace.

Pendant ce temps, les destins de Napoléon s'accomplissaient ; la Providence, dans ses desseins inexplicables, ouvrait, pour lui, l'ère des grandes infortunes. Le froid apportait son aide à la coalition vaincue ; la trahison achevait l'œuvre du froid ; le bulletin de Leipzig avait porté l'épouvante jusqu'à Paris ; la campagne de 1814 avait brillé comme un dernier reflet du génie du vainqueur d'Arcole, des Pyramides et d'Austerlitz. Enfin, le 3 avril, un décret du sénat avait proclamé la déchéance, non-seulement de Napoléon mais de sa dynastie.

Le 3 mai, à six heures du soir, Napoléon débarquait à l'île d'Elbe, dont le traité de Fontainebleau lui garantissait la souveraineté avec un revenu de deux millions et une armée de quatre cents hommes.

Déjà depuis quelque temps le duc d'Orléans avait écrit cette lettre au roi Louis XVIII :

« Sire,

« Est-il possible qu'un meilleur avenir se prépare, que votre étoile se dégage enfin « des nuages qui la couvrent, que celle du *monstre* qui accable la France pâlisse à « son tour ! Que ce qui se passe maintenant est admirable, *que je suis heureux du* « succès de la coalition ! il est temps qu'on achève la ruine de la révolution et des « révolutionnaires. Mon vif regret est que le roi ne m'ait point autorisé, selon mon « désir, d'aller demander du service aux Souverains. Je voudrais, en retour de « mes erreurs, contribuer de ma personne à ouvrir au roi le chemin de Paris. Mes « vœux, du moins, hâtent la chute de Bonaparte *que je hais autant que je le méprise.* « Dieu veuille que sa chute soit prochaine ! je la demande chaque jour au ciel dans « mes prières. »

Il est curieux de rapprocher cette lettre du duc d'Orléans, écrite en 1814, de ce décret avec lequel Louis-Philippe essayait, en 1840, de raviver sa popularité qui commençait à baisser.

Le 12 mai 1840, cette grande résolution fut annoncée en ces termes aux Chambres françaises :

« Messieurs, le roi a ordonné à S. A. R. monseigneur le prince de Joinville de se rendre avec sa frégate à l'île Sainte-Hélène pour y recueillir les restes mortels de l'empereur Napoléon.

« La frégate chargée des restes mortels de Napoléon se présentera, au retour, à l'embouchure de la Seine ; un autre bâtiment les rapportera jusqu'à Paris. Ils seront déposés aux Invalides. Une cérémonie solennelle, une grande pompe religieuse et militaire, inaugurerà le tombeau qui doit les garder à jamais.

« Il importe, en effet, à la majesté d'un tel souvenir, que cette sépulture auguste ne demeure pas exposée sur une place publique, au milieu d'une foule bruyante et distraite. il convient qu'elle soit placée dans un lieu silencieux et sacré, où puissent la visiter avec recueillement tous ceux qui respectent la gloire et le génie, la grandeur et l'infortune.

« Il fut empereur et roi ; il fut le souverain légitime de notre pays. A ce titre, il pourrait être inhumé à Saint-Denis ; mais il ne faut pas à Napoléon la sépulture ordinaire des rois. Il faut qu'il règne et commande encore dans l'enceinte où vont se reposer les soldats de la patrie, et où iront toujours s'inspirer ceux qui seront appelés à la défendre. Son épée sera déposée sur sa tombe.

« L'art élèvera sous le dôme, au milieu du temple consacré par la religion au Dieu des armées, un tombeau digne, s'il se peut, du nom qui doit y être gravé. Ce monument doit avoir une beauté simple, des formes grandes, et cet aspect de solidité inébranlable qui semble braver l'action du temps. Il faut à Napoléon un monument durable comme sa mémoire...

« Désormais la France, et la France seule, possédera tout ce qui reste de Napoléon ; son tombeau, comme sa renommée, n'appartiendra à personne qu'à son pays.

« La monarchie de mil huit cent trente est l'unique et légitime héritière de tous les souvenirs dont la France s'enorgueillit. Il lui appartenait sans doute à cette monarchie, qui, la première, a rallié toutes les forces et concilié tous les vœux de la révolution française, d'élever et d'honorer sans crainte la statue et la tombe d'un héros populaire ; car il y a une chose, une seule, qui ne redoute pas la comparaison avec la gloire : c'est la liberté. »

CHAPITRE XXVI.

Louis XVIII, appelé au trône de France, quitta Hartwel le 18 avril, fit son entrée à Londres le 20, traversa le détroit dans un yacht royal, débarqua à Calais et se rendit directement à Saint-Ouen, où *il octroya* la Charte constitutionnelle.

Le 23 avril le duc d'Orléans, demeuré à Palerme au milieu des troubles qui venaient d'agiter la Sicile, ignorait encore l'abdication de l'empereur et l'avènement au trône de Louis XVIII, lorsque tout à coup on annonce l'entrée dans le port d'un bâtiment anglais porteur

de nouvelles de France. Aussitôt le duc d'Orléans court à l'hôtel de la Marine où loge l'ambassadeur. Celui-ci tenait le *Moniteur* à la main, et, le présentant au prince :

— Recevez mes compliments, Monseigneur, lui dit-il, Napoléon est déchu et les Bourbons sont rétablis sur le trône de leurs pères.

Deux heures après tous les canons de Palerme tonnaient en l'honneur de cet événement.

Le capitaine du bâtiment anglais avait ordre, de la part de lord Williams Bentinck, de se mettre à la disposition du prince s'il voulait revenir en France.

Le prince accepta sans hésiter, et, dès le lendemain, c'est-à-dire le 24 avril, il quitta Palerme accompagné d'un seul valet de chambre; et, arrivé à Paris dans les premiers jours de mai, il descendit inconnu dans un hôtel de la rue Grange-Batelière, et, à l'instant même, sans prendre le temps de changer d'habit, tant est puissante l'attraction de la maison natale, il s'achemina vers le Palais-Royal par la rue de Richelieu, pénétra dans le jardin, le parcourut en tous sens, et, traversant la cour des Colonnes, se présenta à la porte du grand escalier.

Cette porte était ouverte.

Le duc d'Orléans se précipita sous le vestibule, et, malgré la résistance du suisse qui le prenait pour un fou, s'élança vers le grand escalier, mais arrivé là, il tomba à genoux et, tout sanglotant, il baisa la première marche.

Ce fut alors seulement que le suisse se douta que cet étranger était à la fois l'ancien et le nouveau maître.

Puis, comme il était important de prendre langue afin de savoir dans quel milieu on allait se retrouver, avant de se présenter au roi dont la bienveillance était douteuse et l'accueil incertain, le duc d'Orléans commença par visiter ses vieux amis Valence, Macdonald et Beurnonville.

Après eux vint le tour de madame de Genlis.

Il s'était informé et avait appris que madame de Genlis avait été logée à l'Arsenal par le gouvernement de l'empereur, lequel lui faisait une pension et lui accordait ce logement par-dessus le mar-

ché, en vertu de l'exactitude qu'elle avait de correspondre rectement avec lui.

Sur quoi roulait cette correspondance, c'est ce que nous ne saurions dire. Cette correspondance était *trop secrète* pour avoir jamais été publiée.

— Ah! c'est vous! s'écria madame de Genlis en apercevant son ancien élève, *j'espère qu'enfin vous ne pensez plus à être roi.*

Le duc répondit par un geste ambigu qui n'était ni une négation ni une affirmation.

Le duc d'Orléans resta près d'une heure avec celle qu'il avait si souvent appelée sa *vraie mère* et sa *seule amie*, mais à laquelle il gardait bien cependant quelque rancune de cette fameuse lettre écrite par elle en 1796.

Le lendemain le duc d'Orléans se rendit aux Tuileries. Louis XVIII ne croyait pas, au fond du cœur, à la sincérité de son cousin, mais ses principes politiques sur ce point étaient ceux de Fox: — Refusez tout à vos amis, accordez tout à vos ennemis.

En conséquence, il reçut à merveille le duc d'Orléans.

— Il y a vingt-cinq ans, lui dit-il, vous étiez lieutenant général; rien n'est changé, vous l'êtes toujours.

— Sire, répondit le duc, ce sera désormais avec cet uniforme que je me présenterai devant Votre Majesté.

En outre, le 15 mai suivant, le roi lui rendit le titre de colonel général des hussards qu'avait eu son père, lui conféra la croix de Saint-Louis dans tout le cérémonial de l'ordre, c'est-à-dire avec serment et accolade, et enfin, faveur bien autrement importante, lui rendit, outre ses apanages, les biens de son père, même ceux qui, ayant été aliénés par lui, étaient sortis de sa maison pour devenir domaines *de l'État*, lequel ayant payé ses dettes, en était devenu légitime propriétaire.

Ces premiers soins donnés à sa position politique qu'il s'agissait de reconquérir, et à sa fortune qu'il fallait fonder à nouveau, occupèrent le prince, du mois de mai au mois de juillet, époque à laquelle il rembarqua avec MM. Athalin et de Saint-Aldegonde, pour aller chercher à Palerme sa famille qui l'y attendait avec impatience.

Le bâtiment la *Ville-de-Marseille* avait été mis à cet effet à sa disposition par le gouvernement.

Au mois de septembre il était de retour au Palais-Royal.

Si la libéralité de Louis XVIII avait rendu au duc d'Orléans ceux-là de ses biens même auxquels il n'avait pas droit, cette libéralité, on le comprend bien, ne fit aucune difficulté à faire rentrer la duchesse douairière dans l'immense fortune du duc de Penthièvre, son père, fortune qui avait été confisquée par le gouvernement révolutionnaire et qui montait à près de cent millions, tant en biens fonciers qu'en palais, parcs et châteaux.

Le 25 octobre, la duchesse d'Orléans accoucha d'un second fils qui reçut sur les fonts de baptême les noms de Louis-Charles-Philippe-Raphaël d'Orléans, duc de Nemours,

Quoique bien jeune à cette époque, je me rappelle encore l'étonnement des populations au rappel successif de tous ces usages de l'ancien régime désappris depuis vingt-deux ans. Ce fut d'abord le drapeau blanc et la cocarde blanche, couleur inconnue à toute la génération de vingt à trente ans. Ce furent les dimanches, les jours de fête et de demi-fête fermant les boutiques et les magasins; ce fut la cérémonie du Vœu de Louis XIII; ce fut la messe expiatoire du 21 janvier; ce fut, menaces plus graves que toutes celles qui avaient été faites, quelques mots imprudents dits à propos de la vente des biens des émigrés, dont on parlait de contester la validité. Ce fut enfin un malaise général répandu dans la société qui sentait toute communication sympathique rompue entre elle et cette cour gothique, qui n'avait de sourires, de places, de faveurs que pour ceux qui avaient servi contre la France ou concouru à son abaissement; ce fut enfin, au bout de trois mois à peine, une division bien marquée entre les opinions qui se partagèrent en quatre camps : le camp ultra, le camp napoléonien, le camp constitutionnel et le camp publicain.

Le duc d'Orléans comprit à l'instant même le rôle qu'il avait à jouer, et se rangea parmi les constitutionnels.

« La manière dont M. le duc d'Orléans demanda de mes nouvelles à mon fils, qu'il avait vu aux États-Unis, dit La Fayette dans

ses Mémoires, me fit un devoir d'aller chez lui ; il me témoigna sa sensibilité à cette démarche, faisant sans doute allusion à mes anciennes querelles avec sa branche ; il parla de nos temps de proscription, de la communauté de nos opinions, de sa considération pour moi, et ce fut en termes trop supérieurs aux préjugés de sa famille pour ne pas reconnaître en lui le seul Bourbon compatible avec une constitution libre. »

Qui sait si les paroles que le duc d'Orléans laissa tomber ce jour-là ne furent pas les premiers grains qui firent germer, en 1830, *la meilleure des républiques!*



CHAPITRE XXVII.

Cependant la Restauration poursuivait avec acharnement l'œuvre fatale de son propre suicide ; il n'était question de rien moins que d'une Saint-Barthélemy napoléonienne, dans laquelle devait disparaître toute l'opposition impériale ; y avait-il probabilité, y avait-il possibilité même à l'exécution d'un tel projet ? Eh ! mon Dieu ! la question n'est pas là ; il y a chez les nations des époques de mécontentement où l'on croit à tout ce qui peut augmenter encore ce mécontentement ; plus le bruit répandu est absurde, plus il s'accroît : plus il est impossible, plus il se popularise.

Le bruit de cette Saint-Barthélemy se popularisa donc, mais, comme on le comprend bien, cent cinquante mille vieux soldats, restés dans les cadres de la nouvelle armée, ou rentrés dans leurs foyers ne se laissent pas, même en paroles, égorger si facilement. Une contre-ligue s'organisa, et les officiers menacés, en rêve ou en réalité, commencèrent à se réunir et à se concerter.

Le gouvernement résolut de dissoudre ces réunions.

En conséquence il défendit à tous les officiers, depuis les lieutenants jusqu'aux généraux, de séjourner à Paris sans autorisation, et

il ordonna à ceux qui n'étaient pas nés dans la capitale de retourner dans leur pays.

L'ordre était si étrange que chacun se regarda étonné; Paris, ce grand centre de civilisation, cette Thèbes aux cent portes ouvertes sur ses cent départements, Paris allait devenir une ville privilégiée, permise aux uns, défendue aux autres. Ce fut à partir de ce moment à qui enhardirait son voisin à la désobéissance, en s'y enhardissant lui-même. Des officiers placés entre l'obéissance à cet ordre et leur demi-solde qui était leur seule fortune, renoncèrent à leur demi-solde, et, mourant de faim mais libres, demeurèrent à Paris pour railler le gouvernement.

Un exemple fut résolu.

Une lettre écrite par le général Excelmans au roi de Naples pour le féliciter sur le maintien de son trône, tomba entre les mains de la police du maréchal Soult, vieux compagnon de Murat, dont il avait jaloué dix ans la haute fortune, mit le général Excelmans en non activité, et l'exila à soixante lieues de Paris. Excelmans s'appuya sur ces principes que le ministère de la guerre n'avait aucune prise sur les officiers en non activité, et demeura tranquille dans sa maison.

On vint pour l'arrêter; le général déclara qu'il brûlerait la cervelle au premier qui porterait la main sur lui; et cette menace proférée, il sortit la tête haute sans que personne osât s'opposer à sa sortie.

Ces événements se passaient dans le courant du mois de décembre 1814.

Une ordonnance royale, en date du 29 décembre, renvoya le général Excelmans devant le conseil de guerre de la 16^e division militaire, siégeant à Lille, comme accusé :

1^o D'avoir entretenu des correspondances avec l'ennemi Joachim Murat, n'étant pas reconnu roi de Naples par le gouvernement français;

2^o D'avoir commis un acte d'espionnage en écrivant à Naples;

3^o D'avoir écrit des choses offensantes pour la personne et la puissance du roi;

4^o D'avoir désobéi aux ordres donnés par le ministre de la guerre;

5° Enfin d'avoir violé son serment comme chevalier de Saint-Louis.

Le 14 janvier 1815, le général Excelmans se constitua prisonnier à la citadelle de Lille.

Le 23 janvier suivant, le général Excelmans fut acquitté à l'unanimité des voix.

Cet acquittement fut un triomphe, et il arriva dans une mauvaise heure pour le gouvernement.

Le 13, c'est-à-dire huit jours auparavant, avait eu lieu cette espèce d'émeute, suscitée par le refus d'inhumation de mademoiselle Raucourt.

Le même jour le général Heudelet, commandant la 18^e division militaire, avait publié l'ordre du jour suivant, qui résumait les instructions données par tout le royaume.

« MM. les évêques ont dû prendre des mesures pour faire offrir à Dieu, le 21 janvier, des prières solennelles, qui attestent combien tous les vrais Français ont conçu d'horreur pour le crime qui à pareil jour a couvert de deuil la France entière.

« L'armée, dans tous les temps, en a témoigné son indignation, et c'est avec empressement qu'elle se réunira à cet acte de piété nationale ! »

Ainsi l'on trouvait moyen :

Avec le doute jeté sur la vente des biens des émigrés, de blesser les intérêts de tous les acquéreurs des biens nationaux ;

Avec la persécution des officiers, de blesser toute l'armée ;

Avec le refus de sépulture, de blesser tous les philosophes.

Avec les ordres du jour du 21 janvier, de blesser tous les républicains.

Puis le ridicule venait se joindre à l'odieux. Ce n'était certes pas la faute de Louis XVIII s'il était coiffé d'une perruque à ailes de pigeon et d'une quene en salsifis, s'il portait des épaulettes sur un habit bourgeois au lieu de les porter sur un frac militaire, s'il avait des jambes d'hippopotame, couvertes de guêtres noires, au lieu d'avoir un mollet bien fait dans une botte vernie, s'il se traînait dans un fautenil au lieu de courir à cheval, s'il passait des revues du haut d'un balcon au lieu de les passer sur des champs de bataille ; mais

la haine qu'il soulevait, lui comptait toutes ses infirmités pour des crimes; on raillait jusqu'à son instruction : le commentateur d'Horace était tourné en ridicule; sa gourmandise, devenue proverbiale, donnait naissance à des anecdotes, tantôt fines, tantôt grossières, toujours fatales en ce qu'elles font naître le rire là où devrait éclater l'enthousiasme; enfin, hors les rares et impuissants soutiens de ce roi impuissant, pas un intérêt, pas une opinion ne se produisait qui ne fût hostile à la Restauration.

Si nous passons du roi à son frère, de son frère à ses enfants, des hommes aux femmes enfin, nous verrons que pas un seul personnage autour de Louis XVIII n'était propre à combattre le mauvais effet produit par le chef de la race.

En effet, après le roi venait le comte d'Artois, son frère.

Le comte d'Artois avait été jeune, avait été beau, avait même été spirituel, disait-on, mais il n'était plus rien de tout cela; en échange il était devenu dévot, ce qui était plus qu'un crime à cette époque toute voltairienne, ce qui était un ridicule; son regard hébété, sa lèvre pendante, sa marche dandinée, la stérilité de sa conversation toujours prête à tarir quand il n'était pas question de chevaux, de fusil ou de chasse, faisaient complètement oublier un certain côté chevaleresque qui rappelait, comme l'ombre rappelle le corps, qu'il était le successeur de François I^{er}, et le descendant de Henri IV; en outre, aux yeux du peuple, il avait un tort impardouable, il avait promis l'abolition des droits réunis, et avait tenu parole en y substituant les impôts indirects.

Après lui venait le duc d'Angoulême, cœur honnête, loyal et brave, mais intelligence infime, esprit niais, organisation malade, pleine de tics, de manies, de maladresses qui égayaient les courtisans eux-mêmes, à plus forte raison ceux qui n'avaient aucun motif de poétiser cette pauvre matière, qui, sans le droit divin qui l'avait faite ce qu'elle était, eût été si peu de chose.

Le duc de Berry, tout au contraire de son frère, était une nature forte, exubérante, débordant de vie et de santé, pleine de bonnes qualités, mais pleine aussi de terribles défauts; c'était un singulier mélange de la brutalité des camps avec la dissolution de la cour;

toujours mêlé aux officiers et aux soldats, il trouvait moyen à tout instant d'offenser les uns et d'irriter les autres; chaque jour on racontait du prince quelque anecdote nouvelle, blessante pour l'armée; tantôt c'était les épaulettes d'un colonel qu'il avait arrachées de sa propre main, tantôt c'était une croix refusée à un vieux soldat, avec des paroles outrageantes; il est vrai que, soit que le retour vint de lui, soit que l'ordre lui fût transmis de réparer sa faute, le lendemain, il rendait des épaulettes de général en place des épaulettes de colonel, qu'il avait arrachées; donnait la croix refusée avec une gratification inattendue; mais au cœur de l'offensé vivait l'offense, la réparation, quelle qu'elle fût, n'effaçait pas l'outrage.

Quant à la duchesse d'Angoulême, quant à cette martyre de 1793, qui avait passé sa vie dans le deuil, dans les cachots et dans l'exil, la calomnie la plus acharnée n'eut pas de prise sur sa conduite. C'était une sainte, mais une de ces saintes au visage sévère, à la voix rude, à la dévotion rigide, qui inspirent presque la terreur, tant on sent leur vertu au-dessus des faiblesses de la pauvre humanité.

Restaient les deux Condé : ces derniers rejetons d'une race d'aigles, qui s'éteignait en eux et avec eux, dont tous les souvenirs se reportaient à l'émigration, c'est-à-dire à l'époque où ils servaient contre la France; qui passaient leur temps à essayer inutilement de reconnaître cette nuée de gentilshommes qui prétendaient avoir sorvi sous leurs ordres. Le père y mourut à la peine, on sait comment mourut le fils.



CHAPITRE XXVIII.

La position était admirable pour le duc d'Orléans; jeune encore, à peine avait-il quarante et un ans, beau de visage, adroit à tous les exercices du corps, brave, spirituel, instruit, pouvant parler de tout avec les hommes spéciaux; chaste dans sa vie conjugale, vivant au milieu de ses quatre ou cinq enfants, charmant nid d'espérance;

ayant trouvé moyen, dès les premiers jours de son arrivée, de faire répandre par ses partisans que non-seulement il n'avait jamais servi contre la France, mais encore qu'il avait refusé toutes les offres qui lui avaient été faites à cet endroit ; sa popularité commençait à jeter ces puissantes racines qui firent de lui l'élu de 1830.

Il est vrai que ceux qui l'eussent examiné avec l'esprit de critique eussent trouvé dans son courage un sentiment plutôt physique que moral, dans son esprit une espèce d'inondation qui perdait en profondeur ce qu'elle gagnait en superficie ; dans son cœur un profond dédain de l'humanité, et dans son intelligence des partis pris d'avance contre lesquels ne pouvaient rien les enseignements de l'histoire dont il connaissait les dates et les faits, mais dont il ignorait complètement la philosophie.

Aussi était-ce surtout sur la classe bourgeoise qu'opérait le duc d'Orléans ; les financiers, les avocats, les spéculateurs, les négociants, les manufacturiers avaient une profonde admiration pour sa science en économie politique, pour ses connaissances industrielles, pour ses subtilités légales.

Les poètes, les historiens, les peintres, les statuaires, toutes les natures artistiques enfin, avaient au contraire pour lui une répulsion instinctive ; elles sentaient qu'en architecture cet homme qui devait tant remuer de pierres n'était qu'un maçon ; qu'en peinture, en statuaire et en poésie, le sentiment vulgaire l'emporterait constamment chez lui sur le sentiment élevé ; enfin les historiens ne l'aimaient pas, parce qu'il y avait en lui une foule de raisons pour qu'il n'aimât point les historiens.

Quoi qu'il en soit, l'adresse du duc d'Orléans, son langage plein de caresses, ses demi-mots sur la politique de la cour ; l'opinion exprimée sur lui par Alexandre dans les salons de madame de Staël (1) ; sa fortune immense, ce grand aimant des âmes inférieures, tout faisait du duc d'Orléans, six mois à peine après sa rentrée en France, le chef de l'opposition et l'espérance de tous les mécontents.

(1) « Le duc d'Orléans est le seul membre de sa famille qui ait des idées libérales ; quant aux autres, n'en espérez rien. »

Aussi, dès le mois de février, se formait-il une conjuration en faveur du duc d'Orléans.

Cette conjuration avait pour chefs :

Le comte Drouet d'Erlon, commandant la division militaire de Lille ;

Le comte Lefebvre Desnouettes, commandant l'ancien régiment des chasseurs de la garde impériale.

Enfin les deux frères Lallemand, l'un général d'artillerie, l'autre commandant le département de l'Aisne.

Le duc d'Orléans était-il de cette conjuration, où s'était-elle organisée à son insu? c'est ce que l'on eût su sans doute sans l'événement du 20 mars, mais ce que l'événement du 20, en absorbant l'attention de toute la France, rendit impossible à deviner.

Et d'ailleurs ce mouvement, en se combinant par hasard avec le mouvement napoléonien, se fondit en lui.

Seulement Napoléon, à qui on essaya de faire prendre le change, n'en fut pas dupe.

En rentrant en France, dit-il, ce n'est pas Louis XVIII que j'ai détrôné, c'est le duc d'Orléans.

Voici de quelle façon la conjuration devait s'accomplir; elle est naïve, presque enfantine, et c'est ce qui nous ferait croire que le duc d'Orléans n'en était pas.

Les conjurés qui, ainsi que nous l'avons dit, avaient tous un commandement militaire, devaient marcher sur Paris avec leurs troupes, s'emparer du roi Louis XVIII, lui imposer une constitution, et s'il refusait de l'accorder, le conduire hors du royaume et *forcer* le duc d'Orléans à monter sur le trône.

Outre cette conjuration, il y en avait deux autres :

Celle qui s'occupait du retour de Napoléon ;

Celle qui, au 1^{er} mai, c'est-à-dire à la réouverture des Chambres, devait se manifester dans le corps législatif même, et qui avait pour but d'assurer la sécurité des intérêts matériels issus de la révolution, par une déclaration positive du roi; et dans le cas d'un refus du roi, par la substitution de la branche cadette à la branche aînée.

On voit que deux de ces conjurations eussent facilement pu se

fondre en une seule, si ce n'était la répugnance qu'ont toujours eue à conspirer ensemble les militaires et les avocats.

Il y avait un homme qui était de ces trois conjurations, c'était Fouché.

Ce fut dans la journée du 5 mars seulement que le roi apprit la nouvelle du débarquement de l'empereur ; le même soir, cette nouvelle commença de transpirer dans les salons de madame de Vaudemont-Lorraine, où se trouvait Fouché. — Fouché rentré chez lui, fit appeler un des deux frères Lallemand.

— Monsieur, lui dit-il, la cour a des soupçons, mais sans avoir encore de certitude ; il ne vous reste pas un instant à perdre avant de mettre votre projet à exécution ; partez sur l'heure et allez prévenir le général Drouet, votre frère, et Lefebvre Desnouettes de se mettre en route avec leurs hommes pour Paris.

Lallemand partit le 6 mars pour Lille.

Le 7 on lisait dans le *Moniteur* l'ordonnance suivante :

« ORDONNANCE

« Sur le rapport de notre ami et féal chevalier chancelier de France, le sieur Dambray, commandeur de nos ordres, nous avons ordonné et ordonnons, déclaré et déclarons ce qui suit :

« Article 1^{er}. Napoléon Bonaparte est déclaré traître et rebelle pour s'être introduit à main armée dans le département du Var ; il est enjoint à tous les gouverneurs, commandants de la force armée, gardes nationales, autorités civiles et même simples citoyens, de lui courir sus, de l'arrêter et de le traduire incépointement devant un conseil de guerre qui, après avoir reconnu l'identité, prononcera contre lui l'application des peines portées par la loi.

« Art. 2. Seront punis des mêmes peines et comme coupables des mêmes crimes :

« Les militaires et employés de tout grade qui auront suivi ledit Bonaparte, à moins que dans le délai de huit jours ils ne viennent faire leur soumission.

« Art. 3. Seront pareillement poursuivis et punis comme fauteurs et complices de rébellion, tous les administrateurs civils et militaires, chefs ou employés, payeurs ou receveurs de deniers publics, même les simples citoyens qui prêteraient directement ou indirectement aide et assistance à Bonaparte.

« Art. 4. Seront punis des mêmes peines ceux qui, par des discours tenus dans des lieux ou des réunions publiques, par des placards affichés ou par des écrits imprimés, auraient pris part ou engagé les citoyens à prendre part à la révolte ou à s'abstenir de la repousser.

« Donné au château des Tuileries, le 6 mars 1815, et de notre règne le vingtième.

« Signé Louis. »

Précédait une proclamation qui annonçait la réunion des Chambres et suivait cette simple ligne qui seule proclamait la véritable situation des choses :

« Monsieur est parti ce matin pour se rendre à Lyon. »

Il est vrai que le journal de la cour ajoutait dans ce beau style qui a toujours fait sa réputation :

« Entraîné par sa *noire* destinée, Bonaparte s'est évadé de l'île d'Elbe, où l'imprudente magnanimité des souverains alliés lui avait donné une souveraineté pour prix de la désolation qu'il avait portée dans leurs Etats. Cet homme, qui, en abdiquant le pouvoir, n'a jamais abdiqué son ambition et ses fureurs ; cet homme tout couvert du sang des générations, vient, au bout d'un an, écoulé en apparence dans l'apathie, essayer de disputer, au nom de l'usurpation et des massacres, la légitime et douce autorité du roi de France. Quelques pratiques ténébreuses, quelques mouvements dans l'Italie, excités par son *aveugle* beau-frère, ont enflé l'orgueil du *lâche* guerrier de Fontainebleau ; il s'expose à mourir de la mort *des héros*, Dieu permettra peut-être qu'il meure de la mort *des traîtres* ; la terre de France le rejette, il y revient, la terre de France le dévorera. »

Quel malheur qu'un pareil article ne soit pas signé et qu'on ne puisse faire sa part de gloire à l'homme politique qui savait faire un si habile emploi de l'épithète et de l'antithèse !

Cette nouvelle du débarquement de l'empereur fut connue le 7 à Paris, fut connue le 8, le 9 et le 10 de toute la France et parvint le 11 à Vienne, où elle surprit le congrès valsant chez le prince de Metternich ; on comprend qu'à ces mots : Napoléon a quitté l'île d'Elbe et est débarqué à Cannes, la valse s'arrêta.

— Je vous avais annoncé que cela ne durerait pas, dit l'empereur Alexandre en s'approchant de M. de Talleyrand.

— Vous voyez, Sire, dit l'empereur d'Autriche ce que c'est que d'avoir protégé vos jacobins de Paris !

— C'est vrai, répliqua le czar ; mais pour réparer mes torts, je mets sur-le-champ mes armées et ma personne à la disposition de Votre Majesté.

C'est ainsi que fut résolue la coalition de 1815.

Aux ordonnances de Louis XVIII, aux articles du journal des *Dé-*

bats. aux décisions du congrès de Vienne, Napoléon répondait par la proclamation suivante :

« A L'ARMÉE.

« Soldats! nous n'avons pas été vaineux : deux hommes, sortis de nos rangs, ont trahi leurs lauriers, leur prince, leur bienfaiteur.

« Ceux que nous avons vus pendant vingt-cinq ans parcourir l'Europe pour nous susciter des ennemis, qui ont passé leur vie à combattre contre nous dans les rangs des armées étrangères en maudissant notre belle France prétendraient-ils commander et enchaîner nos aigles, eux qui n'ont jamais pu en soutenir les regards? Souffrirons-nous qu'ils héritent du fruit de nos glorieux travaux? qu'ils s'emparent de nos honneurs, de nos biens, qu'ils calomnient notre gloire? Si leur règne durait, tout serait perdu, même le souvenir de nos immortelles journées. Avec quel acharnement ils les dénaturent! ils cherchent à empoisonner ce que le monde admire, et s'il reste encore des défenseurs de notre gloire, c'est parmi ces mêmes ennemis que nous avons combattus sur le champ de bataille.

« Soldats! dans mon exil, j'ai entendu votre voix, je suis arrivé à travers tous les obstacles et tous les périls.

« Votre général, appelé au trône par le vœu du peuple et élevé sur vos pavois, vous est rendu : venez le rejoindre.

« Arrachez ces couleurs que la nation a proscrites et qui pendant vingt-cinq ans servaient de ralliement à tous les ennemis de la France. Arborez cette cocarde tricolore que vous portiez dans nos grandes journées.

« Nous devons oublier que nous avons été les maîtres des nations, mais nous ne devons pas souffrir qu'aucune se mêle de nos affaires. Qui prétendrait être maître chez nous? qui en aurait le pouvoir? Reprenez ces aigles que vous aviez à Ulm, à Austerlitz, à Iéna, à Eyléau, à Friedland, à Tudéla, à Eckmühl, à Essling, à Wagram, à Smolensk, à la Moskowa, à Lutzen, à Wurtschen, à Montmirail. Pensez-vous que cette poignée de Français, aujourd'hui si arrogants, puissent en soutenir la vue? Ils retourneront d'où ils viennent, et là, s'ils le veulent, ils régneront comme ils prétendent l'avoir fait depuis dix-neuf ans.

« Vos rangs, vos biens, votre gloire, les biens, les rangs et la gloire de vos enfants n'ont pas de plus grands ennemis que ces princes que les étrangers vous ont imposés; ils sont les ennemis de notre gloire, puisque le récit de tant d'actions héroïques, qui ont illustré le peuple français, combattant contre eux pour se soustraire à leur joug, est leur condamnation.

« Les vétérans des armées de Sambre-et-Meuse, du Rhin, d'Italie, d'Égypte, de l'Ouest, de la grande armée sont humiliés; leurs honorables cicatrices sont flétries, leurs succès seraient des crimes, nos braves seraient des rebelles, si, comme le prétendent les ennemis du peuple, les souverains légitimes étaient au milieu de l'ennemi; les honneurs, les récompenses, leur affection sont pour ceux qui les ont servis contre la patrie et contre nous.

« Soldats! venez vous ranger sous les drapeaux de votre chef. Son existence ne se compose que de la vôtre; ses droits ne sont que ceux du peuple et les vôtres; son intérêt, son honneur et sa gloire ne sont autres que votre intérêt, votre honneur et votre gloire. La victoire marchera au pas de charge; l'aigle, avec les couleurs nationales, volera de clocher en clocher, jusqu'aux tours de Notre-Dame! alors, vous pourrez vous vanter de ce que vous aurez fait; vous serez les libérateurs de la patrie.

« Dans votre vieillesse, entourés et considérés de vos concitoyens, ils vous enten-

dront avec respect, raconter vos hauts faits ; vous pourrez dire avec orgueil : « Et moi aussi je faisais partie de cette grande armée qui est entrée deux fois dans les murs de Vienne, dans ceux de Berlin, de Madrid, de Moscou, et qui a délivré Paris de la souillure que la trahison et la présence de l'ennemi y ont empreinte. »

« Honneur à ces braves soldats, la gloire de la patrie ; et honte éternelle aux Français criminels, dans quelque rang que la fortune les ait fait naître, qui combattirent vingt-cinq ans avec l'étranger pour déchirer le sein de la patrie !

« NAPOLÉON. »

CHAPITRE XXIX.

Dans la soirée du 5. le duc d'Orléans, sur l'invitation du roi, s'était rendu aux Tuileries. Là, il reçut l'ordre d'accompagner le comte d'Artois à Lyon ; cependant il laissa partir Monsieur seul, passa encore la journée du 6 à Paris, retourna aux Tuileries dans la soirée, insista près du roi pour demeurer, comme chef de sa garde d'honneur, aux Tuileries, et partit seulement le lendemain sur l'ordre formel que lui donna Louis XVIII de rejoindre M. le comte d'Artois.

Mais avant de partir, il prépara toutes les voies à sa famille pour qu'elle pût gagner l'Angleterre, si les choses tournaient mal pour la cause royale.

On connaît, étape par étape, tous les détails de cette marche triomphale, qui ne trouva pas un seul obstacle sur son chemin. En avant de Vizille, Napoléon rencontra le 5^e de ligne et le 2^e du génie qui se réunirent à lui : entre Vizille et Grenoble, La Bédoyère et son régiment qui grossirent son escorte. A Grenoble où il ne fit que passer on lui apporta les portes de la ville dont on lui refusait les clés.

Le comte d'Artois, le duc d'Orléans, le duc de Tarente étaient à Lyon et passaient en revue le corps d'armée que ce dernier venait de remettre entre leurs mains. Mais il était facile de voir, à l'esprit qui animait les troupes, le parti qu'elles prendraient lorsqu'elles se trouveraient en face de celui qu'on voulait inutilement leur faire envisager comme un ennemi.

Le 9 Napoléon quittait Grenoble ; le 10, il couchait à Bourgoin.

Le même jour, à cinq heures du soir, il entra à Lyon par le pont de la Guillotière, tandis que M. le duc d'Orléans fuyait par le pont opposé ; ce dernier était accompagné d'un seul gendarme resté fidèle.

Le lendemain, un officier de la maison du roi paraissait au balcon des Tuileries et annonçait, en agitant son chapeau, que Sa Majesté venait de recevoir la nouvelle officielle que M. le duc d'Orléans, à la tête de vingt mille hommes de la garde nationale de Lyon, avait attaqué Napoléon dans la direction de Bourgoin et l'avait complètement battu.

Dans la nuit le prince arrivait à Paris, et les journaux annonçaient son retour.

Le lendemain, le duc d'Orléans fit partir toute sa famille pour l'Angleterre.

Madame Adélaïde, seule, déclara qu'elle resterait avec son frère.

La duchesse d'Orléans douairière était décidée à ne pas quitter Paris.

Le 16, le duc d'Orléans, chargé du commandement supérieur des départements du Nord, partit pour Péronne, arriva le 17 à Cambrai, le 18 à Lille.

Le 19 à minuit, le roi quitta les Tuileries, emportant les diamants de la couronne.

Une heure après, le comte d'Artois et le duc de Berry prenaient à leur tour la route de Flandre.

Le 22 à midi, le roi arriva à Lille où l'attendait le duc d'Orléans. Le 23, il quitta la ville et son cousin, sans laisser à celui-ci aucune instruction.

— Qu'ordonne Votre Majesté? avait demandé le duc d'Orléans.

— Faites ce que vous voudrez, avait répondu le roi.

Le même jour le prince écrivit au maréchal Mortier :

Lille, 23 mars 1815.

« Je viens, mon cher maréchal, vous remettre en entier le commandement que j'aurais été heureux d'exercer avec vous dans les départements du Nord. Je suis
« trop bon Français pour sacrifier les intérêts de la France, parce que de nouveaux
« malheurs me forcent de la quitter. Je pars pour m'ensevelir dans la retraite et
« l'oubli. Le roi n'étant plus en France, je ne puis vous transmettre d'ordres en son
« nom; il ne me reste qu'à vous dégager de l'observation de tous les ordres que je

« vous avais transmis et à vous recommander de faire tout ce que votre excellent jugement et votre patriotisme si par vous suggéreront de mieux pour les intérêts de la France et de plus conforme à tous les devoirs que vous aurez à remplir.

« Adieu, mon cher maréchal, mon cœur se serre en vous écrivant ce mot. Conservez-moi votre amitié, dans quelque lieu que la fortune me conduise, et comptez à jamais sur la mienne. Je n'oublierai jamais ce que j'ai vu de vous, pendant le temps trop court que nous avons passé ensemble. J'admire votre loyauté et votre beau caractère, autant que je vous estime et que je vous aime, et c'est de tout mon cœur, mon cher maréchal, que je vous souhaite toute la prospérité dont vous êtes digne et que j'espère encore pour vous.

« L.-P. D'ORLÉANS. »

En apprenant que la mère du duc d'Orléans était restée à Paris, l'empereur qui tenait encore à la main la lettre que nous venons de transcrire, l'empereur déclara qu'elle serait traitée avec tous les égards que méritaient son âge et son caractère. Puis, comme ses biens étaient confisqués de nouveau, il lui alloua une somme annuelle de trois cent mille francs sur le trésor public.

Le duc d'Orléans rejoignit sa famille en Angleterre et y attendit Waterloo dans sa retraite de Twickenham.

Mais tout exilé qu'il s'était fait une seconde fois, le duc d'Orléans avait ses représentants en France.

Le 22 juin, quatre jours après la bataille, le maréchal Soult faisait à Napoléon un rapport où on lisait ces lignes :

« Le nom d'Orléans est dans la bouche de la plupart des généraux et des chefs : cela m'a paru d'une trop grande importance pour différer d'en instruire Votre Majesté, et j'ai prié le général Dejean de venir directement lui en rendre compte, ainsi que des renseignements qu'il a lui-même recueillis. »

Trois jours après, quelque chose de pareil était révélé à la Chambre par M. Boulay de la Meurthe.

« Je vois, disait-il, que nous sommes entourés d'intrigants et de factieux qui veulent faire déclarer le trône vacant afin de réussir à y placer les Bourbons. Rien ne pourra me détourner de dire la vérité ; je veux mettre le doigt sur la plaie : il existe une faction d'Orléans. Oui, d'après des renseignements certains, je sais que cette faction est purement royaliste ; que son but secret est d'entretenir des intelligences même parmi les patriotes. Au reste, il est douteux que le duc d'Orléans voulût accepter la couronne ; s'il l'acceptait ce ne serait que pour la rendre à Louis XVIII. »

L'empereur, qui avait quitté le champ de bataille de Waterloo

le 18 juin à huit heures du soir, prenait le 19, aux Quatre-Bras, la poste pour Laon, abdiquait au château des Tuileries le 21, et le 25, commençait, à la Malmaison, cette agonie de trois jours dans laquelle sa pire douleur dut être de douter pour la première fois de son génie.

C'est que Napoléon, à cette époque, était loin encore de comprendre lui-même cette mission à laquelle Dieu l'avait employé sans lui donner le mot de la Providence; plus tard, à Sainte-Hélène, initié à une portion de ce grand secret par la solitude, le malheur et l'exil, il entrevit à l'horizon européen l'œuvre qu'il avait accomplie, et laissa échapper ces mots prophétiques : « Avant cinquante ans, l'Europe sera républicaine ou cosaque. »

La Providence a pris soin un moment de justifier cette prédiction du grand homme.

La République est venue chez nous faire acte de présence. semblable à une de ces apparitions évoquées par un génie surnaturel.

Elle remit en question tout le système européen et menaça de renverser le vieux monde.

De cet hôtel des Invalides où repose Napoléon (Dieu permet-il ces choses?) Napoléon put voir l'Europe en feu; la Sicile se faisant indépendante; Florence, Rome, Berlin, Vienne proclamant la République; la Hongrie se levant tout armée contre la domination de la maison d'Autriche; la Pologne se dressant et menaçant le tzar, son dominateur.

Le grand drame eut un premier acte d'une violence terrible. Mais cette énergie surabondante pouvait-elle vivre longtemps de sa vie révolutionnaire?

L'expérience a prouvé que ces élans impétueux des peuples vers la liberté, à l'exemple de la fièvre chaude, se calment peu à peu, et que le refroidissement est bien près quand les forces vont tout à coup jusqu'au suprême effort.

Ce n'est pas que l'amour de la liberté ne vive toujours dans le cœur des nations, à l'époque de civilisation avancée où nous sommes.

Non, certes, cet amour généreux ne saurait périr.

Mais plus calme, et par conséquent plus éclairé, il comprend mieux sa mission, et il arrivera ainsi par des voies pacifiques à la réalisation légitime des progrès et des bienfaits qu'il voulait conquérir tout à coup et à main armée.

Louis-Philippe rentra à Paris le 29 juillet 1815.

CHAPITRE XXX.

Après tout ce qui s'était passé, après avoir vu son nom prononcé comme chef de parti, Louis-Philippe ne pouvait rien préjuger de l'accueil qui l'attendait aux Tuileries. Il s'y présenta hardiment et témoigna au roi toute son indignation des calomnies dont il était l'objet.

Louis XVIII le laissa dire, et quand il eut fini :

— Mon cousin, répliqua-t-il, comme vous êtes le plus rapproché du trône après Berry, je suis tranquille, car je crois autant à votre bon esprit qu'à votre bon cœur.

Puis il le confirma de nouveau dans la possession de son apanage, mais il continua de lui refuser le titre d'Altesse Royale, en disant :

— Il n'est que déjà trop près du trône !

Comme dédommagement, le prince, comme les autres membres de la famille royale, eut le droit de siéger à la chambre des pairs.

Était-ce une faveur, était-ce un piège ; il était difficile, dans les temps de fièvre où l'on se trouvait alors d'entrer dans la Chambre sans y prendre un parti ; l'occasion se présenta promptement pour le duc d'Orléans d'y arborer le drapeau sous lequel il comptait marcher. Dans son adresse au roi, la commission de la Chambre de 1815, de cette Chambre qui devait condamner le maréchal Ney, coupable, mais sauvé par la capitulation de Paris, avait introduit cette phrase :

« Sans ravir au trône les bienfaits de la clémence, nous oserons lui recommander les droits de la justice ; nous oserons solliciter humblement de son équité la rétri-

bution nécessaire des récompenses et des peines, et l'épuration des administrations publiques. »

On comprend que, si réactionnaire que fût la majorité de la Chambre, un pareil paragraphe ne pouvait passer inaperçu; la discussion fut vive, tout le parti modéré s'inscrivit et parla contre le paragraphe qui allait cependant passer à son tour; tous les amendements proposés étaient repoussés, quand le duc d'Orléans demanda la parole.

Chacun se tut, car on comprit que c'était le prospectus de sa vie à venir que le duc d'Orléans allait lancer dans le public.

« Messieurs, dit-il, tout ce que je viens d'entendre me confirme dans l'opinion qu'il convient de proposer à la Chambre un parti plus décisif que les amendements qui lui sont soumis jusqu'à présent. Je propose donc la suppression totale du paragraphe; laissons au roi le soin de prendre constitutionnellement les précautions nécessaires au maintien de l'ordre public, et ne formons pas des demandes dont la malveillance ferait peut-être des armes pour troubler la tranquillité de l'Etat; notre qualité de juges éventuels de ceux envers lesquels on recommande plus de justice que de clémence, nous impose un silence absolu; toute énonciation antérieure d'opinion me paraît une véritable prévarication dans l'exercice de nos fonctions judiciaires, en nous rendant à la fois accusateurs et juges! »

Une longue rumeur accueillit cette profession de foi.

Il n'y avait pas à en douter, le duc d'Orléans était engagé parmi les constitutionnels.

La punition suivit rapidement la faute : le roi retira l'ordonnance qui autorisait les princes à siéger à la chambre des pairs, et le duc d'Orléans fut exilé à Londres, où il retrouva sa famille qu'il n'avait pas encore jugé à propos de rappeler en France, comme s'il eût prévu que son séjour n'y devait pas être de longue durée.

Cependant le prince ne voulait pas se brouiller irrévocablement avec le roi; aussi, à peine arrivé à Londres, lança-t-il la protestation suivante :

« Français!

« On me force à rompre le silence que je m'étais imposé, et puisqu'on ose mêler mon nom à des vœux coupables et à de perfides insinuations, mon honneur me dicte, à la face de l'Europe entière, une protestation solennelle que me prescrivent mes devoirs.

« Français! on vous trompe, on vous égare; mais qu'ils se trompent surtout ceux

d'entre vous qui s'arrogent le droit de se choisir *un maître*, et qui dans leur pensée outragent par de séditeuses espérances, un prince, *le plus fidèle sujet du roi de France, Louis XVIII !*

« Le principe *irrévocable* de la légitimité est aujourd'hui la seule garantie de la paix en France et en Europe, les révolutions n'en ont fait que mieux sentir la force et l'importance ; consacré par une ligue guerrière et par un congrès pacifique de tous les souverains, ce principe deviendra la règle invariable des règnes et des successions.

« Oui, Français ! je serais fier de vous gouverner, mais seulement *si j'étais assez malheureux pour que l'extinction d'une branche illustre eût marqué ma place au trône*. Ce serait seulement alors que je ferais connaître aussi des intentions peut-être éloignées de celles que l'on me suppose et que l'on voudrait me suggérer.

« Français ! je ne m'adresse qu'à quelques hommes égarés, revenez à vous-mêmes, et proclamez-vous fidèles sujets de Louis XVIII et de ses héritiers naturels, avec un de vos princes et de vos concitoyens,

« LOUIS-PHILIPPE, duc d'ORLÉANS. »

Malgré cette profession de foi, rendue par le prince exilé aussi explicite que possible, le prince ne revint en France qu'au commencement de 1817.

En son absence de graves événements s'étaient passés, suite naturelle de ceux qui s'étaient accomplis avant son exil.

Par ceux qui s'étaient accomplis avant son exil, nous entendons l'assassinat du maréchal Brune à Avignon ; l'assassinat du général Ramel à Toulouse ; l'exécution de La Bédoyère à Paris ; la mort de Murat au Pizzo.

Par ceux qui s'accomplirent en son absence, nous entendons l'exécution du maréchal Ney et celle de Paul Didier.

Nous dirons un mot seulement de cette première exécution, mais nous nous étendrons longuement sur la seconde.

Le maréchal Ney, accusé de trahison et de lèse-majesté, fut déféré à la cour des Pairs.

Sa femme comprit dès le premier moment qu'il était perdu, et avant même qu'il fût condamné, elle songea à implorer sa grâce.

En conséquence, elle écrivit en Angleterre au duc d'Orléans, afin qu'il intéressât le régent à son sort. Le duc d'Orléans écrivit chaudement à l'altesse, mais la lettre fut inutile, et le 7 décembre à neuf heures du matin, Ney fut fusillé à quelques pas de l'Observatoire.

En même temps, Louis XVIII faisait pair de France le prince de Hohenlohe, et maréchal le duc de Wellington.

C'était, on en conviendra, pousser loin l'impudeur politique.

On se rappelle la conspiration orléaniste des généraux Drouet-d'Erlon, Lallemand et Lefèvre-Desnonettes; elle avorta, comme nous l'avons raconté, et se fondit dans le grand événement du retour de l'île d'Elbe; mais Napoléon tombé, mais la Restauration s'avancant de plus en plus dans la voie fatale des réactions, les partisans du duc d'Orléans reprirent courage et les complots recommencèrent.

CHAPITRE XXXI.

Dans les premiers jours de février 1816, un comité directeur fut créé; le lieu de ses séances était rue Cassette; il était composé de sept commissaires, ou plutôt de sept apôtres voyageurs : Paul Didier était un de ces commissaires.

Paul Didier était né à Upie, en 1758; il avait donc près de cinquante-neuf ans à l'époque où nous sommes arrivés.

C'était un homme d'imagination, d'entraînement et de courage; élevé par un curé de campagne, son éducation avait été monarchique et religieuse. Cependant le flot révolutionnaire l'entraîna en 1788 et 1789, mais il s'arrêta au 10 août, et se jeta dans les rangs de ceux qui prétendaient que la révolution avait assez fait et qu'il ne lui restait plus rien à faire que de régulariser la position royale.

Aussi était-il à Lyon parmi les royalistes quand Lyon se révolta; il combattit avec les assiégés, et lorsque la ville fut prise après soixante-deux jours de siège, il fut inscrit sur les sanglantes listes de Dubois Crancé et de Collot-d'Herbois, s'enfuit sous un nom supposé, gagna Marseille, se joignit aux fédérés du Midi, et de là passa en Suisse et en Allemagne, où pendant cinq ans, il demeura un des hommes les plus remarquables de la petite cour du comte de Provence. Le gouvernement directorial rouvrit à Paul Didier les portes de la France; il revint à Paris, et y retrouva ses camarades d'émigration, MM. de Juigné, Dubouchage, du Belloy, de Marieux, de Précontat, de Dreux-Brézé, et, fidèle à ses antécédents royalistes, publia, en 1799,

une brochure anonyme ayant pour titre : *l'Esprit et le vœu des Français*, et en 1802, une autre brochure intitulée : *Du retour à la Religion*.

Cambacérés, Fouché et M. de Montalivet, étaient ceux que Didier voyait le plus familièrement à cette époque.

Un décret parut qui instituait une école de droit à Grenoble. Didier fut un des premiers inscrits sur la liste des professeurs; des discussions qu'il avait eues antérieurement avec M. Pal, son collègue, lui firent donner sa démission, lorsqu'en 1810 ce dernier fut nommé recteur.

De 1810 à 1814, Didier se lança dans la spéculation; on comprend qu'un homme de ce caractère ne faisait rien qu'en grand; il se jeta dans des combinaisons gigantesques, qui échouèrent et qui le laissèrent à peu près ruiné lors de la seconde restauration.

Une de ces spéculations avait été la mise sur le trône de Louis-Philippe; il allait partir pour Palerme, quand Napoléon tomba, et quand le duc d'Orléans rentra tout naturellement en France.

Didier songea alors à réclamer du comte de Provence, devenu roi, le prix de son ancien royalisme; pour donner plus de poids encore à ses prétentions, il publia alors une troisième brochure, intitulée : *l'Esprit et le vœu des Français*, qui n'était rien autre chose qu'une seconde édition revue et corrigée de celle qu'il avait déjà publiée quinze ans auparavant.

Le comte de Provence se souvint : Didier fut nommé maître des requêtes et chevalier de la Légion d'honneur.

Didier désirait un siège à la cour de cassation : il le sollicita inutilement, et, mécontent de ce qu'il appelait l'ingratitude des Bourbons, il fut un des premiers à se ranger au parti de Napoléon quand Napoléon quitta l'île d'Elbe et débarqua au golfe Juan.

Napoléon tomba si rapidement, qu'il n'eut pas le temps d'apprécier Didier à sa valeur; il quitta la France sans avoir rien fait pour lui, et Didier se trouva à peu près sans ressources au retour de Louis XVIII.

D'autant plus sans ressources qu'il venait de se compromettre en s'attachant à la fortune de Napoléon.

Restait pour Didier une seule ressource : le parti du duc d'Orléans; d'ailleurs, se rattacher à ce parti, c'était en revenir à ses premiers projets.

Le duc d'Orléans reçut donc la visite de Didier aussitôt son arrivée, et comme il était encore à l'hôtel de la Grange-Batelière, où il était descendu, avant de reprendre son château du Palais-Royal.

Enfin, lors de l'organisation du comité directeur de la rue Cassette, Paul Didier, comme nous l'avons dit, se trouva un des principaux agents de la *Société de l'Indépendance nationale*, tel était le titre élastique qu'avait pris le comité directeur.

Le ministère Talleyrand était tombé, et le ministère Richelieu lui avait succédé.

— M. de Richelieu, avait dit M. de Talleyrand, était l'homme de France qui connaissait le mieux la Crimée.

En effet, M. de Richelieu avait passé dans son gouvernement de la Crimée tout le temps qu'il n'avait point passé en France, de sorte que la France, et surtout l'esprit français, étaient aussi parfaitement inconnus à M. de Richelieu, appelé à diriger l'esprit français et à gouverner la France, que s'il fût né dans les contrées lointaines où il avait passé une partie de sa vie.

Ses collègues au ministère étaient MM. Clavet, Corvette, Dubouchage, Decazes et Vaublanc.

La première tentative du comité directeur se porta sur Lyon.

Les conjurés étaient :

Au haut de l'échelle, Talleyrand et Fouché.

Au milieu, Paul Didier, Jacquemet, colonel en non activité; Lavalette, ancien receveur général des Basses-Alpes; Montain, docteur en médecine; Rosset, fabricant de papiers peints; enfin les degrés inférieurs étaient occupés par des hommes inconnus, au milieu desquels était regardé comme un personnage un nommé Rosa, sergent de la légion du Rhône.

Voici le plan des conjurés :

Quelques surveillants de nuit destitués devaient se présenter à l'Hôtel-de-Ville conduisant un malfaiteur. Grâce à ce stratagème, ils s'approcheraient sans difficulté de la sentinelle, et la désarme-

raient. En même temps, à un signal donné, Rosset devait débusquer d'une rue voisine avec une centaine d'hommes dévoués à la cause; ces cent hommes désarmaient le poste, entraînaient les canons de l'Hôtel-de-Ville sur la place Louis-le-Grand, et le signal de l'insurrection était donné.

L'exécution du complot fut fixée au 21 janvier 1816.

Le 19, le général Maringone, commandant du département, reçut deux lettres qui lui dénonçaient la conspiration.

Simon, Jacquemet, Lavalette, Montain, Rosa et Rosset furent arrêtés, Paul Didier se sauva.

C'était la seconde fois que Paul Didier quittait Lyon en fugitif, à vingt ans de distance; royaliste, échappant la première fois aux jacobins; libéral, échappant la seconde fois aux royalistes.

Six mois après, les prévenus étaient traduits devant la cour d'assises; Jacquemet, Rosa et Simon furent acquittés. Rosset et Lavalette furent condamnés à dix ans, et Montain à cinq ans de prison.

Ce premier complot avait été découvert par une de ces combinaisons étranges du hasard, qui font avorter tout à coup les entreprises les mieux conçues et le plus habilement conduites.

Au nombre des conjurés subalternes, était un pauvre canut, maigre, pâle, souffreteux, malade de la poitrine; entré dans la conjuration, afin d'être plus libre de ses mouvements, il déménagea, et s'en alla s'installer au sixième étage, dans un quartier éloigné de celui qu'il habitait auparavant.

Dans la mansarde attenante à la sienne, demeurait une jeune fille nommée Paulette, belle, jeune et chaste. Elle avait résisté à toutes les séductions de la jeunesse et du luxe; elle se laissa prendre à celle de la douleur.

André, c'était le nom de l'ouvrier en soie, était, comme nous l'avons dit, souffrant de la poitrine; elle l'entendit haleter en montant ses six étages, se plaindre et tousser, une fois arrivé dans sa chambre; elle sut qu'il était seul; elle lui offrit les soins d'une sœur, qui devinrent bientôt ceux d'une amante.

Un soir, André s'était endormi tandis que Paulette veillait près de lui; on frappa à la porte, et des voix étrangères se firent en-

tendre. Honteuse d'être surprise si tard près du lit d'un jeune homme, Paulette se jeta dans un cabinet attenant à la chambre à coucher; on continua de frapper.

André s'éveilla, crut que Paulette était rentrée chez elle pendant qu'il dormait et alla ouvrir.

C'était Didier et un autre conjuré.

— Pour dérouter les limiers de la police, c'est chez vous, dit-il, que j'ai donné rendez-vous à un envoyé du comité de Paris.

André les fit entrer dans sa pauvre chambre, et là les deux conspirateurs causant librement, changèrent, en paroles, le gouvernement de la France, renversèrent Louis XVIII du trône, y établirent le duc d'Orléans, et, substituant le calvinisme à la catholicité, en firent la religion de l'État.

Paulette entendit tout, et effrayée de ce qu'elle avait entendu, elle laissa son amant se rendormir; et quand sa respiration redevenue plus égale lui eut appris qu'il appartenait tout entier au sommeil, elle sortit, rentra chez elle, demanda à genoux conseil à Dieu, et, tourmentée surtout de cette conjuration contre la religion catholique, elle alla tout avouer le lendemain à son confesseur, le laissant libre de tout dire à l'autorité, pourvu qu'il sauvegardât la vie et la liberté d'André.

Le confesseur dénonça le complot, mais les promesses qu'on lui avait faites à l'égard d'André ne furent pas tenues. Paulette eut la douleur de voir arrêter son amant dénoncé par elle; et les rigueurs d'une captivité de six mois ayant hâté les progrès du mal, André mourut en prison avant le jugement.

Paulette, désespérée, l'avait précédé, et mourait huit jours avant lui.

Didier eût été arrêté comme les autres, si par bonheur le gendarme chargé de l'arrêter n'eût été de la conjuration; il le fit prévenir par sa maîtresse et ne se présenta chez lui que lorsqu'il fut bien sûr de ne plus le trouver.

Paul Didier s'enfuit, comme nous l'avons dit, et gagna les frontières de la Savoie.

Les conjurés ne se tinrent point pour battus, il fut décidé que l'on

se rabattrait sur le département de l'Isère, un de nos départements les plus avancés ; ce qui avait échoué à Lyon devait réussir à Grenoble.

Le préfet du département était le comte de Montleveau, homme d'un courage éprouvé, d'une intégrité reconnue.

Le commandant du département était le général Donnadieu, brave soldat, bourbonnien de pied en cap, quoique calviniste de religion.

Didier passa trois mois à organiser son insurrection sur les divers points du département ; du premier coup il avait exploré le terrain et reconnu que, stérile à tout autre nom, rien n'y germerait, que la semence napoléonienne.

C'était donc, ostensiblement et pour le vulgaire, au nom de l'empereur qu'il agissait, mais pour Talleyrand, pour Fouché, pour les chefs supérieurs enfin, c'était au profit du duc d'Orléans.

Ce fut à Quaix, petit bourg situé au nord de Grenoble, qu'il établit son quartier général, chez un officier de l'Empire, nommé Brin et surnommé le Dromadaire, pour avoir fait la campagne d'Égypte et avoir servi dans le corps de cavalerie organisé par Bonaparte, et où les dromadaires remplaçaient les chevaux.

Une première réunion eut lieu à la Buisserate, village aux portes de Grenoble, sur la route de Lyon ; Didier y parla avec toute la véhémence de son caractère, mais comme dans son discours, comme dans sa proclamation, pas un mot n'avait été dit de l'empereur ni de Napoléon II,

— Qu'est-ce que vous nous f... donc là ! s'écria Brin, il n'est pas seulement question de l'empereur dans votre proclamation : nous marchons au nom de Napoléon, ou je vous avertis que je ne marche pas, moi.

Le fruit de cette réunion fut à peu près perdu, grâce à cet incident.

C'était dans les montagnes d'Oisans surtout que l'insurrection avait ses plus vivaces racines ; deux hommes s'étaient faits chefs secondaires sous Didier : Dussert, ancien guide de l'armée des Alpes, et Durif ; tous deux avaient été maires, l'un d'Allemont, l'autre de Vaujany, et tous deux avaient été destitués ; de là la haine.

Sûr de ces deux agents, Didier descendit du côté de Lamure, —

Lamure tout plein encore des souvenirs enthousiastes de Napoléon qui, un an auparavant à peine, y avait d'un mot rallié à lui les troupes envoyées de Grenoble pour le combattre. Aussi là les recrues furent-elles nombreuses; la liste des conjurés s'augmenta des noms de Drevet, ancien soldat de la garde, de Buisson et de son frère, l'un pharmacien, l'autre marchand épicier, de Genevois, propriétaire, des deux frères Guittot, de Dufresne et de Dumoulin, ces deux derniers, officiers à demi-solde.

Là, comme dans les montagnes d'Oisans, Paul Didier laissa deux chefs : Biollet, chef de bataillon en retraite, et Pellissier, capitaine. Par eux, en moins de six semaines, plus de trois cents officiers et sous-officiers furent affiliés au complot.

Une fausse lettre de M. de Metternich promettait l'appui de l'Autriche à Napoléon II. Quant à l'Angleterre, disaient les chefs, pour qu'elle se tint tranquille, on lui laisserait croire que le mouvement s'opérait en faveur du duc d'Orléans.



CHAPITRE XXXII.

Vers cette époque, des tentatives d'affiliation furent faites aussi sur les étudiants et les professeurs de l'École de droit de Grenoble. M. Gros, avocat à la cour royale de Paris, a publié, en 1841, une lettre adressée à M. le rédacteur de la *Gazette du Dauphiné*.

Cette lettre avait pour titre :

DE DIDIER ET DES AUTRES CONSPIRATEURS SOUS LA RESTAURATION.

« J'étais étudiant en droit à Grenoble, dit M. Gros, lorsque la conspiration de Didier éclata.

« Je fus alors l'objet d'assez vives observations de la part des chefs de ce complot, qui voulaient m'y associer. Joannini, ancien officier de gendarmerie, me sollicita plus particulièrement d'y prendre part; avant de m'engager, je voulus connaître le chef et le but de l'entreprise. J'interrogeai Joannini pour le faire sortir du vague où, jusque-là, il s'était renfermé; il m'avoua que la conspiration avait pour objet de

placer le duc d'Orléans sur le trône, et prenant la froideur que je lui témoignais pour de l'incredulité, il me montra une lettre où ce prince était désigné de façon qu'il était impossible de ne pas le reconnaître.

« Un prince, y était-il dit, qui dès sa première jeunesse, a donné des gages à la liberté, qui a bravement combattu dans nos rangs, et dont les convictions libérales sont telles que, ne pouvant s'empêcher de les manifester, elles le font tenir en état de suspicion par les autres membres de sa famille.

« Agé alors de vingt-deux ans, continue M. Gros, dévoué à l'empereur auquel je devais mon éducation dans un lycée, et mon grade d'officier, je refusai nettement de prendre part à un complot où l'un des membres de cette famille pourrait se trouver intéressé. »

Le général Donnadiou percevait de temps en temps quelques bruits vagues de ces réunions et de ces embauchements; alors, il s'informait, envoyait de son côté ses agents, et peu à peu, se formait la conviction que quelque chose de grave se tramait dans le département et ne tarderait pas à éclater. Il en écrivait alors à Paris, désignait Didier comme le chef du complot; mais on lui répondait de Paris, que Didier était hors de France et que le département de l'Isère était le plus tranquille des quatre-vingt-six départements.

Le duc de Berry épousait la fille du roi de Naples; elle devait débarquer à Marseille et suivre la route de Lyon. Le 3 mai, les troupes en garnison à Grenoble et dans les environs, quittaient leurs résidences respectives pour aller s'échelonner sur la route de Saint-Vallier, Vieime et Lyon.

Ce fut cette même nuit que Didier choisit pour l'exécution du complot.

Chose étrange, la duchesse de Berry entrant en France, y était reçue par une conjuration, et quelques années plus tard elle était éprouvée par un assassinat.

La conjuration éclata, mais les troupes, au lieu de se ranger au parti des conjurés, tinrent ferme : on en vint aux mains; après une lutte acharnée, terrible, désespérée, les conjurés furent battus, et le colonel Vautré rentrait le même soir à Grenoble, suivi de trois voitures pleines de prisonniers.

Didier s'était battu au premier rang en désespéré, mais sentant que la cause qu'il représentait était perdue, voyant les deux tiers de ses hommes morts ou pris, il gagna les bois de Saint-Martin-d'Herès.

L'instruction commençait le 6 mai : sur cent vingt prisonniers,

quatre furent d'abord choisis, le soir même trois étaient condamnés, le dernier absous.

Les trois condamnés étaient : Drevet, ancien soldat de la garde impériale, Buisson, marchand épicier, et David.

Tous trois étaient de Lamure.

David fut recommandé à la clémence du roi :

Le 8, à quatre heures de l'après-midi, l'échafaud étant dressé, la foule encombrant les avenues de la place Saint-André, la grande rue et la place Grenette, les portes de la prison s'ouvrirent, et l'on vit paraître d'abord les gendarmes, ensuite deux prêtres, chacun des deux prêtres donnait le bras à un condamné.

En paraissant au jour, en se trouvant en face de la foule, Drevet et Buisson crièrent d'une voix instantanée : *vive l'empereur!* Croyaient-ils réellement avoir conspiré pour lui, croyaient-ils que plus que tout autre ce cri éveillerait la sympathie dans la foule?

La majeure partie de la foule demeura silencieuse; quelques voix seulement répondirent par le cri de : *vive le roi!*

Au pied de l'échafaud, Drevet et Buisson crièrent de nouveau : *vive l'empereur!* Tous deux étaient pâles, mais parfaitement calmes; ils montèrent froidement les degrés de l'échafaud, et moururent comme des hommes parfaitement convaincus de la justice de leur cause.

La veille de l'exécution, le général Donnadiou et le préfet avaient reçu une circulaire ministérielle qui mettait le département en état de siège, et qui donnait un pouvoir discrétionnaire aux autorités civiles et militaires.

Le 9 mai, la cour prévôtale remettait ses pouvoirs à la justice militaire.

Le jour même de sa formation, le conseil de guerre se réunait, et à onze heures du matin, trente accusés étaient amenés devant lui.

La séance dura huit heures; vingt et un accusés sur trente étaient condamnés à la peine de mort, après ces huit heures.

Le jugement avait été rendu à l'unanimité.

Le vendredi 10 mai, au tintement funèbre de la cloche de Saint-André, quatorze condamnés sortirent un à un de la prison, située

en face de l'église; le peuple amassé sur la place les comptait avec épouvante; quatorze prêtres les accompagnaient.

Le cortège s'achemina lentement vers l'esplanade de la porte de France; c'est un vaste emplacement situé au nord de la ville, baigné d'un côté par l'Isère, et de l'autre bordé par une haie gigantesque de platanes et de sycomores.

C'était le lieu fixé pour l'exécution.

Les condamnés s'agenouillèrent près d'un fossé, sur une seule ligne; les prêtres leur firent baiser une dernière fois le crucifix et s'écartèrent; les commandements militaires retentirent au milieu du plus profond silence : au mot *feu!* une détonation terrible éclata, et ils tombèrent percés de cent balles.

Des demandes en grâce, des suppliques en commutation de peine avaient été adressées par le général Donnadieu, au roi, en faveur des autres condamnés.

Le 12 mai 1816, à onze heures du soir, on reçut, en réponse à ces suppliques et à ces demandes, la dépêche télégraphique suivante.

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE DU 12 MAI 1816.

A quatre heures du soir.

TÉLÉGRAPHE-LIGNE DE LYON.

« Le ministre de la police générale au général Donnadieu, commandant la 7^e division militaire.

« Je vous annonce, au nom du roi, qu'il ne faut accorder de grâce qu'à ceux qui ont révélé des choses importantes; les vingt et un condamnés doivent être exécutés ainsi que David; l'arrêté du 9, relatif aux recéleurs, ne peut être exécuté à la lettre; on promet vingt mille francs à ceux qui livreront Didier. »

Il fallut obéir.

La dépêche était parvenue dans la nuit du 14 au 15; l'exécution fut fixée pour le lendemain.

A quatre heures du soir, le lendemain 15, Maurice Miard, un enfant de seize ans; Jean-Baptiste Alloard, vieillard de soixante-cinq ans; Claude, Piot, Bellin, Mary, Hussard et Bard prenaient le même chemin qu'avaient pris leurs compagnons et s'agenouillaient sur le même fossé, encore rouge du sang versé cinq jours auparavant,

Miard ne fut pas tué raide : le pauvre enfant était si jeune qu'il ne voulait pas mourir ; sa tête se souleva au milieu des cadavres, une seconde décharge l'acheva.

Le lendemain, David mourut sur l'échafaud.

On se rappelle que David appartenait à la première condamnation Buisson et Drevet ; condamné par la cour prévôtale, il n'avait pas droit au bénéfice de la fusillade.

La conduite du général Donnadiou, si fort calomniée à cette époque par les feuilles libérales qui ne voyaient pas dans cette profonde et mystérieuse affaire, fut admirable ; non-seulement il adressa au ministre de la guerre une lettre pleine d'énergie, dans laquelle il protestait contre cette exécution, mais encore, sachant que toute cette conjuration était menée par le comte Drouet-d'Erlon, son ancien compagnon d'armes, et que le général était caché à Grenoble chez un notaire de ses amis, il le fit venir chez lui, et au moment où le général croyait être perdu, il le revêtit de l'habit d'un de ses domestiques, et le fit monter derrière la voiture de sa femme qui le conduisit ainsi hors de la ville.

Une fois hors de la ville, le général d'Erlon, grâce à un sauf-conduit qu'il tenait encore du général Donnadiou, gagna la frontière de Savoie et fut sauvé.



CHAPITRE XXXIII.

Le duc d'Orléans, devenu roi, n'oublia point les dangers courus pour lui par le comte d'Erlon, en 1815, à La Fère, et en 1816, à Grenoble : il le fit maréchal de France.

Quant à Didier, caché pendant quelque temps dans les collines et dans les bois de Saint-Martin-d'Herès, il comprit que la retraite était peu sûre et gagna, sur la rive gauche de l'Isère, les montagnes qui s'étendent jusqu'à Turin, puis, conduit par de pauvres villa-

geois qui, la nuit, lui donnaient l'hospitalité, et le jour lui servaient de guides, il franchit le col de la Coche, situé entre la Savoie et la vallée de l'Isère.

Là, trois de ses compagnons, proscrits comme lui, vinrent le rejoindre :

Dussert, Durif et Cousseux.

Mais, réunis une fois, les trois conjurés demandèrent à leur chef une explication sur cette entreprise où il les avait entraînés au nom de l'empereur. En effet les fugitifs avaient à leurs dépens acquis la preuve que Marie-Louise n'était pas à Eybaies, comme on le leur avait dit, et que le comte Bertrand, dont Didier empruntait la signature, n'était absolument pour rien dans ce complot.

Alors Didier avoua que le complot avait pour but de mettre le duc d'Orléans sur le trône.

— Mais, s'écria Dussert, la France n'en aurait pas voulu du duc d'Orléans.

— Alors, répondit Didier, nous eussions proclamé la République.

— Ma foi, oui, dit Dussert, car Bourbon pour Bourbon, j'aime autant Louis XVIII.

Dès lors les trois complices de Didier ne se crurent plus engagés envers un homme qui les avait trompés.

Le même jour, Cousseux se sépara de lui, et ce fut avec Dussert et Durif seulement qu'il continua sa route.

Le soir on s'arrêta à Saint-Sorlin-d'Arves, petit village de la Maurienne, chez un aubergiste nommé Balmain.

Didier était harassé de fatigue, et en outre souffrait horriblement d'une blessure qu'il avait reçue; il se jeta sur une botte de paille transformée en lit et s'endormit.

Durif et Dussert restèrent debout, se chauffant à la cheminée, puis, lorsqu'ils se furent assurés que Didier dormait, ils firent connaître à leur hôte quel homme il avait reçu chez lui, et le prix que valait sa tête.

Le lendemain au point du jour, Durif, Dussert et Balmain quittaient l'auberge.

Didier dormait toujours; si misérable que fût le lit sur lequel il

était couché, il y avait longtemps qu'il n'en avait point trouvé un pareil.

A son réveil, il ne trouva dans l'auberge que la femme Balmain, l'interrogea sur la disparition de Durif et de Dussert; la femme Balmain commença par balbutier, puis, entraînée par sa conscience, elle se jeta à ses pieds en lui disant :

— Sauvez-vous, sauvez-vous! vous êtes traahi!

Tout était dans ces quelques mots; écrasé de fatigue, souffrant de sa blessure, les pieds saignants, Didier se leva; et avec ce courage admirable qui ne l'abandonna point une seconde, gagna les bois voisins, puis, sous la conduite d'un gardeur de chèvres, il revint jusqu'à la gorge d'une vallée s'ouvrant sur la France.

Là, les forces lui manquèrent et il tomba sur la terre.

Il y resta une heure; heure terrible, heure d'angoisse et d'agonie pire que celle qui précéda la mort, car c'était celle qui précédait la perte de toute espérance; celle pendant laquelle le condamné commence par douter des hommes et finit par douter de Dieu.

Enfin, résigné à tout, il se releva, reprit la route de Saint-Sorlin, et arriva devant une maison isolée du petit village de Saint-Jean-d'Arves.

Devant cette maison, assise sur un banc, aux derniers rayons du soleil couchant, une vieille femme se réchauffait.

Didier s'arrêta devant elle et lui demanda l'hospitalité.

La vieille femme releva la tête.

— Vous êtes celui qui a conspiré contre le roi, dit-elle, et que l'on cherche dans tout le pays?

Didier fixa un instant ses yeux perçants sur les traits de la vieille femme, et, à travers ses rides, chercha inutilement à lire sur sa physionomie l'expression de la pitié ou de la haine. Cette physionomie n'exprimait que l'atonie de la vieillesse.

Didier était au bout de ses forces.

— Eh bien, oui, dit-il, je suis Didier; livrez-moi à la justice si vous le voulez, mais auparavant donnez-moi du pain et un lit, j'y attendrai les gendarmes.

— Vous livrer! s'écria la vieille femme, non, Monsieur; il n'y a

dans tout le pays qu'un misérable capable de trahir son hôte, ce misérable, c'est Balmain ! entrez.

Didier entra.

Il était en train de tremper un morceau de pain dans une tasse de lait, lorsque le maître de la maison arriva ; il demanda quel était cet hôte inconnu , et Didier lui dit son nom.

Mais alors l'homme fut moins courageux que la femme, il déclara à Didier qu'il ne pouvait le garder chez lui, d'autant plus que depuis le matin la police piémontaise fouillait toutes les maisons de la vallée.

En même temps, il appela un de ses fils.

— Venez, dit-il à Didier, cet enfant va vous conduire dans une grange isolée au milieu des bois ; restez là bien caché, et chaque nuit nous vous porterons à manger jusqu'à ce que vous soyez en état de continuer votre route.

Il n'y avait pas d'autre parti à prendre ; le danger était là, s'approchant pas à pas. Didier suivit l'enfant.

Ces carabiniers piémontais qui fouillaient les maisons, c'était Balmain qui les dirigeait ; revenu à Saint-Sorlin avec eux, sa femme avait été forcée de lui avouer la fuite de Didier et les causes de cette fuite. Furieux d'être devenu un traître sans recevoir le prix de sa trahison, il s'était mis lui-même à la tête des investigateurs. Le soir approchait ; la journée s'était écoulée en perquisitions inutiles, lorsqu'un de ses enfants, menacé par lui, lui raconte qu'en revenant du pâturage, il a vu de loin un *Monsieur* conduit par un enfant, se dirigeant vers la grange des bois. Cette nouvelle est un trait de lumière pour Balmain ; il connaît cette grange isolée : sans aucun doute, Didier y a cherché un refuge. Balmain se remet en marche entraînant les carabiniers à sa suite ; la nuit commençait à descendre, c'était l'heure calme et solennelle où le silence qui se répand sur toute la nature, semble plus profond encore au sein des grands bois. Plus tard, Balmain a raconté lui-même que dans cette heure où l'homme devient plus faible, comme si les ténèbres étaient à la fois un danger et une religion, son cœur avait faibli un instant en apercevant dans le lointain sombre une masse plus opaque ; en re-

connaissant la grange où le malheureux réfugié dormait sans doute sous l'œil de Dieu, ce gardien des proscrits, il sentit son cœur faiblir, passa sa main sur son front, et s'arrêta chancelant.

— Eh bien! qu'avez-vous, monsieur l'aubergiste et à quoi pensez-vous donc? demanda l'officier de carabiniers; êtes-vous perdu? et ne savez-vous plus quel chemin prendre?

— Non, répondit Balmain, rappelé à lui par cette voix, je cherchais le moyen d'entourer la grange d'une manière plus sûre; puis comme par instinct il sentait du soulagement à reculer l'heure de la trahison: je crois qu'il serait mieux, ajouta-t-il, d'attendre que la lune se levât.

— Non, répondit l'officier: marchons.

Il n'y avait pas à reculer, Balmain dirigea les carabiniers vers la grange, la fit entourer par les soldats, et entra dans l'intérieur avec l'officier et deux hommes.

Didier était couché sur la paille et dormait; avant qu'il s'éveillât il était déjà prisonnier.

Alors cet homme si faible, si souffrant, si découragé une heure auparavant, retrouva à l'instant même toute son énergie. Il s'avança la tête haute, et lui qui s'était traîné pour venir, alla assez vite pour ne pas retarder la marche de ceux qui le conduisaient.

On l'enferma dans la maison du notaire de Saint-Sorlin.

De là, on le conduisit à Turin, où il attendit son extradition.

Cela se passait le 17, c'est-à-dire le surlendemain du jour où tombaient fusillés Miart, Piot, Alloart, Belin, Hussard, Bard et Mary; le lendemain du jour où était exécuté David.

Le 18, Sert, beau-frère de Dussert, se présentait à l'hôtel de la préfecture de Grenoble, et remettait à M. de Montleveau un certificat du maréchal des logis de carabiniers constatant que c'était sur ses renseignements et sur ceux de Balmain l'aubergiste que Didier avait été pris.

Les vingt mille francs furent en conséquence partagés entre Sert et Balmain.

Quant à Durif et à Dussert, par convention antérieure faite avec Sert, ils avaient la vie sauve.

Didier, livré par le Piémont à la France, arriva le jour de l'Ascension, à trois heures de l'après-midi, à Grenoble, conduit dans une voiture, par un officier supérieur d'artillerie, un officier et un sous-officier de gendarmerie, et s'arrêta sur le quai de l'Isère, en face de l'hôtel Belmont habité par le général Donnadien.

Une lettre insérée par le général dans *la Gazette des Tribunaux*, en 1840, donne en ces termes les détails de l'entrevue :

« Après lui avoir fait servir à dîner, je passai deux heures à m'entretenir avec lui, sur la grande entreprise à la tête de laquelle il s'était placé.

« Il m'expliqua comment il était parti de Paris, lui dix-septième des commissaires envoyés pour soulever la France, après avoir assisté à une réunion de personnages très-influents, où il avait reçu des instructions et de l'argent nécessaire pour ses opérations. Une fois Grenoble occupé, c'était de cette ville que devait partir le signal du mouvement général de toute la France. Lui, Didier, aurait marché sur Lyon, où il était attendu le lendemain de l'occupation de Grenoble, avec tout le matériel de l'artillerie. Il me dit que s'il n'avait pas réussi dans son entreprise, c'était par l'accident providentiel qui m'avait fait rencontrer le lieutenant Aribert; que je devais être arrêté par lui à dix heures et demie précises; et lui, à onze heures, maître de la ville où des intelligences, ménagées parmi les habitants et la troupe, lui assuraient le succès de son projet; qu'il avait assisté, l'avant-veille de l'attaque, à une inspection que j'avais faite du bataillon de l'Hérault; qu'il était là avec un capitaine en activité, dont il calma l'ardeur, certain comme il était, me disait-il, de réussir et surtout d'éviter l'effusion de sang et le désordre, en maîtrisant et dominant le mouvement. Il me dit beaucoup d'autres choses sur ses rapports à Paris que je ne puis répéter ici. Conduit de chez moi à la prison, je ne le revis que quelques minutes avant ses derniers moments, dans son cachot, où je me rendis pour lui demander si, dans cet instant suprême, il n'avait pas quelque révélation à faire. Je le trouvai aussi calme que résigné: je lui parlai du roi, dont il n'avait pas à se plaindre; il me dit alors, plein d'émotion, des paroles fort mémorables, en prenant à témoin le Juge éternel, devant lequel il allait paraître; paroles que, selon ses désirs, je m'empressai d'envoyer au roi par une dépêche extraordinaire qui doit exister aux archives; les lois actuelles ne me permettent pas de la révéler. Je me retirai de cet entretien, plein de la plus douloureuse émotion, et en regrettant qu'un aussi beau caractère, un tel courage eussent été employés pour des fins aussi déplorables. »

Le général Donnadien fit reconduire Didier à sa prison, et envoya ses dépêches au roi.

La procédure fut courte; Didier n'essaya point de chicaner sa vie, d'ailleurs la dernière expérience qu'il avait faite des hommes l'avait, par le dégoût, préparé à la mort.

Le samedi 8, à neuf heures du matin, il comparut à la cour prévôtale; la défense fut une splendide justification de son caractère: pas un des hauts personnages impliqués dans cette affaire ne fut nommé

par lui. Défendu par M. Motte, qui, dans la péroraison de sa défense, suppliait la cour de recommander son client à la clémence du roi, Didier lui-même l'interrompit, et, déchirant la feuille d'une brochure, il écrivit sur ce chiffon de papier :

« J'ai fait mon sacrifice, ma famille aura fait le sien.

« Je remercie mon défenseur de ses généreuses paroles, mais je prie la justice de ne pas s'y arrêter, je ne demande rien au roi. »

La cour se retira pour délibérer, et au bout d'une heure rentra pour prononcer l'arrêt de mort.

Didier écouta cet arrêt avec ce calme et cette sérénité qui depuis son arrestation ne l'avaient pas abandonné un seul instant.

L'exécution devait avoir lieu le 10 juin, à onze heures du matin.

A neuf heures, le général Donnadiou entra dans la prison; il voulait voir une dernière fois Didier, causer une dernière fois avec cet homme dont, malgré lui, il avait pris une si haute opinion.

Ceux qui voudront se faire une idée exacte de l'entrevue n'auront qu'à lire l'ouvrage que le général Donnadiou publia en 1837, sous le titre de *la Vieille Europe des Rois et des Peuples*.

Ils y trouveront textuellement rapportées les phrases suivantes.

Le général Donnadiou poussait Didier à des aveux; il promettait un sursis, la grâce peut-être.

Didier sourit tristement.

— Que vous avouerez-je, moi qui dans une heure ne serai plus? cependant dites au roi de se défier des hommes qui l'entourent et qui ont deux serments à la bouche.

Puis il ajouta :

— Dites encore au roi que son plus grand ennemi est dans sa famille.

Deux heures après, Didier était prévenu par l'exécuteur que le moment de marcher à l'échafaud était arrivé.

Il se leva et s'avança à l'instant même, sans rien changer à sa toilette du matin.

Il était vêtu d'un pantalon bleu, d'une robe de chambre de molleton blanc et avait la tête couverte d'un bonnet de nuit.

Le trajet se fit à pied. Un prêtre, nommé l'abbé Tosean, marchait près de lui; sa marche fut calme, sans hâte, sans retard; on eût dit qu'il se rendait à une invitation amicale, en allant à ce rendez-vous de la mort.

Arrivé au pied de l'échafaud, Didier baisa humblement le crucifix, fit signe au prêtre de demeurer où il était, et monta d'un pas ferme les degrés de la plate-forme; arrivé là, le bourreau voulut porter la main sur lui; mais il l'écarta du geste, se coucha sur la planche fatale, murmura quelques paroles, adieux ou prières..., une seconde après il n'existait plus.

Onze heures un quart sonnaient à l'église Saint-Louis.

Dans un voyage que je fis à Grenoble en 1836, je me fis montrer dans le cimetière la tombe du condamné de 1816.

Elle porte cette simple inscription :

PAUL DIDIER.

CHAPITRE XXXIV.

Les conjurations se succédaient rapidement : on peut voir dans l'admirable ouvrage de Louis Blanc, auquel on ne peut reprocher que d'être un peu systématique, l'histoire du carbonarisme; peut-être aurons-nous un jour occasion d'écrire, plus largement que nous ne pouvons le faire aujourd'hui, l'histoire de cette époque, et d'ajouter quelques documents nouveaux à ceux que nous donne le proselit du 13 mai et du 13 juin; en attendant, nous nous contenterons d'indiquer ces conjurations.

Après la conjuration de Didier, vint celle de Pleignies, Tolleron et Carbonneau, puis celle de l'Épingle Noire, du Pétard, du colonel Caron, de Berton et des quatre sergents de La Rochelle, qui furent

exécutés le jour même d'une fête aux Tuileries, sur les murs desquelles on pouvait lire le lendemain ce distique :

Pour donner à Louis deux fêtes en un jour,
On égorge à la Grève et l'on danse à la cour.

Puis vint la conspiration Louvel qui réussit parce qu'elle n'avait pas de complices.

On trouve, au sujet de cette conjuration, qui se rattache à notre histoire par le changement qu'opérait dans la fortune du duc d'Orléans la mort du duc de Berry, une étrange anecdote dans les *Mémoires historiques de la police*.

Deux ou trois jours avant l'assassinat de la place Louvois, Louis XVIII, selon l'archiviste Peuchet, aurait envoyé chercher M. Decazes, bien avant l'heure à laquelle il avait l'habitude de recevoir.

Arrivé au château et introduit à l'instant même devant le roi, Louis XVIII, toujours selon les *Mémoires* que nous citons, lui donna l'ordre de descendre dans l'église souterraine de Sainte-Geneviève, et de lui apporter, quel qu'il fût, l'objet qu'il trouverait sur le tombeau du cardinal Caprara.

La commission était étrange, mais parfois Louis XVIII avait d'étranges caprices; mieux que personne le favori connaissait l'humeur tant soit peu fantasque du roi; il obéit et rapporta au roi un fragment d'albâtre oriental; c'était la seule chose qu'il eût trouvée sur le tombeau désigné.

A son grand étonnement, Louis XVIII parut satisfait.

— Maintenant, dit le roi, après avoir examiné le fragment avec la plus scrupuleuse attention, envoyez quelqu'un à la Bibliothèque, faites demander par la personne que vous enverrez les œuvres in-folio de saint Augustin, édition de 1669, et au tome VII, entre les pages 104 et 105, on trouvera une feuille de papier.

C'est de cette feuille de papier que j'ai besoin; cependant, pour plus grande sécurité, faites apporter non pas la feuille de papier mais le volume. Le duc Decazes s'offrit d'exécuter cette seconde commission comme il avait fait de la première, mais Louis XVIII

L'arrêta, en lui disant que les deux messages ne pouvaient être remplis par la même personne.

Le ministre se contenta donc d'envoyer un de ses secrétaires à la Bibliothèque royale; un quart d'heure après le volume indiqué était entre les mains du roi, qui, entre les pages 104 et 105, trouvait en effet la feuille de papier promise.

Le roi remercia son ministre, et le congédia de la main.

M. Decazes sortit. Derrière lui le roi tira d'un portefeuille une autre feuille de papier chargée de caractères sans ordre, et appliquant sur cette dernière celle qu'il avait trouvée dans le livre, il parvint alors, à l'aide de certaines découpures pratiquées dans la feuille de papier superposée, à lire la phrase suivante :

« Roi, tu es trahi par ton ministre et par le p... p... de t... s...; seul je peux te sauver.
« MARIANI. »

Le lendemain toute la police était inutilement aux trousses du susdit Mariani.

Le dimanche suivant, Louis XVIII trouva dans son livre de messe un billet ainsi conçu :

« On a surpris ce que j'écrivais, on est à ma recherche; presse-toi de me voir si tu veux éviter de grands malheurs dans ta maison. Je saurai si tu veux me recevoir au moyen de trois pains à cacheter que tu colleras intérieurement sur les carreaux de la fenêtre de ta chambre à coucher. »

Le roi hésita : le signal ne fut pas donné, et le même soir éclata dans Paris cette terrible nouvelle : le duc de Berry est assassiné!

Il va sans dire que dans notre conviction profonde, et dans celle de tout cœur honnête, le duc d'Orléans fut complètement étranger à cette sanglante catastrophe : une amitié profonde, réelle, une amitié dont personnellement j'eus des preuves que je donnerai en temps et lieu, liait la duchesse d'Orléans à sa nièce, la duchesse de Berry.

Le duc d'Orléans était à l'Opéra le soir même où le duc de Berry fut assassiné, 13 février 1820; sa femme et sa sœur reconduisirent la duchesse de Berry chez elle; le duc rentra au Palais-Royal écrasé de douleur.

Un mois après, les journaux annonçaient officiellement la grossesse de madame la duchesse de Berry.

Aujourd'hui que les passions qui agitaient cette époque sont calmées, il ne reste plus aucun doute, excepté dans les mauvais esprits, de la réalité de cette grossesse ; mais il n'en fut pas de même à cette époque, et nous avons entendu dire fort sérieusement à des hommes sérieux et désintéressés dans la question que le duc de Bordeaux, surnommé par Alexandre ! l'Enfant de l'Europe, était un enfant substitué.

L'étrange maladresse des journaux officiels qui rapportèrent les détails de l'accouchement ne contribua pas peu à accréditer ce qu'une chanson, fort chantée à cette époque, parce qu'on l'attribuait faussement à Béranger, appelait *un Tour de Gobelet*.

On comprend que quelque douleur qu'eût éprouvée le duc d'Orléans en voyant presque devant lui s'accomplir l'assassinat du prince, son cousin, une fois le prince mort, le duc, dans le calme de sa conscience, dans l'innocence de son cœur, dut naturellement songer avec joie à la différence que cette catastrophe amenait dans sa position.

La couronne sur laquelle depuis deux cents ans les d'Orléans tenaient les yeux fixés, la couronne dont avait failli hériter le régent, ne pouvait plus échapper, sinon au duc d'Orléans qui, à tout prendre, pouvait mourir avant le duc d'Angoulême, mais tout au moins à l'un de ses trois fils.

La nouvelle de la grossesse de la duchesse de Berry le trouva donc irrité, et son accouchement incroyable.

Il nia la réalité de l'accouchement.

Qui eût dit alors au prince que, douze ans plus tard, il ferait, d'une façon si cruelle, constater à Blaye le troisième accouchement officiel de cette pauvre princesse.

Le duc d'Orléans, dépossédé de la couronne et dépossédé dans sa conviction par une supercherie, protesta dans le *Morning-Chronicle*, qui, en novembre 1820, inséra la pièce suivante, qui porte la date du 30 septembre de la même année :

PROTESTATION DE S. A. S. MONSIEUR LE DUC D'ORLÉANS CONTRE LA NAISSANCE DE M. LE DUC DE BORDEAUX.

« S. A. S. déclare par les présentes qu'il proteste formellement contre le procès-verbal daté du 29 septembre dernier, lequel acte prétend établir que l'enfant nommé Charles-Ferdinand-Dieudonné, est fils légitime de S. A. R. madame la duchesse de Berry.

« Le duc d'Orléans produira en temps et lieu les témoins qui peuvent faire connaître l'origine de l'enfant et de sa mère; il produira toutes les pièces nécessaires pour rendre manifeste que la duchesse de Berry n'a jamais été enceinte depuis la mort infortunée de son époux, et il signalera les auteurs de la machination dont cette très-faible princesse a été l'instrument.

« En attendant qu'il arrive un moment favorable pour dévoiler toute cette intrigue, le duc d'Orléans ne peut s'empêcher d'appeler l'attention sur la scène fantastique qui d'après le susdit procès-verbal, a été jouée au pavillon Marsan.

« Le *Journal de Paris*, que tout le monde sait être un journal confidentiel, annonça, le 20 août dernier, le prochain accouchement dans les termes suivants :

« Des personnes qui ont l'honneur d'approcher la princesse nous assurent que l'accouchement de Son Altesse Royale n'aura lieu que du 20 au 28 septembre.

« Lorsque le 28 septembre arriva, que se passa-t-il dans les appartements de la duchesse ?

« Dans la nuit du 28 au 29, à deux heures du matin, toute la maison était couchée et les lumières éteintes; à deux heures et demie, la princesse appela, mais inutilement, la dame de Vathaire, sa première femme de chambre; la dame Lemoine, sa garde, était absente, et le sieur Deneux l'accoucheur, était déshabillé.

« Alors la scène changea : la dame Bourgeois alluma une chandelle, et toutes les personnes qui arrivèrent dans la chambre de la duchesse virent un enfant qui n'était pas encore détaché du sein de sa mère.

« Mais comment cet enfant était-il placé ?

« Le médecin Baron déclare qu'il vit l'enfant placé sur sa mère et non encore détaché d'elle.

« Le chirurgien Bougon déclare que cet enfant était placé sur sa mère et encore attaché par le cordon ombilical.

« Ces deux praticiens savent combien il est important de ne pas expliquer plus particulièrement comment l'enfant était placé sur sa mère.

« Madame la duchesse de Reggio fait la déclaration suivante :

« J'ai été informée sur-le-champ que Son Altesse Royale ressentait les douleurs de l'enfantement; j'accourus auprès d'elle à l'instant même et en entrant dans la chambre, je vis l'enfant sur le lit et non encore détaché de sa mère.

« Ainsi l'enfant était sur le lit, la duchesse sur le lit, et le cordon ombilical introduit sous la couverture.

« Remarquez ce qu'observa le sieur Deneux, accoucheur, qui, à deux heures et demie, fut averti que la duchesse ressentait les douleurs de l'enfantement, qui accourut sur-le-champ auprès d'elle, sans prendre le temps de s'habiller entièrement, qui la trouva dans son lit et entendit l'enfant crier.

« Remarquez ce que dit madame de Goulard, qui, à deux heures et demie, fut informée que la duchesse ressentait les douleurs de l'enfantement, qui vint sur-le-champ et entendit l'enfant crier.

« Remarquez ce que vit le sieur Franque, garde du corps de Monsieur, qui était

en faction à la porte de Son Altesse Royale et qui fut la première personne informée de l'événement par une dame qui le pria d'entrer.

« Remarquez ce que vit M. Lainé, garde national, qui était en faction à la porte du pavillon Marsan, qui fut invité par une dame à monter, monta, fut introduit dans la chambre de la duchesse, où il n'y avait que le sieur Deneux et une autre personne, et qui, au moment où il entra, observa que la pendule marquait deux heures trente cinq minutes.

« Remarquez ce que vit le médecin Baron, qui arriva à deux heures trente-cinq minutes et le chirurgien Bougon qui arriva quelques instants après.

« Remarquez ce que vit le maréchal Suchet, qui était logé, par ordre du roi, au pavillon de Flore, et qui, au premier avis que Son Altesse Royale ressentait les douleurs de l'enfantement, se rendit en toute hâte à son appartement, mais n'arriva qu'à deux heures quarante-cinq minutes, et qui fut appelé pour assister à la section du cordon ombilical quelques minutes après.

« Remarquez ce qui doit avoir été vu par le maréchal de Coigny, qui était logé aux Tuileries par ordre du roi, qui fut appelé lorsque Son Altesse Royale était délivrée, qui se rendit en hâte à son appartement, mais qui n'arriva qu'un moment après que la section du cordon avait eu lieu.

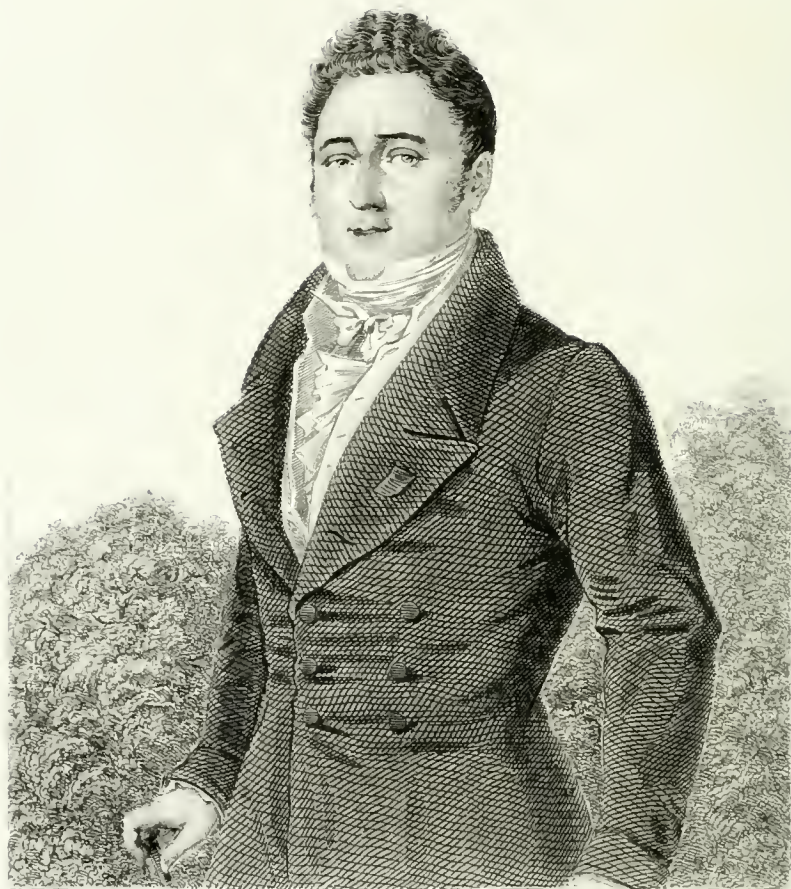
« Remarquez enfin ce qui fut vu par toutes les personnes qui furent introduites après deux heures et demie jusqu'au moment de la section du cordon ombilical, qui eut lieu quelques minutes après deux heures trois quarts. Mais où étaient donc les parents de la princesse pendant cette scène, qui dura au moins vingt minutes ? Pourquoi, durant un si long espace de temps affectèrent-ils de l'abandonner aux mains de personnes étrangères, de sentinelles et de militaires de tous les rangs ? Cet abandon affecté n'est-il pas précisément la preuve la plus complète d'une fraude grossière et manifeste : n'est-il pas évident qu'après avoir arrangé la pièce, ils se retirèrent à deux heures et demie, et que, placés dans un appartement voisin, ils attendirent le moment d'entrer en scène et de jouer les rôles qu'ils s'étaient assignés ?

« Et en effet, vit-on jamais, lorsqu'une femme, de quelque classe que ce soit, était sur le point d'accoucher, que pendant la nuit les lumières fussent éteintes, que les femmes placées auprès d'elle fussent endormies, que celle qui était le plus spécialement chargée de la soigner s'éloignât, que son accoucheur fût déshabillé et que sa famille, habitant sous le même toit, demeurât plus de vingt minutes sans donner signe de vie ?

« S. A. R. le duc d'Orléans est convaincu que la nation française et tous les souverains de l'Europe sentiront les conséquences d'une fraude si audacieuse et si contraire aux principes de la monarchie héréditaire et légitime.

« Fait à Paris, le 30 septembre 1820. »

Cette protestation, comme on le comprend bien, eut son retentissement aux Tuileries ; le duc d'Orléans s'y présenta aussitôt, la démentit et protesta contre elle ; en 1830, non-seulement il l'avoua, mais encore la fit insérer dans les journaux officiels.



LAFFITTE

CHAPITRE XXXV.

Cependant l'Europe un instant distancée par la France dans la question du progrès universel, se mettait au pas et préparait ou faisait ces révolutions partielles qui devaient peu à peu substituer les gouvernements constitutionnels aux gouvernements absolus; l'Espagne, le Portugal, la Sicile, le Piémont, l'Allemagne, étaient en ébullition; de tous côtés les souverains sentaient trembler la terre et chanceler les trônes.

Tout à coup la Grèce se réveilla.

La France avait un si grand besoin de se passionner pour une insurrection quelconque qu'elle se passionna pour l'insurrection grecque.

Sur ces entrefaites, la campagne d'Espagne fut décidée, et le duc d'Angoulême prit le commandement de l'armée qui allait intervenir.

Au reste, au fur et à mesure que la branche aînée se précipitait dans la réaction, le duc d'Orléans, profitant de la voie qu'on lui ouvrait, donnait des gages à l'opinion libérale; il se liait de plus en plus avec Benjamin Constant, Manuel, Laffitte, Stanislas, Girardin, le duc d'Alberg et Foy, les soutiens du parti libéral.

Je dus moi-même mon entrée dans la maison du prince, entrée que je fis sous le patronage du général Foy, à mon titre de fils d'un général républicain.

Au reste, c'était l'époque où chacun jouait son rôle dans la fameuse comédie de quinze ans: on en était à la fin du deuxième acte, et les esprits sagaces pouvaient d'avance en prévoir le dénouement.

— Quand je serai roi, je sais bien que c'est un rêve, disait un jour le duc d'Orléans à M. Laffitte, mais enfin quand je serai roi, que voulez-vous que je fasse pour vous?

— Vous me nommerez votre fou, répondit M. Laffitte, le fou du roi, afin que je puisse vous dire des vérités.

— C'est charmant, ripostait Louis-Philippe.

Et les yeux fermés, il essayait de saisir les contours effacés de cette

mystérieuse contrée dans laquelle il s'égarait en espérance, et qu'on appelle l'avenir.

Un autre jour, à demi couché sur un canapé de l'hôtel Laffitte, et ayant près de lui le banquier confident :

— Si jamais je deviens roi, dit-il, et que vous veniez à supposer que l'ambition ou l'intérêt personnel m'a décidé, j'en aurai le plus profond regret. Mon bonheur serait que la France fût le pays du monde le plus libre; les peuples, mon cher Laffitte, ne haïssent les rois que parce que les rois les ont trompés.

Puis se retournant vers Manuel :

— Cependant, ajoutait-il comme doutant de lui-même, et avec ce fin sourire qui n'appartenait qu'à lui, cependant si vous m'y portez, au trône, vous serez bien bêtes si vous ne prenez pas toutes vos précautions en me garrottant.

M. Laffitte faisait des recrues de tous côtés à la cause orléaniste; un jour qu'il causait avec Royer Collard et Benjamin Constant qui n'étaient pas encore ralliés :

— Vous avez beau dire, fit M. Laffitte, mais tout cela ne peut finir que par M. le duc d'Orléans.

— Le duc d'Orléans, dit Royer Collard, toujours sceptique et spirituel, peste! vous n'êtes pas dégouté!

— Le duc d'Orléans est Bourbon, ajouta Benjamin Constant avec défiance.

— Hélas oui! murmura piteusement Laffitte, je le sais bien, mais leur ressemble-t-il, aux Bourbons: ce matin encore il me répétait là ce qu'il venait de dire à Louis XVIII. « Si vous voulez vous perdre je ne suis pas obligé de vous suivre; et d'ailleurs, ajouta le banquier optimiste, s'il est Bourbon, ne peut-on le faire Valois? Thiers dit que c'est possible.

Cette dernière proposition explique les placards des 4 et 5 août 1830, dans lesquels il était annoncé à la population parisienne que le duc d'Orléans était Valois et non Bourbon.

Étranges historiens qui préféraient Henri III à Louis XVI, Charles IX à Louis XV, François II à Louis XIV, Henri II à Louis XIII, et François I^{er} à Henri IV!

Mais on croyait n'avoir rien conquis tant qu'on n'aurait pas conquis M. de Talleyrand, lequel, on l'a vu dans l'affaire Didier, était tout conquis depuis sa chute du ministère; aussi M. Laffitte le rencontrant un jour au Palais-Royal, le prit-il à part et voulut-il en avoir le cœur net.

— Voyez, lui dit-il, ce qui existe s'en va; si, à la place de ce qui s'en va nous avons la république, vous êtes perdu; si nous avons l'empire vous êtes fusillé; il n'y a que le duc d'Orléans qui vous sauvegarde. Voulez-vous causer de cette affaire-là? Ni vous ni moi ne devons agir en sous-lieutenant: pour jouer la partie, je sais bien qu'il nous faut quinze et quatorze, eh bien! nous les aurons: officiers, soldats, ouvriers, tout est prêt, vous, moi, lui. Si vous lui parlez l'affaire est faite.

— Comment cela, voyons?

— Oh! c'est bien simple: trois millions, deux régiments, douze mille ouvriers autour de la Chambre, *vive le duc d'Orléans!* vous à une tribune, moi à l'autre, et les aînés décampent.

Le prince, sans répondre, regardait Laffitte qui continua:

— Pas une goutte de sang, pas une arrestation, pas une boutique fermée; demain on travaille et on se promène comme si de rien n'était: c'est une révolution à la fleur d'orange.

— Bien, je le verrai, dit le prince.

M. de Talleyrand vit en effet Louis-Philippe et causa avec lui, mais sous ce rapport M. de Talleyrand et Louis-Philippe n'avaient probablement plus rien à se dire depuis longtemps.

Rien ne fut fait pour le moment de ce que désirait M. Laffitte. M. Sarrans qui raconte l'anecdote, prétend que ce fut à cause des trois millions qu'il fallait déboursier, nous croyons, nous, que les deux conspirateurs jugèrent que l'heure n'était pas venue encore.

Louis-Philippe dut la plus grande partie de sa force à ce qu'il *sut attendre*.

Sur ces entrefaites Louis XVIII mourut.

La veille de sa mort, assis dans ce grand fauteuil qu'il ne quittait déjà plus depuis si longtemps, entouré des princes de sa famille, des grands dignitaires de l'État, de ses familiers, pleurant et se détour-

nant pour cacher leurs larmes, il se fit amener le petit duc de Bordeaux, frère espérance de cette monarchie tant de fois ébranlée par de si terribles coups.

Alors s'adressant à son frère :

— Mon frère, lui dit-il, j'ai louvoyé entre les partis comme Henri IV, et j'ai par-dessus lui que je meurs dans mon lit, aux Tuileries; agissez comme j'ai fait et vous arriverez à cette fin de paix et de tranquillité : je vous pardonne les chagrins que vous m'avez causés comme prince par l'espérance que fait naître dans mon esprit votre future conduite de roi.

Puis, avec un regard mélancolique, étendant la main sur la tête de son petit-neveu :

— Mon frère, ajouta-t-il, ménagez bien la couronne de cet enfant.

Le lendemain il était mort.

Louis XVIII avait dit vrai, son règne, comme le passage du *Pilote*, de Cooper, dans le *Devil's Gripp*, n'avait été qu'une navigation à travers les écueils.

Au reste, c'était le caractère qu'il fallait à la situation.

Cauteleux, dissimulé, impuissant, faussement instruit, sans cœur, implacable, Louis XVIII dans tout le cours de son règne n'eut pas une amitié réelle, pas un mouvement de sensibilité vraie, pas une sympathique erreur; ses favoris, le duc Decazes, madame du Cayla, M. d'Avary, furent les élus de son égoïsme et non de son affection; proscrit pendant vingt-trois ans, son orgueil ne voulut pas accepter cette proscription dont il fit un règne *in partibus*. Napoléon qu'il niait en datant son règne du jour de la mort de Louis XVII, lui donna un terrible signe d'existence au 20 mars 1815; cette chute dans laquelle il avait pu voir cependant le peu de racine qu'avaient pris les Bourbons en France, ne fut pour lui qu'une demi-leçon; s'il louvoya, comme il le dit dans ses dernières paroles à son frère, ce ne fut point par intelligence, mais parce qu'il aimait mieux la ligne combe que la ligne droite, le chemin de traverse que le droit chemin; chaque concession qu'il fit depuis le ministère Fouché jusqu'au ministère Chateaubriand, il la fit non pas à une appréciation, mais à

une exigence. Un seul trait peindra à la fois l'homme et le roi; dans sa fuite avec le duc d'Avrny, fuite parallèle à celle de Varennes, reçu par une pauvre veuve, hébergé par elle, elle risque sa tête et dépense son dernier louis pour lui donner à dîner; quel souvenir croyez-vous qu'il garde de ce dévouement?

— Le dîner était exécration, dit-il.

Lorsque ce petit volume qui contient le récit de cette fuite parut, le sentiment de répulsion qu'il inspira fut unanime.

— S'il est du roi, dit un célèbre aristarque de l'époque, il est au-dessus de toute critique; s'il n'est pas du roi, il est au-dessous.

Celui qui lui succédait avait reçu de la nature, nous ne dirons pas de l'éducation, car de l'éducation il n'avait rien reçu, un caractère tout opposé : il était généreux jusqu'à la prodigalité, religieux jusqu'au cagotisme, gentilhomme jusqu'à la chevalerie, entêté comme toutes les natures faibles qui persistent parce qu'ayant eu la peine de prendre une résolution, elles ne veulent pas avoir l'ennui d'en prendre une autre; au reste bon prince, fidèle ami, ayant le désir du bien, mais ne voyant pas le bien où il était, léger, futile, oublieux; ce qui faisait d'autant mieux ressortir la seule mémoire qu'il eût, la mémoire du cœur.

Logique dans l'idée instinctive qu'il s'était faite de la monarchie, convaincu de la solidarité qui existe entre l'autel et le trône, dévot fervent comme la plupart des libertins vieillies. Charles X voulut combattre après soixante ans, l'œuvre de M. de Choiseul : non-seulement les jésuites, chassés par les Parlements, furent tolérés par les Chambres, mais, autant qu'il était au pouvoir de la royauté, l'éducation de la jeunesse leur fut remise; partout on vit leurs établissements s'élever et fleurir : à Billon, à Montrouge, à Saint-Acheul, à Sainte-Anne d'Auray, à Bordeaux; en outre, les missions furent répandues sur toutes les routes de France; chaque village eut sa croix expiatoire s'élevant presque toujours à la place de quelque arbre de la liberté abattu.

Les Français aiment à chanter : mais en général ils ont peu de goût pour les chants religieux. Un air guerrier leur réjouit singulièrement le cœur, aussi bien que les refrains de *Lisette* et de *Frétillon*.

Rouget de l'Isle et Béranger en ont bien fourni des preuves depuis soixante ans.

Le duc d'Orléans, avec son regard fin, son esprit sagace, comprenait que puisque ceux-là allaient se perdant, il fallait pour réussir faire le contraire de ce qu'ils faisaient.

Il envoya ses fils au collège Henri IV, et ne négligea pas une occasion de couvrir sinon de sa protection, du moins de sa sympathie, les persécutés du pouvoir.

Aussi les phamphlétaire de la Restauration lui payaient-ils argent comptant le prix de son opposition.

Écoutez Paul-Louis Courier :

« La jeunesse croît chez nous et voit croître avec elle les princes.

« Je dis avec elle et je m'entends. Nos fils, plus heureux que nous, vont connaître leurs princes élevés avec eux, et en seront connus. Déjà voilà le fils aîné du duc d'Orléans, je sais cela de bonne part et vous le garantis plus sûr que si toutes les gazettes vous le disaient, voilà le duc de Chartres au collège à Paris, chose assez simple, direz-vous, s'il est en âge d'étudier; simple sans doute, mais nouvelle pour les personnes de ce rang. On n'a pas encore vu de princes au collège; celui-ci, depuis qu'il y a des collèges et des princes, est le premier qu'on ait élevé de la sorte, qui profite du bienfait de l'instruction publique et commune; et de tant de nouveautés, écloses de nos jours, ce n'est pas celles qui doivent surprendre le moins : un prince étudiant, aller en classe; un prince avoir des camarades ! Les princes jusqu'ici avaient eu des serviteurs et jamais d'autre école que celle de l'adversité, dont les rudes leçons étaient perdues souvent. Isolés à tout âge, loin de toute vérité, ignorant les choses et les hommes, ils naissaient, ils mouraient dans les liens de l'étiquette et du cérémonial, n'ayant vu que le fard et les fausses couleurs étalés devant eux; ils marchaient sur nos têtes, et ne nous apercevaient que quand par hasard ils tombaient. Aujourd'hui, connaissant l'erreur qui les séparait des nations, comme si la clé d'une voûte, pour user de cette comparaison, pouvait en être hors et ne tenir à rien, ils veulent voir des hommes, savoir ce que l'on sait, et n'avoir plus besoin des malheurs pour s'instruire. Tardive résolution, qui, plus tôt prise, leur eût épargné combien de fautes et à nous combien de maux ! Le duc de Chartres au collège, élevé chrétiennement et monarchiquement, mais je pense aussi un peu constitutionnellement, aura bientôt appris ce qu'à notre grand dommage ignoraient ses aïeux; et ce n'est pas le latin que je veux dire, mais ces simples notions de vérités communes que la cour fait aux princes, et qui les garderaient de faillir à nos dépens. Jamais de dragonnades ni de Saint-Barthélemy quand les rois, élevés au milieu de leurs peuples, parleront la même langue, s'entendront avec eux, sans truchement ni intermédiaire; de jacquerie, non plus de lignes ni de barricades. L'exemple ainsi donné par le jeune duc de Chartres aux héritiers des trônes, ils en profiteront sans doute. Exemple heureux autant qu'il est nouveau ! Que de changements, de bouleversements dans le monde il a fallu pour amener là cet enfant ! Et que dirait le grand roi, le roi des honnêtes gens, Louis le Superbe, qui ne put souffrir confondus avec la noblesse du royaume ses bâtards mêmes, ses bâtards, tant il redoutait d'avilir la moindre partie de son sang ! Que dirait ce parangon de l'orgueil monarchique, s'il voyait aux écoles, avec

tous les enfants de la race sujette, un de ses arrière-neveux, sans pages ni jésuites, suivre des exercices et disputer des prix, tantôt vainqueur, tantôt vaincu? jamais, dit-on, favorisé ni flatté en aucune sorte, chose admirable au collège même, (car où n'entre pas cette peste de l'adulation!) croyable pourtant si l'on pense que la publicité des cours rend l'injustice difficile; qu'entre eux les écoliers usent peu de complaisance, peu volontiers cèdent à l'honneur, non encore exercés aux feintes qu'ailleurs on nomme déférence, égards, ménagements, et qu'a produits l'horreur du vrai. Là, au contraire, tout se dit, toutes choses ont leur vrai nom, et le même nom pour tous; là, tout est matière d'instruction, et les meilleures leçons ne sont pas celles des maîtres. Point d'abbé Dubois, point de Méniers, personne qui dise au prince : tout est à vous, vous pouvez tout; il est l'heure que vous voulez. En un mot, c'est le bruit commun qu'on élève là le duc de Chartres comme tous les enfants de son âge; nulle distinction, nulle différence, et les fils de banquiers, de juges, de négociants n'ont aucun avantage sur lui; mais il en aura, lui, beaucoup, sorti de là, sur tous ceux qui n'auront pas reçu cette éducation : il n'est, vous le savez, meilleure éducation que celle des écoles publiques, ni pire que celle de la cour. »

Certes à cette époque un éloge pareil n'avait pas de prix, il le savait bien, l'habile élève de madame de Genlis, et c'était de pareilles pages à la main qu'il réfutait des détracteurs qui, sur tout autre que sur lui auraient eu une prise fatale.

Ce qui faisait surtout du tort à M. le duc d'Orléans, c'était son esprit processif, chicanier et parcimonieux.

Le duc d'Orléans s'était nommé un conseil parmi les meilleurs avocats de Paris, mais, en réalité, c'était lui qui conseillait son conseil.

Tous les mémoires signés Dupin étaient inspirés, souvent même rédigés par le prince.

Au nombre des procès entamés par le prince, il y en avait un, engagé contre le duc de Bassano, qui eût dépopularisé en toute autre position la popularité elle-même. En 1815, Maret avait reçu de Napoléon, à titre de dépôts et de gages, un certain nombre d'actions de canaux provenant de l'apanage d'Orléans. Le moyen que Louis-Philippe fit valoir fut que le gouvernement impérial, n'étant qu'un gouvernement *de fait*, qu'un gouvernement illégitime, ce gouvernement n'avait pas eu le droit de disposer de ces actions.

Le duc d'Orléans gagna son procès devant les juges, mais le perdit dans l'opinion publique.

Un autre procès plus grave encore s'agitait vers le même temps. Nous disons plus grave, parce qu'il se plaidait à un tribunal plus

élevé que les autres, nous voulons parler des prétentions de Maria Stella, dont nous avons dit quelques mots au commencement de cette histoire.

CHAPITRE XXXVI.

Vers 1825, Maria Stella était revenue à Paris avec un jugement du tribunal de Faenza, en date du 29 mai 1824, qui établissait en fait qu'elle n'était point fille du géôlier Chiappani, mais du comte de Joinville.

Cette accusation, toute fausse et absurde qu'elle était, inquiétait cependant le prince au point qu'il répondit par un mémoire aux mémoires de la baronne de Sternberg, *née Joinville*. Ce mémoire m'amena pour la première fois, comme employé du secrétariat, en face de M. le duc d'Orléans.

M. le duc d'Orléans, après m'avoir, en 1823, sur la recommandation de M. le général Foy, accordé une place de douze cents francs dans ses bureaux, ne s'était plus occupé de moi; et c'était chose bien naturelle que de porter, un an après, ces appointements à quinze cents francs. Cependant, comme rien ne passait inaperçu devant cet esprit investigateur, il avait remarqué, parmi les rapports qui étaient envoyés à sa signature, des rapports tracés par une main nouvelle et inconnue. L'écriture lui en avait paru belle, facile à lire, correcte; il avait demandé le nom du nouvel expéditionnaire, et on lui avait dit que c'était le protégé du général Foy, le fils du général Alexandre Dumas.

Plusieurs minutes étaient alors revenues à M. Oudard, chef de notre secrétariat, avec ces mots de la main du prince :

A faire expédier par Dumas.

Lorsque le duc d'Orléans s'occupait de réfuter les mémoires de la baronne de Sternberg, il désira dicter à quelqu'un *les notes*; et, nous l'avons dit, ces notes étaient le véritable original; il désira, dis-je,

dictée à quelqu'un les notes dont M. Dupin devait faire la substance la plus ferme, la moelle la plus solide de son plaidoyer.

Il demanda un expéditionnaire pour écrire sous sa dictée.

Comme on connaissait sa prédilection pour mon écriture, on m'envoya à lui.

Je me trouvai donc pour la première fois en face du prince.

Dans ses relations de famille ou de maison, le duc d'Orléans n'avait rien d'imposant; mais, en revanche, il était impossible d'être plus souriant, plus affable et de plus gracieuse humeur : on eût dit un banquier spirituel le jour où une grande spéculation a réussi. Je fus donc bien reçu par lui, encouragé de la voix et du geste; et comme il s'aperçut que ma main tremblait un peu, il m'indiqua la table, et avant de m'employer à la chose sérieuse qui me valait l'honneur de ce contact princier, il m'indiqua une ou deux lettres à mettre au net et à cacheter.

Le duc d'Orléans avait en lui quelque chose du professeur : il aimait à démontrer; c'était même, dans les petites choses, établir sa supériorité. Hâtons-nous d'ajouter qu'il démontrait bien, et qu'il joignait presque toujours l'exemple au précepte. Le duc d'Orléans savait sinon tout, du moins un peu de tout.

Ce jour-là, il me démontra la façon de plier les enveloppes et de faire les cachets.

Si le duc d'Orléans avait la prétention d'être un bon professeur, j'ai, moi, celle d'être un excellent écolier : assez maladroit le jour même où la leçon me fut donnée, je devins plus tard d'une force supérieure sur les enveloppes, soit carrées, soit anglaises, et surtout sur les cachets, chose plus difficile à faire qu'on ne le croit, et à laquelle le duc d'Orléans, homme d'ordre et de propreté, attachait une grande importance.

Aussi, je dois l'avouer dans toute l'humilité de mon âme, ce fut la seule chose qu'il regretta en moi quand, devenu roi, il reçut ma démission.

—Comment, il s'en va! comment, il me quitte! s'écria-t-il; quel malheur! il faisait si bien les cachets!..

Ce fut mon oraison funèbre. Ajoutons que, pendant plus d'un an,

mon nom resta sur les états de la maison, et que toute facilité me fut donnée de revenir sur cette résolution.

Ce nom ne fut rayé qu'en 1833, à l'époque où je publiai *Gaule et France*.

Revenons au jour où je commençai mon apprentissage.

Le duc d'Orléans, parfaitement affable, comme il était toujours, commença donc de me dicter son mémoire.

C'était une réfutation complète et parfaitement logique, même au point de vue chicanier, de toutes les assertions de la baronne de Sternberg.

Comme on le comprend bien, je ne viens pas de raconter tout ceci pour apprendre purement et simplement au public que j'ai eu l'honneur d'écrire sous la dictée du prince, mais pour raconter au lecteur un fait caractéristique.

Dans la réponse du duc au pamphlet de Maria Stella, il y avait, au milieu des preuves de légitimité données par lui, cette phrase :

« Et quand il n'y aurait que cette ressemblance frappante qui existe entre M. le duc d'Orléans et son auguste aïeul Louis XIV. »

J'étais beaucoup moins fort en histoire à cette époque que je ne le suis aujourd'hui ; de sorte que ce fait de M. le duc d'Orléans, réclamant Louis XIV pour son aïeul, me fit, malgré moi, relever vivement la tête.

Il s'aperçut de mon étonnement ; et avec un sourire, accompagné d'un léger froncement de sourcil :

—Oui, monsieur Dumas, me dit-il : *de son auguste aïeul Louis XIV*. Quand on ne descendrait de Louis XIV que par ses bâtards, c'est encore, *du moins à mes yeux*, un assez grand honneur pour que je m'en vante.

D'après cette réponse, il est permis de croire que le duc d'Orléans ignorât que M. Thiers et M. Laffitte voulussent le faire descendre des Valois.

Il en fut des prétentions de Maria Stella, moins la prison, ce qu'il en avait été des prétentions de Mathurin Brumo. On en parla un instant, puis on cessa de s'en occuper, et on laissa la baronne de Sternberg donner en paix la pâtée à tous les moineaux francs des Tuileries,

seuls courtisans de sa solitude, et qui, longtemps après sa mort, arrivée en 1843, peuplaient encore le balcon qui s'étendait, rue de Rivoli, devant les fenêtres de son appartement.

Revenons aux événements politiques dont nous a écarté un instant ce coup d'œil jeté sur la vie privée.

Louis XVIII mort, Charles X, prince chevalier, voulut être sacré selon les anciens usages de sa race; à Louis XVIII, prince sceptique, il avait suffi de la consécration de cinq cent mille baïonnettes.

Ce fut au mois de mai 1825 que Charles X fut sacré, et qu'à cette occasion, je crois, le duc d'Orléans reçut le titre d'Altesse Royale, toujours ambitionné par lui, et si inutilement sollicité pendant tout le cours du règne de Louis XVIII.

Presqu'en même temps le duc d'Orléans rentra dans une somme de seize millions, qui lui fut allouée comme indemnité sur le milliard des émigrés.

On cria beaucoup au double emploi, le duc d'Orléans étant déjà rentré dans ses biens par la munificence de Louis XVIII, mais le duc d'Orléans laissa crier.

La popularité de Laffitte, de La Fayette, de Foy, de Manuel et de Paul-Louis Courier sauvait sa popularité.

Le duc d'Orléans en effet professait une économie qui touchait à l'avarice : sans doute les habitudes que nous allons consigner ici étaient des habitudes prises dans les temps de malheur et dans les jours d'exil. Nous dirons plus : peut-être pour tout autre que pour un prince ayant six millions de revenu, peut-être même enfin pour ce prince chargé d'une nombreuse famille, cette économie était-elle une vertu; mais, à tort ou à raison, nous nous rappelons quelle n'était point regardée comme telle, et que c'était un des défauts que lui reprochaient ses ennemis, sans que ces reproches, si acerbes qu'ils fussent, aient jamais pu l'en corriger.

Chez M. le duc d'Orléans, presque tous les marchés se faisaient à forfait; il y avait un marché pour la table par exemple; c'était un M. Uginet qui tenait ce marché; on lui payait douze mille francs par mois, cent quarante-quatre mille francs par an, et sur ce marché on défalquait le gibier envoyé deux fois par semaine des nom-

breuses forêts de M. le duc d'Orléans, et dont le surplus était revendu à Chevet par le contrôleur de la bouche.

Tous ces comptes étaient revus, annotés, approuvés par M. le duc d'Orléans. Un jour en les remettant au net, je trouvai cette annotation de la main même du prince :

« Quatre sous de lait pour madame de Dolomieu. »

La duchesse suivait cet exemple. M. Oudart, son secrétaire, repassait après elle toutes ses additions; beaucoup de ces additions étaient au bas de mémoires de blanchisseuses écrits de la main même de Marie-Amélie, et comme la duchesse d'Orléans avait à cette époque des enfants fort jeunes, les détails de ces mémoires de blanchisseuses prouvaient victorieusement que pour être princesses, les Altesses Royales de six mois n'en sont pas moins soumises à toutes les petites misères de l'humanité.

Pendant que madame la duchesse d'Orléans faisait le compte des couches de M. de Montpensier et des langes de la princesse Clémentine, le roi réglait la dépense de ses aînés.

Qu'on nous permette de mettre sous les yeux de nos lecteurs un petit travail de M. le duc d'Orléans, tombé entre nos mains le 24 février 1848, au moment où, pour la seconde fois, le front incliné et pensif, nous visitions les Tuileries, envahies par le peuple.

La première fois, c'était le 29 juillet 1830.

Parmi des papiers déchirés, souillés, jetés à terre, gisait ce chiffon; je reconnus l'écriture du roi, je le ramassai, et c'est sur ce chiffon que je copie les lignes suivantes :

MARS 1828. — NOUVEAU TARIF DE L'ENTREPRISE POUR LA TABLE DES PRINCES.
LE MÊME POUR CELLE DES ENFANTS.

| | r. | c. | | |
|--|----|-------------------------------|----|----|
| Jeunes princes et instituteurs . . . | { | Six soucoupes à 90 c. | 5 | 40 |
| | | Sept pains à 20 c. | 4 | 40 |
| Princesses Louise et Marie et madame de Mallet | { | Un potage à deux soucoupes. | 4 | 80 |
| | | Deux pains | » | 40 |
| Princesse Clémentine et madame Angelet | { | Un potage | 4 | 50 |
| | | Une soucoupe | » | 90 |
| <hr/> | | | | |
| A reporter | | | 11 | 40 |

| | | |
|---|--|-------------------------------|
| | Report. | 11 40 |
| Duc de Nemours et M. de Larnac qui emportent au collège, plus du sucre payé à part. | } | Deux pains. » 40 |
| | | Viande froide. 1 50 |
| | | Entremets. 3 » |
| | | Deux soucoupes 1 80 |
| | | Deux pains. 40 |
| | Total par jour. | 18 30 |
| | Sans le café payé à part. | |
| | Plus 40 centimes par soucoupe. | 4 40 |
| | Total général. | 19 60 |

Ainsi le déjeuner des deux jeunes princes et de leurs instituteurs ;
Des princesses Louise et Marie, et de madame de Mallet ;
De la princesse Clémentine et de madame Angelet ;
Du duc de Nemours et de M. de Larnac, c'est-à-dire de onze
personnes, était coté vingt francs dans le budget princier de M. le
duc d'Orléans.

Peut-être pense-t-on que les malheureux enfants, obligés de rester
sur leur appétit au déjeuner, se rattrapaient au dîner.

Nous allons bien voir :

DINER OU SOUPER.

| | |
|-------------------------------|------|
| Potages. | 2 50 |
| Entrées. | 4 50 |
| Rôt ou flan. | 6 » |
| Entremet. | 2 50 |
| Assiette de dessert | 1 50 |

Total. 17 »

Pain, café et thé, comme ci-dessus.

A côté de cela, hâtons-nous de le dire, le duc d'Orléans faisait
sans ostentation d'excellentes choses : il y avait au Palais-Royal trois
bureaux de secours, un dirigé par M. de Broval, et dont le duc faisait
les frais, un second dirigé par M. Oudart, et qui puisait au coffre

de la reine, enfin un troisième remis aux mains de M. Lamy, et qu'ordonnait Madame Adélaïde.

Ces trois bureaux distribuait de cinq cents francs à sept cents francs par jour.

J'ai longtemps été chargé de faire les listes qui devaient être présentées au duc d'Orléans, et de mettre sous les yeux les demandes de secours; eh bien ! il y a une chose que je dirai hautement, c'est que j'ai toujours obtenu en faveur des pauvres tout ce que j'ai pu demander sans intermédiaire au duc d'Orléans; jamais les diminutions de chiffres ne venaient de lui, elles venaient de son entourage; on le savait parcimonieux, et on lui faisait sa cour en flattant une faiblesse; il y a plus : une fois roi, une fois ma démission donnée, j'ai plus d'une fois encore, quoiqu'il me gardât rancune de mon départ, eu recours à lui pour qu'il vint au secours de profondes infortunes; jamais il n'a repoussé la demande que je lui faisais, et presque aussitôt la demande parvenue à lui, la personne était secourue.

Un jour je lui écrivis à propos d'une de nos femmes poètes les plus distinguées :

« Sire,

« Madame *** est dans la plus profonde misère, et me charge d'être son intermédiaire auprès de Votre Majesté; hâtez-vous de la secourir, Sire, vous ne trouverez pas tous les jours sur votre chemin pareille muse demandant l'aumône. »

Poste pour poste je reçus mille francs.

Un autre jour ce fut près de la reine; il s'agissait d'une de nos pianistes les plus distinguées dont on allait vendre les meubles.

Elle s'adressa à moi; j'envoyai sa lettre à la reine, en écrivant au-dessous de l'exposé de ses malheurs les quatre vers suivants, qui ne valent que par l'intention :

Lisez avec le cœur la demande touchante
Qu'en humble ambassadeur je mets à vos genoux.
Toute chose ici-bas, Madame, suit sa pente.
L'aiguille tourne au pôle et le malheur à vous.

Le lendemain je reçus cinq cents francs.

J'étais d'autant plus hardi à faire ces sortes de demandes que jamais je n'avais rien demandé ni pour moi, ni pour personne des miens.

En outre le duc d'Orléans, soit calcul, soit sympathie, faisait beaucoup pour les arts : il avait recueilli et placé à sa bibliothèque Casimir Delavigne, renvoyé de son bureau ; il achetait le cuirassier et le bussard de Géricault ; il commandait à Vernet non-seulement les batailles de Jemmapes et de Valmy, mais encore celles de Champ-aubert et de Montmirail ; il souscrivait aux monuments d'Abatucci et de Kléber ; il faisait mettre à ses frais, dans la nef de Saint-Roch, une table de marbre au-dessus de la tombe du vieux Corneille, enfin de temps en temps il remettait à MM. les comédiens français les quarante-cinq mille francs qu'ils étaient censés lui payer pour le loyer de sa salle.

On voit à quel degré j'essaie d'être impartial, et avec quel empressement j'oppose le bon au mauvais ; c'est que si au point de vue historique, j'ai une opinion arrêtée sur le roi, je n'ai aucun parti pris sur l'homme, et qu'en conséquence, sous ce rapport, j'écris pour raconter et non pour prouver, *ad narrandum, non ad probandum.*



CHAPITRE XXXVII.

L'histoire des cinq années qui séparent l'avènement au trône de Charles X de sa chute n'est rien autre chose que l'enregistrement des fautes du roi et de l'habileté du duc d'Orléans.

Et quand nous disons les *fautes du roi*, nous disons cela au point de vue des événements, mais notre conviction personnelle est que quand une catastrophe prévue de longue main est nécessaire aux vues de la Providence, *les fautes des rois* rentrent dans les catégories des choses absolues, et que *ces fautes* doivent fatalement être commises.

Charles X débuta par une mesure libérale, l'abolition de la censure; qui lui avait donné ce bon conseil, et à quel propos cette abolition de la censure comme premier acte de son règne, si ce n'était une pierre jetée d'avance sur la route sur laquelle devait verser, le 29 juillet 1830, la voiture du sacre, portant la royauté du droit divin?

La seconde mesure adoptée fut le milliard d'indemnité.

Cet acte qui, au lieu d'être anti-libéral, avait l'avantage d'être à la fois équitable et progressif, en ce qu'il consacrait la vente des biens nationaux et leur donnait une valeur égale à celle des autres biens, fut vivement attaqué par toute l'opposition et commença cette lutte acharnée qui eut pour dernier résultat la chute de la branche aînée.

Chose étrange, la distribution de ce milliard enrichissait plus encore peut-être les libéraux que les royalistes. Le duc d'Orléans touchait seize millions, le duc de Liancourt touchait un million quatre cent mille francs, le duc de Choiseul, un million cent mille francs. M. de La Fayette, quatre cent cinquante mille six cent quatre-vingt-deux francs, M. Gaëtan de La Rochefoucauld, quatre cent vingt-huit mille deux cent six francs, M. de Thiars, trois cent cinquante-sept mille huit cent cinquante francs, enfin M. Charles Lameth deux cent un mille six cent quatre-vingt-seize francs.

De là vint la longanimité dont le parti libéral usait en cette occasion à l'égard du duc d'Orléans.

Au reste, une occasion fut bientôt donnée à la France de se prononcer : le général Foÿ mourut, tué par ces luttes de tribune qui sept ans plus tard devaient tuer Lamarque, et deux ans après Lamarque, Casimir Périer.

Le convoi du général Foy fut magnifique : cent mille hommes suivaient le cercueil; on détela les chevaux, on traîna le cadavre.

M. le duc d'Orléans envoya sa voiture.

Une voiture vide, six chevaux et trois laquais sont, aux yeux de la philosophie, un bien mesquin hommage offert par un prince à un grand citoyen, mais il n'en fut pas ainsi aux yeux de l'opinion publique, c'était un gage donné par le duc d'Orléans à la nation.

Ce fut ainsi qu'on le prit à la cour: à sa première entrevue avec le roi, le duc d'Orléans fut vivement interpellé par lui à ce sujet.



CASIMIR PÉRIER

Le prince s'inclina, puis d'un ton plus ferme peut-être qu'il n'avait parlé jusqu'alors :

— Sire, dit-il, ma voiture n'a été remarquée que parce qu'elle était la seule.

Le général Foy était pauvre, Laffitte, son ami, mit en train une souscription nationale, en faveur du général tribun, et s'inscrivit en tête pour cinquante mille francs.

Elle produisit un million.

Malgré l'admonestation royale, le duc d'Orléans s'inscrivit pour dix mille francs.

C'était juste autant que Casimir Périer, et quatre fois moins que Laffitte, mais la valeur de l'action était non pas dans le chiffre de la somme donnée, mais dans le fait de l'action elle-même.

Aussi, à partir de ce moment, les écrivains libéraux n'hésitent plus, ils font du duc d'Orléans, non-seulement leur espérance, mais encore leur drapeau.

Cauehois Lemaire publie une brochure intitulée : *Lettre à M. le duc d'Orléans*.

« Allons, prince, lui dit-il, un peu de courage; échangez vos armoiries duciales contre la couronne civique, *il reste dans notre monarchie une belle place à prendre, celle qu'occuperait La Fayette dans une république*, celle du premier citoyen de France; votre principauté n'est qu'un chélif canonicat près de cette royauté morale : le peuple français est un grand enfant qui ne demande pas mieux que d'avoir un tuteur. Soyez-le pour qu'il ne tombe pas en de méchantes mains, afin que le char si mal conduit ne verse pas; nous avons fait de notre côté tous nos efforts, essayez du vôtre, et saisissons ensemble la roue sur le penchant du précipice. »

Quant à Paul-Louis Courier, il avait fait mieux : dès 1823, il écrivait, en réponse à un prétendu correspondant anonyme qui, disait-il, l'accusait d'une haine systématique contre les princes :

« Je ne sais et ne devine pas davantage ce qui a pu vous faire croire que je n'aimais ni le duc d'Orléans ni aucun prince : assurément, rien n'est plus loin de la vérité, j'aime au contraire tous les princes et tout le monde en général, et le duc d'Orléans particulièrement (voyez comme vous vous trompiez); parce qu'étant né

prince, il daigne être homme ; du moins n'entends-je pas dire qu'il attrape les gens ; nous n'avons, il est vrai, aucune affaire ensemble, ni pacte, ni contrat ; il ne m'a rien promis, rien juré devant Dieu ; mais le cas avenant, je me ferais à lui, quoiqu'il m'en ait mal pris avec d'autres déjà. Si faut-il néanmoins se fier à quelqu'un, lui et moi, nous n'aurions, m'est avis, nulle peine à nous accommoder, et l'accord fait, je pense qu'il le tiendrait sans fraude, sans chicane, sans noise, sans en délibérer avec de vieux voisins, gentilshommes et autres, qui ne me veulent pas de bien, ni en consulter les jésuites. Voici ce qui me donne de lui cette opinion : il est de notre temps, de ce siècle-ci, non de l'autre, ayant peu vu, je crois, ce qu'on nomme ancien régime ; il a fait la guerre avec nous : d'où vient, dit-on, qu'il n'a pas peur des sous-officiers, et depuis, émigré malgré lui, jamais ne la fit contre nous, sachant trop ce qu'il devait à la terre natale et qu'on ne peut avoir raison contre son pays. Il sait cela et d'autres choses, qui ne s'apprennent guère dans le rang où il est ; son bonheur a voulu qu'il en ait pu descendre, et jeune, vivre comme nous : de prince il s'est fait homme. En France, il combattait nos communs ennemis ; hors de France, les sciences occupaient son loisir ; de lui n'a pu se dire le mot, *Rien oublié ni rien appris*. Les étrangers l'ont vu s'instruire et non mendier. Il n'a pas prié Pitt, ni supplié Cobourg de ravager nos champs, de brûler nos villages pour venger les châteaux ; de retour, n'a point fondé des messes, des séminaires pour doter des couvents à nos dépens ; mais, sage dans sa vie, dans ses mœurs, donne un exemple qui prêche mieux que les missionnaires ; bref, c'est un homme de bien. Je voudrais, quant à moi, que tous les princes lui ressemblent, aucun d'eux n'y perdrait et nous y gagnerions ; ou, je voudrais qu'il fût maire de la commune, j'entends s'il se pouvait (hypothèse toute pure) sans déplacer personne ; je hais les destitutions. Il ajusterait bien des choses, non-seulement par cette sagesse que Dieu a mise en lui, mais par une vertu non moins considérable et trop peu célébrée : c'est son économie, qualité, si l'on veut, bourgeoise, que la cour abhorre dans un prince et qui n'est pas matière d'éloges académiques ni d'oraison funèbre, mais pour nous si précieuse, pour nous administrés, si belle dans un maire, si.... comment dirai-je?... devinez, qu'avec celle-là je le tiendrais quitte quasi de toutes les autres.

« Lorsque j'en parle ainsi, ce n'est pas que je le connaisse plus que vous, ni peut-être autant, ne l'ayant même jamais vu. Je ne sais que ce qui se dit : mais le public n'est pas sot, et peut juger les princes, car ils vivent en public. Ce n'est pas non plus que je veuille être son garde champêtre, au cas qu'il devienne maire. Je ne vaudrais rien pour cet emploi, ni pour quelque autre que ce soit : capable tout au plus, de cultiver ma vigne, quand je ne suis pas en prison. J'y serais, je crois, moins souvent ; mais cela même n'étant pas sûr, je puis dire que tout changement dans la mairie et les adjoints, pour mon compte, m'est indifférent ; au reste, ce qu'on pense de lui généralement, vous l'avez pu voir ou savoir ces jours-ci, lorsqu'il parut au théâtre avec sa famille. On ne l'attendait pas, l'assemblée n'était point composée, préparée comme il se pratique pour les grands... c'était bien là le public ! et il n'y avait rien que l'on pût soupçonner d'être arrangé d'avance. La police n'eut point de part aux marques d'affection qui lui furent données en cette occasion ; oui, de fait, elle était là, comme on peut le croire aisément, partout inévitable et présente, ce n'était pas pour accueillir le duc d'Orléans. Il entra, on le vit, et les mains et les voix applaudirent de toutes parts. On ne m'a point mis, que je sache, le parterre en jugement, ni traduit l'assemblée de la salle Saint-Martin. Aussi, ne crois-je pas, moi qui l'ai loué moins haut de ce qu'il a fait de louable, que ce soit pour cela qu'on me réemprisonne ; mais vous pouvez être là-dessus beaucoup moins instruit.

« Ainsi, contre votre opinion, Monsieur, j'aime le duc d'Orléans, mais son ami je ne le suis pas comme ces gens le croient, dites-vous : à moi tant d'honneur n'appartient ; et sans vouloir examiner ce dont on a douté quelquefois, si les princes ont

des amis, ou si lui, moins prince qu'un autre, ne pourrait pas faire exception. Je vous dirai que j'ai toujours ri de Jean-Jacques Rousseau, philosophe, qui ne put souffrir ses égaux, ni s'en faire supporter : et en toute sa vie, crut n'avoir eu d'ami, que le prince de Conti.

« Bien moins suis-je son partisan, car il n'a point de parti, premièrement. Le temps n'est plus où chaque prince avait le sien ; et jamais je ne serai du parti de personne. Je ne suivrai pas un homme, ne cherchant pas fortune dans les révolutions, contre-révolutions qui se font au profit de quelques-uns. Hé ! d'abord, dans le peuple, j'y suis resté par choix. Il n'a tenu qu'à moi d'en sortir comme tant d'autres, qui pensant s'anoblir de fait, ont dégénéré. Quand il faudra opter, suivant la loi de Solon, je serai du parti du peuple, des paysans comme moi. »

Tout cela était, on le voit, une préparation plus qu'indirecte de la candidature du duc d'Orléans au trône de France.

Sur ces entrefaites, apparurent les lois de M. de Peyronnet, sur les substitutions et le droit d'aînesse ; et la loi sur la liberté de la presse, l'une rejetée, l'autre repoussée par la chambre des pairs. Ainsi, tout manquait à Charles X, tout, jusqu'à cette institution aristocratique créée pour soutenir le trône, et qui, au lieu de le soutenir, l'ébranlait, en manquant sous la main du roi au moment où sa main allait s'appuyer sur lui.

Au reste, tout le monde s'acharnait sur cette monarchie, dont le tocsin de juillet allait sonner l'hallali : Béranger avec ses chansons, Paul-Louis Courier avec ses pamphlets ; Canchois Lemaire, avec ses lettres ; Méry et Barthélemy, avec leurs poèmes. Il est vrai que, de temps en temps, la monarchie tenait aux chiens, et d'un coup de boutoir envoyait Béranger à Sainte-Pélagie, ou Magallon à Poissy. Mais alors, c'était de toutes parts, dans les journaux, dans les cafés, dans les rues, dans les théâtres, dans les cours publiques, un concert de railleries, de reproches, de menaces, qui s'élevait en vapeur d'opposition contre les persécuteurs, et retombait en pluie de popularité autour des persécutés.

On attendait les élections avec impatience, les deux partis sentaient que là étaient la lutte réelle et la victoire véritable.

La fortune fut aux libéraux.

La joie de la bourgeoisie fut bruyante, la colère de la royauté, contenue avec peine, ne demandait qu'une occasion pour éclater ; les illuminations de la rue Saint-Denis lui fournirent un prétexte : le

jeune Lallemand périt dans cette *dragonnade*. Paris tout entier sembla porter le deuil d'un jeune homme inconnu, et cria vengeance sur sa tombe.

La majorité était connue d'avance ; elle était constitutionnelle. MM. de Villèle, de Corbière et de Peyronnet se retirèrent devant cette majorité.

Tous trois furent nommés pairs de France.

Le ministère Martignac succéda au ministère Villèle.

Le premier mot que Charles X dit à son nouveau ministre fut celui-ci :

« Le système de M. de Villèle est le mien. »

C'était un ordre donné à M. de Martignac de marcher dans la même voie que son prédécesseur.

Sans doute promit-il obéissance aux désirs du roi. Mais à peine fut-il au pouvoir que M. de Martignac essaya de tout concilier en faisant des concessions à l'esprit libéral.

Ces concessions furent : une loi sur la presse périodique, l'exclusion du ministère du parti congréganiste dans la personne de M. de Frayssinous et son remplacement par l'abbé Feutrier, la substitution du monopole financier au monopole politique.

La popularité de M. de Martignac allait si bon train, qu'elle effraya Charles X ; il trouva que son ministre avait assez fait pour le pouvoir législatif et il exigea qu'il fit quelque chose pour le pouvoir exécutif.

M. de Martignac présente deux projets de loi : l'un sur l'organisation communale, l'autre sur l'organisation départementale ; ces deux projets éclatent dans la main du ministre et le renversent.

C'était ce que désirait le roi ; il était donc libre enfin de faire un ministère selon son cœur ; n'avait-il pas d'ailleurs un vieux dévouement à récompenser dans le prince de Polignac.

Un cri de réprobation salua les trois noms de MM. Polignac, La Bourdonnaie et Bourmont.

Le journal des *Débats* attaqua ce ministère avec une véhémence qui n'était pas dans ses habitudes, aussi crut-on deviner de quel côté venait l'attaque.

« Coblenz, Waterloo, 1815 ! s'écria-t-il, voilà les trois prin-

côtes, voilà les trois personnages du ministère! pressez-le, tordez-le, et il ne dégoutte qu'humiliations, malheurs et dangers! »

CHAPITRE XXXVIII.

Dans l'intervalle qui séparait la création de ce ministère de l'ouverture des Chambres, un remaniement ministériel s'opéra par suite de quelques dissidences à propos de la présidence du conseil : M. de La Bourdonnaie donna sa démission, et fut remplacé au ministère de l'Intérieur par M. de Montbel, tandis que M. Guernon de Ranville entra à l'Instruction publique.

La Chambre s'ouvrit le 2 mars 1830.

Le roi se présenta à l'Assemblée décidé à un coup d'État.

Au moment où il mettait le pied sur la première marche du trône, ce pied s'embarassa dans le tapis de velours qui la couvrait, le roi fit un faux pas et faillit tomber.

Sa toque roula à terre.

Le duc d'Orléans se précipita pour la ramasser et la rendit au roi.

J'assistais à cette séance. Je me tournai vers mon voisin, M. de B... — Avant un an, mon cher, lui dis-je, il en arrivera autant de la couronne; seulement, au lieu de la rendre à Charles X, le duc d'Orléans la gardera.

On se rappelle la fameuse adresse des *Deux Cent Vingt et Un*, dans laquelle on lisait ce paragraphe :

« La Charte a fait, du concours permanent des vues politiques de votre gouvernement avec les vœux de votre peuple, la condition indispensable de la marche régulière des affaires publiques. — Sire, notre loyauté, notre dévouement nous commandent à vous dire que ce concours n'existe pas. »

C'était une déclaration de guerre dans toutes les règles.

— Je ne souffrirai pas qu'on trempe ma couronne dans la boue, s'écria Charles X en lisant l'adresse.

Et la Chambre fut dissoute.

On allait donc pouvoir appliquer ce fameux article 14, que Louis XVIII avait glissé dans la Charte comme un poignard de miséricorde, mais dont il n'avait jamais voulu se servir.

C'était dans cet article 14 que reposait toute l'espérance du roi et de M. de Polignac.

Aussi, lorsqu'on appela M. de Peyronnet au ministère :

— Songez, lui dit M. de Polignac, que nous voulons appliquer l'article 14.

— C'est aussi mon opinion, dit M. de Peyronnet.

Tout allait bien, puisqu'on était si merveilleusement d'accord.

En effet, en apparence tout était pour le mieux : le roi venait de faire un voyage en Alsace; et, à part cette circonstance que, pour changer de chevaux, le roi s'était arrêté à Varennes juste au même endroit où avait été si fatalement interrompu le voyage de Louis XVI, tout s'était parfaitement passé.

Il est vrai aussi qu'à Nancy, au moment où la famille royale avait paru sur le balcon de la Préfecture pour saluer le peuple, plusieurs coups de sifflet s'étaient fait entendre ; mais, comme fait un auteur le jour d'une première représentation, le roi n'avait pas pris cela pour lui.

La Dauphine, moins aveugle, avait refermé sa fenêtre avec violence, et était rentrée tout éplorée dans ses appartements.

Mais l'intérieur n'inquiétait pas le roi, qui croyait marcher dans le vœu de la majorité de la France, et n'être en contradiction qu'avec quelques factieux bruyants, mais sans pouvoir : or, tout allait à merveille à l'extérieur.

Un grand changement se préparait, qui allait rendre à Charles X toute la popularité perdue par Louis XVIII, à propos du traité du 2 septembre.

Nous allions reprendre nos frontières du Rhin.

Charles X, au milieu de toutes ses fautes, avait eu l'intelligence de comprendre que notre véritable ennemie, c'était l'Angleterre; que notre alliée naturelle, c'était la Russie.

Aussi les cabinets des Tuileries et de Saint-Petersbourg venaient-

ils de signer un traité d'alliance spécialement dirigé contre l'Angleterre.

Nous permettions à la Russie de s'établir à Constantinople, et la Russie nous rendait les provinces Rhénanes.

Restaient à dédommager la Prusse et la Hollande.

Rien de plus facile.

Du Hanovre, enlevé à l'Angleterre, on faisait deux parts : avec l'une de ces deux parts on désintéressait la Prusse, avec l'autre la Hollande.

En outre, on mordait, au profit des provinces prussiennes de la Silésie, une bouchée sur la Saxe, qu'on dédommageait de son côté aux dépens de la Pologne.

Quant à l'Autriche, elle se taisait, grâce à une partie de la Dalmatie non possédée par elle, dont on pétrissait un gâteau, et qu'on lui jetait comme à Cerbère, pour l'empêcher de mordre et même d'aboyer.

D'un autre côté, Charles X préparait l'expédition d'Alger.

Le même homme abolissant la puissance barbaresque, effroi éternel de la Méditerranée, et rendant à la France ses provinces Rhénanes, c'est-à-dire accomplissant un exploit où avait échoué Charles-Quint, et reconquérant par la négociation ce que Napoléon avait perdu par les armes, c'était à la fois un grand homme de guerre et un grand homme politique.

Eh bien ! cette gloire était assurée à Charles X et l'année 1830 allait voir s'accomplir ces deux grandes entreprises.

L'Angleterre voulait bien un peu s'opposer ; mais voulez-vous savoir comment nous répondions à l'Angleterre sous les Bourbons de la branche aînée ?

Lord Stuart demandait une explication avec cet air rogue qui n'appartient qu'aux diplomates anglais.

— Si vous désirez une réponse diplomatique, lui répondit M. d'Haussez, M. le président du conseil vous la fera ; si vous désirez ma réponse, à moi, ministre de la marine, elle sera courte et précise : je vous dirai que nous nous f... de vous.

Lord Stuart en référa à son gouvernement, qui tint la raison pour bonne, puisqu'il nous laissa faire.

Au milieu de toutes ces préoccupations, un événement assez grave ramena tous les regards sur le duc d'Orléans.

Le roi et la reine de Naples avaient quitté leur royaume, et étaient venus faire une visite à leur sœur et à leur beau-frère, la duchesse et le duc d'Orléans.

Le roi de Naples était cet ignoble François qui, choisi par les libéraux en 1820 pour les représenter, avait trahi les libéraux; qui, donné pour tuteur à la révolution, avait étouffé la révolution. Quoique les voyageurs couronnés eussent été parfaitement accueillis à la cour du roi Charles X, le préfet de la Seine et la ville de Paris n'avaient point osé, tant le sentiment de répulsion était grand, leur donner une fête.

Soutenu par sa popularité toujours croissante, et par l'excuse de sa parenté, le duc d'Orléans osa ce que n'avait point osé le préfet de la Seine.

Nous laissons de côté les questions d'étiquette qui hérissèrent de difficultés le court chemin qui sépare les Tuileries du Palais-Royal. Le roi dérogeait à toutes les règles de l'étiquette en acceptant un bal chez un prince du sang. Il y avait bien un précédent à cette dérogation : une centaine d'années auparavant, Louis XV avait passé trois jours chez le prince de Condé, *mais c'était à la campagne*. Il est vrai qu'en allant chez le duc d'Orléans, on allait un peu aussi chez la duchesse, et que la duchesse était fille de roi, *et des vrais Bourbons*, elle, comme dit madame la duchesse d'Angoulême; enfin, le duc d'Orléans insista si respectueusement, le roi de Naples pria avec tant d'instances, que Charles X promit d'aller au bal chez son cousin, à la condition qu'une compagnie de ses gardes occuperait le Palais-Royal une heure avant son arrivée.

Toutes ces questions-là étaient bien misérables comparées à la question qui se débattait à cette heure-là entre le peuple et la royauté.

Le 31 mai, à neuf heures du soir, le duc d'Orléans et sa famille recevaient le roi Charles X à la porte du grand vestibule.

Arrivés aux appartements, le roi qui donnait le bras à madame la duchesse d'Orléans, le Dauphin qui donnait le bras à madame Adélaïde, le duc d'Orléans qui donnait le bras à la Dauphine, et le duc

de Chartres à la duchesse de Berry, virent venir au-devant d'eux le roi et la reine de Naples.

Aussitôt la fête commença.

M. de Salvandy a raconté, à propos de cette fête, toute sa conversation avec Louis-Philippe, venue à la suite du mot qui valut à l'auteur d'*Alonzo* sa fortune politique :

— MONSEIGNEUR, c'est une vraie fête napolitaine, nous dansons sur un volcan.

En effet, le volcan, qui grondait depuis longtemps ne tarda point à jeter ses premières flammes.

Elles partirent du Palais-Royal, cratère que l'on croyait éteint et qui n'était qu'endormi.

Le jardin du Palais-Royal était resté ouvert au delà de l'heure habituelle; le duc d'Orléans avait voulu que le peuple, lui aussi, eût sa part de fête; mais déjà le peuple commençait à se lasser de ne voir que d'en bas l'intérieur des palais et les fêtes des grands. Tout à coup une grande rumeur se fit entendre dans le jardin; une flamme ardente fit pâlir celle des dix mille bougies qui éclairaient le bal; des mains inconnues avaient placé des lampions remplis de graisse sous un amas de chaises; les chaises brûlaient, le volcan jetait ses flammes.

Il y eut un instant de tumulte et de crainte dans les salons du Palais-Royal; quelques secondes, le roi Charles X crut être tombé dans un guet-apens, et fut près de dire, comme disent les rois du Théâtre-Français : Holà! gardes, à moi! Mais au bout d'un instant, tout s'expliqua, on força la foule d'évacuer le jardin. La fête continua sans interruption et sans assombrissement jusqu'au matin, et la monarchie en fut quitte, cette nuit-là, pour un *gaminage*.

Ce fut le terme sous lequel on dénonça l'incident au public.

Bientôt cent coups de canon retentirent pour une grande nouvelle; ils annonçaient à Paris, à la France et à l'Europe la prise d'Alger.

Aussitôt cette grande nouvelle reçue, le baron d'Haussez courut chez le roi.

Charles X, en entendant annoncer son ministre de la marine, s'avança vers lui les bras étendus. M. d'Haussez voulut lui baiser la main, mais Charles X l'attira sur sa poitrine :

— Non, Monsieur, non, lui dit-il avec cette grâce qui lui était particulière, non, aujourd'hui tout le monde s'embrasse.

Et le roi et le ministre s'embrassèrent.

Cette nouvelle faveur de la fortune augmenta encore, s'il était possible, la confiance du roi et de M. de Polignac, car on verra bientôt, à propos de la signature des ordonnances, que tous les ministres ne partageaient pas cette sécurité.

Et cependant, les regards clairvoyants, ceux qui voient à travers les vapeurs de l'effervescence populaire, ceux-là s'inquiétaient.

M. de Villèle, qui voyait peut-être mieux parce qu'il voyait de loin, vint à Paris et manifesta inutilement ses craintes au roi.

M. Beugnot s'écria, pareil à un pilote effrayé :

— Prenez garde! la monarchie va sombrer sous voile comme un vaisseau tout armé.

M. de Metternich dit à M. de Reyneval, notre ambassadeur à Vienne :

— Je serais beaucoup moins inquiet si le prince de Polignac l'était davantage.

En effet, comment craindre, quand M. Clavin, un des chefs de l'opposition, disait pendant les discussions de l'adresse :

« La base fondamentale de l'adresse est un profond respect pour la personne du roi; elle exprime au plus haut degré de la vénération pour cette race antique des Bourbons; elle représente *la légitimité*, non-seulement comme une vérité légale, mais comme une nécessité sociale qui est aujourd'hui dans tous les bons esprits le résultat de l'expérience et de la conviction. »

Comment craindre quand la société *Aide-toi et le ciel t'aidera*, réunie dans un banquet aux Vendanges de Bourgogne, décide que le roi est le premier pouvoir de l'État, et boit à la santé de Charles X?

Comment craindre quand M. Odilon Barrot, dans un banquet donné par six cents électeurs et décoré des deux cent vingt et une couronnes symboliques, confond dans un même toast le roi et la loi?

Oh! hommes d'État, fossoyeurs des monarchies! quand donc vous estimera-t-on à votre juste valeur; quand donc, vous appellera-t-on de vos véritables noms!

Le 24 juillet, les ministres tiurent conseil.

— Tous, dit M. de Polignac, furent d'avis unanime sur la nécessité des ordonnances et sur le droit de les rendre. M. de Rauville seul désirait qu'on en ajournât l'exécution de quelques semaines; ce n'était qu'une question de temps.

Ce fut dans ce conseil du 24, que la signature des ordonnances fut décidée.

Et cependant, au moment du départ, M. de Bourmont avait bien recommandé à M. de Polignac d'attendre son retour.

M. d'Haussez rappela au prince cette sage recommandation.

— Bah! répondit le prince, nous n'avons pas besoin de lui, ne suis-je pas le ministre de la guerre par intérim?

— Sur combien d'hommes vous est-il permis de compter en cas de résistance? en avez-vous au moins vingt-huit ou trente mille?

— Mieux que cela, répondit le prince, j'en ai quarante-deux mille.

Et il jeta d'un côté à l'autre de la table un papier roulé au ministre de la marine.

M. d'Haussez examina le papier, le tourna et le retourna, puis regardant le prince avec étonnement :

— Mais, dit-il, je ne vois que treize mille hommes sur le papier; treize mille hommes sur le papier, c'est à peine sept à huit mille en effectif, et, les vingt-neuf mille autres, où sont-ils?

— Autour de Paris.

Et il fallut que le ministre de la marine se contentât de cette assurance.

Ce fut le 25 juillet que la signature eut lieu.

Un spéculateur paya cinquante mille francs le travail préparatoire des ordonnances, et joua à la baisse.

Dans la nuit du 25 au 26, M. de Rostchild, qui jouait à la hausse, reçut ce simple petit mot de M. de Talleyrand.

« J'ai été aujourd'hui à Saint-Cloud; jouez à la baisse. »

Au reste, cet arrêt de mort de la monarchie ne fut pas rendu sans une espèce de solennité.

Les ministres étaient rangés autour de la table, qui faillit devenir, trois mois plus tard, la planche de leur échafaud.

Le roi avait le Dauphin à sa droite, le prince de Polignac à sa gauche.

Le Dauphin s'était d'abord prononcé contre les ordonnances, mais sa conviction s'était, au premier mot du roi, inclinée devant la volonté de son père.

Le roi interrogea chaque ministre l'un après l'autre.

Lorsque ce fut le tour de M. d'Haussez à répondre, le ministre de la marine s'inclina.

— Sire, dit-il, mon opinion est aujourd'hui ce qu'elle était hier. Je crois qu'il serait sage d'attendre.

— Refusez-vous de signer? dit Charles X.

— Sire, qu'il me soit permis d'adresser une question au roi.

— Faites, Monsieur.

— Votre Majesté persisterait-elle, au cas où les ministres se retireraient?

— Oui, Monsieur, dit Charles X, je suis décidé.

M. d'Haussez prit la plume et signa.

Puis, comme il regardait autour de lui avec préoccupation :

— Que cherchez-vous? demanda Charles X.

— Sire, répondit M. d'Haussez, je cherche s'il n'y aurait point par hasard ici quelque portrait de Straffort; et il sortit.

Le 26 au matin, les ordonnances parurent.

J'avais pris mon passe-port pour Alger et devais partir le même soir.

Je fus réveillé par Achille Comte. Il entra dans ma chambre un journal à la main.

— Lisez, me dit-il.

Je lus.

— Ah! dia' le! tis-je, je ne pars plus, cher ami.

— Et pourquoi cela?

— Parce que ce qui va se passer à Paris sera plus curieux que ce qui se passe à Alger.

CHAPITRE XXXIX.

La journée du 26 fut assez calme, on se le rappelle. — Je crus d'abord m'être trompé et être resté gratis à Paris.

Les journalistes, que la mesure frappait tout particulièrement, coururent chez M. Dupin aîné; ils voulaient savoir jusqu'à quel point ils pouvaient légalement lutter contre les ordonnances :

Demander en un pareil moment une consultation à M. Dupin, c'était mal prendre son temps. Aussi l'illustre défenseur du maréchal Ney, au lieu de rendre la consultation demandée, se tua-t-il à répondre : — Messieurs, la Chambre est dissoute; Messieurs, je ne suis plus député.

Ce fut à peu près tout ce qu'en purent tirer les consultants.

M. de Talleyrand avait bien renseigné M. de Rostchild en l'invitant à jouer à la baisse. Le trois pour cent tomba de 78 à 72.

Il y avait ce jour-là grande séance à l'Institut; M. Arago y prononçait l'éloge de Fresnel. Au moment où il allait entrer dans la salle, un homme pâle, haletant, effaré, l'arrêta dans les corridors.

C'était le duc de Raguse.

— Ah! mon cher, s'écria-t-il, savez-vous ce qui se passe?

— Oui, les ordonnances ont paru.

— Oh! les malheureux, les malheureux! continua le duc, dans quelle horrible situation ils me placent!

— Vous! et comment cela?

— Mais comprenez donc, peut-être faudra-t-il que je tire l'épée pour soutenir des mesures que je déteste.

M. Arago réfléchit un instant.

— En effet, dit-il, c'est grave; et j'ai grande envie, vu la circonstance, de remettre mon discours à un autre jour.

Mais Cuvier intervint : ce grand génie chez lequel le cerveau s'était développé aux dépens du cœur, ne fut point de l'avis d'Arago. Arago céda mais trouva moyen d'introduire dans son discours deux

autres allusions, que l'auditoire accueillit par de sombres applaudissements.

J'avais couru chez Carrel, comme à un centre de nouvelles officielles. Le *National*, on se le rappelle, avait été fondé par Thiers, Armand Carrel et l'abbé Louis, au château de Rochemotte, c'est-à-dire chez madame de Dino et M. de Talleyrand.

C'était le duc d'Orléans qui avait fourni l'argent, et payé, pour ainsi dire, les mois de nourrice de ce géant, qui, quinze ans plus tard, devait le prendre corps à corps et le renverser.

Je trouvai Carrel déjeunant le plus tranquillement du monde. Il ne croyait à rien absolument. Sur mes instances, il se décida à sortir, mit dans ses goussets une paire de petits pistolets de poche, et descendit avec moi du côté de la Bourse.

Sans doute refroidi par son affaire de Békfort et de la Bidassoa, Carrel hésitait à se mettre en avant, lui qui avait vu tant de gens rester en arrière.

Nous nous promenâmes jusqu'à cinq heures du soir, de la place de la Bourse à la place des Victoires, de la place des Victoires à la pointe Saint-Eustache, de la pointe Saint-Eustache au Palais-Royal.

La journée fut sinon calme, du moins inoffensive, et la nuit s'écula sans trouble apparent.

On sait la progression que suivit l'émeute pour se faire révolution. La protestation des journalistes, le renvoi des ouvriers imprimeurs, la résistance de M. Baude défendant les portes du journal le *Temps*, un Code à la main, des jeunes gens courant par les rues en agitant leurs chapeaux et en criant : *Vive la Charte!* la désignation du duc de Raguse comme commandant des troupes royales, des pierres lancées par des enfants contre les gendarmes sur la place du Palais-Royal, un homme tué dans la rue du Lycée, trois autres frappés mortellement dans la rue Saint-Honoré, une barricade commencée et interrompue près du Théâtre-Français, Charras soulevant l'École polytechnique, un corps de garde incendié rue de la Bourse, tel est le bulletin de cette première journée du 27, où s'essaya l'insurrection.

Cependant, si peu caractérisée que fût cette insurrection, elle suf-

fisait pour effrayer ceux-là même qui, la veille, étaient les plus fermes à accepter le combat.

— Ce n'est pas une révolution que nous avons voulu faire, disait M. de Rémusat dans les bureaux du *Globe*, il s'agissait uniquement d'une résistance légale.

En 1848, M. Odilon Barrot, lui aussi, avait voulu faire une résistance légale, et il s'aperçut, comme M. de Rémusat, que le but était dépassé quand les cris de *Vive la République!* succédant aux cris de *Vive la Réforme!* lui apprirent où on allait.

La nuit se passa, de la part de la cour, à régulariser l'attaque, de la part de l'opposition à organiser la résistance.

Et quand nous disons l'opposition, nous n'entendons pas cette opposition de la comédie de quinze ans qui, une fois la révolution faite, profita de la révolution. Nous n'entendons pas les La Fayette, les Casimir Périer, les Laffitte, les Benjamin Constant, les Guizot, les Sébastiani, les Choiseul, les Odilon Barrot; non, ceux-là se tenaient chez eux, hermétiquement clos, soigneusement enfermés. Charras et Lothon se présentèrent chez La Fayette, et on leur dit qu'il était absent. Moi-même, je me présentai avec Étienne Arago et une vingtaine de jeunes gens chez M. Casimir Périer, et peu s'en fallut qu'on ne nous reçût comme Georges Dandin était reçu par sa femme. D'autres se présentèrent chez Laffitte et ne furent pas plus heureux. Partout il n'était question que de résistance légale; on voulait protester, et encore fallait-il peser les termes de la protestation.

Non.

Par l'opposition qui se créa dans la nuit du 27 au 28, j'entends l'opposition qui se compose de cette jeunesse ardente du prolétariat héroïque, qui allume l'incendie, c'est vrai, mais qui éteint l'incendie avec son sang; qu'on écarte quand l'œuvre est faite; qui voit de la rue les convives parasites admis à leur place au festin du pouvoir, qui promet bien que la première fois il n'en sera pas ainsi, et qui, à la première fois, toujours insoucieuse et désintéressée, après avoir vaincu d'abord en héros, combat et meurt en martyrs. Ceux qui firent la révolution de 1830 furent les mêmes hommes

qui, pour la même cause, deux ans plus tard, se firent tuer à Saint-Méry.

Seulement, cette fois, ils avaient changé de nom, justement parce qu'ils n'avaient pas changé de principes. On les appelait des rebelles.

Il n'y a que les renégats de tous les pouvoirs qui ne soient jamais rebelles à aucun.

Je me rappelle qu'après avoir été frapper inutilement à la porte de Casimir Périer, j'entraî, mon fusil en bandoulière, au n° 216 de la rue Saint-Honoré. C'était là qu'étaient nos bureaux dont je ne faisais plus partie depuis Henri III; depuis Henri III j'étais devenu bibliothécaire.

Les bureaux étaient vides, ou à peu près; je ne rencontrai que M. Oudard, chef de la division du secrétariat et secrétaire particulier de madame la duchesse d'Orléans.

Il recula épouvanté en m'apercevant.

— Que diable faites-vous ici? me dit-il.

— Je cherche le duc d'Orléans.

— Pourquoi faire?

— Pour l'appeler Votre Majesté.

Bien certainement si la garde n'eût pas été occupée à autre chose, Oudard l'eût appelée et m'eût remis entre ses mains.

Je reçus une injonction positive de quitter le n° 216, et me hâtai de me rendre à cette injonction.

Quant aux journaux, la *Gazette*, la *Quotidienne* et l'*Universel* avaient paru et s'étaient soumis aux ordonnances par conviction. Le *Constitutionnel* et les *Débats* avaient paru de leur côté, et s'étaient soumis aux ordonnances par peur. Enfin le *Temps*, le *National* et le *Globe*, protestant, avaient paru, affrontant les nouvelles lois dont ils étaient menacés, et appelaient hautement la population à la résistance.

Ce fut quelque chose d'étrange et de magnifique à voir que cette journée du 28. On effaçait le mot royal des enseignes des fournisseurs; on graffait les fleurs de lis, partout où on en trouvait; on élevait des barricades de tous les côtés.

C'était l'épilogue de Waterloo.



THIERI

C'est sur une barricade, et la pince à la main, que je fis, au coin de la rue du Bac et de l'Université, la connaissance de Bixio.

Vers le soir, aux derniers rayons du soleil couchant, un homme parut sur le quai de l'École, tenant un drapeau tricolore.

Il est impossible de dire l'impression que produisit cette vue : c'était un cas prévu par Béranger; on se rappelle sa chanson du *Vieux drapeau*; mais ce que personne ne pouvait prévoir, ce fut l'effet produit par la vue de ces trois couleurs enveloppées des rayons d'or et de pourpre d'un magnifique soleil couchant. On s'embrassait, on jurait de se faire tuer plutôt que de renoncer à cet étendard national, qui est chez nous non-seulement un drapeau, mais un emblème, on pleurait surtout.

Cet homme qui portait ce drapeau, on l'eût fait général s'il eût voulu.

C'eût été d'autant plus facile que les généraux, si nombreux et si tranchants le surlendemain 30 et les jours suivants, étaient fort rares le 28 juillet 1830, à sept heures du soir.

Le soir, on recueillit tous les bruits de la journée.

L'opposition aristocratique n'avait pas fait un grand pas et se trouvait distancée par l'insurrection populaire.

Dans l'assemblée des électeurs, où se trouvait M. Thiers, il avait été question d'organiser le soulèvement des masses. Un des membres de la réunion s'était écrié :

« Il faut mettre tous nos ennemis hors la loi, roi et gendarmes. »

Mais M. Thiers était intervenu, et de toute sa force, avait insisté pour qu'on demeurât dans la résistance légale; et surtout pour qu'on ne mêlât pas le nom du roi à toutes ces discussions, trop brûlantes pour qu'on demeurât dans la mesure du respect dû à la royauté.

Et cependant l'assemblée des électeurs avait été audacieuse, comparée à l'assemblée des députés. M. Sébastiani bornait toute son opposition à une lettre respectueuse au roi. M. Dupin avait soutenu que puisqu'il n'y avait plus de députés, ce que les ex-députés avaient de mieux à faire, c'était de ne pas donner signe d'existence. M. Casimir Périer, livide de terreur, conseillait la prudence, et se plaignait

amèrement de toutes ces députations de jeunes gens qui le compromettaient.

Inutilement l'assemblée des électeurs leur envoya-t-elle MM. Mérilhou et Boulay (de la Meurthe) pour les pousser à une résolution quelconque, rien ne put tirer ni une action, ni une parole généreuses du cœur de tous ces hommes; rien, pas même les cris des jeunes gens qui frappaient inutilement à la porte, et que la gendarmerie sabrait dans la rue.

En même temps, ce jour-là, les élèves de l'École polytechnique avaient été frapper à la porte de l'hôtel Laffitte, qui était resté fermé comme celui de son collègue Casimir Périer, mais qui, du moins, devait s'ouvrir le lendemain.

Au reste, la mairie des Petits-Pères avait été prise et appartenait au peuple. Les ouvriers imprimeurs s'étaient réunis et enrégimentés au passage Dauphine. M. Andry de Puyraveau avait distribué publiquement des fusils. Le Vaudeville avait livré ses armes, et des uniformes militaires, venant du *Sergent Mathieu*, pièce qu'on avait représentée quelques mois auparavant. L'armée royale était concentrée autour des Tuileries, mèche allumée, baïonnette au fusil, et Paris était en état de siège.

On parlait d'une discussion très-vive qui aurait eu lieu aux bureaux du *Globe*, entre M. Cousin et Pierre Leroux, sur l'allure révolutionnaire que M. Pierre Leroux voulait imprimer au journal. M. Cousin, dans son enthousiasme royaliste, s'était écrié : « qu'il n'y avait qu'un drapeau que la nation française pût reconnaître, et que c'était le drapeau blanc. »

M. Thiers, assurait-on, trouvant que *l'horizon s'obscurcissait* (style parlementaire), avait quitté Paris et s'était réfugié à Montmorency, chez madame de Courchant.

Heureusement! le peuple n'avait pas trop compté sur ces messieurs et ne crut pas sa cause perdue en écoutant l'opinion de l'un, et en apprenant la fuite de l'autre.

On s'était fort battu du côté de la Grève : l'Hôtel-de-Ville, disait-on, avait été pris et repris trois fois. Presque pendant toute la journée, le tocsin avait sonné à Saint-Séverin et à Notre-Dame.

CHAPITRE XL.

Je commençais à ne pas me repentir d'être resté. Comme je l'avais prévu, ce que je voyais à Paris était plus curieux que ce que j'eusse vu à Alger.

Puis, on racontait une foule d'actions héroïques ou de mots charmants, qui avaient été faits ou inventés, ce qui, en pareille circonstance, revient absolument au même.

Mais du duc d'Orléans, au milieu de tout cela, pas un mot, pas une action : il n'avait ni parlé, ni agi.

Au reste, si l'on veut savoir où en était l'opposition aristocratique dans la journée du 28, rien n'établira mieux le point où elle en était arrivée que *ce projet de protestation* par M. Guizot.

« Les soussignés, régulièrement élus à la députation par les collèges d'arrondissement et de département, ci-dessous nommés, en vertu de l'ordonnance royale du.... et conformément à la Charte constitutionnelle, et aux lois sur les élections des.... et se trouvant actuellement à Paris, se regardent comme absolument obligés, par leur devoir envers le roi et la France, de protester contre les mesures que les conseillers de la couronne, trompant les intentions du monarque, ont fait naguère prévaloir pour le renversement du système légal des élections et la liberté de la presse. Lesdites mesures, contenues dans les ordonnances des.... sont, aux yeux des soussignés, directement contraires à la Charte constitutionnelle, aux droits constitutionnels de la chambre des pairs, au droit public des Français, aux attributions et aux arrêts des tribunaux, et propres à jeter l'État dans une confusion qui compromet également la paix du présent et la sécurité de l'avenir; en conséquence, les soussignés, inviolablement fidèles à leur serment au roi et à la Charte constitutionnelle, protestent non-seulement contre lesdites mesures, mais contre tous les actes qui en pourraient être la conséquence; et, attendu, d'une part, que la chambre des députés, n'ayant pas été constituée, n'a pu être légalement dissoute; d'autre part, que la tentative de former une autre chambre des députés d'après un mode nouveau et arbitraire est en contradiction formelle avec la Charte constitutionnelle et les droits acquis des électeurs, les soussignés déclarent qu'ils se considèrent toujours comme légalement élus à la députation par les collèges d'arrondissement et de département dont ils ont obtenu les suffrages, et comme ne pouvant être remplacés qu'en vertu d'élections faites selon les principes et les formes voulues par les lois; et si les soussignés n'exercent pas effectivement les droits et ne s'acquittent pas de tous les devoirs qu'ils tiennent de leur élection légale, c'est qu'ils en sont empêchés par une violence matérielle contre laquelle ils ne cesseront de protester. »

Au moment où le futur ministre de Louis-Philippe lisait cet acte,

un jeune homme s'élançait sur le pont de la Grève en criant : « Si je suis tué, amis ! souvenez-vous que je m'appelle d'Arcole ! » Et l'on distribuait des imprimés sur lesquels on lisait ces mots : « La patrie tient un bâton de maréchal à la disposition du premier colonel qui passera du côté du peuple. »

La démarche la plus hardie qui eût été faite dans la journée avait été celle que firent MM. Casimir Périer, Lobau, Mangun, Gérard et Laffitte, près du maréchal Marmont.

Ils venaient conjurer le maréchal d'arrêter l'effusion du sang.

Ils trouvèrent dans l'antichambre un lancier blessé que l'on pansait ; on avait cru d'abord qu'il avait été frappé avec du petit plomb, mais l'on venait de s'apercevoir que c'était avec des caractères d'imprimerie.

Tout ce que ces messieurs avaient pu obtenir du maréchal, c'est qu'il écrirait au roi.

Quant au prince de Polignac, il refusa obstinément de les voir.

Marmont écrivit en effet au roi : cette lettre était la troisième qu'il écrivait à Charles X depuis la veille.

Les députés réunis chez M. Audry de Puyraveau avaient beaucoup crié, beaucoup discuté sans rien conclure : M. Laffitte avait dit qu'il était prêt à se jeter, *corps et biens*, dans le mouvement : pour les banquiers, c'est comme s'ils disaient *corps et âme* ; mais M. Guizot était resté silencieux et immobile. M. de Laborde s'était écrié qu'il fallait arborer le drapeau tricolore ; mais M. Sebastiani avait répondu que le seul drapeau national était le drapeau blanc. M. Audry de Puyraveau avait dit : il est temps d'agir ; montrons-nous au peuple, et en armes ; mais M. Méchin avait pris le bras de M. Sebastiani et s'était sauvé avec lui.

Quant à La Fayette, il avait demandé qu'on lui assignât une place quelconque, déclarant qu'il était prêt à s'y rendre et à seconder l'insurrection de tout son pouvoir.

On s'était séparé en ajournant toute discussion au lendemain matin, six heures.

La nuit s'écoula sombre, agitée, terrible ! Je demeurais à cette époque, au coin de la rue du Bac et de la rue de l'Université, ce qui

fit que je passai une partie de la nuit sur le quai. De temps en temps, on voyait au ciel des lueurs comme des météores; puis tout à coup, pour dix minutes, du côté de la Grève ou du marché des Innocents, pétillait la fusillade. Le tocsin seul procédait avec quelque continuité, il tinta une partie de la nuit.

Vers trois heures du matin je rentrai, mais à sept heures j'étais debout. La fusillade avait commencé; et de temps en temps, dominant son pétilllement, grondait le canon; mais déjà la démoralisation commençait à se mettre parmi les troupes: un soldat de la garde royale avec lequel je me trouvais face à face en sortant, se laissa désarmer sans résistance. Sa giberne passa au con et son fusil aux mains d'un patriote désarmé, qui s'élança aussitôt du côté de la rue des Saints-Pères, et du pont des Arts où l'on se battait.

L'insurrection avait pris une croissance et une vigueur nouvelles.

On avait vu un général à la tête des patriotes.

Ce général était le général Dubourg; il avait pris un habit brodé chez un fripier, et avait reçu des mains de l'acteur Perlet une paire d'épaulettes qui, sans doute, lui avaient servi dans quelque un de ses rôles du Gymnase.

Dix mille voix criaient: Vive le général Dubourg! qu'on ne connaissait pas le matin.

On était maître de l'Hôtel-de-Ville.

Le général Dubourg et M. Baude organisèrent, à l'instant même, une espèce de gouvernement insurrectionnel. On visita la caisse, on trouva un peu plus de cinq millions.

On s'occupa, à l'instant même, de l'approvisionnement de Paris en convoquant les syndics des boulangers et des bouchers.

A onze heures, le drapeau tricolore se déploya sur Notre-Dame.

A midi MM. de Semonville et d'Argout se rendirent à leur tour à l'état-major: c'était tenter par la chambre des pairs la même demande qui, la veille, avait été tentée par M. Laffitte et les quatre commissaires, au nom de la chambre des députés. Mais vingt-quatre heures s'étaient écoulées entre les deux ambassades, et pendant ces vingt-quatre heures, bien des événements qui portaient avec eux la mort de la monarchie s'étaient écoulés.

Ils trouvèrent le duc de Raguse plus qu'inquiet, désespéré : il commençait à voir la situation sous son véritable jour ; il poussa lui-même les deux mandataires de la chambre haute à se rendre à Saint-Cloud.

Ils arrivèrent au château royal au moment où venait de les y précéder la nouvelle que Versailles était en pleine insurrection.

Le roi ne savait qui envoyer à cet autre volcan qui faisait éruption et qui prenait Saint-Cloud entre deux cratères. Le général Vincent s'offrit ; le Dauphin accepta, et il partit pour Versailles à la tête de deux compagnies de gardes du corps, soutenues par trois cents gendarmes.

Mais en arrivant à Versailles, les gendarmes se rangèrent du côté du peuple. Le général, deux heures après être parti de Saint-Cloud, y rentra donc avec une troupe diminuée des deux tiers, et sans avoir rien pu tenter contre la ville rebelle.

MM. de Semonville et d'Argout trouvèrent M. de Polignac à la porte du roi : le président du conseil les avait précédés à Saint-Cloud.

— Ah ! dit M. de Polignac, vous venez pour demander ma tête !
— Entrez, Messieurs, entrez.

Le roi était parfaitement calme ; malgré les avis qu'il recevait de tous côtés, il ne pouvait croire à une longue et sérieuse résistance de la part du peuple. Les deux pairs eurent beau lui dire que, depuis le matin, la résistance s'était échangée en agression, le roi secoua la tête.

— Messieurs, dit-il, vous vous trompez : toutes les mesures sont prises pour étouffer l'insurrection, et la révolte cessera d'elle-même.

M. de Semonville ne comprenait rien à cette sécurité qui avait véritablement un caractère fatal ; il n'y put tenir plus longtemps :

— Eh bien ! Sire, s'écria-t-il, il faut tout vous dire : si dans une heure les ordonnances ne sont pas rapportées, plus de roi, plus de royauté.

— Oh ! vous me donnerez bien deux heures, dit Charles X en se retirant.

M. de Semonville tomba à genoux et le prit par son habit ; mais le roi recula pour lui échapper.

— Sire, cria M. de Semonville, au nom de la Dauphine, au nom de votre petit-fils !...

Tout fut inutile, Charles X se retira sans avoir fait une seule concession.

Sur ces entrefaites, M. de Vitrolles arriva. Lui aussi était pour le retrait des ordonnances et la constitution d'un nouveau ministère, qui se grouperait autour du duc de Mortemart et du maréchal Gérard.

Étrange chose ! redite presque banale du destin ! dix-huit ans plus tard, dans des circonstances pareilles, on apportait aussi deux autres noms au roi Louis-Philippe, les noms de MM. Thiers et Odilon Barrot.

Et cet autre ministère, comme le ministère Mortemart et Gérard, ne devait aussi avoir à son tour que quelques heures d'existence.

Pendant ce temps, le peuple, conduit par deux élèves de l'École polytechnique, prenait le Louvre et les Tuileries.

Nous raconterons ailleurs, avec tous les détails pittoresques qui se passèrent sous nos yeux, cet autre dix août, moins sanglant, mais plus décisif que le premier, et qui devait être, dix-huit ans plus tard, suivi d'une troisième journée pareille et plus décisive encore.

Chez nous, les Tuileries prises, la royauté semble morte ; les Tuileries prises, on crut tout fini ; on s'embrassa, on dansa, on chanta, on étendit un élève de l'École polytechnique sur le trône, et l'on se concha dans le lit du roi.

Les troupes royales se retiraient par le jardin des Tuileries et par la rue de Rivoli. Le dernier coup de canon tiré le fut d'une des allées latérales qui côtoient la grande allée, la plus rapprochée de la terrasse des Feuillants ; le boulet alla mordre une des colonnes cannelées qui ornent la façade du palais des Tuileries et emporta le morceau.

A cette canonnade expirante, au bruit des soldats fuyant ou rendant leurs armes, aux cris des vainqueurs les poursuivant, une fenêtre de l'hôtel de M. de Talleyrand s'ouvrit, au coin de la rue de Rivoli et de la rue Saint-Florentin, c'était l'intendant du prince qui, curieux de voir ce qui se passait, commettait cette imprudence.

Aussi une voix calme et craintive commença-t-elle à le gourmander.

— Monsieur Kaiser, disait cette voix, monsieur Kaiser, êtes-vous fou ?

mais vous allez faire piller l'hôtel ! mais vous allez nous faire égorger !

— Oh ! ne craignez rien, Monseigneur, répondit la voix, les troupes fuient et le peuple ne songe qu'à les poursuivre.

— Vraiment ?

— Voyez plutôt vous-même, Monseigneur.

Le prince avança timidement la tête derrière la jalousie, jeta un regard dans la rue, s'assura de l'état des choses, puis se retournant vers la pendule :

— Monsieur Kaiser, dit-il, mettez en note que le 29 juillet 1830, à une heure, la branche aînée des Bourbons a cessé de régner sur la France.

Dix-huit ans plus tard, la main d'un homme du peuple arrêtait le mouvement de la pendule des Tuileries à une heure vingt minutes.

Cette fois c'était la branche cadette qui avait cessé de régner à son tour.

Les derniers coups de fusil tirés dans cette journée mémorable le furent sur des hommes que l'on fusillait comme voleurs.

Comme ces derniers coups de fusil s'éteignaient, M. Laffitte qui avait passé toute la journée en conférence dans son hôtel, entouré de députés tremblants, s'approche en boitant de M. Oudard : M. Laffitte s'était foulé le pied.

— Monsieur, lui dit-il, hier je vous ai prié de vous rendre à Neuilly et de prévenir le duc d'Orléans de la situation des affaires. A cet avertissement, il s'est contenté de répondre : « Je vous remercie. » Veuillez retourner auprès de lui, et lui dire que je le prie de choisir entre une couronne et un passe-port ; si je réussis, je ne lui ferai pas payer ma commission ; si j'échoue, il me désavouera.

M. Oudard partit, se gardant bien de répondre à M. Laffitte ce qu'il m'avait répondu deux jours auparavant.

En quarante-huit heures, les choses avaient grandement changé de face.

Aussi le lendemain, 30 juillet, à onze heures du soir, à pied, vêtu en bourgeois et accompagné de trois personnes seulement, le duc d'Orléans entra à Paris ; et après avoir répondu au *qui vive* des sentinelles par le mot d'ordre : *liberté, égalité, fraternité*, il entra



Charpenet del.

Limp. Pernet. de la voie du Medecin No. 1237

Gravé

ALTERCATION
entre le Dauphin et le Duc de Berry

au Palais-Royal, par la porte de ses bureaux, c'est-à-dire par la rue Saint-Honoré, portant le numéro 216.

Jetons un coup d'œil rétrospectif sur ce qui s'était passé à Neuilly et à Saint-Cloud pendant la nuit du 29 et pendant la journée du 30.



CHAPITRE XLI.

Charles X, comme nous l'avons vu, avait accepté, à son grand regret, le ministère Mortemart.

M. de Mortemart était un de ces grands seigneurs, comme la première révolution nous en a montré beaucoup : moitié aristocrate, moitié libéral. Aussi était-il assez peu aimé de Charles X qui, ne comprenant aucune concession, ne croyait qu'à celles de la force et non à celles de la conscience.

Aussi, nous l'avons vu, avait-il, aussi longtemps que la chose avait été possible, refusé d'en faire aucune.

— Je n'ai point oublié, disait-il, comment les choses se sont passées de 1789 à 1793 ; je ne veux pas, comme mon frère, monter en charrette, je veux monter à cheval.

Aussi M. de Mortemart était-il, depuis vingt-quatre heures déjà, à Saint-Cloud, quand Charles X le fit venir et lui annonça qu'il l'avait nommé premier ministre.

M. de Mortemart, fort étonné de l'honneur qu'on lui faisait, se défendit de tout son pouvoir ; il déclara que dans une situation pareille, il confessait son incapacité ; il n'avait, disait-il, aucune aptitude aux affaires ; mais au contraire un grand désir de repos qu'augmentait encore une fièvre gagnée par lui sur les bords du Danube.

Le roi, impatient de cette résistance, s'écria :

— Alors, Monsieur, vous refusez de sauver ma vie et celle de mes ministres ?

— Oh! répondit vivement M. de Mortemart, si c'est cela que Votre Majesté demande...

— Oui, Monsieur, c'est cela même.

Puis se laissant aller à sa pensée secrète, sans songer à ce qu'elle avait d'offensant pour M. de Mortemart :

— Heureux encore, dit-il, s'ils ne m'imposent que vous!

Alors se retournant aussitôt vers M. de Polignac :

— Introduisez ces Messieurs, fit le roi.

Le prince de Polignac introduisit alors M. de Semonville, M. de Vitrolles et M. d'Argout, qui étaient revenus à la charge et qui attendaient dans la pièce voisine.

— Messieurs, dit Charles X, je fais ce que vous désirez; allez dire aux Parisiens que le roi révoque les ordonnances, mais, je vous le déclare, je crois ceci fatal aux intérêts de la monarchie.

Il n'y avait pas de temps à perdre; on remonta en voiture et l'on reprit au galop la route de Paris.

Tout le long de la route, M. de Semonville criait :

— Mes amis, nous venons de Saint-Cloud; mes amis les ministres sont à bas.

Arrivés à l'Hôtel-de-Ville, les trois négociateurs se firent introduire près de M. de La Fayette, qui trônait sinon roi de France, du moins roi de l'insurrection.

M. de La Fayette les introduisit dans la salle où siégeait la commission municipale.

Une discussion assez vive s'engagea; peut-être allait-elle tourner au profit de la royauté, lorsque M. de Schonen s'écria :

— Il est trop tard, Messieurs, le trône de Charles X s'est écroulé dans le sang.

M. de Semonville voulut insister, mais M. Audry de Puyraveau, allant à la fenêtre :

— Ne parlez plus d'arrangements, Messieurs, dit-il, ou je fais monter le peuple.

Cette menace brisait la dernière espérance de la royauté du droit divin.

Les ambassadeurs se retirèrent donc, mais Casimir Périer les

suivit, leur donna un laissez-passer pour M. Laffitte, en les invitant à tenter un dernier effort près de lui.

La demande fut inutile ; M. Laffitte eût-il voulu le maintien de la branche aînée, et hâtons-nous de dire qu'il ne le voulait pas, il eût été trop tard pour changer d'avis. Son hôtel était envahi par les hommes du peuple ; et pendant la négociation l'un deux, ouvrant la porte, parut sur le seuil, et frappant le parquet de la crosse de son fusil :

— « Qui donc, dit-il, ose ici parler de négocier avec Charles X ? »

M. d'Argout comprit que tout était fini, et reprit la route de Saint-Cloud.

Charles X croyant tout apaisé par la concession qu'il avait faite, s'y tenait parfaitement tranquille. Il faisait une partie de whist avec M. de Duras, M. de Luxembourg et madame la duchesse de Berry, lorsqu'un officier des gardes rentra d'une patrouille commandée par M. de Luxembourg, et lui apprit qu'il avait remarqué un grand mouvement au château de Neuilly.

— Et que pensez-vous de ce mouvement ? demanda M. de Luxembourg.

— Je pense que si j'y eusse été autorisé, j'aurais enlevé M. le duc d'Orléans qui serait à cette heure où il doit être, c'est-à-dire ici.

Le roi se retourna vivement, il avait entendu.

— Si vous aviez fait une pareille chose, Monsieur, dit-il sévèrement, je vous eusse hautement désavoué.

M. de Mortemart, impatient, ne comprenait pas que l'on perdît ainsi des instants précieux ; il sollicitait du Dauphin la permission d'aller à Paris afin de tenter quelque chose. Il sentait qu'on était presque coupable en restant oisif dans ce grand naufrage et que chacun devait se mettre à l'œuvre, selon son génie ou sa force, pour sauver le bâtiment.

Mais une consigne avait été donnée de ne laisser passer personne de Saint-Cloud à Paris, et le Dauphin ne voulut pas prendre sur lui de lever cette consigne.

Alors M. de Mortemart s'adressa au roi ; mais ce fut inutile.

— Pas encore, répondit Charles X, nous avons le temps ; et chaque

fois que M. de Mortemart revint à la charge avec la même demande, il reçut la même réponse.

A minuit, MM. d'Argout et de Vitrolles arrivèrent à Saint-Cloud. Ils trouvèrent M. de Mortemart debout, mais le roi s'était couché.

— Eh bien ! mais que faites-vous donc ici ? dirent-ils à M. de Mortemart ; votre place est à Paris.

— Sans doute, répondit M. de Mortemart, mais je n'ai pu obtenir du roi aucun pouvoir écrit ; voulez-vous que je me présente comme un aventurier ?

— Faisons donc la besogne de ceux qui ne veulent pas la faire, dit M. d'Argout.

Et tous trois, s'asseyant à une table, rédigèrent une ordonnance qui annulait celles du 25, rétablissait la garde nationale, en remettait le commandement au maréchal Maison, nommait M. de Mortemart aux affaires étrangères, M. Casimir Périer aux finances et le général Gérard à la guerre.

L'ordonnance rédigée, le plus difficile restait à faire, c'était de pénétrer jusqu'au roi : il fallait d'abord forcer la consigne des gardes qui avaient ordre de ne laisser pénétrer personne chez le roi, puis combattre la résistance du valet de chambre, que l'on rendit responsable des conséquences de son refus, et qui, alors seulement, consentit à ouvrir la porte de la chambre à coucher. M. de Mortemart entra seul.

Le roi était au lit et dormait.

On le réveilla.

Charles X se souleva lentement comme un homme fatigué, et reconnaissant M. de Mortemart :

— Ah ! c'est vous, lui dit-il, eh bien ! que voulez-vous ?

M. de Mortemart lui présenta les ordonnances.

— Attendons encore, dit Charles X.

— Mais, Sire, insista le duc, Votre Majesté ignore dans quel état est Paris ; M. d'Argout est là et va vous le dire.

— Je ne veux pas voir M. d'Argout, dit le roi avec impatience.

— Le baron de Vitrolles est avec lui, Sire ; voulez-vous qu'on introduise le baron de Vitrolles ?

— Le baron de Vitrolles, oui.

Le baron de Vitrolles fut introduit et s'approcha aussitôt du lit du roi.

Le roi fit alors signe à M. de Mortemart de se retirer.

Il venait de blesser mortellement deux personnes en deux coups; M. d'Argout en ne le recevant pas, M. de Mortemart en l'éloignant après l'avoir reçu.

C'était un habile tireur que Charles X.

— Ah! murmura M. de Mortemart en sortant de la chambre, s'il ne s'agissait pas de sauver la tête du roi!...

Les premières paroles de Charles X à M. de Vitrolles furent un reproche.

— Comment, lui dit-il, c'est vous, Vitrolles, vous qui m'engagez à traiter avec des sujets rebelles?

— Oui, Sire, car vous ne pouvez plus rentrer en roi dans Paris révolté.

— Tout, s'écria Charles X, plutôt que ce soufflet donné à la monarchie.

— Soit, dit M. de Vitrolles; voulez-vous essayer de la Vendée? pouvez-vous compter sur la Vendée? j'y suivrai Votre Majesté, je suis prêt à me dévouer jusqu'au bout.

— La Vendée, murmura Charles X, c'est bien difficile!...

Puis, répondant à lui-même :

— Oui, bien difficile!

Enfin, paraissant prendre tout à coup son parti :

— Allons, allons, dit-il, donnez-moi une plume.

Et il signa.

La monarchie venait de rendre son épée; et cette fois, comme le roi Jean à Poitiers, comme François I^{er} à Pavie, elle n'avait pas même sauvé l'honneur.

M. de Mortemart et M. d'Argout partirent en calèche; mais au bois de Boulogne, en vertu de la consigne donnée la veille, on refusa de les laisser passer; il fallut tourner le bois de Boulogne, ce qui n'était possible qu'à pied, ou abandonner la calèche; on gagna le Point-du-Jour, on traversa le pont de Grenelle et l'on rentra dans

Paris par la brèche d'un mur destinée probablement à faciliter quelque opération de contrebande.

A huit heures du matin, le chapeau et la cravate à la main, l'habit sur le bras, M. de Mortemart atteignait la place Louis XV.

La ville était silencieuse : les fenêtres étaient fermées, et les rues désertes n'étaient peuplées que par ces hommes inconnus qui dans les jours de révolution élèvent et gardent les barricades.

Vers la même heure M. Laffitte, après avoir expédié M. Oudard à Neuilly, rédigeait avec MM. Thiers, Mignet et Larreguy, une proclamation orléaniste qui devait être publiée à la fois par le *National*, le *Courrier français* et le *Commerce*.

Mais, il faut le dire, cette proclamation fut mal reçue : lorsqu'en sortant des bureaux du *National*, où l'on venait de la composer, MM. Thiers, Mignet et Larreguy la distribuèrent toute fraîche aux combattants de la veille, campés sur la place de la Bourse, ce ne fut qu'un cri de colère et de menace.

— S'il en est ainsi, disait-on de toutes parts, c'est à recommencer, et nous allons refondre des balles.

M. Pierre Leroux était là ; il prit un de ces imprimés orléanistes et, tout courant, se rendit à l'Hôtel-de-Ville où il le remit à M. de La Fayette.

Le coup fut rude. La Fayette ne croyait pas que les orléanistes feraient pareille diligence ; il s'affaissa dans son fauteuil, et à peine pensait-il à répondre à M. de Boismelou qui venait lui annoncer que M. le duc de Chartres, arrêté par le maire de Montrouge, M. Leullier, demandait un laissez-passer pour rejoindre son régiment à Joigny.

M. de La Fayette allait, emporté par ce mouvement généreux qui se manifestait toujours de prime abord chez lui, signer le laissez-passer, quand M. Pierre Leroux insista au contraire pour que l'ordre fût donné à M. Leullier de maintenir l'arrestation ; toujours faible et irrésolu, M. La Fayette allait signer, mais à contre-cœur, ce second ordre, lorsque Odilon Barrot entra en uniforme de simple garde national, prit M. de La Fayette à part, l'entraîna dans une chambre à côté et lui fit signer l'ordre de remettre le duc d'Orléans en liberté.

Cet ordre fut donné à M. Comte qui partit aussitôt pour l'exécuter.

Cependant le bruit de cette arrestation s'était répandu, et une espèce d'émeute avait lieu place de la Bourse; des hommes commandés par Étienne Arago criaient tout haut : « C'est un prince, c'est un Bourbon ! il faut le fusiller ! » Et comme à ce moment les résolutions étaient rapides, ils s'apprêtaient à mettre celle-là à exécution.

Étienne Arago se mit à leur tête, mais en faisant prévenir M. de La Fayette de ce qui se passait et en lui répondant que, grâce à la route qu'il allait faire prendre à ses hommes, il ne serait pas à Montrouge avant deux heures.

C'était trois fois plus de temps qu'il n'en fallait pour prévenir le prince.

M. de La Fayette profita de l'avis; et M. le duc d'Orléans, muni de son laissez-passer et prévenu à temps, prenait des chevaux de poste à la Croix de Berny au moment où ceux qui venaient pour le fusiller entraient à Montrouge.

Cependant les murs de Paris se couvraient de cette proclamation :

« Charles X ne peut plus rentrer dans Paris; il a fait couler le sang du peuple.

« La République nous exposerait à d'affreuses divisions : elle nous brouillerait avec l'Europe.

« Le prince d'Orléans est un prince dévoué à la cause de la révolution.

« Le duc d'Orléans ne s'est jamais battu contre nous.

« Le duc d'Orléans était à Jemmapes.

« Le duc d'Orléans est un roi citoyen.

« Le duc d'Orléans a porté au feu les couleurs tricolores; le duc d'Orléans peut seul les porter encore; nous n'en voulons point d'autre.

« Le duc d'Orléans ne se prononce pas, il attend notre vœu; proclamons ce vœu, et il acceptera la Charte comme nous l'avons toujours entendue et voulue. C'est du peuple français qu'il tiendra la couronne. »

Cette proclamation fut lue à l'Hôtel-de-Ville et généralement approuvée.

Néanmoins quelques voix s'élevèrent :

— Mais encore, dirent-elles, faudrait-il savoir si le duc d'Orléans acceptera.

Alors on fit passer de mains en mains cette note envoyée par M. Laffitte, et qui avait été écrite au château de Neuilly, à trois heures un quart du matin.

M. Laffitte ne l'avait reçue qu'à onze heures.

« Le duc d'Orléans est à Neuilly avec toute sa famille ; près de lui, à Puteaux, sont
« les troupes royales, et il suffirait d'un ordre de la cour pour l'enlever à la nation
« qui trouverait en lui un gage puissant de sa sécurité future.

« On propose de se rendre chez lui au nom des autorités constituées, conven-
« blement accompagné, et de lui offrir la couronne. S'il apportait des scrupules de
« famille et de délicatesse, on lui dira que son séjour à Paris importe à la tranquil-
« lité de la capitale et de la France, et que l'on est obligé de l'y mettre en sûreté.
« On peut compter sur l'infailibilité de cette mesure ; on peut être certain en outre que
« le duc d'Orléans ne tardera pas à s'associer pleinement aux vœux de la nation. »

CHAPITRE XLII.

De son côté M. Thiers, après avoir échoué sur le peuple dans la mission de ses proclamations ; après avoir vu au contraire le bon effet qu'elles avaient produit à l'Hôtel-de-Ville, était revenu chez M. Laffitte, tout juste pour accepter, avec Scheffer, la mission décisive d'aller offrir la couronne au duc d'Orléans.

Scheffer était l'ami de la famille, autant qu'un artiste peut être ami des princes.

Tous deux partirent.

Le duc d'Orléans n'était point à Neuilly.

Les deux ambassadeurs demandèrent à voir la duchesse.

La duchesse les reçut.

Sans doute se doutait-elle de la cause qui les amenait, car son visage était encore plus sévère qu'inquiet.

M. Thiers portait la parole.

Au fur et à mesure qu'il avançait dans son discours, l'austère visage de la duchesse allait s'assombrissant.

Puis quand M. Thiers eut fini de parler, au lieu de lui répondre à lui, se tournant vers Scheffer qui s'était tu :

— Oh ! Monsieur, lui dit-elle, comment avez-vous pu vous charger d'une pareille mission ? que Monsieur, ajouta-t-elle, en désignant

M. Thiers, que Monsieur l'ait osé, je le conçois, il ne nous connaît pas; mais vous qui avez été admis près de nous, qui avez pu nous apprécier, ah! nous ne vous pardonnerons jamais cela.

Les deux envoyés saluèrent et allaient se retirer, lorsque madame Adélaïde parut accompagnée de madame de Montjoie.

Une seule chose inquiétait madame Adélaïde : c'est qu'à la fin de leur vie son frère et elle fussent forcés de recommencer l'exil de leur jeunesse.

Aussi, sans accepter ni repousser la proposition qui était faite à M. le duc d'Orléans :

— Qu'on fasse de mon frère un président, un garde national, tout ce qu'on voudra, dit-elle, pourvu qu'on n'en fasse pas un proscrit.

Alors les deux négociateurs reprirent courage, ils insistèrent près de madame Adélaïde qui, abandonnant à l'instant même la question des susceptibilités de famille, aborda la question bien autrement grave, selon elle, des susceptibilités politiques.

C'était l'affaire de M. Thiers de la convaincre : il n'y eut pas grand-peine.

La princesse ne demandait pas mieux que d'être convaincue.

Puis, comme la reine risquait de nouvelles objections :

— Oh! moi, dit-elle, je ne suis pas une princesse étrangère, je suis une enfant de Paris, et si ces Messieurs le jugent utile à la cause de mon frère, je suis prête à me rendre au milieu des Parisiens.

Les deux ambassadeurs ne jugèrent point la démarche nécessaire, et il fut convenu que M. le duc d'Orléans serait averti, le plus tôt possible, de l'état des esprits dans la capitale et de l'offre qui lui était faite.

M. de Montesquion partit pour lui porter cet avis dans sa retraite connue des seuls familiers du château.

Que faisaient, pendant ce temps, M. de Mortemart d'un côté, et les républicains de l'autre ?

Comme les uns et les autres devaient se rencontrer vers midi à l'Hôtel-de-Ville, au moment même où les députés, sous la présidence de M. Laffitte, se réunissaient au Palais-Bourbon, voyons ce qui se passait à l'Hôtel-de-Ville.

Nous avons dit la rumeur produite par la proclamation sortie des bureaux du *National*.

Les chefs du parti républicain, prévenus de ce qui se passait, s'étaient réunis en armes chez Lointier.

Au milieu d'eux s'étaient glissés, pour les deviner, quelques émissaires du parti orléaniste qui, ostensiblement, appartenaient à l'opinion républicaine.

Ces envoyés se présentaient aux républicains forts de l'adhésion de Béranger.

En effet, Béranger, dont nous prononçons le nom pour la première fois, était peut-être celui qui avait fait le plus pour M. le duc d'Orléans.

Béranger, c'était l'âme de M. Laffitte.

M. Laffitte, homme spirituel, plein de grâce et de courtoisie quand son intérêt ou celui de sa popularité était d'être gracieux ou courtois, M. Laffitte abandonné à lui-même, était faible, incertain, médiocrement instruit des choses historiques, sans la connaissance desquelles on peut faire la politique du cœur, mais non celle du raisonnement.

Mais tout ce qu'avait M. Laffitte, Béranger l'avait, lui, et à cela il joignait tout ce que M. Laffitte n'avait pas.

Béranger avait donc compris, quoique républicain au fond du cœur, qu'avant d'arriver à la république il y avait une dernière forme de gouvernement à épuiser; que de la monarchie de droit divin à la magistrature populaire, ce n'était pas une pente que l'on pût descendre, mais un abîme dans lequel on pouvait tomber. Désintéressé pour lui-même comme il l'avait toujours été, défiant envers le duc d'Orléans, mais plus défiant encore envers ceux qui représentaient le parti démocratique, et qui, presque tous hommes de conviction et de conscience, péchaient par l'éducation gouvernementale, il avait apporté au duc d'Orléans l'appui de sa popularité, de son esprit et de son intégrité poussée, on l'a vu depuis, jusqu'à l'entêtement.

M. Laffitte avait toute confiance en Béranger, et M. Laffitte avait raison, car une partie de sa popularité, la meilleure, M. Laffitte la devait à l'influence que Béranger avait prise sur lui.

Mais si puissant que fût le nom de Béranger, il avait ses différents

degrés de puissance, et cette puissance était moindre dans les salons de M. Lointier que dans ceux de M. Laffitte; aussi l'orateur orléaniste qui parlait au nom de M. Laffitte et qui invoquait l'adhésion de Béranger fut-il couché en joue par un membre de l'assemblée qui, voyant là une trahison, trouvait tout simple d'en finir avec le traître.

On releva le fusil, et, au milieu d'une grande rumeur, on rédigea cette adresse, destinée au gouvernement provisoire de l'Hôtel-de-Ville.

« Le peuple, hier, a reconquis ses droits sacrés au prix de son sang; le plus précieux de ses droits est de choisir librement son gouvernement; il faut empêcher qu'aucune proclamation ne soit faite qui désigne un chef quand la forme même du gouvernement ne peut être déterminée.

« Il existe une représentation provisoire de la nation; qu'elle reste en permanence jusqu'à ce que le vœu de la majorité des Français puisse être connu. »

Il fallait un homme sûr pour porter l'adresse à l'Hôtel-de-Ville. On choisit Hubert : le même que nous avons vu jouer un si grand rôle dans l'envahissement de la Chambre au 15 mai.

Hubert s'achemina vers l'Hôtel-de-Ville : il était vêtu en garde national; mais pour plus grande sécurité encore, six membres de la réunion l'accompagnèrent.

Ces six gardes du drapeau républicain, que se chargeait de déployer et de soutenir Hubert avec son courage si connu, étaient Bastide, Hingray, Teste, Guinard, Trélat et Poubelle.

La députation fut admise devant le général La Fayette.

Hubert portait l'adresse au bout de la baïonnette de son fusil; il l'ouvrit et la lut à haute voix, puis, lorsque la lecture fut finie, montrant la trace des balles qui trouaient le plafond :

— Au nom du sang répandu, général, je vous adjure, dit-il, de ne pas nous laisser enlever le prix de la victoire.

Le général La Fayette était fort embarrassé; il avait déjà des engagements pris : il répondit au discours concis d'Hubert par un discours prolixe où il noya pêle-mêle ses souvenirs d'Amérique et de France. Il se débattait au milieu de ce lac de tiède éloquence sur lequel surnageaient quelques idées plutôt constitutionnelles que républicaines, lorsque le général Carbonnel s'approche de lui et lui an-

noncée la visite d'un pair de France, qui ne voulait, disait-il, parler qu'à lui seul.

C'était un coup de fortune dans un pareil moment que cette interruption qui lui permettait de ne pas faire une réponse positive.

Il voulait se lever, mais les jeunes gens l'arrêtèrent.

Ils sentaient que leur La Fayette leur échappait.

Carbonnel insistait.

— Faites entrer, dit La Fayette.

— Mais le pair de France ne veut parler qu'à vous.

— Alors, dit le général, il ne me parlera pas, car je suis au milieu d'amis pour lesquels je n'ai rien de caché.

Et il saluait gracieusement les jeunes républicains.

Il y avait dans le vieux défenseur des libertés de 89 un reste de formes aristocratiques qui prenait influence sur les plus rudes esprits.

Les jeunes gens battirent des mains, et le pair de France fut introduit.

C'était M. de Sussy.

Il venait de la chambre des députés où l'on avait refusé de le recevoir.

Il était porteur de l'ordonnance de Charles X, rédigée pendant la nuit par MM. d'Argout et de Vitrolles. Cette ordonnance, il la tenait de M. de Mortemart, qui avait remis les intérêts de la monarchie entre ses mains.

Il s'était d'abord adressé à la Chambre, mais il était venu frapper à la porte de MM. les députés juste au moment où MM. de Sébastiani et Benjamin Constant venaient de rédiger la déclaration suivante qui, lue à la tribune, avait été couverte d'applaudissements.

« La réunion des députés actuellement à Paris a pensé qu'il était urgent de prier S. A. R. M. le duc d'Orléans de se rendre dans la capitale pour y exercer les fonctions de lieutenant général du royaume, et de lui exprimer le vœu de conserver la cocarde tricolore. Elle a de plus senti la nécessité de s'occuper sans relâche d'assurer à la France, dans la prochaine session des Chambres, toutes les garanties indispensables pour la pleine et entière exécution de la Charte. »

A la suite de cette lecture, les conclusions du rapport adoptées, une

commission de douze membres avait été nommée pour porter au duc d'Orléans les vœux de la Chambre.

Voilà ce qui avait déterminé M. de Sussy à s'adresser au général La Fayette.

M. de Sussy avait du malheur, le moment était encore plus mal choisi pour parler de Charles X à l'Hôtel-de-Ville qu'à la Chambre.

En effet, à peine le général eut-il vu ce dont il s'agissait, qu'il passa la nouvelle ordonnance à la députation républicaine.

C'était le moyen le plus sûr de détourner les esprits de la candidature du duc d'Orléans.

Un seul cri retentit, poussé en chœur par la députation :

— Plus de Bourbons! plus de Bourbons!

L'un d'eux porta même la main sur M. de Sussy.

Trélat l'arrêta.

— Que veux-tu? lui demanda-t-il.

— Ce que je veux? le f..... par la fenêtre, donc.

— Y penses-tu! un négociateur!

— Monsieur, dit La Fayette, vous voyez la disposition des esprits. Tout ce que je puis faire pour vous, c'est de vous introduire près de la commission municipale.

Le comte de Lobau était là; il s'offrit pour conduire le comte. M. de Sussy accepta, tout en priant La Fayette de lui faire pour M. de Mortemart une lettre qui prouvât qu'il s'était instamment occupé de sa mission.

Pendant qu'on introduisait M. de Sussy près de la commission municipale, M. de La Fayette écrivait la lettre suivante.

« Monsieur le duc,

« J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, avec tous les sentiments que votre caractère personnel m'inspire depuis longtemps. M. le comte de Sussy vous rendra compte de la visite qu'il a bien voulu me faire : j'ai rempli vos intentions en lisant ce que vous m'adressiez à beaucoup de personnes qui m'entouraient; j'ai engagé M. de Sussy à passer à la commission, alors peu nombreuse, qui se trouvait à l'Hôtel-de-Ville. Il a vu M. Lafitte, qui était alors avec plusieurs de ses collègues; et je remettrai au général Gérard les papiers dont il m'a chargé. Mais les devoirs qui me retiennent ici rendent impossible pour moi d'aller vous chercher. Si vous veniez à l'Hôtel-de-Ville, j'aurais l'honneur de vous y recevoir,

« mais sans utilité pour l'objet de cette conversation, puisque vos communications ont été faites à mes collègues. »

M. de La Fayette montra cette lettre à la députation républicaine, qui se retira en grommelant.

— Allez, allez, leur dit M. Odilon Barrot, croyez-moi, le duc d'Orléans est la meilleure des républiques.

Mais, comme ils allaient sortir, Audry de Puyraveau glissa dans la main d'Hubert un paquet.

— Tenez, dit-il tout bas, regardez cette proclamation.

C'était celle qui d'abord avait été rédigée par la commission municipale. La voici :

- « La France est libre.
- « Elle veut une Constitution.
- « Elle n'accorde au Gouvernement provisoire que le droit de la consulter.
- « En attendant qu'elle ait exprimé sa volonté par de nouvelles élections, respect
- « aux principes suivants :
- « Plus de royauté ;
- « Le gouvernement exercé par les seuls mandataires élus de la nation ;
- « Le pouvoir exécutif confié à un président temporaire ;
- « Le concours médiat ou immédiat de tous les citoyens à l'élection des députés ;
- « La liberté des cultes ; plus de culte de l'État.
- « Les emplois de l'armée de terre et de mer garantis contre toute destitution arbitraire ;
- « Établissement des gardes nationales sur tous les points de la France. — La garde
- « de la Constitution leur est confiée.
- « Les principes sur lesquels nous venons d'exposer notre vie, nous les soutiendrons
- « au besoin par l'insurrection légale. »

Cette proclamation, qui fut lue par Hubert à la foule assemblée sur la place de l'Hôtel-de-Ville, est l'expression la plus avancée des opinions républicaines de 1830.

On voit que 1848 a laissé, du premier coup, 1830 bien en arrière.

Pendant que le républicanisme était aux prises avec la royauté, pendant qu'Hubert lisait sa proclamation au dehors, et que M. de Mortemart essayait inutilement de faire reconnaître ses ordonnances au dedans, voyons un peu ce qu'était devenu le futur roi de France.

Louis-Philippe passait, comme on sait, tous les étés à Neuilly avec sa famille. C'est donc à Neuilly que le surprirent les ordonnances et que lui arrivèrent les premiers bruits de l'insurrection. Son anxiété

fut grande : le moment attendu depuis si longtemps était arrivé. Tant que le fantôme s'était tenu à l'horizon, il avait marché assez hardiment au fantôme. Mais le fantôme, un matin, s'était fait réalité ; la réalité était venue à lui : cette réalité s'appelait *usurpation*. Le mot était effrayant à prononcer ; la chose était terrible à accomplir.

M. le duc d'Orléans avait le courage, mais l'audace lui manquait.

A chemin égal de Paris ou de Saint-Cloud, il craignait presque autant les insurgés que les gardes du corps : les uns pouvaient le réclamer pour chef, les autres pouvaient le prendre pour otage.

Louis-Philippe se cacha dans un des petits pavillons de son parc, dans celui qui portait le nom de *la Laiterie*.

Il resta dans ce pavillon pendant toute la journée du 28 et du 29.

Mais le 29, après avoir reçu le message de Lafitte, son inquiétude fut si grande que, si bien caché qu'il fût dans son pavillon, il ne s'y crut pas en sûreté, et partit pour le Raincy avec M. Oudard.

Il portait un habit marron, un pantalon blanc, un chapeau gris avec une cocarde tricolore faite par sa sœur.

Le 29, à trois heures, il apprit la prise des Tuileries, et la victoire du peuple.

La situation était extrême : il s'agissait pour lui ou du trône ou de la proscription.

Du trône, c'est-à-dire de l'ambition éternelle de sa race :

De l'exil, c'est-à-dire de la terreur constante de sa vie.

Le 30 au matin, ce fut bien pis : il reçut le message de M. Lafitte qui lui donnait le choix entre une couronne et un passe-port.

Néanmoins, pendant toute la journée du 30, le duc d'Orléans demeura dans sa retraite du Raincy sans donner signe d'existence.

Pendant ce temps, son fils le duc de Chartres, nous l'avons vu, manquait d'être fusillé à Montrouge.

Pendant ce temps, la commission de la Chambre allait au Luxembourg demander la lieutenance générale du royaume pour le duc d'Orléans.

Pendant ce temps, les républicains éprouvaient leurs premières déceptions.

Pendant ce temps, la royauté essayait ses derniers refus.

La députation de la Chambre se présenta au Palais-Royal ; le duc n'y était pas.

Elle se présenta à Neuilly, le duc n'y était pas davantage.

La déclaration fut remise à madame Adélaïde.

Il n'y avait pas moyen de reculer plus longtemps.

Le soir, le duc d'Orléans, prévenu de tout ce qui s'était passé, rentra à Neuilly.

La déclaration fut lue dans le parc, par le duc d'Orléans, entouré de sa famille, avec une espèce de solennité qui se traduisit plus tard par une espèce de monument du goût de M. Fontaine, qui fut élevé à la place même où cette déclaration avait été lue.

Puis, après avoir embrassé sa femme, sa sœur et ses enfants, il partit pour Paris avec MM. Berthois, Heymès et Oudard.

Nous l'y avons vu entrer, franchir les barricades et pénétrer dans le Palais-Royal par la porte de la maison de la rue Saint-Honoré portant le numéro 216.

Son premier soin fut d'envoyer avertir Laffitte de son arrivée, et complimenter La Fayette de l'influence qu'il avait déjà prise sur la tranquillité publique.

Puis, en même temps, sachant, que M. de Mortemart était à Paris et dans quel but il y était ; il l'envoya prier de passer à l'instant même au Palais-Royal.

M. de Mortemart allait retourner à Saint-Cloud lorsqu'il reçut ce message ; mais il jugea la chose assez importante pour ajourner son départ. Il suivit l'aide-de-camp qui lui était envoyé, arriva au Palais-Royal vers dix heures et demie, et fut introduit près du prince par M. Oudard.

Le prince était dans un petit cabinet complètement séparé des appartements habités par lui et par sa famille, et comme la chaleur était étouffante, il se tenait couché, à demi vêtu, sur un matelas jeté à terre. Une sueur abondante, qu'il ne fallait pas attribuer tout entière à la chaleur et dans laquelle les angoisses de son âme et les agitations de son esprit avaient leur bonne part, coulait sur son front ; son regard était fiévreux, sa parole brève et entrecoupée.

Certes, Charles X à Saint-Cloud sur le point de perdre sa cou-

ronne était moins agité que Louis-Philippe à Paris sur le point de la lui enlever. Aussitôt qu'il aperçut M. de Mortemart, le prince se souleva sur son lit.

— Ah! venez, monsieur le duc, lui dit-il, venez, que je vous dise, afin que vous puissiez transmettre mes paroles au roi, combien je suis douloureusement affecté de tout ce qui arrive. — Vous allez revoir Sa Majesté à Saint-Cloud, n'est-ce pas?

— Oui, Monseigneur

— Eh bien, continua le duc avec volubilité, dites-lui qu'ils m'ont amené de force à Paris. Hier au soir, une foule d'hommes ont envahi Neuilly, ils m'ont demandé au nom de la réunion des députés, et lorsqu'ils ont appris que j'étais absent, ces hommes ont déclaré à la duchesse qu'elle allait être conduite à Paris avec tous ses enfants et qu'elle resterait leur prisonnière jusqu'à ce que le duc d'Orléans eût reparu. C'est alors seulement que, toute tremblante, la duchesse d'Orléans m'écrivit un billet pour me presser de revenir. A la lecture de cette lettre, mon amour pour ma femme et mes enfants l'a emporté sur tout autre sentiment.

Je suis arrivé pour délivrer ma famille, et ils m'ont amené ici fort avant dans la soirée.

On sait ce qu'il y avait de vrai dans le récit fiévreux que le prince venait de faire à M. de Mortemart de son odyssée.

Malheureusement, juste en ce moment, les cris de *Vive le duc d'Orléans!* retentirent dans la rue et jusque dans la cour du Palais-Royal.

— Vous entendez, Monseigneur, dit M. de Mortemart.

— Oui, oui, j'entends, répondit le prince; mais dites bien au roi que je me ferai tuer plutôt que d'accepter la couronne.

Et sur ce, comme sa simple parole pouvait ne point paraître suffisante au roi, le duc d'Orléans se leva, alla à une table, traça à la hâte quelques lignes à l'adresse de Charles X.

C'était une protestation contre les destinées que lui réservaient la chambre des députés et la chambre des pairs.

M. de Mortemart plia la lettre, la cacha dans les plis de sa cravate, salua le prince et sortit.

Ce dut être une rude nuit pour le duc d'Orléans, que cette nuit du 30 au 31, et dont le duc d'Orléans seul pourrait raconter toutes les angoisses !

Au reste, nous avons raconté tout ce qui en transpira ; sans doute à cette entrevue entre le prince et M. de Mortemart succéda une entrevue entre le futur roi de France et M. Laffitte ; mais les détails en sont ignorés.

CHAPITRE XLIII.

Pendant ce temps, à part Charles X qui, au milieu des terreurs croissantes de ses serviteurs et de sa famille, conservait le calme de l'erreur ou de l'entêtement, Saint-Cloud était le théâtre des scènes qui, par leur côté tantôt violent, tantôt inattendu, complétaient les péripéties du grand drame qui se jouait à cette heure entre le peuple et le roi.

Raguse, l'homme fatal, le bon émissaire choisi par la destinée pour porter dans ce monde et dans l'autre le poids de deux empires croulants sur lui, Raguse, après avoir disputé le terrain pied à pied, Raguse pleurant sa défaite moins amèrement peut-être qu'il n'eût pleuré sa victoire, Raguse avait rejoint la famille royale à Saint-Cloud.

Charles X avait encore, auprès de lui, à l'arrivée du duc de Raguse, cinq à six mille hommes dont il pouvait disposer, et qui, réunis aux débris de la troupe qui venait de quitter Paris, pouvaient former un corps d'une dizaine de mille hommes.

Le Dauphin voulait réunir les dix mille hommes et marcher sur Paris. Il était poussé et soutenu dans sa résolution par M. de Champagne, homme de cœur et de résolution, entièrement dévoué au prince, et qui se serait fait tuer sur un mot de lui.

M. de Champagne avait établi un plan de résistance qu'il était prêt

à mettre à exécution et pour l'initiative duquel il ne lui manquait que le consentement du roi.

Le Dauphin demanda une entrevue au roi, et, dans cette entrevue, M. de Champagny exposa à Charles X le projet suivant :

Le roi se rendrait immédiatement à Orléans où toutes les troupes seraient concentrées; le maréchal Oudinot et le général Coetlosquet seraient chargés du commandement des camps de Lunéville et de Saint-Omer, que l'on supposait en marche sur Paris; on s'emparait à Toulon du trésor du dey d'Alger qui venait d'y arriver, et qui ne montait pas à moins de cinquante millions. Le maréchal Bourmont, rappelé d'Afrique, revenait en France avec toutes les troupes dont il croyait pouvoir disposer; il rejoignait, à travers les provinces royalistes du Midi, les provinces royalistes de la Vendée, et la guerre civile était établie en France sur des bases plus solides qu'elle ne l'avait jamais été.

Mais le roi écouta tout ce plan d'un air distrait et languissant. En voyant les événements s'amasser comme des nuages poussés au ciel par le souffle du vent, il avait douté de sa fortune, et par conséquent de celle de la monarchie. Les jours de règne étaient-ils finis pour la maison de Bourbon, et n'était-ce pas un sacrilège quand Dieu lui-même semblait lui dire : Assez ! que de vouloir poursuivre son œuvre de résistance à une volonté qui n'était plus celle des hommes mais celle de Dieu.

— Parlez de tout cela au Dauphin, répondit-il.

C'était fort inutile de parler de tout cela au Dauphin, puisque c'était le Dauphin qui poussait M. de Champagny dans la chambre du roi.

Alors le Dauphin entra.

— Sire, dit-il, si c'est mon approbation à ce plan que Votre Majesté désire, qu'elle sache que je fais plus que l'approuver, je le recommande.

— Eh bien ! alors, demanda Charles X, que désirez-vous ?

— L'autorisation formelle de le mettre à exécution.

Le roi réfléchit un instant, puis secouant la tête :

— Non, dit-il, non, non !

Il était atteint d'une de ces grandes défaillances de cœur qui prennent les rois au moment de leur chute : la même qui avait pris

Napoléon en 1814 à Fontainebleau, et en 1815 à l'Élysée; la même qui devait prendre Louis-Philippe en 1848 aux Tuileries.

Le Dauphin se retira furieux dans son appartement, jeta son épée sur le parquet et se roula en sanglotant sur un fauteuil.

M. de Champagny l'avait accompagné; il laissa cette première explosion de colère suivre son cours, puis il proposa au Dauphin d'agir comme s'il avait l'autorisation du roi.

Le Dauphin était dans un de ces moments d'exaltation où les conseils extrêmes sont ceux qui flattent le mieux la douleur. Il accepta cette demi-révolte contre son père, et M. de Champagny et lui commencèrent à rédiger une proclamation aux troupes.

La proclamation était rédigée et allait être lue lorsqu'on annonça au Dauphin que le général Talon demandait à être introduit près de lui.

— Le général Talon! demanda le Dauphin, n'est-ce pas celui qui s'est si bien battu avant-hier à l'Hôtel-de-Ville?

— Lui-même, Monseigneur, répondit l'aide-de-camp.

— Faites entrer, dit le prince.

Le général Talon parut sur le seuil, le sourcil froncé, l'œil sombre.

— Monseigneur, dit-il, je suis prêt à mourir pour votre auguste famille, et je n'insisterai pas sur un dévouement qui peut être apprécié, puisqu'il repose sur des preuves; mais ce dévouement a des bornes et n'affronte pas le déshonneur.

— Le déshonneur! s'écria le Dauphin, que voulez-vous dire, général?

— Je veux dire, répondit le général Talon, qu'on vient de lire aux troupes une proclamation qui leur apprend comme une heureuse nouvelle le retrait des ordonnances.

— De qui est signée cette proclamation? ce n'est pas du roi, je l'espère! s'écria le Dauphin.

— Non, Monseigneur, c'est du duc de Raguse.

Le Dauphin jeta un cri de rage, courut comme un insensé chez le roi, demandant partout sur son chemin où était le maréchal? puis, comme en sortant de chez son père auquel il venait de raconter ce qui se passait, on lui dit que le maréchal était dans la salle de billard, il entra brusquement dans cette salle.

Le duc de Raguse y était en effet : le Dauphin lui ordonna de le suivre dans une pièce voisine.

Cette salle de billard était pleine de monde.

L'ordre était si brusque, la voix avec laquelle cet ordre était donné vibrat si fiévreuse et si agitée, que chacun demeura hale-tant, suivant des yeux avec anxiété le maréchal qui suivait le Dauphin dans sa chambre où celui-ci l'avait précédé.

La porte se referma sur eux.

Comment fut *attaquée*, comme on dit en termes de théâtre, la scène qui se passa alors entre le maréchal et le prince, c'est ce que personne ne peut dire, puisqu'ils étaient seuls; mais bientôt on entendit de grands éclats de voix : la porte se rouvrit violemment; le maréchal apparut tête nue et marchant à reculons, suivi du Dauphin qui l'insultait et le menaçait à la fois; enfin, sur une réponse du maréchal à toutes ses insultes et à toutes ses menaces :

— Vous êtes un traître, Monsieur, s'écria le Dauphin, et vous nous avez trahis, comme vous avez trahi l'autre. Votre épée! votre épée!

Et, s'élançant sur le maréchal, il essaya de lui arracher son épée, qu'il tira à moitié du fourreau.

D'un geste rapide le maréchal repoussa son épée, et la lame, en glissant entre les mains du Dauphin, lui coupa les doigts : le sang jaillit.

A la vue de son sang, le prince perdit la tête.

La salle était pleine de gardes.

— A moi! Messieurs, à moi, cria-t-il en montrant sa main ensanglantée.

Les gardes obéirent et entourèrent le maréchal, peut-être autant, il est vrai, pour le garantir de la colère du prince que pour l'arrêter.

Cependant l'ordre était formel : on conduisit le maréchal dans une chambre où il fut retenu prisonnier.

Cette scène avait à peine eu lieu que le bruit terrible qu'elle avait fait avait retenti jusqu'au roi; elle tira le noble vieillard de son apathie. Il avait une grande injustice à réparer, une cuisante blessure à adoucir.

— Dites au maréchal que ses arrêts sont levés, cria-t-il par sa

porte entr'ouverte, et que je le prie de venir me voir à l'instant même.

Un instant après, le maréchal apparut sur le seuil.

Charles X fit trois pas au-devant du duc de Raguse.

— Monsieur le maréchal, lui dit-il, j'apprends ce qui vient de se passer; recevez mes excuses, en attendant que le Dauphin vous fasse les siennes.

Il y avait une telle expression de douleur dans ce vieillard qui, au moment où il perdait un trône, trouvait le temps de consoler un orgueil offensé, que cet orgueil fléchit; une larme roula dans les yeux du maréchal, et, d'une voix étouffée, il remercia le roi de ses bontés.

Le roi profita de ce moment pour prier le maréchal d'aller trouver le Dauphin.

— Pourquoi faire? demanda le duc de Raguse.

— Pour lui offrir vos excuses, mon cher maréchal, répondit le roi, mais surtout pour recevoir les siennes.

Le duc s'inclina en signe d'obéissance et alla trouver le Dauphin; mais quand le Dauphin tendit la main au maréchal, celui-ci fit un pas en arrière, salua et sortit.

Sa main avait refusé de toucher la main du prince.

Après la proclamation du duc de Raguse, après cette scène survenue entre le prince et lui, il n'y a plus moyen de mettre à exécution le plan de résistance présenté par M. de Champagny.

D'ailleurs, toute l'énergie du Dauphin s'était usée dans cette lutte; chacun se retira dans son appartement où, selon sa force ou sa faiblesse, chacun essaya de réagir contre la destinée, ou courba sous la main du Seigneur.

Vers minuit, c'est-à-dire comme le duc de Mortemart quittait le Palais-Royal emportant la lettre du duc d'Orléans qui protestait de sa fidélité au roi, la duchesse de Berry, prise d'une terreur soudaine, d'une terreur irrésistible, d'une terreur maternelle, la duchesse de Berry se leva, courut chez le Dauphin et le supplia de ne pas s'obstiner à rester plus longtemps à Saint-Cloud *qui était menacé*.

On ne songea point à demander qui menaçait Saint-Cloud; le mot : *Saint-Cloud est menacé* se répandit à l'instant même dans

les corridors et dans les chambres du palais : en un instant tout le monde fut sur pied ; on réveilla le roi, on lui dit que Saint-Cloud était menacé, et l'on demanda ses ordres.

Deux heures après, le roi, la duchesse de Berry et les deux enfants royaux se mettaient en route pour Trianon sous l'escorte de cent gardes du corps.

Le Dauphin resta le dernier, pour diriger le mouvement de retraite des troupes.

Le lendemain paraissait cette proclamation, signée de M. le duc d'Orléans, et qui annonçait aux Parisiens son acceptation.

« Habitants de Paris!

« Les députés de la France, en ce moment réunis à Paris, ont exprimé le désir
« que je me rendisse dans cette capitale pour y exercer les fonctions de lieutenant
« général du royaume.

« Je n'ai point balancé à venir partager vos dangers, à me placer au milieu de cette
« héroïque population, et à faire tous mes efforts pour vous préserver de la guerre
« civile et de l'anarchie. En rentrant dans la ville de Paris, je portais avec orgueil
« ces couleurs glorieuses que vous avez reprises, et que j'avais moi-même longtemps
« portées.

« Les Chambres vont se réunir : elles aviseront aux moyens d'amener le règne des
« lois et le maintien de l'ordre.

« Une Charte sera désormais une vérité.

« L.-P. D'ORLÉANS. »

Mais avant de rédiger cette proclamation, avant de contracter cet engagement, le duc d'Orléans, comme ces anciens qui ne faisaient rien d'important sans consulter l'oracle de Delphes ou de Dodone, le duc d'Orléans avait consulté le Calchas de la rue Saint-Florentin.

C'était M. de Sébastiani qui avait été chargé par le prince d'aller recueillir la voix mourante qui disposait encore des couronnes. Il avait été introduit chez M. de Talleyrand au moment où celui-ci faisait sa toilette du matin, et lui avait remis la lettre que le prince lui adressait en forme de consultation.

— Qu'il accepte, avait répondu M. de Talleyrand.

Et le prince avait accepté.

Par cette acceptation, une grande révolution locale était accomplie : la monarchie bourgeoise était substituée à la monarchie aristocratique.

CHAPITRE XLIV.

La proclamation du duc d'Orléans fut lue à la Chambre et accueillie avec enthousiasme. Alors il y eut un instant de halte où chacun regardait devant soi et derrière soi ; et tous désirèrent savoir où l'on en était arrivé.

Benjamin Constant, M. Guizot, M. Bérard et M. Villemain furent chargés de mettre un peu d'ordre sur cet échiquier où tant de pions venaient d'être renversés et où un roi, descendant de tant de rois, venait d'être fait échec et mat.

Voici quel fut le travail de ces messieurs :

« Français ! la France est libre. Le pouvoir absolu levait son drapeau ; l'héroïque « population de Paris l'a abattu. Paris, attaqué, a fait triompher par les armes la « cause sacrée qui venait de triompher en vain dans les élections. Un pouvoir usur- « pateur de nos droits, perturbateur de notre repos, menaçait à la fois la liberté et « l'ordre : nous rentrons en possession de l'ordre et de la liberté. Plus de crainte « pour les droits acquis ; plus de barrières entre nous et les droits qui nous manquent « encore.

« Un gouvernement qui, sans délai, nous garantisse ces biens est aujourd'hui le « premier besoin de la patrie. Français, ceux de vos députés qui se trouvent déjà à « Paris, se sont réunis, et, en attendant l'intervention régulière des Chambres, ils « ont invité un Français, qui n'a jamais combattu que pour la France, M. le duc « d'Orléans, à exercer les fonctions de lieutenant général du royaume. C'est, à leurs « yeux, le moyen d'accomplir promptement par la paix le succès de la plus légitime « défense.

« Le duc d'Orléans est dévoué à la cause nationale et constitutionnelle ; il en a « toujours défendu les intérêts et professé les principes. Il respectera nos droits, car « il tiendra de nous les siens. Nous nous assurerons par des lois toutes les garanties « nécessaires pour rendre la liberté forte et durable :

« Le rétablissement de la garde nationale, avec l'intervention des gardes nationaux « dans le choix des officiers ;

« L'intervention des citoyens dans la formation des administrations municipales et « départementales ;

« Le jury pour les délits de la presse ;

« La responsabilité légalement organisée des ministres et des agents secondaires « de l'administration ;

« L'état des militaires légalement assuré ;

« La réélection des députés promus à des fonctions publiques.

« Nous donnerons à nos institutions, de concert avec le chef de l'État, les déve- « loppelements dont elles ont besoin.

« Français ! le duc d'Orléans lui-même a déjà parlé, et son langage est celui qui



Philipponneau del.

E. Fournier.

LOUIS PHILIPPE
à l'Hôtel de Ville en 1830

« convient à un pays libre. « Les Chambres vont se réunir, vous dit-il; elles aviseront aux moyens d'amener le règne des lois et le maintien des droits de la nation. « La Charte sera désormais une vérité. »

C'était bien cela, à part un petit changement fait dans la dernière ligne.

Ce changement paraissait peu, mais signifiait beaucoup. Au lieu de : *une* Charte sera désormais une vérité, ces messieurs avaient mis :

« *La* Charte sera désormais une vérité. »

Cet *erratum* dispensait de faire une Charte nouvelle, et faisait que le gouvernement des barricades, utilisant l'ancienne Charte, ne s'engageait à donner au peuple que la somme de liberté promise par le gouvernement déchu.

Une députation de la Chambre fut adressée au duc d'Orléans : elle devait le féliciter d'abord, puis l'accompagner à l'Hôtel-de-Ville.

Le duc d'Orléans avait pour lui la chambre des pairs et la chambre des députés ; il lui restait à conquérir l'Hôtel-de-Ville.

L'Hôtel-de-Ville, c'est-à-dire la forteresse où, depuis neuf cents ans, se réfugie, à chaque émeute, cette grande déesse populaire qu'on appelle la Révolution.

Cette fois encore la Révolution était là, et quand le pouvoir venait à lui, il fallait, pour que ce pouvoir fût consacré, que le duc d'Orléans allât à elle.

On se mit en route.

Le duc d'Orléans était à cheval, inquiet au fond du cœur, mais calme en apparence.

M. Laffitte le suivait ; et comme il ne pouvait marcher à cause d'une foulure qu'il s'était faite à la jambe, comme il ne pouvait aller en voiture à cause du dépavement des rues, il se faisait porter en chaise par des Savoyards.

Tout alla bien du Palais-Royal au quai : on était encore dans le quartier de la bourgeoisie ; et la bourgeoisie acclamait son élu. Mais le Pont-Neuf dépassé, on commença d'entrer dans la sphère du peuple, et les marques d'enthousiasme s'éteignirent peu à peu pour faire place à un silence glacé.

Arrivé sur la place de Grève, on était en pleine révolution ; et à

la vue des hommes aux bras nus, du campement sur la paille, des traces du combat, que l'on conservait avec soin, au lieu de les écarter et de les faire disparaître comme on avait fait ailleurs, on était loin de se douter que tout était fini dans un autre quartier, et que pour la chambre des pairs, pour la chambre des députés et pour le Palais-Royal, le peuple avait donné sa démission.

Non, le peuple semblait s'être réfugié à l'Hôtel-de-Ville, sombre, inquiet, vigilant.

Le duc d'Orléans descendit de cheval ; la voûte sombre de l'Hôtel-de-Ville s'ouvrait devant lui comme la gueule d'un gouffre ; il monta, très-pâle, les escaliers, et disparut avec son faible cortège dans l'intérieur de l'Hôtel-de-Ville.

On comprenait que ce n'était qu'une bouchée pour le monstre de pierre qui venait de le dévorer.

M. de La Fayette attendait son royal visiteur sur le palier de l'Hôtel-de-Ville.

Le hasard me fit assister à cette réception du duc d'Orléans ; j'arrivais de Soissons, où, sur un ordre du général La Fayette, j'étais allé chercher six mille livres de poudre.

La situation était grave et solennelle : cette démarche que faisait le duc d'Orléans en venant demander la sanction du peuple dans le palais du peuple, c'était une rupture entière, complète, éternelle avec la monarchie du droit divin ; c'était le couronnement de quinze ans de conspiration, c'était le sacre de la révolte dans la personne d'un prince du sang.

Et cependant les détails de cette réception sont mesquins, eu égard à la grandeur de l'acte ; c'était le propre de La Fayette d'éparpiller la grandeur et la solennité des circonstances où il se trouvait, en s'appesantissant sur les détails.

On lut la déclaration de la Chambre.

Lorsque le lecteur en arriva à ces mots : *Le jury pour les délits de la presse*, l'homme qui devait faire les fameuses lois de septembre se pencha vers La Fayette et dit :

— C'était un article bien inutile, mon cher général, car il n'y aura plus, je l'espère bien, de délits de la presse.

Puis la lecture achevée, il mit la main sur son cœur et répondit :
— Comme Français, je déplore le mal fait au pays et le sang qui a été versé; comme prince je suis heureux de contribuer au bonheur de la nation.

En ce moment, un homme, en costume de général, fendit la foule et vint se poser en face du prince.

C'était le général Dubourg, cet homme qui devait aider d'une façon si puissante à faire la révolution, dont personne n'avait parlé auparavant, dont personne ne devait parler après.

— Vous venez de prendre un engagement sacré, Monseigneur, dit le général au prince, faites en sorte de le tenir; car... il étendit la main vers la place toute pleine d'un peuple frémissant; car si vous l'oubliez jamais, le peuple qui est là sur la Grève saura bien vous le rappeler.

Le prince tressaillit, la colère lui monta au front, et d'une voix émue :

— Monsieur, répondit-il, vous ne me connaissez pas; je suis un honnête homme, et quand il s'agit d'un devoir à remplir, je ne me laisse ni gagner par la prière, ni intimider par la menace.

Puis se retournant vers La Fayette, le prince lui dit à demi-voix quelques mots que purent entendre seuls ceux qui les entouaient.

Mais presque au même instant et pour faire diversion à cette scène qui avait revêtu quelque grandeur, La Fayette entraîna le duc d'Orléans vers la fenêtre, lui mit un drapeau tricolore à la main et le montra au peuple abrité par le voile sacré des couleurs nationales.

Le peuple éclata en applaudissements.

C'était la même scène qu'il avait jouée, dans des circonstances à peu près semblables, quarante ans auparavant avec Louis XVI.

Seulement, pure de tout excès, cette révolution-là ne devait avoir ni ses Flesselles, ni ses Foulon, ni ses Berthier; et tandis que la première, en quatre ans à peine, avait conduit Louis XVI de l'ovation à l'échafaud, la seconde devait mettre dix-huit ans à conduire Louis-Philippe du triomphe à l'exil.

Le duc d'Orléans rentra au Palais-Royal, accompagné de nombreuses acclamations; rien ne lui manquait plus, il avait reçu le triple

sacre de la chambre des pairs, de la chambre des députés et de l'Hôtel-de-Ville; de M. de Semonville, de M. Laffitte et de M. de La Fayette.

Le soir une de ces voitures publiques qu'on appelle *les Carolines*, ramena de Neuilly au Palais-Royal, la sœur, la femme et les enfants du lieutenant général.

Mais restait pour le duc d'Orléans une lutte plus vive à soutenir au Palais-Royal, que celle soutenue à l'Hôtel-de-Ville, tandis qu'il croyait sa journée finie et qu'il embrassait sœur, femme et enfants, M. Thiers pénétra jusqu'à lui, chose facile du reste à cette époque, et lui annonça ses républicains.

Les républicains de M. Thiers, c'était toute cette généreuse jeunesse du *National* que nous avons vue depuis arriver aux affaires et qui malheureusement n'y apporta pas une science égale à son intégrité

Quelques-uns, martyrs en 1850 de cette cause qu'ils défendaient en 1830, sont aujourd'hui en prison.

C'étaient enfin MM. Boinvilliers, Godefroy Cavaignac, Guinard, Thomas, Bastide et Chevallon.

Le prince paraissait fort étonné : il n'était pas prévenu de cette visite et par conséquent n'avait pas eu le temps de s'y préparer.

On s'expliqua de part et d'autre par quelques paroles vagues, moitié d'attaque, moitié de politesse; c'était l'escarmouche qui précédait la bataille.

Ce fut M. Boinvilliers qui porta la parole :

— Demain, prince, lui dit-il, vous serez roi!

Le duc d'Orléans fit un mouvement.

— Roi! Monsieur, qui dit cela?

— La marche que vos partisans suivent, la pression qu'ils exercent sur les choses, les placards dont ils couvrent les murailles, l'argent qu'ils répandent dans les rues.

— Je ne sais point ce que font mes partisans, répondit le duc; mais ce que je sais, c'est que je n'ai point aspiré à la couronne et que je ne la désire pas, quoique beaucoup de gens me pressent de l'accepter.

— Enfin, reprit M. Boinvilliers, la question n'est point là ; supposons que vous deveniez roi, quel est votre opinion sur les traités de 1815 ; ce n'est point une révolution *libérale*, songez-y bien, que celle qui s'est faite dans la rue, c'est une révolution nationale ; la vue du drapeau tricolore, voilà ce qui a soulevé le peuple, et il serait certainement plus facile encore de pousser Paris sur le Rhin que sur Saint-Cloud.

— Messieurs, répondit le duc, je suis trop bon Français, je suis trop patriote surtout pour être partisan des traités de 1815 ; mais il importe de garder beaucoup de mesure vis-à-vis des puissances étrangères, et il y a des sentiments qu'il ne faut pas exprimer trop haut.

— Passons donc à la pairie.

— A la pairie ? répéta le prince, du ton d'un homme qui dit : mais c'est donc un interrogatoire qu'on me fait subir ?

— La pairie, vous en conviendrez, dit M. Boinvilliers, n'a plus de racines dans la société ; le Code, en abolissant le droit d'ainesse et en divisant les héritages, a étouffé l'aristocratie dans son germe, et le principe de l'hérédité nobiliaire a fait son temps.

— Je crois, Messieurs, que vous vous trompez, dit le duc, sur cette question d'hérédité : elle est, à mon avis, une grande sécurité pour les idées que vous défendez, puisque la pairie devenant dans certaine famille un droit que le fils reçoit de son père, au lieu d'une faveur reçue de son roi, le principe d'indépendance, facile à étouffer dans une Chambre élue, est plus vivace dans une Chambre héréditaire. Au reste, ajouta le prince, c'est une question à examiner, et si la pairie héréditaire ne peut exister, *ce n'est pas moi qui l'édifierai à mes frais*.

— Monseigneur, dit alors Bastide, je crois que dans l'intérêt même de la couronne, vous devriez réunir les assemblées primaires.

Le duc tressaillit comme si un serpent l'eût mordu.

— Les assemblées primaires ! oui, dit-il, je sais, Messieurs, que je parle à des républicains.

Les députés s'inclinèrent : ils acceptaient la dénomination au lieu de la repousser.

— Croyez-vous donc la République possible en France, Messieurs,

s'écria le duc, et 93 ne vous a-t-il pas donné une assez rude leçon ?

— *Monsieur*, dit Cavaignac, 93 était une révolution et non une république. D'ailleurs, autant que je puis me le rappeler, république ou révolution, les événements qui s'éculèrent de 89 à 93 obtinrent votre entière adhésion. Vous étiez de la société des Jacobins.

— Oui, mais par bonheur, s'écria vivement le duc, je n'étais pas de la Convention.

— Non, mais votre père et le mien en étaient, *Monsieur*, et tous deux ont voté la mort du roi.

— C'est justement pour cela, *monsieur Cavaignac*, que je dis ce que je dis ; il est permis au fils de Philippe Égalité, d'exprimer son opinion sur les régicides. Au reste, *Monsieur*, mon père a été fort calomnié, c'était un des hommes les plus respectables que j'eusse connus.

— *Monseigneur*, reprit M. Boinvilliers interrompant le duc d'Orléans dans l'énumération des qualités de son père et dans celles des calomnies dont il avait été l'objet, il nous reste encore une autre crainte.

— Laquelle ?

— Nous craignons, et nous avons des raisons pour cela, nous craignons de voir les royalistes et les prêtres encombrer les avenues du nouveau trône.

— Oh ! quant à ceux-là, soyez tranquilles, ils ont porté de trop rudes coups à ma maison ; une partie des calomnies dont je parlais tout à l'heure viennent d'eux, une barrière éternelle nous sépare ; c'était bon pour la branche aînée cela.

Et il prononça ces derniers mots avec un tel sentiment d'animosité, que les républicains étonnés le regardèrent à leur tour.

— Eh bien, *Messieurs*, dit-il, est-ce que j'avance là une vérité incommode, en révélant cette division de principes et d'intérêts qui ont toujours séparé la branche cadette de la branche aînée, la maison d'Orléans de la maison régnante ? Oh ! notre haine ne date pas d'hier, *Messieurs*, elle remonte à Philippe, frère de Louis XIV. C'est comme le régent, qui donc l'a calomnié ? les prêtres et les royalistes, car un jour, *Messieurs*, quand vous aurez mieux approfondi les questions historiques, mieux fouillé jusqu'aux racines de l'arbre que vous

voulez abattre, vous saurez ce que c'était que le régent; les services immenses qu'il a rendus à la France en décentralisant Versailles et en faisant passer par son système des finances l'argent et l'or de la France jusque dans les dernières artères de la société. Ah! je ne demande qu'une chose, c'est, si Dieu m'appelle à régner sur la France, comme vous le disiez tout à l'heure, c'est qu'il me soit accordé une portion de son génie.

Puis il s'étendit longuement sur le changement que la politique du régent avait amené dans la situation diplomatique de l'Europe: dit quelques mots de son alliance avec l'Angleterre, lesquels indiquaient qu'il chercherait le même point d'appui que son aïeul.

Toute cette digression écartait les républicains du véritable motif de leur visite; d'ailleurs sur le sujet qui les avait amenés, ils savaient tout ce qu'ils avaient désiré savoir, ils s'inclinèrent en signe qu'ils désiraient se retirer.

Ce que voyant le duc d'Orléans, il les salua à son tour.

Puis en les saluant :

— Allons, Messieurs, leur dit-il, vous reviendrez à moi, vous verrez, vous verrez.

— Jamais! répondit un de ces messieurs.

— Jamais! c'est un mot trop absolu, et nous avons un vieux proverbe qui prétend qu'il ne faut pas dire : lointaine...

Ces messieurs étaient sortis, ou lui avaient tourné le dos avant qu'il eût même achevé jusqu'au bout le proverbe auquel il faisait allusion, et qui peignait merveilleusement au reste son mépris pour le sentiment intime que les hommes appellent une conviction.

Le lendemain, le général La Fayette, en tête de la commission municipale, rendait au duc d'Orléans la visite qu'il en avait reçue la veille à l'Hôtel-de-Ville.

La commission municipale, outre le but de rendre la visite reçue, avait encore celui de se démettre de ses fonctions entre les mains du lieutenant général.

Voici, copiée textuellement, la démission de ce pouvoir populaire improvisé le 30 au soir et qui, après avoir gardé le pouvoir deux jours, s'en démettait le 1^{er} août.

Elle était écrite d'avance et était datée de l'Hôtel-de-Ville.

« Monseigneur, les membres de la commission municipale de Paris ont l'honneur d'exposer à Votre Altesse Royale, que les circonstances graves qui avaient nécessité la création de ce pouvoir temporaire n'existant plus depuis votre avènement à la lieutenance générale du royaume, ils attendent les instructions de Votre Altesse pour remettre entre les mains qu'elle voudra bien désigner, les fonctions qui leur ont été confiées.

« Nous sommes avec respect,

« De Votre Altesse Royale,

« Les très-humbles et très-obéissants serviteurs,

« DE SCHONEN, LOBAU, AUDRY DE PUYRAVEAU. »

Le duc d'Orléans répondit en acceptant la démission de la commission municipale, mais en la priant de conserver celles de ses fonctions qui se rapportaient à l'état intérieur, à la sûreté et aux intérêts municipaux de la ville de Paris. Quant aux autres travaux, il la priait de les renvoyer aux différents ministères compétents.

La commission avait prévu le cas et dressé d'avance la liste ministérielle qui fut soumise à l'approbation du lieutenant général.

Les futurs ministres cependant ne devaient être reconnus que sous le nom de commissaires provisoires.

C'étaient :

MM. Dupont (de l'Eure) à la justice;

Le baron Louis aux finances;

Le général Gérard à la guerre;

Casimir Périer à l'intérieur;

De Rigny à la marine;

Bignon aux affaires étrangères;

Guizot à l'instruction publique.

CHAPITRE XLV.

Cependant un incident survint qui apporta quelque trouble dans la combinaison. A peine Casimir Périer eut-il accepté, qu'il jeta les



1824.

yeux du côté de Versailles : Charles X n'était encore qu'à Rambouillet, c'était un peu bien près pour se déclarer. Il courut à l'Hôtel-de-Ville et supplia Bonnelier, alors secrétaire de la commission municipale, de rayer son nom sur la liste.

Malheureusement la liste était partie; et il fallut se contenter d'un *erratum* au *Moniteur*.

Le nom de M. de Broglie fut substitué à celui de M. Casimir Périer.

Deux des ministres portés sur cette première liste de la royauté de juillet étaient appelés à une étrange mission d'avenir.

M. Guizot était appelé à enterrer cette monarchie qu'il recevait à son berceau.

M. Dupont (de l'Eure) devait être un des premiers ministres du gouvernement qui devait lui succéder.

Singulière destinée des hommes d'État qui n'arrivent en général au pouvoir que lorsqu'ils n'ont plus de force de soutenir le pouvoir, qu'il naisse ou qu'il tombe.

Pendant ce temps, comme nous l'avons dit, Charles X avait battu en retraite, et après avoir fait, le 31 juillet, à Trianon, une halte dans laquelle il fut rejoint par le Dauphin et par les troupes restées fidèles, il s'était remis en route pour Rambouillet après avoir entendu la messe qui lui fut dite à un autel renfermé dans une armoire.

Les dispositions suivantes avaient été prises :

M. de Bordesoulle restait à Versailles à la tête de sa division.

Le Dauphin devait coucher à Trappes.

La duchesse de Berry et ses deux enfants feraient la route en voiture.

Charles X gagnerait Rambouillet à cheval.

On arriva à Rambouillet dans la nuit du 31 juillet au 1^{er} août à minuit.

Charles X était de fort mauvaise humeur; son escorte mourant de faim s'était permis de chasser dans le parc et de tuer quelques grosses bêtes.

Lorsqu'ayant demandé quels étaient les coups de fusil qu'il venait d'entendre, il lui fut répondu qu'ils avaient été tirés par des chasseurs,

— Par des chasseurs! répéta-t-il; ou a chassé! et qui cela?

— Les personnes de la suite du roi; mais le besoin de vivre doit leur servir d'excuse.

— N'importe, s'écria le roi, c'est me manquer ouvertement; je ne pourrai plus courre la chasse dans ce parc si on le dévaste ainsi aujourd'hui.

Peut-être un autre que Charles X, au lieu de penser à son parc dévasté, eût-il pensé à sa monarchie détruite, et se fût-il souvenu, avec un soupir, que c'était dans ce même château que stationnaient, seize ans auparavant, Marie-Louise et le roi de Rome, chassés par les alliés qui l'avaient, lui, ramené en France.

Quant au Dauphin, ses idées étaient les mêmes à peu près.

— Sais-tu ce que je regrette en France, Guiche? disait-il.

— Je ne sais pas, Monseigneur, répondait celui-ci, il y a tant de choses à y regretter!

— Eh bien! c'est mon équipage de chasse; il était si beau!

Puis, passant sur le front du 6^e de la garde.

— Colonel, demanda-t-il, pouvez-vous compter sur vos hommes?

— Chacun fera son devoir, Monseigneur, répondit le colonel en s'inclinant.

Le prince continua son chemin, puis s'arrêtant devant un soldat dont le col était mis avec négligence :

— Vous êtes bien mal colleté, lui dit-il.

Les princes fugitifs furent rappelés malgré eux à la position.

D'abord ce fut par le retour de madame la Dauphine, qui arrivait de Dijon. Elle avait rencontré sur la route M. le duc de Chartres qui, mis en liberté, allait rejoindre son régiment à Joigny.

La duchesse avait reconnu le jeune prince et avait fait arrêter sa voiture.

— Monsieur, avait demandé la Dauphine au duc de Chartres, vous venez de Paris?

— Oui, Madame.

— Que s'y passe-t-il?

Alors le duc d'Orléans avait raconté ce qu'il ne savait lui-même que par le récit qui lui avait été fait.

— Et où est le roi, continua la Dauphine?

— Je crois qu'il est à Saint-Cloud.

— Vous croyez ; ne pouvez-vous donc me répondre sûrement ?

— Je suis resté hors des murs de Paris, Madame, et tout ce que j'ai vu c'est le drapeau tricolore flottant sur les monuments publics.

— Où allez-vous ?

— Rejoindre mon régiment à Joigny.

— Vous nous le garderez fidèle, n'est-ce pas ?

— Madame, je ferai mon devoir.

Le duc d'Orléans salua, et les deux calèches s'éloignèrent, suivant chacune une route opposée.

En apercevant la princesse, qu'un troisième exil éloignait de France, Charles X s'avança vers elle les bras ouverts ; mais étouffé par l'émotion il ne put parler.

La première fut la plus forte.

— Cette fois, dit-elle, quelque chose qui arrive, nous voilà réunis pour toujours, je l'espère.

Vers deux heures on annonça au roi une députation venant de Paris.

Il demanda les noms des députés.

— MM. de Coigny, le maréchal Maison, Odilon Barrot et de Schonen.

— Comment Coigny est-il avec ces messieurs, demanda Charles X étonné ?

— Comme représentant de M. de Mortemart.

— Je recevrai Coigny, mais Coigny seul, répondit le roi.

Voilà ce qui était arrivé :

Le duc d'Orléans était inquiet. Les Chambres conciliées, l'Hôtel-de-Ville soumis, les républicains réduits à l'impuissance, restait un dernier pouvoir, le plus faible de tous, mais terrible au cœur du prince par cette faiblesse même.

Ce dernier pouvoir, Louis-Philippe voulait qu'il consacra le sien.

En conséquence, il avait fait appeler M. de Mortemart, revenu à Paris après avoir porté au roi la lettre dont le prince l'avait chargé et qu'il avait emportée dans le pli de sa cravate.

— Monsieur le duc, lui avait-il dit, la situation de la famille royale m'inquiète, les nouvelles que je reçois de Rambouillet me font

craindre que l'insurrection ne gagne du terrain autour du roi.

— Eh bien ! Monseigneur ? demanda M. de Mortemart.

— Eh bien ! je crois qu'il serait bon qu'une députation se rendit vers le roi, afin de négocier de nouvelles concessions.

— Quelles seraient ces concessions, Monseigneur ?

— Eh bien ! par exemple, il pourrait consacrer ma nomination à la lieutenance générale du royaume, retirer ses ordonnances, autoriser l'ouverture des Chambres ; cela faciliterait ma position et me permettrait de faire pour lui plus qu'il ne me sera permis de faire s'il continue de protester contre la révolution.

— Monseigneur, je serai jusqu'au bout fidèle serviteur du roi, répondit M. de Mortemart, et comme je crois à la sincérité de Votre Altesse, je me mets à ses ordres.

Une députation avait donc été désignée ; elle se composait, comme nous l'avons dit, de MM. de Schonen, Maison et Odilon Barrot.

Puis, M. de Mortemart qui ne voulait pas s'éloigner du théâtre des événements, ou qui peut-être gardait un ressentiment du peu de gracieuseté que Charles X avait mis à le nommer ministre, M. de Mortemart s'était fait remplacer par le duc de Coigny.

Le roi ne voulut recevoir que le duc. La discussion fut longue ; enfin, M. de Coigny, homme de façons parfaites, de tact et de cœur, convainquit Charles X et sortit de la chambre du roi avec l'ordonnance suivante, qui fut immédiatement expédiée au duc d'Orléans :

« Le roi voulant mettre fin aux troubles qui existent dans la capitale et dans une autre partie de la France, comptant d'ailleurs sur le sincère attachement de son cousin, le duc d'Orléans, le nomme lieutenant général du royaume.

« Le roi ayant jugé convenable de retirer ses ordonnances du 25 juillet, approuve que les Chambres se réunissent le 3 août, et il peut espérer qu'elles rétabliront la tranquillité en France.

« Le roi attendra ici le retour de la personne chargée de porter à Paris cette déclaration.

« Si l'on cherchait à attenter à la vie du roi et de sa famille, ou à sa liberté, il se défendrait jusqu'à la mort.

« Fait à Rambouillet, le 1^{er} août 1830

« CHARLES. »

Ce message parvint au duc d'Orléans le lendemain à sept heures du matin. M. Dupin était avec lui.

M. Dupin était devenu très-brave depuis qu'il avait vu les deux Chambres et l'Hôtel-de-Ville se déclarer pour le duc d'Orléans.

Il était donc aussi dur et aussi cassant le 2 août qu'il avait été irrésolu les 27, 28 et 29 juillet.

Aussi conseilla-t-il de faire au roi une réponse énergique. Et pour être sûr de l'énergie de cette réponse, il la rédigea lui-même.

Le duc la lut, l'approuva, la copia de sa main, la mit dans l'enveloppe.

Puis se ravisant :

— Mon cher monsieur Dupin, dit-il, tout bien calculé, je ne puis envoyer une lettre de cette importance sans consulter ma femme.

M. Dupin trouva la susceptibilité si juste qu'il s'inclina devant elle.

Le duc d'Orléans sortit, et un quart d'heure après rentra avec la dépêche cachetée dans la même enveloppe.

— Eh bien ! demanda M. Dupin.

— Eh bien ! voilà la réponse.

Et cette réponse fut remise à l'envoyé de Charles X.

C'était bien la même enveloppe ; mais, était-ce la même réponse ? La chose n'était pas probable ; car en la recevant, Charles X se laissa aller à un visible attendrissement et presque aussitôt, passant dans son cabinet, il écrivit de sa main la lettre suivante, qu'il chargea le général Latour-Froissac de porter à Paris.

Cette réponse à la réponse du duc d'Orléans était un acte d'abdication, rédigé dans les termes suivants .

Rambouillet, 2 août 1830.

« Mon cousin, je suis trop profondément peiné des maux qui affligent ou qui
« pourraient menacer mes peuples pour n'avoir pas cherché un moyen de les pré-
« venir. J'ai donc pris la résolution d'abdiquer ma couronne en faveur de mon petit-
« fils, le duc de Bordeaux.

« Le Dauphin, qui partage mes sentiments, renonce aussi à ses droits en faveur de
« son neveu.

« Vous avez donc, en votre qualité de lieutenant général du royaume, à faire pro-
« clamer l'avènement de Henri V à la couronne. Vous prendrez, d'ailleurs, toutes
« les mesures qui vous concernent pour régler les formes du gouvernement pendant
« la minorité du nouveau roi. Ici je me borne à faire connaître ces dispositions, c'est
« un moyen d'éviter bien des maux.

« Vous communiquerez mes intentions au corps diplomatique, et vous me ferez

« connaître le plus tôt possible la proclamation par laquelle mon petit-fils sera reconnu roi, sous le nom de Henri V.

« Je charge le lieutenant général, vicomte de Latour-Froissac, de vous remettre cette lettre : il a ordre de s'entendre avec vous sur les arrangements à prendre en faveur des personnes qui m'ont accompagné, ainsi que sur les arrangements pour ce qui me concerne, moi et le reste de ma famille.

« Nous réglerons ensuite les autres mesures qui seront la conséquence du changement de règne.

« Je vous renouvelle, mon cousin, l'assurance des sentiments avec lesquels je suis votre affectionné cousin,
« CHARLES. LOUIS-ANTOINE. »

Outre cette lettre, M. de Latour-Froissac en reçut deux autres qu'il se chargea de remettre à madame la duchesse d'Orléans : l'une était de madame de Gontaut, l'autre de Mademoiselle.

CHAPITRE XLVI.

Le messager de la royauté déchue arriva au Palais-Royal dans la soirée du 2 août : toutes les portes étaient ouvertes ; sur les marches des escaliers dormaient des hommes du peuple, leurs fusils chargés à côté d'eux. Les courtisans de la cour nouvelle circulaient, un peu effarouchés, au milieu de ces étranges gardes du corps, mais enfin ils circulaient sans mots d'ordre, sans paroles de passe, sans empêchement.

M. de Latour-Froissac crut, en conséquence, que rien ne lui serait plus facile que de pénétrer jusqu'au duc d'Orléans, mais son étonnement fut grand quand l'aide-de-camp de service lui barra le passage.

— Mais, Monsieur, lui dit le général, vous commettez une erreur qui peut être grave ; prenez garde !

— Monsieur, j'ai ma consigne.

— Je suis M. de Latour-Froissac.

— J'ai l'honneur de vous connaître, général.

— Je suis envoyé par Sa Majesté Charles X, chargé d'un message de la plus haute importance.

— Monsieur le général, on ne passe pas.

— Faites attention, Monsieur, j'ai eu l'honneur de vous le dire; je viens de la part d'un roi vaincu, mais non détrôné.

— Je ne puis vous répéter, Monsieur, que ce que j'ai déjà eu l'honneur de vous dire : S. A. R. Monseigneur le duc d'Orléans n'est pas visible.

M. de Latour-Froissac se retira, et courut chez M. de Mortemart, le priant de l'accompagner au Palais-Royal et de voir s'il serait plus heureux que lui.

Tous deux montèrent en fiacre, et se firent conduire à la grille de la place.

Arrivés là, M. de Latour-Froissac remit sa dépêche au duc de Mortemart qui entra seul au Palais-Royal.

Sans doute la consignée n'avait pas été donnée pour lui, car il fut reçu.

Un instant après, il vint rejoindre M. de Latour-Froissac; le duc d'Orléans avait pris le message, mais refusait absolument de recevoir le messenger.

Alors, M. de Latour-Froissac se tourna du côté de la duchesse d'Orléans, à laquelle on se souvient, il avait deux lettres à remettre.

Même refus fut fait d'abord que pour le duc; mais en ayant fait appeler par le neveu de M. de Mortemart, camarade de collège du jeune duc de Chartres, à la loyauté de celui-ci, le duc de Chartres, arrivé dans la journée, introduisit lui-même M. de Latour-Froissac près de sa mère.

La duchesse pleura beaucoup en lisant la lettre que lui adressait Mademoiselle, mais elle ne pouvait rien faire à la situation; le duc était trop engagé et ne voulait ni ne pouvait plus retourner en arrière.

Cependant cette ténacité de Charles X, à donner son petit-fils au trône de France avait effrayé le duc d'Orléans : le prétexte qu'il avait donné à M. de Mortemart en refusant de se charger de la régence, était encore puisé à l'histoire de son aïeul.

— Non, non! s'était-il écrié, je ne me chargerai jamais d'une régence; à la première colique qu'aurait le duc de Bordeaux, on crierait à l'empoisonneur!

Hélas! il ne se doutait pas que, dix-huit ans plus tard, glissant à

son tour sur cette pente si rapide du trône quand on la descend, il pousserait aussi, lui vieillard, son petit-fils au-devant de la révolte; espérant, comme Albuquerque, conjurer l'orage en élevant un enfant entre ses bras, et que, repoussé par Lamarline, comme lui repoussait le duc de Bordeaux, il verrait à son tour le comte de Paris prendre ce chemin de l'exil, qui n'a pas de bornes et souvent même pas de retour.

Il fallait donc à tout prix éloigner Charles X, le chasser de Rambouillet comme on l'avait chassé de Paris, le pousser sur cette route de Normandie qui est la pente sur laquelle les couronnes de nos rois roulent, jusqu'à la mer.

On commença par décider que l'on nommerait quatre commissaires pour protéger Charles X contre la colère publique.

Ces quatre commissaires furent le maréchal Maison, M. de Jacqueminot, de Schonen et Odilon Barrot.

Puis, comme on avait fait la première fois pour adoucir la rudesse de l'avertissement, on leur adjoignit M. de Coigny.

Tous quatre furent mandés au Palais-Royal : Louis-Philippe les reçut, leur dit que Charles X réclamait une sauvegarde et leur expliqua leur mission.

Ils devaient *sauvegarder* le roi, jusqu'à ce qu'il fût hors de France.

— Mais, dit M. de Schonen, il faut tout prévoir, Monseigneur; si Charles X remettait le duc de Bordeaux entre nos mains qu'aurions-nous à faire?

— Comment donc! s'écria Louis-Philippe, visiblement contrarié de la question, le duc de Bordeaux! mais c'est votre roi.

La duchesse d'Orléans était présente; elle poussa un cri de joie et se jeta dans les bras de son mari.

— Oh! Monsieur, dit-elle en sanglotant, vous êtes le plus honnête homme du royaume.

Les commissaires partirent donc, sachant que le duc de Bordeaux était le roi, mais ignorant, si l'on remettait ce roi entre leurs mains, ce qu'ils en devaient faire.

C'était à eux d'aviser.

Ce fut ce jour-là même, au reste, que le duc d'Orléans fut publié

dans le *Courrier Français* sa protestation contre la naissance du duc de Bordeaux.

En outre le prince avait fait venir le général Hulot et le capitaine Dumont Durville. Le premier était chargé de presser et d'assurer par tous les moyens possibles le départ du roi pour Cherbourg ; le second devait, avec un bâtiment, attendre son embarquement à Cherbourg, et une fois qu'il serait embarqué, conduire le roi en

CHAPITRE XLVII.

Les commissaires arrivèrent à Rambouillet au milieu de la nuit ; Charles X qui n'avait demandé personne, fut fort étonné quand on lui annonça la visite des quatre ambassadeurs demandés par lui.

Il fit répondre que l'heure était mal prise pour une audience, mais que cependant il offrait à MM. les commissaires l'hospitalité au château de Rambouillet.

Les commissaires refusèrent à leur tour, et reprirent la route de Paris.

Le duc d'Orléans les vit revenir avec un certain effroi.

— Il faut cependant qu'il parte, murmurait-il ; il le faut, il le faut.

— Mais comment le déterminer à partir ? demanda un des commissaires.

— En l'effrayant, dit le roi.

Puis, tirant à l'écart le colonel Jacqueminot, il lui donna tout bas quelques ordres.

Le colonel s'inclina et sortit :

L'expédition de Rambouillet était résolue.

Le lendemain, Paris se réveilla au bruit du tambour battant la générale, tandis que des hommes du peuple, ou vêtus comme des hommes du peuple, couraient par les rues en criant : « Aux armes ! »

On se réveilla, on s'informa, on apprit que Charles X avait réuni

douze mille hommes à Rambouillet; qu'il s'apprêtait à marcher sur Paris, et qu'un appel était fait au patriotisme des combattants de juillet.

Beaucoup n'avaient pas encore remis la carabine ou le fusil au râtelier; à huit heures trente mille hommes furent prêts.

On se mit en marche sur Rambouillet, le cortège se grossissant de tous les patriotes des villes et villages que l'on traversait.

Aux premiers roulements du tambour, les commissaires étaient repartis pour Rambouillet, mais pas si vite cependant qu'ils n'eussent eu le temps d'apprécier le formidable mouvement qui se préparait.

Cette fois les commissaires furent introduits devant Charles X, dont l'abdication était déjà envoyée à la chambre des pairs.

Le maréchal Maison prit la parole, et, lui exposant la mission dont les commissaires étaient chargés, lui annonça qu'ils étaient suivis par une colonne de cinquante à soixante mille hommes.

— N'avez-vous pas lu mon abdication, Monsieur? demanda Charles X.

— Je l'ai lue, Sire.

— Alors vous avez dû voir que j'étais résolu à mourir dans le cas où l'on voudrait employer la violence pour me faire quitter Rambouillet.

M. Odilon Barrot prit la parole :

— Je ne doute pas, Sire, dit-il, que vous ne soyez prêt à faire le sacrifice de votre vie; mais, au nom de ces serviteurs qui vous entourent, qui les derniers vous sont restés fidèles et qui, pour ces motifs, doivent vous être plus chers, évitez une catastrophe dans laquelle ils périraient sans utilité; vous avez renoncé à la couronne, votre fils a abdicé...

— Oui, mais en faveur de mon petit-fils, interrompit vivement Charles X; j'ai réservé ces droits, et ces droits je les soutiendrai jusqu'à la dernière goutte de mon sang.

M. Odilon Barrot interrompit Charles X à son tour.

— Quels que soient les droits de votre petit-fils, dit-il, quelles que soient vos espérances d'avenir pour lui, soyez bien convaincu que, dans l'intérêt même de ces espérances, vous devez éviter que votre nom soit souillé de sang français.

Charles X se tourna alors vers le duc de Raguse, qui assistait à la conversation.

— Que faut-il faire, Monsieur? demanda-t-il...

Alors M. Odilon Barrot prenant les mains du roi qui dut, soit dit entre parenthèses, être fort étonné de cet attouchement, alors M. Odilon Barrot s'écria :

— Sire, il faut consommer votre sacrifice et à l'instant même.

Sur ces mots Charles X fit signe qu'il désirait rester seul, sans doute pour se consulter avec sa famille et avec ses amis.

En conséquence, les commissaires se retirèrent.

Une demi-heure après, ils furent prévenus que le roi avait quitté Rambouillet et était en route pour Maintenon.

Le fourgon dans lequel étaient renfermés les diamants de la couronne était, par ordre exprès de Charles X, resté dans la cour du château de Rambouillet.

Les commissaires mirent les scellés sur ce fourgon, envoyèrent l'ordre au général Pajol, qui commandait la colonne populaire en marche sur Rambouillet, de rétrograder sur Paris, et, montant dans une voiture attelée de quatre mules, ils formèrent l'extrême arrière-garde de la royauté en retraite.

Telle est la différence qui existe entre nos deux révolutions : en 1791, Louis XVI, fugitif à Varennes, fut ramené par trois commissaires chargés de veiller sur le prisonnier du Temple et le patient de la place de la Révolution.

En 1830, Charles X, fugitif à Rambouillet, fut reconduit jusqu'à Cherbourg par quatre commissaires chargés de veiller sur lui, et une fois qu'il serait embarqué, de l'abandonner aux flots et à sa fortune.

Si la clémence est un signe de force, incontestablement la France de 1830 était plus forte que celle de 1791.

Puis, il faut le dire, en 1830 on sentait instinctivement que la monarchie, isolée de ses soutiens, n'avait plus sur le sol de France que de bien faibles racines. En 1830, ce n'était plus qu'un arbre à déraciner, en 1791 c'était toute une forêt à abattre.

Vers quatre heures de l'après-midi, la colonne expéditionnaire

parvint jusqu'à trois quarts de lieue de Rambouillet; là elle reçut l'ordre de s'arrêter et apprit la nouvelle que Charles X avait quitté Rambouillet.

Les uns campèrent, les autres trouvèrent un asile dans le village de Coigniers, tous mouraient de faim.

Pendant qu'à six heures du matin la colonne expéditionnaire se remettait en marche vers Paris, la foule parisienne se pressait aux abords du Palais-Bourbon.

Le lieutenant général devait assister à l'ouverture des Chambres convoquées par lui.

A une heure, le canon des Invalides retentit, bronze inerte et courtisan qui, toujours muet pour les chutes, s'éveille à tous les avènements.

La députation des pairs et des députés alla pêle-mêle, sans distinction de rang ni de titres, recevoir le duc d'Orléans à la porte du palais.

Dix-huit ans plus tard, son petit-fils, le comte de Paris, accompagné de sa mère, madame la duchesse d'Orléans, devait venir chercher un asile dans ce même palais qui ne fut pas une protection.

Tout à coup un huissier annonça d'une voix forte M. le lieutenant général du royaume.

Le duc d'Orléans parut alors en costume militaire et portant le grand cordon de la Légion d'honneur.

Il tenait son chapeau à la main et saluait à droite et à gauche, avec cet air caressant qui depuis trois jours était stéréotypé sur sa physionomie.

Cependant, soit pressentiment, soit émotion, en se trouvant en face du trône vide, on le vit pâlir.

Se souvenait-il que c'était dans cette même enceinte et au pied de ce même trône que Charles X avait trébuché et que lui, qui s'appretait à en monter les degrés à son tour, avait ramassé et rendu au roi cette toque au panache blanc, symbole de la royauté, qui était tombée de sa tête?

Il monta cependant l'estrade d'un pas ferme et vint s'asseoir sur un pliant.

Le duc de Nemours, à défaut du duc d'Orléans, en route alors pour Paris à la tête de son régiment, en occupa un autre en face de celui de son père.

Tout un état-major se rangea autour des futures Majestés, déjà éclairées par ce rayon doré qui luit toujours au-dessus des trônes qui s'élèvent.

Oh ! monseigneur le duc de Nemours, vous rappelez-vous comment, le 24 février, fugitif déguisé, abandonnant aux mains d'un garde national votre neveu tout effaré, vous avez quitté cette même enceinte?..

Mais le voile de l'avenir, épaissi par les dix-huit ans qui restaient à s'écouler, s'étendait entre 1830 et 1848, tout brodé des arabesques d'or de l'espérance.

Le duc d'Orléans prit la parole.

« Messieurs les pairs et messieurs les députés, dit-il, Paris, troublé dans son repos par une déplorable violation de la Charte et des lois, les défendait avec un courage héroïque. Au milieu de cette lutte sanglante, aucune des garanties de l'ordre social ne subsistait plus : les personnes, les propriétés, les droits, tout ce qui est précieux et cher à des hommes et à des citoyens, courait les plus grands dangers. Dans cette absence de tout pouvoir public, le vœu de mes concitoyens s'est tourné vers moi ; ils m'ont jugé digne de concourir avec eux au salut de la patrie ; ils m'ont invité à exercer les fonctions de lieutenant général du royaume. Leur cause m'a paru juste, les périls immenses, la nécessité impérieuse, mon devoir sacré ! Je suis accouru au milieu de ce vaillant peuple, suivi de ma famille et portant ces couleurs qui, pour la seconde fois, ont marqué parmi nous le triomphe de la liberté. Je suis accouru, résolu à me dévouer à tout ce que les circonstances exigeront de moi, dans la situation où elles m'ont placé, pour rétablir l'empire des lois, sauver la liberté menacée et rendre impossible le retour de si grands maux, en assurant à jamais le pouvoir de cette Charte, dont le nom invoqué pendant le combat, l'était encore après la victoire. Dans l'accomplissement de cette noble tâche, c'est aux Chambres qu'il appartient de me guider. Tous les droits doivent être solidement garantis, toutes les institutions nécessaires à leur plein et libre exercice doivent recevoir les développements dont elles ont besoin. Attaché de cœur et de conviction aux principes d'un gouvernement libre, j'en accepte d'avance toutes les conséquences. Je crois devoir appeler dès aujourd'hui votre attention sur l'organisation des gardes nationales, l'application du jury aux délits de la presse, la formation des administrations départementales et municipales, et avant tout, sur cet article 14 de la Charte, qu'on a si odieusement interprété.

« C'est dans ces sentiments, Messieurs, que je viens ouvrir cette session.

« Le passé m'est douloureux ; je déplore des infortunes que j'aurais voulu prévenir ; mais au milieu de ce magnanime élan de la capitale et de toutes les cités françaises, à l'aspect de l'ordre renaissant avec une merveilleuse promptitude après une résistance pure de tout excès, un juste orgueil national émeut mon cœur, et j'entrevois avec confiance l'avenir de la patrie.

« Oui, Messieurs, elle sera heureuse et libre cette France qui nous est si chère; elle montrera à l'Europe qu'uniquement occupée de sa prospérité intérieure, elle chérit la paix aussi bien que les libertés et ne veut que le bonheur de ses voisins.

« Le respect de tous les droits, le soin de tous les intérêts, la bonne foi dans le gouvernement, sont le meilleur moyen de désarmer les partis et de ramener dans les esprits cette confiance dans les institutions, cette stabilité, seuls gages assurés du bonheur des peuples et de la force des Etats.

« Messieurs les pairs et messieurs les députés, aussitôt que les Chambres seront constituées, je ferai porter à votre connaissance l'acte d'abdication de S. M. Charles X; par ce même acte, S. A. R. Louis-Antoine de France, Dauphin, renonce également à ses droits. Cet acte a été remis entre mes mains hier, 2 août, à onze heures du soir. J'en ordonne ce matin le dépôt dans la chambre des pairs et je le fais insérer dans la partie officielle du *Moniteur*. »

Ce discours terminé au milieu des acclamations, le lieutenant général déclara la session législative ouverte et se retira au Palais-Royal.

Sur le quai, Louis-Philippe rencontra les voitures du sacre et tous les carrosses de Charles X pleins d'hommes du peuple.

Des drapeaux tricolores portés par les hommes montés sur le siège auprès des cochers et derrière à la place des laquais les ombrageaient.

Des pointes de lances et des fers de baïonnettes sortaient par toutes les portières.

Louis-Philippe avait hâte d'avoir des nouvelles de Rambouillet.

Les nouvelles étaient bonnes; comme nous l'avons dit, Charles X avait quitté Rambouillet pour Maintenon.

A Maintenon, Charles X avait licencié sa garde, et n'avait conservé pour escorte jusqu'à Cherbourg que sa maison militaire.

Le 5 août Charles X était à Verneuil.

Ce fut là qu'il apprit l'ouverture des Chambres et lut le discours qu'y avait prononcé le lieutenant général.

Son étonnement fut grand quand il vit que le nom de Henri V n'avait pas même été prononcé et qu'aucun des droits du royal enfant n'avait été réservé.

Cependant rien de tout cela ne pouvait lui faire perdre complètement l'espoir qu'il fondait sur le duc d'Orléans.

— Je pense bien, dit-il, que mon cousin est incapable de prendre une couronne qui ne lui appartient pas.

— Non, répondit la Dauphine, il ne la prendra pas, mais il se la laissera mettre sur la tête.

— En attendant, reprit le Dauphin, cette voiture où nous sommes renferme ce que l'on n'a jamais vu, c'est-à-dire trois rois de France vivants.

— Et trois rois sans couronne, répondit la Dauphine avec un soupir.

Le 7 août, Louis-Philippe I^{er} fut proclamé roi des Français.

Le 9 août la famille fugitive apprit cette nouvelle à Argenteuil.

— Ai-je pu être trompé à ce point! s'écria Charles X. Oh! ce n'est point cela qu'on m'avait promis à Rambouillet.

— Bon, dit le Dauphin, M. le duc de Bordeaux n'aura régné, comme moi, qu'une journée, l'avenir nous dira combien de semaines doit régner le duc d'Orléans.

Cependant on trouvait la marche de la famille décbue bien lente; on résolut alors d'organiser un mouvement en Normandie.

Rambouillet avait réussi, on distribua aux émissaires du nouveau gouvernement le même programme.

Le 12, le cortège n'était encore qu'à Saint-Lô.

Là on apprit que les gardes nationales de Valognes, de Cherbourg, de Bayeux et de Carentan venaient de se soulever.

Charles X, si impassible pour son propre compte, tremblait pour la vie du duc de Bordeaux. Conserver cette vie paraissait la dernière mission à laquelle la Providence le destinât.

Dès lors on hâta la marche; on traversa Carentan sans s'y arrêter, et l'on arriva le 14 à Valognes.

Ce fut de Valognes que Charles X écrivit, pour demander un asile au roi d'Angleterre, une lettre ayant moins d'élévation, mais contenant la même prière que, quinze ans auparavant, Napoléon avait adressée au régent, et que, dix-huit ans plus tard, Louis-Philippe devait adresser à la reine Victoria.

Puis avant de quitter Valognes, comme avait été obligé de faire en 1814 Napoléon se rendant à l'île d'Elbe, Charles X, craignant d'être assassiné, quitta son habit militaire et revêtit un habit bourgeois sans décoration aucune.

La précaution n'était pas inutile; aux approches de Cherbourg,

un rassemblement entoura l'escorte en criant : *A bas la cocarde blanche! vive la liberté!*

Le 64^e de ligne entoura aussitôt la voiture royale et eut l'honneur d'être le dernier régiment resté fidèle à la royauté déclinée.

On procéda sans retard à l'embarquement.

Une foule immense couvrait le port, la jetée, les remparts, tous ces magnifiques travaux maritimes, enfin, commencés par Louis XVI et terminés par Napoléon.

L'attitude de la famille royale présentait dans ce moment suprême les plus singuliers contrastes.

Le vieux roi, comme toujours, était calme et digne. C'était le plus près de la tombe, c'était celui pour lequel l'exil, par conséquent, devait durer moins longtemps.

La duchesse d'Angoulême, si forte d'habitude, était complètement abattue.

Le Dauphin était insoucieux jusqu'à l'idiotisme.

La duchesse de Berry, furieuse et irritée, se serait, sur l'apparence d'un espoir, portée aux résolutions les plus extrêmes.

Mademoiselle qui avait à peu près l'âge auquel Madame Royale, sa tante, avait quitté la France, pleurait.

M. le duc de Bordeaux qui avait à peu près l'âge auquel M. le comte de Paris devait la quitter, envoyait, machinalement et par habitude, des baisers que repoussaient les assistants, mais qu'accueillait la patrie, cette mère qu'on force si souvent d'être ingrate à ses meilleurs enfants.

Deux bâtiments reçurent Charles X et sa suite.

C'étaient le *Great-Britain* et le *Charles-Caroll*.

A bord du *Great-Britain* qui devait le transporter en Angleterre Charles X remit cette attestation à M. Odilon Barrot :

« Je me plais à rendre à MM. les commissaires la justice qui leur est due, ainsi qu'ils m'en ont témoigné le désir. Je n'ai eu qu'à me louer de leurs attentions et de leurs respects pour moi et pour ma famille. »

Enfin, le 14 août à deux heures et un quart, le signal fut donné; le commandant fit déployer toutes les voiles, et le *Great-Britain*,

remorqué par un bateau à vapeur, prit le vent, et diminua lentement à l'horizon, emportant la royauté déchuë vers la rade de Spithead, où l'attendait la morne hospitalité d'Holy-Rood, presque aussi déshonorante pour l'Angleterre que l'homicide emprisonnement de Sainte-Hélène.

Par un étrange rapprochement, ces deux bâtiments qui emportaient Charles X et sa suite, appartenaient à M. Patterson, beau-frère de Jérôme Bonaparte.



CHAPITRE XLVIII.

Hugues Capet avait fondé la dynastie des grands vassaux, François I^{er} celle des grands seigneurs, Louis XIV celle des aristocrates, Louis-Philippe venait de fonder celle des grands propriétaires.

Aussi il est curieux de voir combien cette monarchie, créée par la bourgeoisie et par la finance, jette peu de perturbation dans les affaires commerciales. Le 24 juillet, trois jours avant la révolution, la rente est à 105 15; le 12 août, trois jours après l'installation de la monarchie, elle est à 104 40.

La monarchie du droit divin, en s'écroulant, a produit une baisse de 75 centimes.

Mais cet ébranlement gigantesque, si vite calmé à l'intérieur, avait produit une commotion terrible à l'étranger.

Celui des souverains dont l'adhésion préoccupait le plus Louis-Philippe était l'empereur de Russie.

En effet, l'empereur de Russie, prêt à signer avec la branche aînée un traité qui nous accordait les frontières du Rhin à la condition que nous lui laisserions prendre Constantinople, perdait à l'avènement au trône de Louis-Philippe cette proie convoitée, depuis cent cinquante ans, par les czars ou les impératrices auxquels il succédait.

Aussi le premier envoyé extraordinaire qui partit fut-il M. Athalin, chargé d'aller porter au czar une lettre que l'on trouvera textuellement aux Pièces justificatives (1).

M. Athalin trouva l'empereur de Russie fort irrité. Non-seulement, comme nous l'avons dit, à cet avènement de Louis-Philippe au trône il perdait son rêve byzantin, mais encore il sentait que, malgré la compression qu'essaierait d'exercer Louis-Philippe, il se créait à l'ouest du monde une puissante machine destinée à répandre à l'extérieur ce trop plein de liberté que la compression faisait jaillir de ses flancs, grondante comme une vapeur.

Aussi, sans savoir gré le moins du monde à Louis-Philippe du ton de basse humilité dont cette lettre était empreinte, il reçut plus que froidement le général Athalin, et, le 18 septembre, lui remit, comme réponse, cette lettre ambiguë, que rendait plus insolente encore l'absence de la qualification de frère, qui, donnée à Nicolas par Louis-Philippe dans la lettre qu'il lui avait écrite, ne lui revenait point dans la réponse (2).

Cette réponse était sèche ; mais qu'importait au nouveau roi ? Ce qu'il voulait, c'était la paix, la paix à tout prix. Elle était promise par la Russie, à la condition que les traités de 1815 seraient respectés : c'était tout ce qu'il fallait à Louis-Philippe, qui n'avait jamais eu l'intention de les attaquer.

Après la Russie, la puissance qui inquiétait le plus Louis-Philippe, c'était l'Autriche ; mais l'Autriche, les yeux fixés d'un côté sur les envahissements de la Prusse, et de l'autre sur son volcan milanais, toujours prêt à lancer des flammes, l'Autriche avait bien autrement peur de nous que nous n'avions peur d'elle.

Aussi, à peine François II eut-il su que le général Belliard était arrivé, porteur d'une lettre du nouveau roi pour lui, qu'il lui accorda son audience, et qu'allant au-devant de ses désirs :

— Je reconnais votre roi Louis-Philippe, lui dit-il. C'est une rude tâche qu'il s'est imposée ; puisse-t-il la mener à bien ! Dites-lui de m'envoyer bien vite son ambassadeur.

(1) Voir aux Pièces justificatives.

(2) Voir aux Pièces justificatives.

Quant à l'Angleterre, elle n'inquiétait pas le moins du monde l'élu de juillet. Blessée par les traités de la branche aînée avec la Russie, blessée par la campagne d'Alger, elle savait qu'elle n'aurait plus rien de pareil à craindre avec un roi qui (il l'avait dit lui-même), Français de nom, était Anglais de cœur (1).

Son attente ne fut pas trompée : Charles X, le duc d'Angoulême et le duc de Bordeaux ne furent reçus en Angleterre que comme simples particuliers ; et, tandis qu'ils s'acheminaient tristement vers Holy-Rood, au milieu des marques de mépris et même de haine de la population anglaise, le général Baudrand, reçu avec enthousiasme, remettait deux lettres : l'une au roi Guillaume, l'autre à lord Wellington, et recevait de chacune de ces deux puissances une réponse non-seulement favorable, mais gracieuse.

La Prusse, de son côté, avait, comme l'Autriche, vu avec une certaine terreur l'alliance de la branche aînée avec la Russie. Cette alliance nous rendait la rive gauche du Rhin, et ce qu'elle devait recevoir en échange ne lui avait pas valu un dédommagement suffisant. L'avènement au trône du duc d'Orléans rompait donc toutes ces craintes. En conséquence, le cabinet de Berlin, sans devenir sympathique, promit de ne pas être hostile et décida qu'on laisserait le volcan *se consumer de lui-même*.

Restait l'Espagne : car des petites puissances, comme la Saxe, la Suède, la Bavière, le Portugal, la Sardaigne et le Wurtemberg, nous n'en parlons pas, restait l'Espagne.

Comme à *ses autres frères*, Louis-Philippe avait écrit à Ferdinand VII une lettre des plus conciliantes ; mais pour toute réponse, celui-ci laissa publier en son nom, un manifeste fort peu respectueux pour la nouvelle royauté.

Les réfugiés espagnols crurent le moment favorable. Leur comité se réunit, et, délégués par lui, MM. Marchais, Dupont et Loève

(1) On se rappelle la lettre de Louis-Philippe à l'évêque de Landoff, à propos de la mort du duc d'Anjou, lettre où se trouve cette phrase :

« J'ai quitté la patrie de si bonne heure que j'ai à peine les habitudes d'un Français, et je puis dire avec vérité que je suis attaché à l'Angleterre non-seulement « par la reconnaissance, mais encore par goût et par inclination. »

Veymars se présentèrent au Palais-Royal pour solliciter du roi une intervention en Espagne.

Cette intervention avait déjà été débattue dans le conseil. La majorité des ministres, et M. Guizot lui-même, s'étaient prononcés pour cette intervention; mais le maréchal Sébastiani s'était énergiquement rangé à l'avis contraire; et, comme Louis-Philippe ne craignait rien tant qu'une guerre qui pouvait allumer quelque trainée de poudre en Europe, il s'était rangé à l'avis de M. Sébastiani.

Les délégués du comité espagnol ignoraient cette décision et se présentaient pleins d'espoir. Ils offraient au duc d'Orléans, si par son intervention la cause libérale triomphait en Europe, de donner au duc de Nemours la main de dona Maria et le trône d'Espagne.

C'était proposer tout simplement l'impossible.

Aussi Louis-Philippe refusa-t-il, tout en promettant de laisser aux réfugiés espagnols entière liberté d'action.

— Allez de l'avant, Messieurs, dit-il; et quant à Ferdinand, vous pouvez le pendre : c'est le plus grand coquin qui ait jamais existé.

Encouragés par cette neutralité, les réfugiés firent sur l'Espagne une tentative qui leur réussit assez mal (on se la rappelle), mais qui suffit à effrayer la cour de Madrid, laquelle donna son adhésion à l'avènement au trône de la dynastie nouvelle.

Le duc de Modène seul tint bon, et ne reconnut point Louis-Philippe.

Sur ces entrefaites, une nouvelle aussi sombre qu'inattendue se répandit.

Le 26 août 1830, on trouva le prince de Bourbon pendu à l'espagnolette de sa fenêtre.

Nous ne consignons point ici cette triste catastrophe pour évoquer le scandale d'une infâme accusation. Madame de Feuchères eût-elle été atteinte et convaincue du crime dont la science et la loi la déclarèrent innocente, que l'ombre d'un soupçon n'en rejaillirait pas pour nous jusqu'à la famille royale. Malheur aux partis qui saisissent de pareilles armes pour en frapper leurs ennemis! Comme le Dauphin arrachant l'épée aux mains du duc de Raguse, ils se blessent eux-mêmes et n'ensanglantent que leurs propres mains.

Mais-seulement un déplorable enseignement ressort de tout le procès, c'est que, pour une succession de soixante millions, une noble et sainte femme comme la reine a pu se familiariser avec une femme comme madame de Feuchères.

C'est un règne malheureux que celui qui est encadré entre le suicide du duc de Bourbon et l'assassinat de madame de Praslin.

Passons vite et gardons-nous surtout de faire responsable de la fortune dont il jouit le jeune et noble héros de la Smala.

Au reste, les yeux se détournèrent facilement du château de Saint-Leu, tendu de deuil, pour se porter vers Bruxelles qui, juste au moment où le prince prenait cette résolution fatale de quitter le monde, prenait la résolution héroïque de s'affranchir du joug de la Hollande.

Bruxelles, habituée aux contrefaçons françaises, eut sa révolution de juillet et sa dynastie nouvelle; seulement, au lieu d'avoir un roi belge, elle eut un roi Anglo-Allemand, qui n'en est pas plus mauvais roi pour cela.

De Bruxelles les troubles s'étendirent sur toute la Confédération du Rhin; Aix-la-Chapelle, Cologne et Hambourg se soulevèrent; Vienne, elle-même, la paisible Vienne, qui, dix-huit ans plus tard, devait entendre proclamer la République, eut son émeute; la Pologne et l'Italie crièrent aux armes; mais, excepté à Bruxelles, la révolution fut comprimée partout. Vienne, Hambourg, Cologne et Aix-la-Chapelle reprirent le joug accoutumé; l'Italie fut liée de nouveau au poteau infâme; la voix de la Pologne fut étouffée dans le sang, et M. de Sébastiani vint annoncer à la Chambre que la *tranquillité régnait à Varsovie*.

— La tranquillité des tombeaux! cria une voix.

La France seule resta fiévreuse et agitée; le volcan devait plus d'une fois encore remuer le monde en se consumant.

Au milieu de toutes les puissances aristocratiques et populaires détruites, et sur les débris desquelles s'était élevé le trône de Louis-Philippe, une seule puissance, mélange singulier de peuple et d'aristocratie, était restée debout, c'était celle de La Fayette.

Le fantôme de la liberté vivait en lui,

Investi du commandement général des gardes nationales du royaume, La Fayette avait sur les milices citoyennes cette influence que donne une vieille réputation, un grand nom, une loyauté à toute épreuve et, plus que tout cela, le prestige qui s'attache aux hommes qui ont vu tomber beaucoup de choses.

En effet, La Fayette avait vu tomber le trône de Louis XVI, qu'il avait vainement essayé de soutenir, et il avait aidé, en les poussant au moment où ils étaient ébranlés, à faire tomber les trônes de Napoléon et de Charles X. Ce n'était pas tout : pendant la Restauration, La Fayette, affilié au carbonarisme, avait été de toutes les conspirations militaires : Colmar, Belfort, La Rochelle, avaient entendu prononcer tout bas son nom, qui ne fut jamais prononcé tout haut. La Fayette était donc une force gênante pour Louis-Philippe ; il y avait d'ailleurs entre le roi de la bourgeoisie et cette espèce de dictateur du peuple une espèce de promesse désignée sous le nom de programme de l'Hôtel-de-Ville, auquel le roi comptait bien ne pas s'astreindre. A chaque déviation au principe qui l'avait fait élire, il se fatiguait affreusement de voir La Fayette apparaître, le consultant, le menaçant presque. Le roi résolut de se débarrasser de La Fayette.

Placé dans des conditions à peu près pareilles à celles qui avaient conduit Octave et Henri IV au trône, Louis-Philippe avait beaucoup de la ruse du premier César, et de la fausse bonhomie du fondateur de la dynastie bourbonnienne. L'un était arrivé par les césariens, et la première chose qu'il avait faite avait été de sacrifier Antoine ; l'autre était arrivé par les protestants, et la première chose qu'il avait faite avait été de sacrifier Biron ; Louis-Philippe était arrivé par les républicains, et sa première pensée était de sacrifier La Fayette.

L'occasion se présenta bien vite : un matin on apprit que M. de Polignac avait été arrêté dans un petit cabaret sur le havre de Granville, que M. de Peyronnet, dénoncé par un ancien fonctionnaire, que MM. de Chantelanze et de Guernon-Ranville avaient été arrêtés à Tours ; que tous quatre, enfin, venaient d'être transférés à Vincennes.

C'était la seconde fois que M. de Polignac était prisonnier dans ce même château qui la première fois s'était ouvert pour lui à propos de la conspiration de Georges Cadoudal.

L'émotion que causa cette arrestation fut grande : elle embarrassait fort les premiers pas de cette royauté naissante. Allait-elle donner un démenti à son origine en ne partageant point la colère du peuple contre les signataires des ordonnances ? Allait-elle, à son début, user de rigueur et s'exposer à glisser dans le sang ?

Trois commissaires furent nommés pour interroger les ministres : M. Bérenger (ne pas confondre avec le poète), déjà rentré dans son obscurité, et qui n'en devait sortir que pour attaquer, par ses chansons, le roi qu'il avait fait, M. Bérenger, M. Madier de Montjan et M. Mauguin.



CHAPITRE XLIX.

L'aspect des quatre ministres arrêtés, les trois autres MM. de Montbel, Cappelle et d'Haussez, étaient parvenus à se dérober à toutes les recherches ; l'aspect des quatre ministres était si différent qu'on n'eût jamais pu croire, à la première vue, qu'ils étaient arrêtés pour la même cause et représentaient le même principe.

M. de Polignac était calme et souriant ; il regardait son arrestation comme une plaisanterie de mauvais goût qui devait finir un jour ou l'autre ; il ne comprenait pas la responsabilité du ministre du moment où l'on s'était vengé sur le roi. L'inviolabilité royale devait seule, à son avis, entraîner la responsabilité ministérielle.

Quant à M. de Peyronnet, son attitude présentait plus d'insolence que de calme, plus d'entêtement que de conviction. Je devais tout au roi, disait-il ; le roi avait le droit de disposer entièrement de moi. Il m'a demandé de signer les ordonnances, j'ai signé ; il m'eût demandé plus encore que j'eusse fait plus.

M. de Guernon-Ranville avait conservé une certaine gaieté, mais cette gaieté du misanthrope qui couvre mal les inquiétudes de l'esprit ou les angoisses de l'âme; on comprenait que, rentré dans la solitude et le silence de sa prison, ses méditations sur la situation dans laquelle il se trouvait devaient être longues et amères.

M. de Chantelauze était abattu et ne cherchait point à cacher son abattement : pâle, maladif, atterré, chaque parole semblait être pour lui une fatigue, chaque pas une souffrance.

Le roi avait déjà secoué une certaine portion de responsabilité en faisant nommer pour l'interrogatoire des prisonniers une commission dans la Chambre. Du jour où l'on était au jour du jugement, on espérait, d'ailleurs, obtenir l'abolition de la peine de mort en matière politique.

Ainsi, ce grand triomphe de la philosophie légale, l'abolition de la peine de mort en matière politique, se produisait non pas à propos d'une grande conviction philanthropique ou d'un grand progrès social, mais à propos d'un petit intérêt de conservation personnelle.

Si l'on échouait dans ce projet, si la peine de mort était maintenue, on déférerait le procès à la chambre des pairs, sur laquelle on aurait toujours la haute main. On lui avait bien fait condamner le maréchal Ney en 1815, on lui ferait bien absoudre MM. de Polignac, de Peyronnet, de Chantelauze et de Guernon-Ranville en 1830.

Pour commencer, toute exécution avait été suspendue. Inutilement l'austère Dupont (de l'Eure) avait-il réclamé deux ou trois fois l'application de la peine de mort. A propos de l'exécution d'un paricide qu'on le pressait d'autoriser, le roi, se penchant vers M. Lafitte, avait dit : « Mon père est mort sur un échafaud ! »

Au reste, cette horreur de l'échafaud existait dans toute la famille. M. le duc de Montpensier faillit se trouver mal un jour que je racontais devant lui l'histoire de la guillotine.

L'abolition de la peine de mort fut proposée dans la séance du 17 août par M. Victor de Tracy.

Le 6 octobre, M. Bérenger lut sur cette proposition un rapport

qui concluait à l'ajournement; mais contre ce rapport se levèrent successivement M. de Kératry et M. de La Fayette. Sous cette double influence, la Chambre vota une adresse au roi, ayant pour objet la suppression, *dans certains cas*, de la peine de mort.

Une commission fut nommée pour rédiger cette adresse.

A huit heures du soir l'adresse était prête.

La réponse du roi était facile à deviner, tout s'était fait sous son inspiration.

— Messieurs, dit-il, le vœu que vous exprimez était depuis longtemps dans mon cœur.

Cependant, on pensait bien que le peuple ne serait pas dupe de cette fausse philanthropie, qu'il en reconnaîtrait bien vite la cause, et que, dans *ces certains cas* réservés, il verrait une porte ouverte à l'impunité.

En conséquence, on lut le lendemain à la tribune une proposition qui tendait à accorder aux veuves des citoyens morts pendant les trois journées une pension de cinq cents francs, aux orphelins une somme annuelle de deux cent cinquante francs, jusqu'à ce qu'ils eussent atteint l'âge de sept ans; enfin, aux blessés, leur admission à l'Hôtel des Invalides.

Et cependant, malgré toutes ces précautions, nous dirons presque tous ces marivaudages, le peuple ne fut pas dupe encore.

Une sourde colère bouillait au fond de la société et de temps en temps montait à sa surface en chaudes ébullitions.

Le 18 octobre, des placards affichés pendant la nuit couvrirent de menaces les murs du Luxembourg.

Deux ou trois bandes de ces hommes qu'on ne retrouve que dans les jours maudits, sortirent des catacombes de la société et sillonnèrent les rues de la capitale en chantant la *Parisienne* et en criant : *Mort aux ministres!*

Ces bandes se portèrent sur Vincennes, mais, repoussées par la menace que leur fit le général Daumesnil de les mitrailler, elles se replièrent sur le Palais-Royal juste au moment où il y avait conseil des ministres.

Le roi se promenait sur la terrasse avec Odilon Barrot; les émeu-

tiers aperçurent le préfet de la Seine, et, faisant semblant de ne pas voir le roi, ils crièrent : *Vive Barrot!*

Odilon Barrot voulut les haranguer, mais le roi l'arrêta :

— Laissez faire, dit-il, j'ai aussi, il y a quarante ans, entendu crier : *Vive Péthion!*

Le préfet de la Seine se mordit les lèvres, et rentra au conseil des ministres.

Quant à l'émeute, la garde du Palais-Royal suffit pour la dissiper.

Le lendemain M. Odilon Barrot faisait une proclamation.

La proclamation c'est la manie des hommes d'État; tout homme ayant fait sa proclamation, est un homme d'État; faire sa proclamation, c'est recevoir du peuple qui la lit sa sanction d'une puissance quelconque.

Consignons ici la proclamation de M. Odilon Barrot, elle expliquera comment, en croyant consolider son pouvoir, il préparait sa chute.

« Citoyens! disait le préfet de la Seine, vos magistrats sont profondément affligés des désordres qui viennent troubler la tranquillité publique au moment où le commerce et l'industrie, qui ont tant besoin de sécurité, allaient sortir de cette crise déjà trop prolongée. Ce n'est pas vengeance que demande ce peuple de Paris, qui est toujours le peuple des trois grands jours, le peuple le plus brave et le plus généreux de la terre, mais justice. La justice est en effet le besoin, le droit des hommes forts et courageux; la vengeance est le plaisir des faibles et des lâches. Une démarche inopportune (la proposition de la Chambre), a pu faire supposer qu'il y avait concert pour interrompre le cours ordinaire de la justice à l'égard des anciens ministres; des délais qui ne sont autre chose que l'accomplissement des formes, qui donnent à la justice un caractère plus solennel, sont venus accréditer, fortifier cette opinion que nos intraitables ennemis, toujours aux aguets pour nous désunir, exploitent avec empressement. De là, cette émotion populaire qui, pour les hommes de bonne foi, les bons citoyens, n'a d'autre cause qu'un véritable malentendu. Je vous le déclare en toute assurance, mes concitoyens, le cours de la justice n'a été ni suspendu, ni interrompu, et il ne le sera pas; l'instruction de l'accusation portée contre les anciens ministres continue; ils appartiennent à la loi, et c'est la loi seule qui réglera leurs destinées. Les bons citoyens ne peuvent demander, ni désirer autre chose; et cependant ces cris de mort poussés dans nos rues, sur nos places publiques, ces provocations, ces placards, que sont-ils, sinon des violences faites à la justice? Nous voulons pour autrui ce que nous voudrions pour nous-mêmes, des juges calmes et impartiaux; eh bien! quelques hommes égarés ou malveillants menacent les juges avant même que le débat soit commencé. Peuple de Paris, tu n'avoues pas ces violences; des accusés sont choses sacrées pour toi; ils sont placés sous la sauvegarde de la loi : les insulter, gêner leur défense, anticiper sur les arrêts de la justice, c'est violer les lois de toute société civilisée, c'est manquer au premier devoir de la liberté, c'est plus qu'un crime, c'est une lâcheté. Il n'y a pas un citoyen dans cette noble et glorieuse popu-

ralion qui ne sente qu'il est de son honneur et de son devoir d'empêcher un attentat qui souillerait notre révolution. Que justice se fasse, mais violence n'est pas justice ! Tel est le cri de tous les gens de bien, tel sera le principe de la conduite de vos magistrats. Dans ces graves circonstances, ils comptent sur le concours et l'assistance de tous les vrais patriotes pour assurer force aux mesures prises, pour assurer l'ordre public. »

M. Odilon Barrot venait, aux yeux du roi, de faire une faute qu'il ne devait pas lui pardonner de longtemps, il venait, dans l'adresse de la Chambre sur l'abolition de la peine de mort en *certain* cas, de blâmer la pensée secrète de l'homme.

A partir de ce moment la chute de M. Odilon Barrot fut décidée.

Louis-Philippe obtint facilement du conseil de se ranger à son avis à l'endroit de cette retraite du préfet de la Seine. Si on se le rappelle, le ministère présentait une étrange composition : la révolution de 1830 venait de remettre ses intérêts à M. de Broglie, transfuge du camp royaliste, à M. Guizot, l'homme de Gand, à M. Périer qui, jusqu'à la dernière heure, avait lutté contre la révolution ; à M. Sébastiani qui, le jeudi au matin, déclarait que le drapeau blanc était son drapeau ; enfin au général Gérard, dernier ministre de Charles X, et qui n'avait eu pour rester au pouvoir qu'à faire signer par la branche cadette l'ordonnance de la branche aînée.

Aucun de ces hommes ne devait tenir le moins du monde à Odilon Barrot.

Aussi lorsque le roi demanda son renvoi, le seul Dupont (de l'Eure) s'y opposa-t-il.

C'était s'inscrire lui-même pour une prochaine retraite.

En dehors du ministère, Odilon Barrot était encore soutenu par Laffitte et par La Fayette

La chose était embarrassante : M. Sébastiani proposa de faire une démarche auprès du préfet de la Seine pour l'engager à se retirer de lui-même ; le conseil interrompu dut reprendre sa séance dans la soirée.

Le soir les ministres se réunirent : le roi seul, contre son habitude, se fit attendre. Tout à coup la porte s'ouvrit et le roi parut, satisfait et souriant.

— Messieurs, dit-il, je vous annonce que la retraite du préfet de

la Seine est décidée, et que le général La Fayette, comprenant l'opportunité de cette retraite, y donne les mains.

— M. de La Fayette donne les mains à la retraite de M. Odilon Barrot ! s'écrie Dupont (de l'Eure), mais, Sire, ce que Votre Majesté dit là est impossible !

— Je l'ai entendu, Monsieur, répondit vivement le roi.

— Permettez-moi, Sire, de croire à une erreur de votre part, insista Dupont (de l'Eure) en s'inclinant ; le général m'a tenu, parlant à moi-même, un langage tout différent, et je ne le crois point capable de se contredire à ce point.

Une flamme passa sur le visage du roi, mais cependant il se tut.

— Au reste, continua Dupont (de l'Eure), ne parlons que de moi-même ; puisque M. Barrot se retire, je réitère à Votre Majesté la prière de recevoir ma démission.

— Mais ce matin, Monsieur, vous m'avez promis de rester jusqu'au procès des ministres.

— Oui, mais à la condition que M. Barrot resterait.

— Sans condition, Monsieur.

— Cette fois, Sire, j'affirme que Votre Majesté est dans l'erreur.

— Quoi ! Monsieur, vous me donnez un démenti ? Oh ! c'est trop fort, et tout le monde saura que vous m'avez manqué.

— Sire, répondit le garde des sceaux, quand le roi aura dit oui ; et que Dupont (de l'Eure) aura dit non ; je ne sais pas auquel des deux la France croira.

Et le garde des sceaux salua et s'avança vers la porte de sortie.

Mais sur le seuil il trouva M. le duc d'Orléans qui lui barra le passage, le prit par les deux mains et le ramena au roi.

— Sire, dit le jeune prince, M. Dupont est un si honnête homme qu'il ne peut y avoir dans tout ceci qu'un fatal malentendu.

Le roi embrassa M. Dupont, et M. Dupont promit de rester.

Mais tout ceci n'était qu'un vain replâtrage sans consistance aucune ; si M. Dupont (de l'Eure) consentait à rester avec MM. de Broglie, Guizot, Molé, Casimir Périer, Dupin et Bignon ; MM. Bignon, Dupin, Casimir Périer, Molé, Guizot et de Broglie ne consentirent pas à rester avec M. Dupont (de l'Eure).

Les doctrinaires en donnant leur démission forcèrent Louis-Philippe à se former un nouveau cabinet.

Ce fut encore M. Laffitte qui fut chargé de cette difficile opération.

Au bout de deux ou trois jours de pourparlers, le *Moniteur* proclama, le 2 novembre, la liste des nouveaux élus.

C'étaient :

MM. Laffitte, aux finances et président du conseil ;

Dupont (de l'Eure), à la justice ;

Gérard, à la guerre ;

Sébastieni, à la marine ;

Maison, aux affaires étrangères ;

Montalivet, à l'intérieur ;

Mérilhou, à l'instruction publique.

Les trois ministres sans portefeuille, Dupin, Casimir Périer et Bignon avaient donné leur démission.

Quinze jours après, un remaniement amenait le maréchal Soult à la guerre, M. Sébastiani aux affaires étrangères et M. d'Argout à la marine.

Pendant ce temps, les jours s'écoulaient et l'on approchait de l'époque fatale, c'est-à-dire de la date fixée pour l'instruction du procès des ministres.

Le 4 octobre, la chambre des pairs s'était constituée en cour de justice, avait ordonné la translation des ministres au petit Luxembourg et fixé l'ouverture des débats au 15 décembre.

Le roi, tout en changeant de ministère, était arrivé à son but, qui était de sauver les ministres ; la chambre des pairs était à lui. Dans le nouveau ministère, il disposait de Laffitte, *son ami*, de Sébastiani et de Montalivet, ses complaisants, de Gérard et de Maison, ses dévoués, quant à M. Mérilhou, c'était une conquête facile à faire ; restait Dupont (de l'Enre) qui ferait ce que ferait La Fayette, et La Fayette, proscrit par M. de Polignac, voulait se venger à sa manière en le sauvant.

Seulement, dans cet intervalle qui séparait la formation du nouveau ministère de l'ouverture du procès, M. Laffitte reçut de la main

de celui qu'il avait fait roi une première blessure d'autant plus douloureuse qu'elle était plus inattendue.

CHAPITRE L.

Soit que la secousse imprimée à la France par la chute du gouvernement de Charles X eût été plus profonde en réalité qu'elle n'avait paru à la surface, les banqueroutes s'étaient multipliées, les maisons les plus solides étaient ébranlées dans leur crédit, et M. Laffitte lui-même commençait à craindre qu'en se jetant, comme il avait dit, corps et biens dans la révolution, il n'eût sauvé le corps, c'est vrai, mais fort aventuré les biens.

Sentant qu'il ne tarderait pas à être embarrassé dans ses affaires, M. Laffitte avait proposé au roi de lui vendre sa forêt de Breteuil, ce que le roi avait accepté; seulement, pour que le plus grand secret couvrît cette vente, il avait été convenu que l'acte serait passé sous seing privé, et que ce sous seing privé ne serait point enregistré.

M. Laffitte fut donc étonné, lorsqu'un matin (c'était le 18 novembre) il reçut du roi la lettre suivante :

« Mon cher monsieur Laffitte,

« D'après ce que m'a dit un ami commun dont je ne vous dis rien de plus, vous devez bien savoir pourquoi j'ai profité de l'absence de M. Jamet (1), à qui le secret de l'acquisition non par moi, mais chez vous, pour faire enregistrer le sous seing privé le plus secrètement possible. »

Cette lettre, assez peu compréhensible pour le public, ne l'était pas davantage pour M. Laffitte. Quel était cet ami commun que le roi ne nommait pas? et pourquoi avait-il profité de l'absence de M. Jamet pour faire une chose qu'il avait promis de ne pas faire?

(1) M. Jamet était le directeur de la comptabilité du roi.

Le seul fait clair, positif, incontestable, c'est que le sous seing privé avait été enregistré le plus secrètement possible.

Or, on sait ce que c'est que le secret de l'enregistrement, surtout lorsqu'il s'agit d'une vente de huit à dix millions.

C'était un coup terrible porté au crédit de M. Laffitte, et le premier remerciement de Louis-Philippe à celui qui l'avait fait roi.

Mais ne fallait-il pas que Louis-Philippe détruisit, les uns après les autres, ceux qui l'avaient élevé ?

M. Laffitte avait en main une vengeance facile : c'était de donner sa démission, qui entraînait avec elle celle de Dupont (de l'Eure) au ministère, celle de La Fayette comme commandant de la garde nationale, celle d'Odilon Barrot à la préfecture de la Seine.

Il laisserait alors Louis-Philippe nu et désarmé devant l'irritation populaire soulevée par le procès des ministres.

Il eut la générosité de n'en rien faire, et, dissimulant ses craintes pour l'avenir, craintes que l'avenir prouva être bien fondées, il enferma la blessure toute saignante au plus profond de son cœur.

Il résolut donc de prêter son concours et celui de ses amis, Dupont (de l'Eure), La Fayette et Odilon Barrot, au procès des ministres, grande pierre d'achoppement auquel pouvait trébucher, après cinq mois d'existence, la royauté de juillet.

On allait avoir à lutter contre trois partis :

Le parti légitimiste ;

Le parti bonapartiste ;

Le parti républicain.

Le parti légitimiste, on le connaissait, et l'on avait vu, lorsqu'il s'était agi de défendre Charles X, combien il était peu à craindre. D'ailleurs, ce qui lui donnait une certaine importance, c'était sa fortune : or, dans un mouvement populaire, les fortunes pouvaient être compromises : n'avait-on pas crié bien haut que si la révolution de juillet avait duré quatre jours, au lieu de trois, le quatrième jour le peuple pillait ?

Pauvre peuple ! ce n'était pas assez de le destituer, on le calomniait !

Le parti bonapartiste :

A peine le nom de Napoléon II avait-il été prononcé lors de la

révolution de juillet au milieu de la surprise générale qui avait esca-
moté la couronne au profit du duc d'Orléans. Mais depuis ce temps,
il s'était recruté, et avait, en comptant avec lui-même, vu, par les
racines qu'il avait à la fois dans le peuple, dans l'armée, dans l'ad-
ministration, dans la pairie et jusqu'à la cour, qu'il était plus fort
qu'il ne l'avait cru lui-même. Seulement son candidat était loin,
hors de sa puissance, et ses partisans eussent-ils un trône à offrir à
Napoléon II, il n'était pas probable que l'Autriche lui permit d'ac-
cepter l'offre qui lui serait faite.

Le parti républicain :

Ah ! celui-là, c'était le plus sérieux.

Moins considérable peut-être que les deux autres au moment où
la révolution de juillet avait éclaté, il s'était fort recruté depuis, et
commençait à se sentir assez fort pour demander que l'on comptât
avec lui. D'ailleurs, sa force lui venait de sa conviction : une cer-
taine voix intérieure lui disait que l'avenir était en lui. Il était pur
des excès de 93, pur des persécutions de la Chambre introuvable.
Ils manquaient d'expérience, c'est vrai ; mais qu'importe ? puisqu'ils
étaient prêts à mourir pour renverser les obstacles que leur propre
inexpérience pouvait leur susciter. Ils avaient le courage, le dévoue-
ment, la probité : que pouvait-on demander de plus à des hommes
qui ne demandaient ni place, ni argent, ni honneurs !

Le noyau le plus puissant du parti républicain était dans l'artil-
lerie de la garde nationale

L'artillerie de la garde nationale se composait de quatre batteries.

La deuxième, sous les ordres de Guinard et de Cavaignac, et la
troisième, sous ceux de Bastide et Thomas, appartenaient entière-
ment au parti républicain.

M. le duc d'Orléans, entré comme simple artilleur dans la pre-
mière, y avait répandu ainsi que dans la quatrième, quelques prin-
cipes, non pas de réaction, mais de dévouement au roi. Et cepen-
dant, malgré la présence du prince, nous pouvions compter sur un
tiers à peu près des hommes composant ces deux batteries.

En outre, l'artillerie était remarquable par sa bonne tenue et par
l'ardeur qu'elle mettait à faire ses exercices. A six heures du matin

l'été, à huit heures du matin l'hiver, on faisait les manœuvres de force dans la cour du Louvre, où étaient rangées les pièces, et plusieurs fois, à Vincennes, nous avions lutté de diligence et d'adresse avec les artilleurs de la ligne.

C'était donc surtout sur l'artillerie que le gouvernement avait les yeux.



CHAPITRE LI.

Sur ces entrefaites, Benjamin Constant mourut.

Dans les derniers jours de sa vie, on avait rapporté d'étranges choses sur lui : on avait dit que son adhésion au gouvernement de juillet avait été payée quatre cent mille francs ; était-ce vrai ? ou bien la calomnie trouvant à mordre à une grande et belle renommée, avait-elle fait son œuvre ? La réalité est que Benjamin Constant était mort dans la misère la plus profonde et que, dans les derniers jours de sa vie, il avait plus d'une fois été obligé de chercher dans le pain dédaigneusement repoussé la veille, la nourriture du lendemain.

Benjamin Constant avait ce défaut avec lequel un homme n'est jamais sûr ni de son honneur, ni de sa conscience, ni de sa vie. Il était joueur.

Mais au jour où le bruit de sa mort se répandit dans Paris, ce fut comme au jour où était mort Mirabeau ; on oublia tout. Cent mille hommes accompagnèrent le convoi, le char funéraire fut dételé, une troupe de jeunes gens enthousiastes cria : *Au Panthéon !* et il ne fallut rien moins que l'intervention de la force pour que le convoi reprit la route du cimetière, dont on l'avait déjà détourné.

Tous ces événements étaient autant de vapeurs isolées qui venaient grossir l'orage amoncelé au-dessus du Luxembourg.

Le 15 décembre, les débats s'ouvrirent. Dès huit heures du matin la foule encombrait la salle des séances, mais les abords du

palais étaient bien autrement encombrés encore que la Chambre.

C'est que le peuple comprenait instinctivement que le procès des ministres c'était sa propre cause que l'on jugeait. Si les ministres étaient acquittés ou condamnés à toute autre peine qu'à la peine de mort, la Révolution de Juillet était reniée, aux yeux de l'Europe, par le roi des barricades.

C'était l'avis de M. Mauguin, l'un des juges instructeurs.

Interrogé sur le genre de châtimeut qu'on devait infliger aux coupables, il avait répondu : la mort !

Il fallait que le sentiment d'une grande question vitale pour la Révolution fût caché dans ce mot : la mort ! pour que tant de bouches jeunes et généreuses répétassent ce mot avec des menaces et des malédictions.

On connaît les détails de ce procès, pendant lequel plus d'une fois les cris du dehors vinrent faire tressaillir sur leurs sièges juges et accusés.

Le procès dura du 15 au 21, et, malgré les précautions prises, malgré le déploiement de forces, chaque jour la foule augmentait.

L'arrêt ne devait pas être prononcé devant les accusés ; on les fit sortir les premiers, et on leur annonça qu'on allait les reconduire à Vincennes.

A cette annonce, ils se regardèrent comme perdus. Pendant cette dernière journée, tout autour du Luxembourg, le tambour n'avait cessé de battre, et les cris de mort de retentir.

M. de Montalivet, le ministre de l'intérieur, avait reçu du roi la charge de faire conduire les prisonniers sains et saufs à Vincennes ; il avait choisi le colonel Ladvocat pour partager avec lui ce dange-reux honneur.

— Monsieur, lui dit-il quand le moment d'agir fut venu, nous allons faire de l'histoire, tâchons qu'elle soit à l'honneur de la France.

M. Ladvocat reçut les prisonniers des mains du concierge ; une voiture les attendait au guichet du petit Luxembourg.

Au moment où ils se présentaient à cette porte, des hommes s'élançaient par les autres issues du palais en criant :

— Le jugement est rendu, les ministres sont condamnés à mort. J'étais là, au milieu de cette foule frémissante, et je me rappelle encore quelle explosion de triomphe retentit dans les masses à ces mots terribles :

— A mort !

Ce fut un cri immense, qui retentit par tout Paris, s'augmentant sans cesse comme, répété par les échos, s'augmente, dans une vallée suisse, le bruit du tonnerre.

Pendant ce temps, la voiture qui renfermait les prisonniers gagnait la rue Madame, où, sous le commandement du colonel Fabvier, attendait un détachement de deux cents chevaux.

La voiture était légère; elle partit au galop; les rues tremblèrent sous les pieds des chevaux, puis toute cette troupe, pareille à un tourbillon, s'élança vers les boulevards extérieurs et disparut.

Tout à coup, au milieu de la foule se répandit le bruit que les ministres n'étaient point condamnés à mort, mais seulement à une prison perpétuelle, et que, par ordre du roi, on vient de favoriser leur fuite.

Le changement fut rapide : aux cris de triomphe succédèrent des cris de rage, et d'un mouvement violent, la foule se porta jusque sur les baïonnettes de la garde nationale qui défendait le palais.

Pendant ce temps, de la barrière du Trône, M. de Montalivet envoyait ce billet au roi :

« Sire, nous avons déjà franchi la moitié de l'espace; encore quelques instants de dangers et nous sommes à Vincennes et tout est « sauvé. »

C'était juste au moment où l'on en venait aux mains dans la rue de Tournon, dans la rue Dauphine, sur la place du Panthéon.

Le tumulte était tel que les pairs, à ce bruit, avaient pris peur, et, les uns par une issue, les autres par une autre, s'étaient tout simplement enfuis.

A dix heures, M. Pasquier rentra dans la salle d'audience; elle était déserte, et ce fut à la lueur d'un lustre à demi éteint et à des banquettes vides qu'il lut l'arrêt rendu par la Cour.

Vers dix heures, un coup de canon retentissait.

Il annonçait au roi que les prisonniers étaient rentrés sains et saufs à Vincennes.

Mais nous autres qui ignorions la cause de ce coup de canon, nous le primes pour un signal ; aussitôt, le cri : *Aux armes!* retentit et tout ce qui portait l'uniforme d'artilleur se précipita vers le Louvre.

Dans notre course nous aperçûmes La Fayette qui luttait inutilement contre un groupe de peuple.

Ce groupe hurlait et demandait avec des imprécations terribles la mort des ministres.

— Mes amis! mes amis! disait La Fayette, je ne reconnais point là les combattants de juillet.

— Je le crois bien! s'écria un homme du peuple, vous n'étiez pas avec eux.

Ce mot dut paraître dur au pauvre commandant général. C'était la seconde révolution au milieu de laquelle il voyait sombrer sa popularité.

Nous l'entourâmes : notre uniforme commandait le respect, l'artillerie passait pour être républicaine, et nous le tirâmes de la foule, après quoi nous continuâmes notre route vers le Louvre.

Nous arrivâmes au moment où l'ordre venait d'arriver de fermer les grilles; nous pûmes encore entrer, mais derrière nous elles se fermèrent.

Nous trouvâmes nos camarades dans la plus vive agitation. Il avait été question d'un mouvement sur le Palais-Royal. Nous avions vingt mille coups à tirer, et nous étions à trois cents pas à peine du château.

Le peuple était furieux, la garde nationale exaspérée; nous avions rencontré des hommes jetant leurs fusils par les rues, d'autres brisant leurs sabres sur les bornes.

Certes, le moment ne pouvait être mieux choisi pour un coup de vigueur, et le coup paraissait décidé.

Tout à coup, un artilleur s'approche de nous et vient nous dire que l'on a enlevé les S des pièces.

Nous nous précipitons vers le parc, nous mettons une pièce en mouvement, en effet, une des roues se détache et la pièce tombe.

Cent voix demandent à la fois : qui a fait cela?

Trois ou quatre voix répondent que c'est le commandant Barre.

Aussitôt on se précipite vers lui. Il fait un appel à la quatrième batterie et à la première, orléanistes, comme on sait; Bastide fait un signe, et toute la troisième batterie a le sabre à la main. Bastide et le commandant Barre sont prêts d'en venir à un combat particulier. Le commandant cède, et déclare qu'il va remettre les S.

En effet, un quart d'heure après, les S sont remis.

On rentre alors en tumulte au corps de garde.

On se presse autour d'une table sur laquelle le maréchal-des-logis chef de la seconde batterie, rédige une proclamation; la proclamation rédigée, un artilleur monte sur une table et commence à la lire, quand un autre artilleur, Grille de Beuzelin, la lui arrache des mains et la déchire.

Il s'ensuit une scène de tumulte où des défis et des rendez-vous sont échangés.

Ce sera pour le lendemain.

Mais le coup est manqué, et l'artillerie, en état de suspicion, voit s'amasser sur le quai, sur la place Saint-Germain l'Auxerrois, dans la rue du Coq et sur la place du Carrousel, trois ou quatre mille hommes de troupes, tant garde nationale que soldats de ligne qui cernent le Louvre.

On distribue des cartouches et l'on attend.

Toute la journée du lendemain, l'artillerie resta prisonnière.

Le 23, au matin, tout était à peu près fini. L'heure de la royauté de Juillet n'était pas encore venue, et sans trop de lutte, par l'influence de la garde nationale remise dans la voie de l'ordre par son commandant général, les attroupements étaient dissipés.

Le 23 au soir, M. Dupin demandait à la Chambre que l'on votât des remerciements à la garde nationale de Paris.

Le lendemain, le titre de commandant général des gardes nationales du royaume était aboli par la chambre des députés.

La Fayette était destitué comme un sous-préfet.

Il est vrai que le ministère demandait qu'on laissât au roi la liberté de lui conserver le titre de commandant honoraire.

Ce qu'il y avait de plus étrange, c'est que la Chambre, pour des-

tituer La Fayette, avait choisi le moment où il veillait sur la tranquillité qu'il venait de rétablir.

La veille, le roi lui avait écrit :

« C'est à vous que je m'adresse, mon cher général, pour transmettre à notre brave et infatigable garde nationale l'expression de mon admiration pour le zèle et l'énergie avec laquelle elle a maintenu l'ordre public et prévenu tous les troubles; mais c'est vous d'abord que je dois remercier, mon cher général, vous qui venez de donner de nouveau, dans ces jours d'épreuve, l'exemple du courage, du patriotisme et du respect pour les lois, comme vous l'avez fait tant de fois dans le cours de votre longue et noble carrière.

« Exprimez en mon nom combien je jouis d'avoir vu renaître cette belle institution de la garde nationale, qui nous avait été presque entièrement enlevée, et qui s'est relevée brillante de force et de patriotisme, plus belle et plus nombreuse qu'elle ne l'avait jamais été, aussitôt que les glorieuses Journées de juillet ont brisé les entraves par lesquelles on s'était vainement flatté de l'anéantir. C'est cette grande institution qui doit assurer pour nous le triomphe de la cause sacrée de la liberté, tant en faisant respecter au dehors notre indépendance nationale, qu'en préservant l'action des lois de toute atteinte dans l'intérieur. N'oublions pas qu'il n'y a point de liberté sans loi et qu'il n'y a point de loi là où une force quelconque parvient à en paralyser l'action et à s'élever au-dessus d'elle.

« Tels sont, mon cher général, les sentiments que je vous prie de manifester de ma part à la garde nationale. Je compte sur la continuation de ses efforts et des vôtres pour que rien ne trouble cette tranquillité publique dont Paris et la France ont si grand besoin et qu'il est si essentiel de maintenir.

« Recevez en même temps, mon cher général, l'assurance de la sincère amitié que vous me connaissez pour vous.

« LOUIS-PHILIPPE. »

Il y a des gens à qui l'on doit tant, a dit madame de Sévigné, que l'on ne peut s'acquitter envers eux que par l'ingratitude.

La monarchie venait de s'acquitter envers La Fayette.

Aussitôt que La Fayette apprit le vote de la Chambre, il envoya sa démission au roi.

Sa démission était conçue en ces termes :

25 décembre 1830.

« Sire, la résolution prise hier par la chambre des députés, avec l'assentiment des ministres du roi, pour la suppression du commandement général des gardes nationales à l'instant même de la loi qui va être votée, exprime déjà le sentiment de deux branches de la puissance législative, surtout de celle dont j'ai l'honneur d'être membre. Je croirais lui manquer de respect si j'attendais toute autre formalité pour envoyer au roi, comme je le fais ici, ma démission des pouvoirs que son ordonnance m'avait conférés. Votre Majesté sait, et la correspondance de l'état-major général prouverait au besoin que leur exercice n'a pas été aussi illusoire jusqu'à présent qu'on l'a dit à la tribune. La patriotique sollicitude du roi y pourvoira; et, par exemple, il sera im-

portant de réparer, par des ordonnances que la loi laisse à sa disposition, l'inquiétude qu'a produite le morcellement des bataillons ruraux et la crainte de voir réduire aux villes de guerre ou des côtes la très-utile institution de l'artillerie citoyenne.

« Le président du conseil a bien voulu proposer de me donner le titre de commandant honoraire; il sentira lui-même, et Votre Majesté jugera, que ces décorations nominales ne conviennent ni aux institutions d'un pays libre, ni à moi.

« En remettant avec respect et reconnaissance aux mains du roi la seule ordonnance qui me donne de l'autorité sur les gardes nationales, j'ai pris des précautions pour que le service n'en souffrit pas. Le général Dumas prendra les ordres du ministre de l'intérieur, le général Carbonnel distribuera le service de la capitale jusqu'à ce que Votre Majesté ait bien voulu pourvoir à son remplacement.

« Je prie Votre Majesté d'agréer l'hommage bien cordial de mon attachement et de mon respect.

« LA FAYETTE. »

Le lendemain il reçut du roi cette lettre, digne pendant de la lettre à Laffitte :

« Je reçois à l'instant, mon cher général, votre lettre qui m'a autant peiné que surpris par la décision que vous prenez; je n'ai pas encore eu le temps de lire les journaux. Le conseil des ministres s'assemble à une heure; alors je serai libre, c'est-à-dire entre quatre et cinq que j'espère vous voir et vous faire revenir sur votre détermination. »

Le roi n'avait pas eu le temps de lire les journaux. Le roi était surpris et peiné de la décision du général, quand cette décision lui était commandée par un arrêté de la Chambre.

Cette lettre était une froide impertinence, ou une singulière distraction.

Le 26 décembre suivant, c'est-à-dire le lendemain, la proclamation suivante fut publiée dans les journaux et affichée sur les murs de Paris.

« Braves gardes nationaux, mes chers compatriotes, vous partagerez mes regrets en apprenant que le général La Fayette a cru devoir donner sa démission. Je me flattais de le voir plus longtemps à votre tête, animant votre zèle par son exemple et par le souvenir des grands services qu'il a rendus à la cause de la liberté. Sa retraite m'est d'autant plus sensible, qu'il y a quelques jours encore, ce digne général prenait une part glorieuse au maintien de l'ordre public que vous avez si noblement et si efficacement protégé pendant les dernières agitations. Aussi ai-je la consolation de penser que je n'ai rien négligé pour épargner à la garde nationale ce qui sera pour elle un sujet de vifs regrets, et pour moi une véritable peine.

« LOUIS-PHILIPPE. »

La Chambre avait fait d'une pierre deux coups : en lisant la démission de La Fayette, Dupont (de l'Eure) donna la sienne.

Cette fois on ne lui contesta pas le droit de la donner, mais au contraire on se hâta de l'accepter.

Cinq jours après lord Stuart, ambassadeur d'Angleterre, venait, à propos du jour de l'an, faire sa visite diplomatique au roi, et comme il le félicitait de la façon habile dont il venait de se tirer des différents embarras que lui avait suscités l'année 1830 :

— Oui, lui répondit Louis-Philippe, les choses n'ont pas mal tourné en effet.

Puis plus bas, et souriant :

— J'ai encore deux médecines à rendre, dit-il, et tout sera fini.

Ces deux médecines qu'il avait à rendre, c'étaient Laffitte et Odilon Barrot, les seuls représentants de la révolution de juillet qui demeurassent encore au pouvoir.

Ce fut ainsi que tomba dans le gouffre béant de l'éternité cette mémorable année 1830.



CHAPITRE LII.

L'année 1831 s'ouvrit par de nouveaux troubles. Un service anniversaire de l'assassinat du duc de Berry servit de prétexte à des émeutes qui durèrent trois jours, et qui eurent pour résultat la dévastation de l'église Saint-Germain l'Auxerrois, le pillage de l'Archevêché et la disparition des fleurs de lis de l'écusson royal.

La dévastation de l'église Saint-Germain l'Auxerrois et le pillage de l'Archevêché furent un sacrilège; la disparition des fleurs de lis, grattées publiquement, sur les voitures du roi, fut une honte.

Déjà Louis-Philippe avait voulu essayer de faire croire qu'il était Valois et non Bourbon.

Cette fois c'était avouer qu'il n'était ni Bourbon ni Valois.

Ces choses se passaient sous un nouveau ministère. Louis-Philippe avait rendu sa première médecine, M. Laffitte.

Voici comment les choses s'étaient passées, et à quel propos l'ex-

propriétaire de la forêt de Breteuil avait donné sa démission de président du conseil.

La France avait, du haut de la tribune et par l'organe de son président du conseil, proclamé le système de non-intervention en ces termes :

« La France ne permettra pas que le principe de non-intervention soit violé, mais elle s'efforcera aussi d'empêcher que l'on compromette une paix qui aurait pu être conservée. Si la guerre devient inévitable, il faut qu'il soit prouvé à la face du monde que nous ne l'avons pas voulue, et que nous ne l'avons faite que parce que l'on nous plaçait entre la guerre et l'abandon de nos principes; nous n'en serons que plus forts, quant, à la puissance de nos armes, nous joindrons la conviction de notre bon droit; nous continuerons à négocier, mais en négociant nous armerons. Sous très-peu de temps nous aurons, outre nos places fortes, cinq cent mille hommes en bataille, bien armés, bien organisés, bien commandés; un million de gardes nationaux les appuieront, et le roi, s'il en est besoin, se mettra à leur tête. Nous marcherons serrés, forts de notre droit et de la puissance de nos principes. Si les tempêtes éclataient à la vue des trois couleurs et se faisaient nos auxiliaires, nous n'en serions pas comptables à l'univers. »

Cette déclaration de principes, faite du consentement du roi, naturellement avait été fort applaudie à la Chambre et surtout en dehors de la Chambre.

Tout à coup éclata la révolution de Modène, à laquelle étaient affiliés le prince régnant lui-même, qui voulait se faire roi de l'Italie unitaire, et le duc d'Orléans, fils du roi.

La révolution comprimée, l'Autriche prit la résolution d'intervenir.

En conséquence de la proclamation faite à la tribune, le maréchal Maison, notre ambassadeur à Vienne, fut chargé de présenter au cabinet autrichien une déclaration formelle qui lui interdisait l'entrée des États-Romains.

Mais à cette déclaration, le cabinet autrichien répondit par cette simple note tombée non pas même de la plume, mais de la bouche de M. de Metternich.

« Jusqu'ici nous avons laissé la France mettre en avant le principe de non-intervention ; mais il est temps qu'elle sache que nous n'entendons pas le reconnaître en ce qui concerne l'Italie ; nous porterons nos armes partout où s'étendra l'insurrection. Si cette intervention doit amener la guerre, nous aimons mieux en courir les chances que d'être exposés à périr au milieu des émeutes. »

C'était le maréchal Maison qui transmettait cette note à M. de Sébastiani, ministre des affaires étrangères : il ajoutait qu'il n'y avait pas un instant à perdre, qu'il fallait prendre l'initiative, et pousser une armée au delà des Alpes.

La dépêche arrivée à M. de Sébastiani, au lieu d'être communiquée à M. Laffitte, président du conseil, fut communiquée au roi, lequel défendit qu'on en donnât connaissance à M. Laffitte.

M. Laffitte la lut le 8 dans le *National* : elle était arrivée à Paris le 4.

Une pareille conduite de la part du ministre des affaires étrangères était incompréhensible ; aussi M. Laffitte demanda-t-il des explications à M. de Sébastiani qui, poussé dans ses derniers retranchements, fut forcé d'avouer qu'il avait obéi à des ordres supérieurs.

M. Laffitte alla droit au roi, qui le reçut comme il l'avait reçu après l'enregistrement de la vente de la forêt de Breteuil, comme il avait reçu La Fayette après sa destitution par la Chambre, c'est-à-dire avec force protestations d'amitié.

Puis, comme Laffitte insistait pour le soutien du programme belliqueux qu'il avait lu à la Chambre, le roi se retrancha derrière son titre de roi constitutionnel, et invita le président du conseil à s'entendre là-dessus avec ses collègues.

Il y avait conseil le 9. M. Laffitte se présenta au conseil : toutes les voix étaient pour désavouer le programme et pour maintenir la paix.

M. Laffitte donna sa démission, qui fut reçue sans difficulté.

Le cabinet Casimir Périer était déjà formé, et attendait cette démission.

Aussi en un jour fut-il constitué :

Le maréchal Soult prit la guerre ;

M. Sébastiani resta aux affaires étrangères ;
Le baron Louis s'installa aux finances ;
M. Barthé à la justice ;
M. de Montalivet aux cultes et à l'instruction publique ;
M. d'Argout aux travaux publics et au commerce ;
M. de Rigny à la marine.

Nous avons tous vu M. Casimir Périer ; la susceptibilité du général Lamarque, l'orgueil de M. Guizot n'étaient rien en comparaison de sa susceptibilité et de son orgueil : une immense colère toujours prête à déborder et à se répandre en flots d'amertume remplissait l'âme de cet homme, qui n'aspirait à parvenir au pouvoir que pour que le ministre pût se venger du peuple qui, tant de fois, avait fait trembler le banquier.

Dès le jour de sa nomination au ministère, il faillit donner sa démission.

Casimir Périer était haï ; aussi lorsqu'il entra à la Chambre, son portefeuille sous le bras, vit-il peu de visages souriants.

De la Chambre, il se rendit au Palais-Royal ; là ce fut pis encore : les antichambres du roi étaient à cette époque toutes militaires ; les militaires détestaient le nouveau ministre par instinct sans doute, et parce qu'ils devinaient à quel degré d'infirmité la France descendrait sous sa main. Ils tournèrent le dos au président du conseil, qui continua son chemin vers les appartements du roi.

Le roi l'attendait entouré de sa famille.

Louis-Philippe avait sur les lèvres ce charmant sourire, qui avait séduit Laffitte, Dupont (de l'Eure) et La Fayette. La reine était digne, mais polie.

Quant à Madame Adélaïde, tout son aspect était glacé.

Casimir Périer se tourna vers le duc d'Orléans ; il était plus que glacial, il était dédaigneux.

Le ministre pâlit ou plutôt jaunit ; et se tournant vers le roi :

— Sire, lui dit-il, un entretien secret, je vous prie.

Le roi passa dans son cabinet et lui fit signe de le suivre.

A peine la porte fut-elle refermée que Casimir Périer, d'une voix tremblante de colère, s'écria :

— Sire ! je donne ma démission !

La sortie était tellement inattendue, que Louis-Philippe en fut fondroyé.

— Votre démission ! pourquoi cela ?

— Sire, des ennemis à la Chambre, des ennemis dans les clubs, des ennemis à la cour, c'est trop ; et je ne me charge pas de faire face à tant de haines à la fois.

Le roi pria, supplia, mais tout fut inutile ; il fut forcé d'appeler sa sœur et son fils ; et Casimir Périer sortit avec leurs excuses.

Dès la première entrevue avec cet homme, le roi avait plié.

Restait la Chambre.

Le 18 mars, le nouveau ministre monta à la tribune et lança son programme politique.

A partir de ce moment, il n'y eut plus de circonlocutions ni d'ambages ; Casimir Périer proclama hautement ce double principe :

« Paix à tout prix avec les puissances alliées ;

« Guerre acharnée à la Révolution.

— « Le sang français n'appartient qu'à la France, » s'écria-t-il. Et cet axiome impie fut convert d'applaudissements.

Vous vous trompiez grandement, pauvre homme d'État de passage ; le sang de la France, comme celui du Christ, appartient au monde, et plus la France répandra de sang pour les autres peuples, plus sa religion s'étendra.

Et cependant ce banquier égoïste avait des paroles de mépris pour Louis-Philippe.

— C'est un homme chez lequel, disait-il, un ministre ne doit jamais entrer sans avoir son portefeuille tout prêt à lui jeter à la tête.

Puis, quand le roi fit gratter les fleurs de lis sur son écusson :

— « Le lâche, s'écria-t-il, il sacrifie ses armoiries parce qu'il a peur. C'était le lendemain de la révolution qu'il fallait faire cela ; je le lui conseillai, mais il y tenait plus que ses aînés. »

Ainsi, Casimir Périer, qui laissait gratter avec l'épée russe et le sabre autrichien le nom de la France de la liste des grandes nations, appelait lâche l'homme qui laissait gratter par le peuple les armoiries de Louis XIII sur sa voiture.

Le résultat de cette politique fut la consolidation de Léopold au trône de Belgique, et l'abandon de la Pologne et de l'Italie à la Russie et à l'Autriche.

La diplomatie européenne venait de nous cracher au visage avec le sang de trois peuples.

Mais à partir de ce moment, le gouvernement fut tranquille du côté des puissances étrangères, et toute la question fut entre la réaction et le progrès, ou plutôt entre la monarchie moribonde et la république naissante.

Le seul malheur du parti républicain, représenté du côté visible par la *Société des Amis du peuple*, était l'ignorance historique. Pour eux, la France datait de 1789; leur regard ne voyait pas au delà de la fumée du canon de la Bastille; pour eux, la démocratie n'était pas un cours d'eau immense et régulier ayant sa source aux Communes, se faisant ruisseau avec la Jacquerie, rivière avec la Ligue, fleuve avec la Fronde, lac avec la Révolution, et devant se faire Océan quand toutes les phases du pouvoir monarchique seraient épuisées, mais seulement alors; non, c'était un torrent qui avait jailli tout à coup du rocher, et qui, comme le Rhône, s'était perdu dans les sombres cavernes de l'Empire.

Cette ignorance, qui exaltait peut-être encore le côté chevaleresque de leur caractère, les faisait prompts aux coups de mains, comme des chevaliers du moyen âge; leur inspirait un grand besoin d'agir, les rendait impatientes, tourmentés, inquiets. Il eût été leur ennemi celui qui fût venu leur prédire le triomphe de leur cause, à vingt ans, quinze ans, dix ans de là. Non, le triomphe n'était quelque chose à leurs yeux que s'ils triomphaient aujourd'hui. — Demain! Au milieu de ces troubles renaissants chaque jour, verrait-on demain?

Les persécutions commencèrent. Dix-neuf d'entre nous avaient été arrêtés après le procès des ministres.

Selon toute probabilité, je ne dus moi-même de ne pas être arrêté avec eux qu'à la démission que j'envoyai au roi et que je publiai dans les journaux à cette époque; mon arrestation eût ressemblé à une vengeance.

Au nombre des inculpés étaient trois des chefs du parti : Godofroy Cavaignac, Guinard et Trélat.

Il était impossible d'être à la fois plus charmant, plus brave et plus spirituel que ne l'était Cavaignac, fils du conventionnel qui fut représentant du peuple en 1793, frère du général qui fut dictateur en 1848. C'était à la fois un esprit sérieux et original, un cœur tendre et brave; je l'ai beaucoup vu, beaucoup connu, beaucoup aimé. Il a eu le bonheur de mourir.

Guinard, moins séduisant d'esprit que Cavaignac, était son égal pour le cœur et pour le courage; rien n'était beau comme lui, quant, au moment du danger, il secouait dédaigneusement sa tête de lion; avec lui on pouvait tranquillement émettre telle proposition qui passât par l'esprit; plus cette proposition était hasardeuse, plus on était sûr qu'elle serait acceptée. Lui a vécu et est prisonnier.

Quant à Trélat je le connaissais à peine; arrivé aux affaires en 1848, il a donné la mesure d'un esprit droit mais restreint, d'un cœur honnête, mais peu énergique.

Leur procès fut un triomphe pour la cause républicaine : comme toute idée juste, celle dont ils étaient les apôtres devait grandir et se populariser par la persécution. Ils furent acquittés, et sortirent aux bravos de dix mille hommes du peuple, étudiants, clercs des écoles, qui les emportèrent dans leurs bras jusqu'à la porte de Trélat.

Guinard et Cavaignac étaient parvenus à se soustraire à l'ovation.

C'était un premier échec porté au pouvoir. Il ne tarda point à en recevoir un second.

Comme on le voit, la lutte s'annonçait ardente. Si l'attaque était vive, la défense allait être opiniâtre; au reste, tout sujet de querelle devait être saisi par le gouvernement et accepté par l'opposition.

La croix de Juillet fut le terrain où se livra la seconde bataille.

A la suite de la Révolution, une loi rendue le 13 décembre 1830, avait institué une décoration spéciale qui devait être accordée aux combattants qui s'étaient distingués pendant les trois journées. En conséquence, la commission des récompenses nationales fut chargée de dresser les listes des citoyens auxquels cette croix devait être remise.

A cette époque, sous le ministère Laffitte et sous l'influence de La Fayette, le roi cherchait encore à se populariser ; il désira recevoir cette croix et fit faire, par M. de Rumigny, je crois, une demande près de la commission.

La commission répondit simplement que la croix avait été instituée pour ceux qui avaient combattu pendant les journées des 27, 28 et 29 ; que le duc d'Orléans n'était rentré à Paris que dans la nuit du 30 au 31, que, par conséquent, à aucun titre, il ne pouvait recevoir cette croix.

Alors le roi décida que puisqu'il ne pouvait la recevoir il la donnerait.

On décida au Palais-Royal que la croix de Juillet porterait cet exergue : *Donnée par le roi*, et entraînerait la formalité du serment.

En outre, le ruban, que la commission avait décidé devoir être rouge et noir, couleur de sang et de deuil, était changé en ruban bleu et rouge.

Le *donnée par le roi* était absurde. A l'époque où cette croix était conquise, il n'y avait qu'un roi en France, et ce roi c'était celui contre lequel on combattait.

Le *serment* était illogique. Comment pouvaient-ils faire serment de fidélité et d'obéissance à un roi, ces hommes qui venaient, le fusil à la main, de proclamer la souveraineté du peuple.

Nous résolûmes de résister.

Une circulaire de Garnier-Pagès nous réunit au passage du Saumon, la question fut posée ainsi :

Admettra-t-on le *donnée par le roi*?

Subira-t-on le *serment*?

Acceptera-t-on le ruban *bleu et rouge* à la place du ruban rouge et noir.

Les deux premières propositions furent repoussées à l'unanimité.

La troisième fut l'objet d'une vive discussion.

Enfin on décida que la couleur du ruban était indifférente, que la question sérieuse était dans le serment et dans la légende, et l'on adopta le ruban bleu et rouge en place du ruban rouge et noir.

A l'instant même, plusieurs mètres de ruban bleu et rouge furent

jetés sur le bureau du président; chacun en coupa une parcelle qu'il mit à sa boutonnière; et l'on sortit en bon ordre.

Plusieurs citoyens furent traduits devant le jury pour port illégal de décoration.

Ils furent acquittés.

La cour s'avoua vaincue, le *Moniteur* publia la liste des décorés et il ne fut plus question ni de la légende ni du serment.

Seulement le mot d'ordre fut donné pour ridiculiser la décoration de Juillet; malheureusement ceux qui la portaient n'étaient pas hommes à se laisser railler en face.

FIN DU PREMIER VOLUME

meil, je suis certain que mon sommeil sera heureux et tout plein de ma Loïde.

Il est de ces sortes d'avertissemens secrets qui nous viennent du ciel et non pas de la terre. — Il est de ces sympathies et de ces antipathies qu'on ne peut pas définir, qui sont produites par le hasard sans doute, et dont le souvenir ne s'efface jamais.

Cet homme, je l'ai revu; et ma haine l'a deviné avant que mes yeux ne le reconnussent.

Je suis malade, très malade, non pas de corps, mais d'esprit et de cœur, — je suis attaqué, je crois, de la maladie que les Anglais appellent le spleen; enfin, je suis las de vivre et j'accueille avec transport les plus sombres et les plus tristes pensées. — Voilà dix jours que je vis de la sorte, si l'on peut nommer cela vivre! J'ignore ce que je deviendrai si cet état continue, — cependant, je suis comme toujours, et si je n'ai pas un chagrin de moins à compter, je n'en ai pas un de plus à ajouter à ceux qui me sont ordinaires.

Je me sens le cœur trop rempli et la tête complètement vide; je ne vais plus aux cours, je repousse avec colère mes livres; — dans la rue je marche au hasard; j'ai des étourdissemens à chaque pas, et suis obligé de m'appuyer de temps à autre contre les murailles pour ne pas tomber; — j'évite les gens que je connais, pourtant j'aurais besoin peut-

aux feuilles effilées, les p

II.

Comment vous portez donc plus triste car je so vous de votre affliction? ai quittée, je n'ai plus le tous deux sont où vous formé pour ainsi dire; blent, et mon âme est vos ennemis, car vous, c'

Mon seul bonheur, retrouver encore, ne v minut, et ma dernière Il m'est arrivé souvent qu'il ne m'envoyât pas puis quelque temps je f geant à vous, et je suis vrai que les impressio produisent plutôt que d

En vente chez les mêmes éditeurs

- Œuvres de M. de Chateaubriand**, 16 vol. illustrés de 64 gravures sur acier.
- Œuvres littéraires de M. A. de Lamartine**, 6 vol. grand in-8, 34 gravures.
- Œuvres de Buffon**, 10 vol. in-8°, 100 gravures sur acier coloriées à la main, et le portrait de l'auteur.
- Histoire de France**, 6 beaux vol., 34 gravures.
- Histoire de la Révolution, du Consulat et de l'Empire**, par Dulaure, 1 vol. grand in-8°, 8 gravures.
- Histoire de la Restauration, du règne de Louis-Philippe et de la Révolution de 1848 jusqu'à la nomination du Président de la République**, par Paul Lacroix (Bibliophile Jacob), 1 vol. grand in-8°, 8 gravures.
- Histoire maritime de France**, par M. Léon Guérin, historien titulaire de la marine, 6 vol. grand in-8°, 40 gravures sur acier ou plans.
Les deux derniers volumes, qui comprennent les événements maritimes depuis 1789 jusqu'en 1850, se vendent à part.
- Histoire de S. M. Napoléon III et de la Dynastie Napoléonienne**, par Paul Lacroix (Bibliophile Jacob), 4 beaux vol. illustrés de 40 gravures inédites sur acier.
- La Collection de l'Écho des Feuilletons**, 14 vol., 168 gravures sur acier, et 500 gravures sur bois.
- Louis XIV et son siècle**, par A. Dumas, 60 gravures, 240 vignettes, 2 vol. grand in-8°.
- Histoire de Louis XVI et de Marie-Antoinette**, par A. Dumas, 3 vol., 40 gravures.
- Monte-Cristo**, par A. Dumas, 2 vol. grand in-8°, 30 gravures sur acier.
- Les Mousquetaires**, par A. Dumas, 1 vol. grand in-8°, 33 gravures.
- Vingt ans après**, par le même, 1 vol., 37 gravures.
- Le Vicomte de Bragelonne**, par A. Dumas, 2 très-beaux vol. grand in-8°, 60 gravures.
- Traité des Échappements et des Engrenages** pour les horlogers, par Claudius Sannier, 1 vol. in-8°, avec 10 planches.

EN COURS DE PUBLICATION

Les Héros du Christianisme à travers les Ages, magnifique ouvrage illustré de splendides gravures sur acier.